

Cette biographie de Marie-Olympe de Gouges a été publiée dans le Quercy en 2003. Son auteur, Olivier Blanc, un historien havrais menant ses recherches et publications hors de l'Université, en avait publié une première mouture, bien moins complète, mais originale en son temps, une vingtaine d'années auparavant.

Celle de 2003, dont voici le fichier numérique intégral, avec ses illustrations, a donc fait date : on peut la considérer pratiquement comme définitive. Elle a été traduite et publiée au Japon, mais sa traduction américaine par Donald Nicholson-Smith est restée (à ce jour) inédite.

Disponible facilement, en particulier dans les principales enseignes françaises de librairie, le premier tirage de cette première édition à la date de son accrochage sous *Internet Archive* — en 2020 — n'est pas encore épuisé. Pour autant, l'éditeur a choisi d'en mettre le fichier numérique en ligne pour en faciliter la lecture hors de France, et en France, comme une sorte d'introduction aux documents historiques originaux, tirés des archives, qui seront à leur tour - peu à peu - mis en ligne et ainsi librement accessibles. On ne doit plus considérer le web comme le cimetière des livres épuisés, mais comme une sorte d'apéritif pour faire découvrir les éditions libraires.

Notre projet est également de mettre en ligne les fichiers numériques d'ouvrages anciens sur Marie-Olympe de Gouges, souvent cités dans les bibliographies mais peu accessibles — tous intéressants, qu'il s'agisse d'ouvrages favorables à la belle Quercynoise ou, au contraire hostiles, voire imbéciles (comme celui du médecin militaire qui attribuait, dans une thèse, sa démarche politique à une exaltation pathologique sexuelle typiquement féminine).

Qu'il lise cette biographie sur un écran, ou plus classiquement sa version imprimée sur papier, le lecteur remarquera que la maquette et la typographie de l'ouvrage sont exceptionnels. C'est l'œuvre d'un orfèvre, Thierry Gouttenègre, rencontré à Vizille au Musée de la Révolution française, dont il a créé cette partie essentielle de la scénographie et de ses cartels : la typographie — dans un caractère original - de sa création - justement intitulé le Vizille, qui est celui de notre édition.

Pour être complet, il faut citer le nom du photographe, Éric Emo, qui en 2003 réalisa à la demande des *Éditions René Viénet* une grande partie des prises de vues, à la bibliothèque de l'Assemblée nationale pour les affiches de Marie-Olympe de Gouges (dans le fond Parent de Rozan, éditées hors-commerce en grand format à quelques exemplaires

en 2005), aux Archives nationales pour le dossier de la condamnation à mort (avec les deux dernières affiches), etc., et bien évidemment le très beau pastel de KOUCHARSKI, qui venait d'être retrouvé.

Marie-Olympe de Gouges fait l'objet d'un mépris, voire d'une haine tenace, chez plusieurs lécheuses de guillotine qui mènent une sorte de guérilla sur le web (sous Wikipedia en particulier) pour nuire à sa mémoire et pour surtout conforter leurs prébendes dans l'Université française, encore fort robespierriste — tout en cherchant à justifier, ne le contestons pas, pour alimenter leurs émois particuliers et intimes, les *Massacres de septembre*.

Cette mise en ligne est dédiée à John G. ALGER, le premier qui ouvrit aux Archives nationales les sacs où FOUQUIER-TINVILLE avait jeté les dernières lettres de condamnés à mort de la Terreur. C'est à lui que nous devons la première édition (traduite en anglais) de l'émouvante lettre de Marie-Olympe de Gouges à son fils Pierre. Ce fut en décembre 1899, pp. 198-200, de la revue *The Atlantic* (disponible sous *Internet Archive*), puis ensuite dans son classique de 1902, *Paris in 1789-94, Farewell Letters of Victims of the Guillotine*, bien connu des historiens. John ALGER n'a certes pas discerné tous les aspects, proprement révolutionnaires et extrêmement sympathiques, de notre héroïne, mais il fut le premier à avoir la bonne idée d'ouvrir ces sacs pour libérer leurs lettres (dont l'édition française, par Olivier BLANC, devra attendre 1987, près de deux siècles après avoir été écrites).

René VIÉNET

*Décembre 2020*

CETTE NOUVELLE BIOGRAPHIE, avec ses illustrations, est l'aboutissement des précédentes recherches et publications d'Olivier BLANC sur une femme exceptionnelle par sa beauté, son courage, ses idées autant que par une vie en conformité avec ses passions et – jusqu'à l'échafaud – avec ses convictions.

Guillotinée le 3 novembre 1793, Olympe de Gouges sera, pendant deux siècles, négligée et incomprise, au mieux, mais le plus souvent vilipendée et caricaturée pour avoir pris publiquement position en faveur des Girondins, de l'abolition de l'esclavage, des droits de la femme, et d'autres anticipations démocratiques.

C'est en 1981 qu'Olivier BLANC rétablira pour la première fois la vérité sur un destin tragique que l'historiographie traditionnelle avait oblitéré. Ce premier essai, aujourd'hui une pépite introuvable pour les collectionneurs, est devenu par de multiples photocopies un livre-culte dans les universités. Ce fut aussi un succès remarqué dans la catégorie des livres d'histoire français en traductions étrangères, japonaise entre autres. En 1993, Côté-Femmes a publié à Paris une édition critique préparée par Olivier BLANC des *Textes politiques* d'Olympe de Gouges qui balaya nombre de préjugés sur sa prétendue marginalité, mais il restait à faire une synthèse intégrant les documents récemment mis au jour.

Dans ce nouveau livre, exhaustif, sans équivalent dans l'effervescence éditoriale et politique actuelle à propos d'Olympe de Gouges, le lecteur trouvera la mise au point nécessaire, attendue, sur une héroïne de l'histoire de France qui n'a pas fini d'obséder la République : elle reste une efficace pierre de touche pour comprendre le déroulement de la Révolution française. Le lecteur appréciera également le récit passionnant d'un des plus émouvants épisodes du naufrage des Lumières dans la Terreur.

R. V.

ISBN : 2 - 84983 - 000 - 3

9 782849 830000

ÉDITIONS RENÉ VIÉNET
– 2003 –

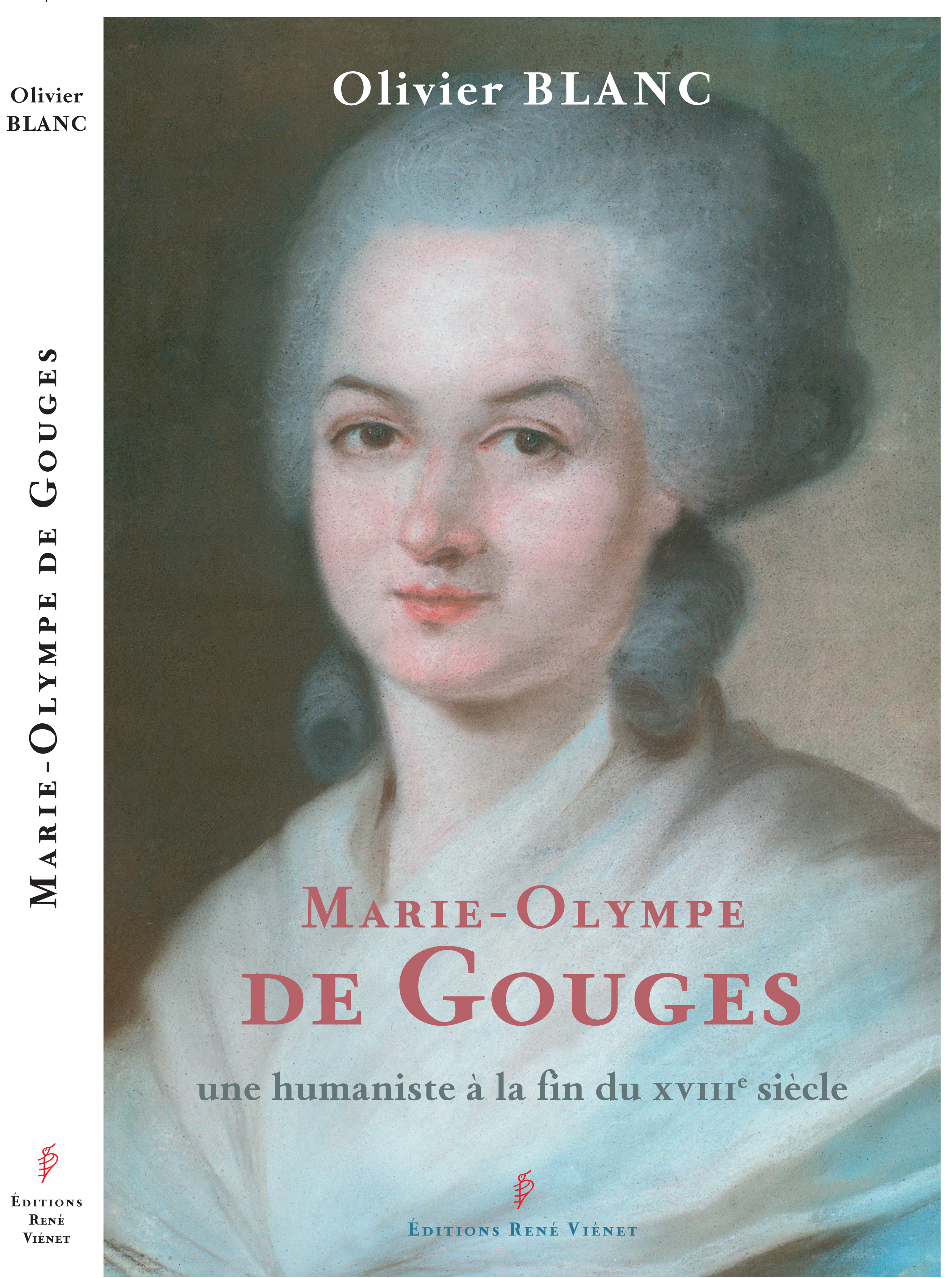
25,- € t.t.c.

Olivier
BLANC

MARIE-OLYMPE DE GOUGES



ÉDITIONS
RENÉ
VIÉNET






Olivier BLANC a publié une dizaine d'ouvrages sur la fin du XVIIIe siècle, la Révolution et l'Empire. *La dernière lettre*, recueil des ultimes messages des condamnés à mort de la Terreur, a été un succès de librairie. Plus qu'une trouvaille éditoriale, cet ouvrage souvent traduit, démontre une érudition sans faille au service d'un travail de plusieurs années dans les archives publiques et privées. La même exigence méthodologique et documentaire caractérise ses essais remarqués sur l'espionnage international pendant les guerres de la Révolution et les milieux libertins sous Louis XVI. Plus récemment, il a publié une biographie du conseiller d'État et ministre Regnaud de Saint-Jean d'Angely.



# Marie-Olympe de Gouges

(1748 - 1793)

**Du même auteur** :

---

*Olympe de Gouges*,
Paris, Syros, 1981.

*La Dernière Lettre, Prisons et condamnés de la Révolution*,
préface de Michel Vovelle, Paris, Robert Laffont, 1984.

*Madame de Bonneuil (1748-1829)*,
préface de Jacques Godechot, Paris, Robert Laffont, 1987.

*Les Hommes de Londres, Histoire secrète de la Terreur*,
Paris, Albin-Michel, 1989.

*La Corruption sous la Terreur*,
Paris, Robert Laffont, 1992.

*Les Espions de la Révolution et de l'Empire*,
Paris, Perrin, 1995.

*Les Libertines. Plaisir et Liberté au temps des Lumières*,
Paris, Perrin, 1997 (prix Thiers).

*Hôtels particuliers de Paris*,
Paris, Terrail, 1998.

*L'Amour à Paris au temps de Louis XVI*,
Paris, Perrin, 2002.

*L'Éminence grise de Napoléon, Regnaud de Saint-Jean d'Angély*,
Paris, Pygmalion, 2002.

***Édition :***

Olympe de Gouges, *Écrits politiques*,
Côté femmes, 1993 (2 volumes).

***En collaboration :***

*L'État de la France pendant la Révolution,*
(sous la direction de Michel Vovelle),
Paris, La découverte, 1988.

*1789-1799 : combats de femmes,*
(sous la direction d'Évelyne Morin-Rotureau),
Paris, Autrement, 2003.

Olivier Blanc

# Marie-Olympe de Gouges

## Une humaniste à la fin du XVIII[e] siècle.

---



Éditions René Viénet
— 2003 —

ISBN : 2 - 84983 - 000 - 3



*À la mémoire de mon père.*

# TABLE DES MATIÈRES

# INTRODUCTION

Marie-Olympe Gouze dite *de Gouges* est un des personnages les plus attachants qui se puisse rencontrer dans le cours de la sombre histoire politique de la Révolution française. Son histoire personnelle est celle de l'étonnante ascension sociale et intellectuelle d'un être programmé pour l'obscurité d'une existence petite-bourgeoise et provinciale. C'est aussi l'histoire d'un combat humaniste remarquable interrompu par le couperet de la guillotine : traduite devant un tribunal criminel extraordinaire, M^me^ de Gouges fut jugée sans avocat et de façon inique, puis reniée par son fils qui a toutefois demandé sa réhabilitation après la Terreur. Le plus consternant est qu'elle a été incomprise par l'historiographie dix-huitièmiste en général qui n'a pas su ou pas voulu voir ce que ce personnage avait d'exceptionnel.

Originale et souvent d'avant-garde dans ses choix d'existence puisque, veuve à dix-huit ans, elle renonça à la vie domestique et refusa de porter le nom de son mari ou de se remarier, Marie-Olympe de Gouges fit une intrusion remarquée dans la sphère publique, celle de la politique et des idées, traditionnelle chasse gardée de la gent masculine. Pour s'être mêlée de politique, elle ne fut véritablement désirée ni par un camp (les républicains), ni par l'autre (les royalistes). Pire, on lui a refusé le statut d'écrivain, alors qu'elle a laissé une œuvre dramatique intéressante, qui vaut à tous égards celle de beaucoup de ses contemporains, également le statut de femme politique alors qu'elle a été guillotinée pour des motifs tenant à son engagement actif au côté des Girondins. Jusqu'à récemment, elle a été considérée comme la marginale qu'elle n'a jamais été de son vivant. Elle l'est devenue dans l'historiographie, condamnée à errer entre deux ou plusieurs pôles, sans jamais être accueillie par les « amis de Robespierre » ou par les « amis de Marie-Antoinette ». Comme certains personnages dont les qualités profondes ont été masquées par les préjugés, et c'est souvent le cas des femmes dans l'Histoire, Olympe de Gouges

a donc été marginalisée par l'historiographie ou plutôt par les approximations et erreurs d'interprétation de ses faits, gestes et intentions. Elle a cependant été revendiquée comme enjeu d'un autre débat, celui du féminisme, à quoi elle a été réduite par des gens qui ne connaissent souvent d'elle que sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne dédiée à la reine*, qui ne représente qu'un des aspects de son humanisme.

Cette biographie fait suite à l'essai que nous avions publié en 1981 et qui avait été réédité pratiquement sans changements en 1989. Si l'essentiel de la documentation renouvelant le sujet figurait dans ce premier jet, les documents n'avaient pas été exploités comme ils auraient dû l'être, ils n'avaient pas été suffisamment hiérarchisés et mis en valeur. Le personnage apparaissait « flou » – floué ? – et ne se dégageait pas suffisamment de l'image de « féministe exclusive » collée depuis 1901 par Léopold Lacour et agitée depuis par les féministes et antiféministes. La présente biographie vise donc à une meilleure perception du sujet replacé dans son contexte. Ainsi, M^me^ de Gouges n'était pas plus « féministe » que bien des hommes et des femmes de son temps. Les auteurs du *Journal de la Cour* du 22 mai 1791 prêtaient par exemple à M^me^ de Staël une *Déclaration des droits de la femme* antérieure de quelques mois à celle d'Olympe de Gouges et en Angleterre, un an plus tôt, Mary Woolstonecraft avait publié *Vindication of the Right of Women* : le sujet était bien dans l'air du temps. Par ailleurs, elle s'est battue pour mille autres causes que celle des femmes et particulièrement à chaque fois que la liberté ou la dignité d'un être humain, quels que soient son âge, son sexe ou sa couleur de peau, lui semblait menacée.

La plus grande épaisseur du contexte ici mis en place permet donc de mieux relativiser la portée des actes, écrits et paroles de M^me^ de Gouges et la documentation de base est aujourd'hui complétée par la découverte de documents nouveaux, souvent importants, et par les contributions de chercheurs français et étrangers de ces vingt dernières années (voir bibliographie). Ainsi avons-nous pu localiser le fonds Portiez de l'Oise, collection d'affiches des temps révolutionnaires parmi lesquelles une douzaine de textes rarissimes de M^me^ de Gouges [1]. D'autres documents, comme les papiers de Brissot et les témoignages de contemporains, permettent de recadrer les perspectives, de préciser ou de corriger certains

---

1. Ces affiches ont été publiées *in extenso* par nos soins dans l'édition des *Écrits politiques* d'Olympe de Gouges, Paris, Côté femmes, 1993, deux volumes.

points essentiels. Nous avons ainsi exhumé une rare lettre inédite à l'Assemblée constituante, des actes notariés nouveaux et un rapport dramatique sur l'exécution de M^me^ de Gouges où un témoin parle de sa beauté et de son « courage » dans la charrette, suivie par les fameuses « tricoteuses [2]». À cet égard, il est infamant, pour sa mémoire, de parler de sa lâcheté devant la mort [3] ou de prétendre qu'elle a été la fondatrice du « club des tricoteuses [4] », sorte de fantasme historiographique qui désigne ces mégères sadiques qui assistaient au supplice des guillotinés de la Terreur et dont le prétendu club n'était autre que le Tribunal révolutionnaire [5]. D'autre documents importants comme le portrait au pastel de M^me^ de Gouges et les contributions si essentielles des comparatistes Catherine Masson, Gisela Thiele-Knobloch, Janie Vanpée, Elena Varikas, Gabrielle Verdier, principalement, qui ont si bien étudié, entre autres, le théâtre politique de M^me^ de Gouges, ont ouvert des perspectives et réévalué son œuvre dramatique.

Elle fut, au temps de la Révolution, une observatrice des hommes et des événements. Ses écrits de ces cinq années, souvent très courts, doivent être regardés comme des chroniques et des billets d'humeur, un peu comme si elle avait été la rédactrice d'un journal. Ses campagnes d'affiches, surtout en 1792 et en 1793, renforcent l'impression qu'elle fut, ni plus ni moins, comme les chroniqueurs de journaux d'opinion engagés dans les affrontements entre la Cour et l'Assemblée, entre Girondins et Montagnards, pour ou contre la mort de Louis XVI. Elle-même était et demeura constamment royaliste constitutionnelle comme beaucoup de Français, mais l'avouait publiquement et le répétait. Elle a toujours réaffirmé son désir que Louis XVI contrôlât l'exécutif, ne variant jamais dans cette opinion, et probablement encore après le 10 août 1792. Comme ses concitoyens, elle n'était pas devenue républicaine du jour au lendemain, partageant la résistance des royalistes constitutionnels ou « monarchiens » privés de représentation politique et rejetés tant par les monarchistes que

---

2. Un témoignage qui conforte celui de l'inspecteur de police Prévost sur l'attitude courageuse d'Olympe de Gouges au moment de mourir (voir chapitre IX, p. 225).
3. Chantal Thomas, « Les causes perdues d'Olympe de Gouges » , in *La Camargnole des muses*, Paris, 1988.
4. Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française : 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987.
5. Elles ont nourri les fantasmes anti-révolutionnaires et l'imagerie du XIX^e^ siècle sous le nom distingué de « lécheuses de guillotine » (voir le saisissant tableau de Lionel Noël Royet représentant l'exécution de M^me^ Roland).

par les républicains au sens jacobin du terme. Si elle se proclama « loyale et franche républicaine » en s'offrant pour défendre Louis XVI à la barre de la Convention, c'est qu'elle entendait investir une sensibilité républicaine très moderne, essentiellement fondée sur la démocratie et le respect de la Constitution de 1791 qui avait consacré les Droits de l'homme.

Hostile par principe à la peine de mort, elle ne croyait pas d'ailleurs aux « sévérités nécessaires » dont parlaient les Jacobins, car derrière le discours démagogique de plusieurs d'entre eux qui parlaient maintenant de « voiler » les Droits de l'homme, elle leur supposait des intentions totalitaires et, pour son malheur, elle le cria haut et fort. Ils sont rares ces imprécateurs de 1793. On connaissait Roch Marcandier [6], auteur des *Hommes de proie*, un ami et compatriote de Camille Desmoulins qui s'éleva lui-même contre la Terreur dans les derniers numéros du *Vieux Cordelier*, qui marquent aussi les dernières semaines de son existence. Mais on avait oublié Olympe de Gouges qui osa elle aussi aborder publiquement les sujets qui fâchent comme la corruption, les détournement de fonds publics, les projets de dictature populaire. Son combat opportuniste aux côtés des Girondins fut, croyons-nous, le prétexte politique qui permit de l'éliminer physiquement, mais c'est l'imprécatrice qu'on voulait faire taire. Quoi qu'il en soit, toutes les mises en garde d'Olympe de Gouges sur les dangers de dérapage de la Révolution sont consignées dans ses écrits depuis 1789. Elle avait pressenti, annoncé la Terreur de 1793 et, au lendemain des massacres de septembre 1792, elle avait eu cette formule magnifique : « J'avais toujours cru qu'une goutte versée en fit verser des torrents. Le sang même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les révolutions [7]. »

Souvent victime d'une information calamiteuse, M^me^ de Gouges se trompait parfois dans ses analyses politiques, dans ses conjonctures à l'emporte-pièce, et elle l'admettait après coup. Ainsi s'est-elle longtemps égarée sur la loyauté qu'elle prêtait à Louis XVI, une réputation proclamée par les écrivains gagés de la Cour, qui fut battue en brèche après le 10 août 1792 et la découverte des papiers dissimulés dans « l'armoire de fer » des Tuileries. Sa sagacité politique est donc prise en défaut, d'autant qu'elle céda souvent à sa première impulsion de donneuse de conseils, publiant ses réflexions à chaud. Dans la précipitation qu'elle mettait, elle

---

6. Auteur du *Véritable ami du peuple*, il fut exécuté avec Marie-Anne Conkarneau, son épouse, le 23 messidor an II.
7. Olympe de Gouges, *La Fierté de l'innocence,* Paris, 1792, p. 4.

ne soignait pas suffisamment son style ainsi qu'elle le reconnaissait. Mais une fois décodés, replacés dans le contexte qui les ont inspirés, ses écrits se caractérisent par leur condamnation éloquente de la violence, des abus de droit et des injustices, surtout envers les minorités de couleur et les plus faibles. C'est là véritablement que réside l'originalité d'Olympe de Gouges, et c'est en ce sens que l'on peut affirmer qu'elle fut, au milieu des déchirements entre partis, une humaniste éprise de paix et de réconciliation. Dans son fameux *Pacte national* puis dans son *Avis pressant à la Convention*, elle engage les partis à mettre un terme à leurs divisions et à se réconcilier : « Maratistes, Robespierrots, Girondistes disparaissez épithètes infâmes, que le nom de législateurs, de frères, vous remplacent pour le bonheur du peuple ! »

La Convention demeurant sourde à ses remontrances, elle décida d'en appeler aux Français, suggérant qu'ils s'expriment au suffrage universel sur la forme de gouvernement qui leur conviendrait le mieux. Elle fut aussitôt inculpée pour cet acte politique où son « féminisme » avait peu à voir, car le programme qu'elle avait exposé dans une affiche intitulée *Les Trois Urnes* était clairement d'inspiration girondine, donc « contre-révolutionnaire », depuis le 2 juin 1793. Elle fut condamnée le 2 novembre 1793, c'est-à-dire le surlendemain de la mort de Brissot, Vergniaud et de leurs amis Girondins. Alphonse de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, a oublié M^me^ Olympe de Gouges – qui n'a droit qu'à une ligne –, ne voyant que M^me^ Roland, la « vertueuse M^me^ Roland » comme on disait alors. Cette dernière était une femme mariée, mère de famille, femme de salon, jouant certainement le rôle d'égérie au sein de la mouvance girondine. Or, l'historiographie du XIX^e^ siècle n'a pas voulu retenir M^me^ de Gouges qui, non seulement était réservée sur le mariage traditionnel et s'était exprimée en faveur du divorce, mais signait des écrits politiques où son nom apparaissait en grand sur des affiches diffusées aux quatre coins de Paris : elle ne lui paraissait pas une personne suffisamment « convenable » pour avoir sa place dans l'histoire de la faction girondine. À cette époque, il n'était pas admissible qu'une simple particulière fît graver son portrait et le rendît public. De même, il était audacieux de s'essayer à d'autres genres littéraires que la poésie ou le théâtre. Sous la Révolution, les femmes qui voulurent exercer leur citoyenneté dans la visibilité, par une signature sur un manifeste politique, ou par leur présence dans une manifestation de rue étaient remarquées et jugées. On leur interdit d'ailleurs bientôt de se rassembler (1793).

Olympe de Gouges, seule femme de son époque à s'être publiquement élevée contre l'esclavage des Noirs dans les colonies, fut aussi précurseur en matière politique, donnant une « visibilité » aux citoyennes dans des cérémonies à caractère officiel, lors par exemple de la fête de la Loi, le 3 juin 1792, ou à la fête nationale le 14 juillet suivant. Elle s'est enfin exprimée au travers d'actes politiques forts, et particulièrement à la Convention, en se proposant de défendre Louis XVI le 14 décembre 1792 [8] ou en prenant ouvertement la défense des Girondins proscrits et arrêtés à la séance du 9 juin 1793 [9]. Cette biographie s'inscrit donc contre le révisionnisme teinté de misogynie de quelques historiographes d'autrefois et contre le suivisme académique des rédacteurs modernes de notices de dictionnaires. Elle entend enfin redonner à M[me] de Gouges la place qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'occuper dans l'histoire politique de la Révolution.

8. *Archives parlementaires* pour le 15 décembre 1792, vol. IV, p. 232.
9. *Ibid.* pour le 9 juin 1793, vol. XIII, p. 148.

# 1. L'ENFANCE OCCITANE

*« Vérité sublime qui m'as toujours guidée,*
*ôte-moi les moyens d'écrire si jamais je peux trahir*
*ma conscience éclairée par la Lumière. »*

Lettre au peuple (1788).

Un homme de lettres et magistrat des plus célèbres en son temps, Jean-Jacques Le Franc, marquis de Pompignan, rendait l'âme en 1784 au moment où, à Paris, une femme belle et spirituelle, qui passait pour sa fille naturelle, faisait une entrée remarquée dans les milieux littéraires parisiens. Sous le nom d'Olympe de Gouges, elle faisait représenter sur les scènes et théâtres privés de la capitale des pièces de théâtre de sa composition, avec l'espoir que quelques-unes d'entre elles seraient un jour inscrites au répertoire de la Comédie-Française. Elle annonçait aussi la publication d'une correspondance autobiographique qui ne parut qu'en 1788 sous le titre de *Mémoire de Madame de Valmont contre l'ingratitude et la cruauté de la famille de Flaucourt*. Dans cette œuvre, qui empruntait la forme épistolaire des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, elle retraçait les années de jeunesse de sa mère et ses propres souvenirs avec la famille de Flaucourt, c'est-à-dire les Le Franc de Pompignan, principalement le marquis et homme de lettres de ce nom qu'elle avait de bonnes raisons de croire son père naturel : « Quoique tout atteste que je sois sa fille, confiait-elle à ses amis, je préférerais d'en douter que de l'affliger un instant ; mais puisque la mort me l'a enlevé, je n'ai plus de frein pour ceux qui lui ont survécu, qui ont aggravé ses torts et comblé mes malheurs [1]. »

À une époque où les lettres de cachet étaient monnaie courante, il était aventureux de mettre en cause la moralité affichée d'un personnage aussi considérable que l'était Le Franc de Pompignan : académicien de renom, chef d'une noble famille du Midi toulousain, il se posait comme le champion du parti dévot. M[me] de Gouges jugea prudent d'user d'un pseudonyme apparemment inspiré d'un personnage de Laclos (qui n'a

1. Olympe de Gouges, *Mémoire de Madame de Valmont contre l'ingratitude et la cruauté de la famille des Flaucourt avec la sienne dont les sieurs de Flaucourt ont reçu tant de services*, Paris, 1788, p. 13.

pourtant rien de commun avec elle), *Mme de Valmont*. Mais en transposant les noms des personnages cités dans cette correspondance, on comprend vite que c'est bien d'Olympe de Gouges qu'il s'agit, la fille naturelle d'Anne-Olympe Mouisset, mais aussi de cette dernière, baptisée *Olinde*, de Jean-Jacques Le Franc de Pompignan, de son fils Louis-Georges qu'elle rencontra à Paris et même de son frère Jean-Georges, futur archevêque de Vienne. « Le lecteur, écrit-elle en préambule de cette autobiographie déguisée, doit être bien convaincu que ces lettres ne sont pas de mon imagination, que ce sont autant d'originaux que je n'ai eu d'autre peine que de mettre en ordre [2].» Et d'ajouter : « Je sors d'une famille riche et estimable, dont les événements ont changé la fortune. Ma mère était fille d'un avocat très lié avec le grand-père du marquis de Flaucourt à qui le ciel avait donné plusieurs enfants.»

Bien des éléments viennent étayer les affirmations de Mme de Gouges sur l'étroitesse des liens anciens unissant à Montauban, vieille et belle cité huguenotte du sud-ouest de la France, les familles Mouisset, Le Franc de Caix et Pompignan. Un acte de baptême conservé dans les registres paroissiaux de Montauban indique ainsi que le 18 février 1714, Anne-Olympe, fille de Jacques Mouisset, fut tenue sur les fonts baptismaux de Saint-Orens par un petit garçon qui n'était autre que Jean-Jacques Le Franc de Caix, né lui-même cinq ans plus tôt, le 9 août 1709. Jacques Mouisset était bourgeois de Montauban, issu d'une famille enrichie dans la florissante industrie drapière locale. Selon l'acte de baptême de sa fille, il exerçait les fonctions de « maître tondeur de draps » mais *Mme de Valmont* / Olympe de Gouges, assure, dans son *Mémoire...*, que son grand-père était « avocat ». Cette désignation plus valorisante est pourtant exacte, car dans l'acte de naissance d'une autre des filles Mouisset, Marguerite, le drapier a bien la qualité de *maître-tondeur des draps et d'avocat en la Bourse de Montauban* [3] sorte d'agréé auprès de nos actuels tribunaux de commerce. La petite fille reçut les prénoms de sa marraine, noble demoiselle Anne-Olympe Colomb de La Pomarède, un prénom adopté beaucoup plus tard par sa fille Olympe de Gouges.

Quant aux Le Franc de Pompignan, ils représentaient la puissance et le prestige : de père en fils, l'aîné de la famille occupait l'importante charge

---

2. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 136. Le permis d'imprimer avait été délivré en 1786 sous le titre de *Roman de Madame de Valmont.*
3. Archives départementales du Tarn-et-Garonne, registres de baptême de Saint-Orens de Montauban, pour les 18 février 1714 et 2 avril 1716.

de premier président de la Cour des aides, une sorte de Cour des comptes régionale [4] dont le président, depuis 1706, se nommait Jacques Le Franc de Caix, de Lisle et de Pompignan, marié à Marie de Caulet, des seigneurs de Graniague, Tournefeuille et Gramond. Ce haut magistrat, l'un des principaux personnages de la ville, se partageait avec ses sept enfants entre l'hôtel familial de la rue de l'Ancien Collège – remarquable par sa façade, son escalier et ses décors, et le château de Pompignan [5]. Jacques Le Franc de Caix, père du futur marquis de Pompignan, avait une pleine confiance en Jacques Mouisset qui fut d'ailleurs nommé précepteur de son fils aîné, Jean-Jacques. Puis il demanda à Mme Mouisset si elle voulait bien servir de nourrice à son fils cadet, Jean-Georges, né la même année qu'Anne-Olympe Mouisset. Devenu évêque du Puy, archevêque de Vienne, puis député et ministre, ce frère de lait d'Anne-Olympe devait s'opposer plus tard avec beaucoup de véhémence aux sollicitations d'Olympe de Gouges en faveur de sa mère. Toujours sous le nom d'emprunt de *Mme de Valmont*, celle-ci a donné d'autres détails sur sa famille et les Flaucourt, détails qui, chaque fois que cela est vérifiable, sont corroborés par des faits réels :

> « L'éducation du marquis, l'aîné de ses enfants, fut confiée à mon grand-père qui s'en chargea par pure amitié. Le cadet, que son mérite a élevé jusqu'à l'archi-épiscopat, fut allaité par ma grand-mère ; il devint par là le frère de lait de celle qui m'a donné le jour et qui fut tenue sur les fonts baptismaux par le marquis son frère aîné [...]. Ma mère devint donc chère à tous les Flaucourt, le marquis, son parrain, ne la vit pas avec indifférence ; l'âge et le goût formèrent entre eux une douce sympathie dont les progrès furent dangereux. Le marquis, emporté par l'amour le plus violent avait projeté d'enlever ma mère et de s'unir avec elle dans un climat étranger [6]... »

Mme de Gouges a souvent évoqué les années de jeunesse de sa mère qui, d'après l'historiographe et contemporain Dulaure, était devenue « une des plus belles femmes de Montauban ». Dans l'esquisse d'une pièce de théâtre, elle fait allusion à « deux jeunes gens élevés ensemble, qui éprouvèrent

4. Daniel Ligou, « La Cour des aides de Montauban à la fin du XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, 64, 1952, p. 297-324.
5. Sur le marquis et sa famille, voir abbé Fr.-Albert Duffo, *Jean-Jacques Lefranc, marquis de Pompignan*, Paris, Picard, 1913 ; Théodore E. D. Braun, *Un ennemi de Voltaire, Le Franc de Pompignan, sa vie ses œuvres...*, Paris, Lettres modernes, Minard, 1972 ; Guillaume Robichez, *Un humaniste chrétien au siècle des Lumières*, Paris, SEDES, 1987.
6. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op.cit.*, p. 10.

l'un pour l'autre, dès l'enfance, un sentiment tendre que l'âge n'a fait que développer [7] ». Redoutant les effets d'une idylle devenue une passion amoureuse, les parents du jeune Jean-Jacques Le Franc décidérent d'éloigner leur fils de sa filleule et maîtresse, prétextant son agressivité envers le pouvoir politique local : le 27 avril 1734, il était à Paris, appelé par le roi à la suite d'un différend avec l'intendant de Montauban. Il occupait son temps au théâtre puisque deux mois à peine s'étaient écoulés que la pièce racinienne qui devait le rendre célèbre, *Didon*, était à l'affiche du prestigieux Théâtre-Français. Depuis peu seigneur de Pompignan, il possèdait depuis quatre ans déjà la charge d'avocat général, mais ses préoccupations l'inclinaient plus vers la littérature et le théâtre que vers les lois. À vingt-cinq ans, il était déjà célèbre.

Dûment chapitrée par sa famille, la belle Anne-Olympe avait entretemps été mariée avec quelqu'un de son milieu social, en l'occurrence un jeune marchand de vingt-et-un ans, nommé Pierre Gouze, dont le principal bien consistait en un étal de boucher, héritage de son père décédé [8]. Le mariage se déroula en toute simplicité à l'église Saint-Orens de Montauban, le 31 décembre 1737. Dulaure, qui avait connu Olympe de Gouges au début des années 1780, assure que ce mariage de la demoiselle Mouisset aurait été arrangé par Le Franc de Pompignan lui-même : « Elle racontait que sa mère [...] était aimée de l'académicien si vilipendé par Voltaire ; que ce dévot personnage, pour jouir moins scandaleusement de sa maîtresse, lui donna un mari à sa guise, à qui il fit avoir une place à l'autre extrémité de la France tandis que l'épouse resta à Montauban à la disposition de son amant. Ce fut de ces amours, et plus d'un an après le départ du mari, que la femme mit au monde M^me^ de Gouges.[9] »

On note que Le Franc revint une première fois au pays natal dans les mois qui suivirent le mariage de sa bien-aimée. Sans doute, chercha-t-il à la revoir. Mal lui en prit, on l'exila presque aussitôt à Aurillac, « l'un des lieux les plus affreux du royaume », se plaignait-il peu après dans un courrier à son ami Thiériot [10]. L'année suivante, il reparut à Montauban d'où il confiait au même Thiériot : « Que n'ai-je point éprouvé ? Ma vie est un tissu d'afflictions, traitements les plus durs de la part de ma famille, aven-

7. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, Paris, 1791, p. 8-9.
8. Archives du Tarn-et-Garonne, registres de mariage de Saint-Orens de Montauban.
9. Jacques Antoine Dulaure, *Mémoires*, Paris, 1860, p. 317.
10. Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fichier Charavay, lettre de Le Franc à Thiériot, 10 juin 1738.

tures de cœur les plus cruelles qu'on puisse imaginer [11]...» C'est évidemment à la mère d'Olympe de Gouges, la nouvelle Mme Gouze, qu'il faisait allusion et qu'il ne désespérait pas de revoir encore malgré les obstacles. Le 13 janvier 1740, celle-ci mettait au monde un fils, Jean, puis elle eut trois filles au cours des dix années qui suivirent [12]. La signature du mari, Pierre Gouze, ne figure pas sur deux actes de baptême : celui de Jeanne, en 1741, et celui de Marie (Olympe de Gouges), en 1748. Cette observation ne suffit pourtant pas à faire douter de sa paternité puisque, dans les actes de baptême de la région de Montauban au milieu du XVIIIe siècle, les signatures des pères n'apparaissaient pas toujours. Mais le fait mérite d'être relevé, donnant consistance à un voyage de Pierre Gouze « à l'autre extrémité de la France ». Cependant, Jean-Jacques Le Franc de Pompignan, devenu homme de lettres de renom, s'installait ces mêmes années à Montauban, dont il rénova aussitôt la jeune Académie (1744), puis succédait en 1747 à son oncle Louis comme premier président de la Cour des aides. Ses nouvelles et hautes fonctions le fixèrent un temps à Montauban : « Il revint dans sa province où, écrivait plus tard Mme de Gouges, il trouva celle qu'il avait aimée, et dont il était encore épris, mariée et mère de plusieurs enfants dont le père était absent. Je vins au monde le jour même de son retour, et toute la ville pensa que ma naissance était l'effet des amours du marquis [13].»

Cependant, les registres de baptême de Montauban ont enregistré une version différente des faits tels qu'ils se sont produits : « Marie Gouze, fille légitime de Pierre Gouze, boucher, et de Anne-Olympe Mouisset, mariés, de cette paroisse, née le septième may mil-sept-cent-quarante-huit, fut baptisée le lendemain. Parrain, Jean Portié ; marraine, Marie Grimal. »

Beaucoup d'enregistrements de naissances hors mariage étaient de complaisance et un certain nombre d'entre eux seront d'ailleurs rectifiés après 1789. L'acte de baptême d'Olympe de Gouges paraît évidemment être dans ce cas, même si la paternité présumée de Le Franc ne pourra jamais être prouvée de manière absolue. Mais à Montauban elle a toujours été de notoriété publique au XVIIIe siècle, ainsi que l'indique Poncet-Delpech, député aux États généraux, qui en parle comme d'une chose avérée dans ses notes inédites [14].

11. A. Duffo, *Jean-Jacques Le Franc de Pompignan*, Paris, 1913, p. 473 (lettre du 28 juillet 1739).

12. Archives de Haute-Garonne, registres des baptêmes de Saint-Jacques de Montauban.

13. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 26.

14. Archives du Tarn-et-Garonne, registre des baptêmes de Saint-Jacques de Montauban (7 mai 1748) et fonds Forestié (papiers de Poncet-Delpech). Voir la communication de T.E.D. Braun, « Olympe de Gouges's Father... », *East central News letter*, 8 (Summer 1985), p. 11-12, 15-16.

Depuis le succès de sa pièce *Didon* qui l'avait mis la mode, le marquis de Pompignan avait pris la tête du parti anti-philosophique, situation qui le mettait en porte-à-faux avec sa situation personnelle et son « commerce criminel » avec la belle Anne-Olympe. Leur passion réciproque était intacte et leurs rencontres épisodiques étaient facilitées du fait du décès prématuré, à l'âge de trente-trois ans, du boucher Pierre Gouze qu'on enterra le 30 août 1750. Dès lors, Le Franc de Pompignan demanda à plusieurs reprises à voir sa fille adultérine qui, déjà, présentait une indéniable ressemblance physique avec lui [15]. Elle se souvient : « Le marquis poussa la tendresse pour moi jusqu'à renoncer aux bienséances en m'appelant publiquement sa fille [...]. Il me chérissait dans mon enfance, je n'oublierai jamais ses tendres caresses [...]. Il employa tous les moyens pour obtenir de ma mère qu'elle me livrât à ses soins paternels, sans doute mon éducation eût-elle été mieux cultivée. Mais elle rejeta cette proposition ce qui occasionna entre eux une altercation dont je fus la victime [16]. » Renonçant aux assiduités du président de la Cour des aides, mais lasse aussi des ragots dont elle était l'objet, la veuve de Pierre Gouze décida de convoler à nouveau et, le 6 février 1753 à Saint-Jacques de Montauban, elle épousait un certain Dominique-Raymond Cassaigneau, fils de Jean-Pierre et de Catherine Boissy son épouse, originaires d'Esparsac en Lomagne, qui exerçait lui-même depuis peu des fonctions de police [17].

Le Franc de Pompigan, maintenant âgé de quarante-huit ans, devenu conseiller d'honneur au parlement de Toulouse (1755), choisit finalement de s'éloigner de Montauban. Tournant la page du célibat, il épousa Marie-Antoinette-Félicité de Caulaincourt, nièce des d'Argenson et apparentée aux Béthune et autres familles du nord de la France. Elle était surtout veuve de Grimod du Fort, seigneur d'Orsay, fermier général et intendant des Postes, colossalement riche, mort subitement en 1749. On estimait ses effets mobiliers, à l'exception de tout le reste, à neuf millions de livres. Fort dévote, la veuve de Grimod s'était retirée avec son pactole à Castelsarrazin pour éviter les tentations de Paris, et c'est au cours de ce séjour qu'elle aurait rencontré Le Franc. Le couple vécut en partie à Paris où le marquis fut élu à l'Académie française (1759). Son discours de

15. Les portraits qui nous sont parvenus en témoignent. Il est aussi question de ressemblance physique frappante dans le *Mémoire...*
16. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 27.
17. Archives du Tarn-et-Garonne, registres des mariages de Saint-Jacques de Montauban.

réception où il attaquait les philosophes lui valut l'hostilité particulière de Voltaire et de vifs pamphlets, telle cette « pompignade » qui date de 1760 :

« Oui, tout Paris qui l'envisage
Comme un seigneur de Montauban
Le chansonne et rit au visage
De ce Le Franc de Pompignan [18].»

À cette époque, il cherchait à oublier le beau visage d'Anne-Olympe qui, à la fin des années 1770, était à nouveau veuve. Ses enfants mariés ou éloignés de Montauban, elle-même en mauvaise santé, disposant de faibles ressources, elle fut obligée de travailler un temps, peut-être comme marchande à la toilette. Elle traversa des moments très difficiles, d'autant que, semble-t-il, elle recueillit à son domicile une jeune orpheline. D'après les minutes notariales passées chez maîtres Delmas à Montauban et Aubert à Paris, on constate qu'elle subsistait à la fin de sa vie grâce à une pension de 300 livres que sa fille lui fit allouer à partir du 7 septembre 1780 par l'intermédiaire du banquier Delon-Lormière de la banque Perrouteau et C^ie^. On voit aussi dans leur correspondance que M^me^ de Gouges envoyait périodiquement des mandats de 120 livres à sa pauvre mère. Quant à Jean-Jacques Le Franc, riche à millions par son mariage avec l'intraitable Félicité de Caulaincourt, il ne fit pas un geste en faveur de son ancienne maîtresse. Si jamais il y songea, « deux âmes endurcies par le fanatisme » – dans lesquelles on reconnaît sans peine la nouvelle marquise de Pompignan et le frère puîné du marquis, l'évêque Jean-Georges Le Franc –, s'y opposèrent constamment, ainsi que le déplore la *Madame de Valmont* du *Mémoire.*

S'étant créée une position mondaine à Paris, cette dernière avait cherché à rencontrer le marquis de Flaucourt, alias Pompignan, pour l'intéresser en faveur de sa mère, mais non sans une certaine hypocrisie, celui-ci lui avait soupiré : « Vous êtes née légitime et sous la foi du mariage. S'il est vrai cependant que la nature parle en vous et que mes imprudentes caresses pour vous dans votre enfance, et l'aveu de votre mère, vous assurent que je suis votre père, imitez-moi et gémissez sur le sort de ceux qui vous ont donné l'être [19]...»

---

18. La plupart des plaisanteries qui couraient sur Le Franc, qu'on attribuait à Voltaire, furent reprises par Bachaumont et ses suiveurs dans les *Mémoires secrets* (voir index).
19. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 93.

Absorbé par sa situation d'auteur en vue, résidant plus souvent à Paris qu'en province, il cherchait, sans y parvenir tout à fait, à effacer de sa mémoire celle qu'il avait tant aimée. Il avait plusieurs fois entendu dire que, dans les salons parisiens qu'elle fréquentait, Olympe de Gouges se faisait gloire d'être « la fille d'un homme célèbre tant par ses vertus que par ses talents littéraires ». Exaspéré, il lui avait finalement écrit, mettant aussi un terme à leur correspondance : « Je crois trop malheureusement pour moi que vous ne m'êtes pas étrangère, mais vous n'avez aucun droit pour réclamer auprès de moi le titre de la paternité [20].»

En guerre ouverte contre les philosophes, Jean-Jacques Le Franc de Pompignan avait une réputation à soutenir. Son sulfureux passé qui pouvait le rattraper à tout instant était sa hantise et son talon d'Achille. Il continuait d'être la cible favorite du philosophe de Ferney, le plus acharné de ses détracteurs, qui ne manquait pas une occasion de déconsidérer « l'homme des odes auxquelles personne ne touche ». Voltaire racontait ainsi que si, d'aventure, un serpent piquait son adversaire, il laissait à deviner qui, du serpent ou de sa victime, mourrait le premier. Leur antagonisme était si vif que les auteurs de la *Chronique scandaleuse* assuraient qu'à la suite d'une attaque d'apoplexie « qui tenait Le Franc au bord du tombeau », son entourage tenta de le ranimer pour qu'il remplisse « les devoirs de la religion » : « On faisait vainement résonner à ses oreilles les noms de *diable* ou d'*enfer*, le moribond était d'une alarmante insensibilité. M^me^ de Pompignan, tremblant pour le salut de son âme, lui dit : Eh, mon cher mari, songez que si vous ne vous rendez pas à nos vœux, vous brûlerez éternellement à côté de ce coquin de Voltaire ! »

À ces mots, Le Franc de Pompignan souleva paraît-il la tête et recueillit ses forces afin d'obtenir de l'autre monde une place bien éloignée de celle que certaines gens ont assignée à Voltaire [21].

Alors que ses amis l'engageaient à solliciter l'appui du patriarche de Ferney, Olympe de Gouges s'interdit finalement un tel recours, faisant preuve de tact : « Je suis venue au monde sous la foi du mariage. Si le marquis est mon père, je ne dois pas obtenir une existence et ses bienfaits par la voie de son ennemi [Voltaire] ; s'il n'est pas mon père, je n'ai aucun droit sur lui [22].»

---

20. *Ibid.*
21. *Chronique scandaleuse*, Paris, 1791, t. III, p. 43.
22. Olympe de Gouges, *Mémoire…*, *op. cit.*, p. 12.

Elle se le tint pour dit et attendit patiemment la mort de son père naturel, croyant que celui-ci prévoirait un petit legs pour sa mère. Mais rien ne vint. Priés de faire un geste, par humanité, la veuve de Le Franc et son beau-frère l'évêque Jean-Georges Le Franc de Pompignan se comportèrent mal. Ils firent des promesses qu'ils ne tinrent pas. Puis l'évêque fit parvenir un écu, humiliation que M^me^ de Gouges jugea intolérable. C'est, d'après elle, ce détail qui la décida à raconter publiquement la triste histoire de sa mère et à publier des extraits de sa correspondance à ce sujet. Cependant, sa vie durant, elle se montra plutôt fière d'être la fille d'un « grand homme ». Ainsi, lorsqu'elle fut mise en cause au club des Jacobins [23] par Bourdon de l'Oise qui la prétendait bâtarde de Louis XV, elle rétorquait dans son *Compte moral,* rendu en novembre 1792 à la Convention : « Je ne suis point la fille d'un roi mais d'une tête couronnée de lauriers. Je suis la fille d'un homme célèbre tant par ses vertus que par ses talents littéraires. Il n'eut qu'une erreur dans sa vie, elle fut contre moi.» Elle n'avait aucun doute sur ses origines et, dans ses divers écrits, elle fait constamment référence à sa naissance illégitime. Fervente admiratrice de Rousseau, nourrie des théories naturalistes en vogue dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, elle se regardait comme un « enfant de la Nature » : « Elle a tout fait pour moi, écrivait-elle un an avant sa mort au célèbre disciple de Rousseau Bernardin de Saint-Pierre, je me sens un de ses enfants favoris [24].» Sa vie durant, elle ne devait pas cesser d'affirmer la spécificité de son talent « naturel » d'écrivain, invitant Bernardin à accepter en 1792 l'hommage de ses récentes publications par ces mots : « L'homme de génie, l'homme éclairé, ne dédaigne jamais le fruit littéraire qu'a produit le seul jeu de la Nature. » Sa bâtardise ne fut donc pas du tout vécue comme un fardeau. Au contraire, l'ayant positivée, sublimée même, elle en fit un motif de fierté, y puisant de la confiance dans ses « talents naturels ». Elle en fit le ressort de son existence originale et romanesque, qui s'acheva malheureusement en tragédie.

De son avis propre, son instruction de petite fille de la bourgeoisie de Montauban avait été « négligée [25]». Dans la préface de *L'Homme généreux*, sa première pièce de théâtre en date publiée en 1786, elle écrivait en effet :

---

23. *Journal des Jacobins*, 28 octobre 1792.
24. Sur ses relations avec Bernardin de Saint-Pierre, voir Olympe de Gouges, *La Fierté de l'innocence,* Paris, 1792, et également la lettre citée par A. Guillois, *Étude médico-psychologique sur Olympe de Gouges*, Paris, 1905, p. 12.
25. Olympe de Gouges, *Mémoire…*, *op. cit.*, p. 27.

« J'ai reçu une éducation comme on l'aurait donnée du temps du grand Bayard ; et le hasard me place privée de lumières dans le siècle le plus éclairé. Je sais donc peu de chose, je n'ai que quelques notions qui ne se sont pas confondues dans ma mémoire, et un grand usage de la scène sans connaître nos auteurs [...]. Je crois sans m'abuser sur mon compte, que le plus grand reproche que l'on peut me faire est de ne savoir pas l'art d'écrire avec l'élégance qu'on exige aujourd'hui. Élevée dans un pays où l'on parle fort mal sa langue, et ne l'ayant jamais apprise par principe, il est étonnant que ma diction ne soit pas encore plus défectueuse [26].»

Peut-être reçut-elle l'instruction sommaire des jeunes filles que dispensaient à l'époque les ursulines de Montauban. Toujours est-il qu'on lui apprit des rudiments d'écriture suffisants pour pouvoir plus tard signer – mais assez mal – l'acte de son mariage à l'église, alors qu'à la même époque environ treize filles sur vingt de sa paroisse étaient illettrées. Le maniement de la plume l'embarrassa toujours, et elle convenait volontiers ne pas avoir « l'art d'écrire ». Elle dicta presque toujours à des secrétaires. En cela, on ne le mesure pas toujours exactement, elle était comme la grande majorité de ses contemporains, y compris bon nombre de privilégiés du nom et de la fortune, et même des gens de lettres réputés qui avaient une orthographe et un style défectueux. Écrire, à cette époque, était comme savoir se servir d'une machine à écrire à des époques moins lointaines : une activité subalterne qu'il était naturel de donner aux mêmes secrétaires. Lorsque, privées de ces derniers dans les prisons de la Terreur, les dames emprisonnées rédigèrent des lettres à la main, elles n'évitèrent pas les incorrections de style, une orthographe fautive et le tracé des lettres peu maîtrisé est parfois indéchiffrable. M^me^ de Gouges était dans ce cas : son écriture était laborieuse, ainsi dans ses billets autographes au ci-devant chevalier de Cubières, alors qu'elle venait d'être arrêtée en juillet 1793. Elle était comme les femmes de son temps, ni plus ni moins, et lui reprocher son peu d'aisance à écrire est un anachronisme commun aux historiens français de la III^e^ République [27].

De par ses origines languedociennes, elle appartenait à une culture de tradition orale, celle des Occitans, dont la langue s'est perpétuée jusqu'à nous. Malgré l'autorité de sa mère qui avait reçu une éducation plus raffinée que la moyenne des petites bourgeoises de la ville, Olympe

26. Olympe de Gouges, *L'Homme généreux*, Paris, 1786 (préface).
27. On ne songe pas à reprocher à M^me^ de Staël et autres femmes de lettres les fautes d'orthographe que l'on relève couramment dans leur billets autographes.

de Gouges parlait fréquemment l'occitan, au moins jusqu'à son mariage, comme beaucoup de ses jeunes compatriotes d'ailleurs car, dans la région, « le Français, langue de l'écriture, n'est pas parvenu à s'imposer comme organe familier d'expression, écrit Gazier dans ses *Lettres à Grégoire sur les patois de France*. Chez les bourgeois comme chez les ruraux, chez les hommes instruits comme chez les ignorants et les femmes, c'est le dialecte qui assiège la pensée, et qui monte spontanément aux lèvres. » Et il ajoute : « Le Français est une langue surajoutée ; le dialecte est la véritable langue vivante [28]. » Lorsque Dulaure assurait qu'Olympe de Gouges était incapable « de dire deux phrases de suite en bon français », il se montrait excessif, exprimant d'ailleurs une conception parisienne de la culture. Il est néanmoins vrai que, jeune fille, M^me^ de Gouges appartenait à ces six millions de sujets du royaume qui, bien que n'ignorant pas la langue française, éprouvaient parfois de la difficulté à soutenir une conversation suivie : « On ne m'a rien appris, reconnaissait-elle, élevée dans un pays où l'on parle mal le Français, je n'en connais pas les principes. »

Elle eut donc fort à faire pour surmonter ses faiblesses, s'exprimer avec correction et apprendre à maîtriser la langue. Inspirée par l'exemple de son père naturel qu'elle tenait pour un grand écrivain, elle triompha des obstacles qui contrecarraient ses projets et ses ambitions littéraires. Et c'est sur la croyance qu'elle était prédestinée à devenir une femme de lettres distinguée qu'elle finit par s'imposer comme dramaturge et romancière.

Olympe de Gouges était âgée de huit ans lorsque, le 28 décembre 1756, Jeanne, sa sœur aînée âgée de quinze ans, épousait un « professeur en comptes » natif de Montpellier, Pierre Reynard [29]. Parmi les témoins de ce mariage, on relève divers notables de Montauban, dont un membre de la famille Vialètes d'Aignan, famille de fabricants drapiers comme les Mouisset, ce qui autorise à penser que la famille de la petite Marie Gouze tenait à la bonne bourgeoisie montalbanaise. Après la naissance de sa première fille, Jeanne-Olympe, le couple Reynard quitta la région pour s'installer à Paris où naquirent deux autres enfants [30]. Marie demeura

---

28. A. Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, 1923, p. 472. Voir aussi sur le sujet le dictionnaire languedocien-français de Boissier de Sauvage.
29. Archives du Tarn-et-Garonne, registres de mariage de Saint-Jacques de Montauban (28 décembre 1756).
30. En 1792, cette famille habitait sur la paroisse Saint-Sulpice, rue des Fossoyeurs. Une plaque murale, posée par on ne sait qui, indique à tort qu'Olympe de Gouges vécut dans une des maisons de cette rue, actuelle Servandoni. L'aînée des nièces d'Olympe de Gouges, Jeanne-Olympe Reynart, épousa un sieur Crabère, médecin, qui pourrait avoir un lien de parenté avec Julie Crabère des Rieux, restauratrice des Jeux floraux à Toulouse (Labouisse Rochefort, *Trente ans*, vol. IV, p. 150-152).

encore quelque temps sous le toit familial avec son frère et sa plus jeune sœur. Restif de la Bretonne, dont le témoignage paru en 1794 dans *L'Année des Dames nationales*, est fort suspect car destiné à flétrir la mémoire d'Olympe de Gouges exécutée la veille, prétend avoir eu des renseignements selon lesquels on la connaissait au pays sous le nom de « Babichon » ou « Babichette », douée de surcroît d'un physique « attrayant [31]». On peut supposer qu'elle était enjouée, vive – elle parle souvent de sa « vivacité languedocienne » –, curieuse, sensible, romanesque aussi, et par-dessus tout éprise de justice. Elle cite souvent les héros de l'histoire de France, notamment le chevalier Bayard dont la loyauté et l'intrépidité frappaient son imagination. Il est probable également qu'elle avait entendu parler de Molière dont les tournées en France, au siècle précédent, avaient laissé une trace impérissable. Cette adolescente, qui avait hérité de la beauté de sa mère, devait pourtant ne pas y attacher une trop grande importance, préférant les conversations passionnées entre amis, tenant tête aux adultes, n'hésitant pas à refaire plusieurs fois le monde.

Lorsqu'elle eut seize ans, sa mère chercha pour elle un parti. Un écrivain de la région, Mary-Lafon, enjolivant les souvenirs de sa grand-mère M^me^ Maury de Saint-Victor, a raconté dans *L'Athénée du Midi* les circonstances de sa première rencontre avec son futur mari, qui se serait déroulée dans la nouvelle salle de spectacle de Montauban créée sous l'impulsion du maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne : « Par l'une des plus rudes soirées d'hiver [...] on jouait la *Didon* de Le Franc de Pompignan, et tout ce qui portait plume, perruque ou épée à Montauban était venu applaudir à l'œuvre du compatriote. C'était un beau public, étincelant de velours, d'or, de broderies et de diamants, et portant avec grâce et noblesse ce grand luxe du privilège qu'allait bientôt détruire pour toujours la main terrible de la Révolution : les jeunes têtes du parterre, coquettement poudrées, se tournaient souvent vers les loges pour admirer l'éblouissante toilette de l'intendante, les pierreries des dames de la Cour des aides ou du barreau, le rouge et les paniers des marquises et l'immense perruque du maire et des consuls, mais elles ne s'y arrêtaient pas et concentraient bientôt toute leur attention sur un seul point, le but de toutes les lorgnettes. Deux femmes, places aux secondes, attiraient tous les yeux. L'une était grande, bien faite et charmante encore, quoique la trentaine eût sonné pour elle, mais l'autre, qui avait à peine quinze ans, réalisait avec

31. Nicolas Restif de La Bretonne, *L'Année des dames nationales*, Paris, an II, p. 454.

magnificence l'idéale perfection de la beauté du Midi : des yeux d'où jaillissaient des étincelles, le feu de la pensée et celui de la passion, de superbes cheveux noirs dont les boucles abondantes s'échappaient avec profusion d'un petit bonnet de dentelle, un profil grec et une taille admirablement dessinée par une sylvie de soie rose... Aussi, chacun regardait cette belle fille mais nul avec plus d'enthousiasme qu'un vieillard poudré avec soin, vêtu d'un habit de soie gorge de pigeon et d'une veste blanche à fleurs d'or. Placé derrière elles, il épiait tous leurs mouvements et un bouquet de violettes ayant été lancé du paradis probablement à l'adresse de la plus jeune, il le saisit au passage et demanda respectueusement à la mère la permission de le lui apporter chez elle, ce qui lui fut accordé [32]...»

Contrairement à ce que dit Mary-Lafon, le futur époux, qui se nommait Louis-Yves Aubry, était jeune puisque, pour se marier, il lui fallut présenter le consentement écrit de ses parents. Ceux-ci, Louis-Rémy Aubry et Catherine Lossia, bourgeois de Paris, demeurant rue Feydau, paroisse Saint-Eustache, donnèrent procuration à cet effet au sieur Jacques-Pierre Rosset devant maître Sambot notaire à Paris. De par son emploi d'« officier de bouche » ou de « cuisinier [33]» du comte Alexis de Gourgues, l'intendant de la généralité qu'il avait probablement suivi de Paris à Montauban en 1761, on peut supposer qu'il appartenait à une famille de traiteurs et de restaurateurs du nom d'Aubry qui exerçaient depuis plusieurs générations dans le quartier des Halles et précisément de la paroisse Saint-Eustache. À Montauban, le futur avait à charge le ravitaillement, la composition et la réalisation des menus quotidiens de l'intendant de Gourgues qui résidait dans l'hôtel de Buisson d'Aussonne situé rue des Lixes, agrémenté de beaux jardins aujourd'hui occupés par la place des Martyrs. Cette fonction importante autant que lucrative l'avait mis en relation avec les commerçants de Montauban, ses fournisseurs. Louis-Yves Aubry était donc bien certainement en affaire avec la boucherie Gouze, entre autres avec Jean Gouze, qui, bien que jeune encore, avait dû reprendre l'étal paternel. On peut penser que c'est de façon moins poétique que ne le suggère Mary-Lafon que la main de la jeune fille fut accordée à l'officier de bouche/cuisinier de l'intendant, excellent client et parti fort indiqué pour Marie, peu dotée mais réellement jolie. Plutôt fluette, brune aux yeux noirs, la peau blanche, le visage tout rond avec des

32. Mary-Lafon, « La Ninon de 1789 », *L'Athénée du Midi*, 1860.
33. Les deux termes figurent dans le contrat de mariage.

traits fins et réguliers, elle avait un type de beauté à la mode sous Louis XV et, certainement, de nombreux admirateurs parmi les jeunes gens de la ville. Tandis qu'elle-même était moins qu'enthousiaste pour le parti qu'on lui destinait contre son avis, Aubry, de son côté, ne se montra ni doux ni compréhensif. Était-il violent ? La força-t-il ? Était-il libertin au plus mauvais sens du terme ? On ne sait. Olympe de Gouges conserva un souvenir amer de cette alliance : peut-être aurait-elle été plus heureuse avec l'original montalbanais Valette, protégé et souffre-douleur de Voltaire et héros transparent de sa pièce le *Pauvre Diable*, et qui, selon Édouard Forestié, aurait alors demandé sa main [34].

Le moins qu'on puisse dire est que, à la veille de ses noces, la jeune fille se montrait moins qu'enthousiaste, ainsi qu'elle l'a révélé dans le *Mémoire de Madame de Valmont* : « J'avais à peine quatorze ans [*sic*], vous vous en souviendrez peut-être, que l'on me maria à un homme que je n'aimais point et qui n'était ni riche, ni bien né. Je fus sacrifiée sans aucune raison qui puisse balancer la répugnance que j'avais pour cet homme. On refusa même, je ne sais pourquoi, de me donner à un homme de qualité qui voulait m'épouser : je me sentais, dès lors, au-dessus de mon état et, si j'avais pu suivre mon goût, ma vie aurait été moins variée et il n'y aurait eu de romanesque que ma naissance [35]. »

Dans la pièce de théâtre intitulée *Molière chez Ninon* (acte I, scène X), elle parle d'un parti qui lui aurait bien convenu mais qu'on aurait écarté : « Je n'ai que seize ans et on veut m'unir à un homme de soixante. J'aime et je suis aimée d'un homme bien né à qui mes parents me refusent cruellement. » Née le 5 mai 1748, elle avait dix-sept ans révolus à son mariage religieux. Mais elle avait bien seize ans lorsqu'elle se fiança et qu'elle se rendit une première fois chez le notaire où, le 7 février 1765, elle signa un contrat de mariage sous le régime de la séparation des biens. Louis-Yves Aubry déclara une fortune d'un montant de 399 livres 19 sols, et Marie, une dot de 800 livres constituée en meubles et effets de maison, plus 600 livres en argent dont sa mère se réserva l'usufruit. Comme de règle dans les pays de droit écrit dont Montauban faisait partie, seuls les biens dotaux étaient mis en communauté et figuraient sur le contrat de mariage. Ce qui ne veut pas dire que Marie n'ait pas possédé ou reçu par la suite d'autres biens qui lui

34. Bibliothèque Marguerite-Durand, Paris, fonds Lacour (correspondance avec Édouard Forestié), lettre du 11 janvier 1901. Sur ce personnage de Valette, voir la correspondance de Voltaire, édition Besterman, vol. 38, n° 7942.
35. Olympe de Gouges, *Mémoire…, op. cit.*, p. 86.

seraient demeurés propres et dont l'existence, aussi bien que le montant, ne nous sont pas connus. Dans leur totalité du moins car, le 4 octobre suivant, quelques jours avant la cérémonie religieuse, Louis-Yves signait une première reconnaissance de dettes à sa fiancée d'un montant de 499 livres 19 sols. Il lui en signa une autre le 9 avril de l'année suivante s'élevant cette fois à 1 499 livres 19 sols. Par ces actes notariés, Marie conservait, quoi qu'il arrivât, tous ses droits sur ce supplément de dot qui donnait au ménage une certaine aisance financière [36].

Le 24 octobre 1765, la bénédiction nuptiale eut enfin lieu en l'église Saint-Jean de Villenouvelle de Montauban. Aussitôt marié, Louis-Yves Aubry quitta subitement le service de l'intendant et s'installa comme traiteur à son propre compte, rue Fourchue, dans une boutique au loyer annuel de 200 livres. Le jeune couple se rangeait dans une catégorie sociale de bourgeois aisés pour la province ; si l'on ne tient pas compte de la dot de 600 livres en argent que Marie devait toucher au décès de sa mère, le ménage disposait d'au moins 2 400 livres, non compris les biens mobiliers et effets de maison, somme dont on apprécie la valeur en comparant son contrat de mariage à l'ensemble de ceux qui ont été signés devant le même notaire (maître Grelleau) de début février à juillet 1765 : sur les vingt dots mentionnées, celle de Marie Gouze était la troisième en importance, et de manière significative puisque les dix-sept autres étaient inférieures à 600 livres. De même, les biens déclarés par Louis-Yves Aubry étaient élevés si on les compare aux autres déclarés chez le même notaire ; en tout cas, ils sont sans commune mesure avec la fortune de 60 000 livres, selon une légende fabriquée au XIX^e siècle, qu'il aurait laissée à sa femme en mourant.

En avril 1766, Marie attendait un enfant et, prévoyante – une maternité n'étant pas sans risques –, elle établit un testament instituant son futur enfant son héritier universel. S'il ne survivait pas, son mari deviendrait l'héritier général et sa mère recevrait sa *légitime*, c'est-à-dire le tiers des biens subsistant. Mais le 29 août, elle mit au monde un fils qu'on nomma Pierre, comme son grand-père maternel [37]. Elle se révéla une mère attentionnée, prit grand soin de cet enfant qui ne la quitta plus.

---

36. Archives du Tarn-et-Garonne, étude notariale de maître Grelleau, 7 février, 4 avril 1765 et 9 avril 1766.

37. Archives du Tarn-et-Garonne, registres de baptême de Saint-Jacques de Montauban. Le parrain fut un certain Pierre Mondy et la marraine, une sœur cadette d'Olympe de Gouges, Jeanne-Marie, elle-même née le 6 août 1749, alors âgée de dix-sept ans.

Au milieu du mois de novembre 1766, une très forte inondation causée par une crue brutale du Tarn ravagea toute une partie de Montauban, détruisant au moins 1 500 maisons et entraînant la mort de nombreux habitants noyés ou victimes de « fièvres [38]». Le fait marqua Olympe de Gouges qui parle des inondations et des moyens d'en éviter les conséquences dans un de ses écrits du temps de la Révolution. Qu'il ait ou non été victime de ce désastre, Louis-Yves Aubry mourut à peu près à cette époque. On ignore la date exacte et les circonstances de sa mort, mais elle eut lieu prématurément, probablement peu après son mariage.

Sa jeune épouse se consola assez vite, semble-t-il, de cette disparition : en se mariant, elle s'était sentie « sacrifiée » à un homme qui lui déplaisait à tous égards, prisonnière d'une union médiocre qui ne lui avait apporté aucun épanouissement personnel. Jamais plus elle n'évoqua le souvenir d'Aubry dont elle se refusa à porter le nom. Cette expérience lui fut à ce point pénible que, en dépit des usages du temps, elle se garda bien de la renouveler. Elle préféra, comme ses amis Louis-Sébastien Mercier et Michel de Cubières, célibataires endurcis, les liaisons hors mariage qui étaient d'ailleurs dans l'air du temps. Au mariage traditionnel qui représentait à ses yeux « le tombeau de l'amour et de la confiance [39]», elle aurait voulu substituer un « Contrat d'union de l'homme et de la femme, beaucoup moins contraignant, où les partenaires, cédant à leurs « inclinations particulières », auraient des liaisons amoureuses en parallèle et des enfants avoués d'un autre lit.

C'est, nous semble-t-il, assez peu de temps après la mort de son époux que Marie Gouze, veuve Aubry, se fit appeler Olympe de Gouges. Ce pseudonyme, malgré les apparences, n'était pas si éloigné de son véritable nom. Le prénom *Olympe* auquel elle trouvait quelque chose de *céleste* comme étant le séjour des dieux, était, on s'en souvient, celui de sa mère, à qui elle vouait une grande affection et dont elle fut le principal soutien dans ses vieux jours [40]. Elle l'utilisa désormais, parfois précédé de *Marie*, sauf dans les actes notariés où, en 1793, elle signait encore *Marie Gouze, veuve d'Aubry*. *Olympe* fut donc un prénom d'adoption, comme celui de la plupart des

38. Il est question de cette inondation dans des documents conservés dans les archives du Lot, série C833, sous le titre « Relation du débordement de la rivière de Tarn, survenu le 14 novembre 1766 et des effets qu'il a produits dans la ville de Montauban » (1766).
39. Formule que l'on trouve dans les *Droits de la femme et de la citoyenne dédiée à la reine*, Paris, 1791, alors qu'elle propose de remplacer le mariage traditionnel par une sorte de pacte ou de contrat civil.
40. Elle parle de ce prénom dans la brochure intitulée *Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie*, signé « Polyme ». Elle signe de son prénom « Marie-Olympe » plusieurs brochures politiques de 1792.

femmes de ce temps qui ne portaient pas leurs prénoms de baptême mais d'autres, plus seyants ou à la mode, tels que *Chloé*, *Laure*, *Caroline*, *Désirée*, *Sophie*, *Nina*. Quant au nom *Gouges*, à moins qu'il n'ait été emprunté à une famille de négociant de ce nom vivant à Moissac, il serait plus vraisemblablement une forme dérivée du patronyme *Gouze*, à une époque où l'orthographe des noms propres n'était pas toujours fixée : dans sa proche famille, le nom *Gouze* est en effet aussi bien orthographié *Gouze*, *Gousse*, *Gouge* que *Gouges*. C'est cette dernière graphie qu'elle a fait précéder d'une particule, usage sans prétention nobiliaire – commun chez les femmes du Midi dans le sens de *fille de* –, et qui, à Paris, avait l'avantage de diminuer la distance des classes. D'ailleurs, à son époque, un très grand nombre de bourgeois possesseurs d'une terre ou d'une closerie intercalaient une particule entre le nom de leur propriété et leur patronyme. C'était extrêmement courant dans la vieille bourgeoisie française et notamment entre les membres d'une même famille qui se distinguaient les uns des autres, comme Fouquier de Tinville et son frère Fouquier d'Hérouël [41].

À peu près libre comme l'air, la jeune veuve de vingt ans éprouva le besoin de goûter aux plaisirs de la jeunesse et de s'étourdir pour oublier une expérience conjugale qui lui avait tant répugné. Il y eut justement, à partir de 1767, un passage continu de troupes en garnison dans la région. Les soldats étonnaient les populations par des exercices d'entraînement qui paraissent « prodigieux[42] ». Il fallut faire face à certaines difficultés de casernement et de ravitaillement de ces troupes qui étaient aussi du ressort des entreprises de transports militaires privés qui soumissionnaient avec l'État. Depuis 1763, un Lyonnais d'origine, Angeli Biétrix, était à la tête de la principale entreprise de transports militaires dont les activités s'étaient développées avec la guerre de Corse. Secondé par ses deux fils, Jacques Biétrix de Rozières et André Biétrix de Sault, Angéli Biétrix fut naturellement appelé à organiser les transports d'intendance que néces-

41. Il est donc absurde d'y voir, de la part d'Olympe de Gouges, une volonté de tromper ou de mentir sur ses origines plébéiennes comme n'a pas manqué de le faire Joan Wallach Scott qui, tournant résolument le dos au contexte historique, qu'elle ignore sans doute, travestit à grands traits l'œuvre, la pensée et le personnage d'Olympe de Gouges (« Only paradoxes to offer : french feminists and the Right of Man » , Cambridge, Harvard Univ. Press, 1996, p. 19-56).
On ne suivra pas non plus l'élève appliqué de M^me^ Scott, Gregory S. Brown, dont les interprétations gratuites sur les « intentions » d'Olympe de Gouges – qui, selon lui, a tout calculé dans sa vie pour se créer une « réputation » d'auteur ! – n'ajoutent rien de sensé à la connaissance du personnage et de son œuvre. « The self fashionings of O. de Gouges, *Eighteen Century Studies*, vol. 34, n° 3 (2001), p. 383-401.

42. H. de France, « Les divertissements de nos pères », *Recueil de l'Académie de Montauban*, 1895.

sitait l'affluence soudaine de soldats à Montauban. Pour assurer la bonne marche des affaires, il semble avoir dépêché sur place Jacques Biétrix de Rozières, son fils aîné, qui attendait d'obtenir une place au ministère de la Marine.

Des contemporains hostiles à Olympe de Gouges, Restif de la Bretonne et l'abbé de Bouyon, se sont complu à imaginer les circonstances, scandaleuses comme il se doit, dans lesquelles elle rencontra l'homme qui devint en effet son amant. Restif, qui se disait bien informé, assurait dans *L'Année des Dames nationales* qu'un homme « riche » (Jacques Biétrix ?), logé quelques jours au domicile des parents de la jeune femme, aurait voulu la forcer, imaginant de contrefaire le malade pour arriver à son but. « L'état du moribond empirant », un médecin complice se serait adressé en particulier à Olympe :

— C'est vous qui avez causé le mal et c'est vous seule qui pouvez le guérir. La chaleur vitale va cesser en lui, vous seule pouvez la lui rendre en vous mettant la nuit auprès de lui, chair contre chair. Comme il vous aime, vous le ranimerez…

« Naïve et crédule, commente Restif, elle se mit nue auprès du malade qui l'étreignit puis la posséda en lui faisant entendre que ce rapprochement était nécessaire à sa guérison. Et le lendemain, le convalescent fit un présent considérable au père et emmena la fille [43]…»

Cette relation est invraisemblable. Olympe, déjà mère de famille, n'avait certes pas la naïveté que lui suppose Restif qui, on l'a dit plus haut, s'est quelque peu déconsidéré sous la Terreur en chargeant la mémoire d'une femme qui venait d'être guillotinée. Dans la même veine, l'abbé Bonnefoy de Bouyon prétendait que, « fille d'un cardeur de laine, elle épousa un gargotier, plut à un riche marchand de Toulouse qui se ruina pour elle, passa dans les bras d'un autre négociant dont elle dérangea la fortune, vint à Paris, y plut par-ci, y plut par-là, vit les grands, se délassa avec les petits, etc.[44] ».

Aucune indication concernant le « riche marchand de Toulouse », mais doit-on reconnaître Jacques Biétrix dans le « négociant » dont Olympe de Gouges « dérangea la fortune » ? Possible. Il est du moins certain que cet homme occupa une grande place dans sa vie – il la voyait encore l'année

43. Nicolas Restif de La Bretonne, *L'Année des dames nationales*, *op. cit.*, p. 455.

44. Abbé Bonnefoy de Bouyon, *À deux liards mon journal. Folies d'un mois*, 8e mois (1792), n° 3. Sur le personnage, voir Paul d'Estrée, « Une victime inconnue de Beaumarchais, l'abbé Bonnefoy de Bouyon » , *Revue d'histoire littéraire de la France*, janv.-mars 1906.

de sa mort en 1793. On est assez tenté de croire que leur rencontre eut lieu à Montauban plutôt qu'à Paris car dans l'un de ses écrits ultérieurs, elle cite le cas d'une « jeune personne sans expérience séduite par un homme qu'elle aime » et qui abandonne ses parents pour le suivre. Il paraît hors de doute qu'elle fut sincèrement amoureuse de cet homme qui lui prouva son amour, et c'est sans mal qu'elle consentit alors à quitter une province et un milieu qui lui pesaient. Elle fit d'ailleurs dire à *M^me^ de Valmont* que, « forcée de fuir un époux qui m'était odieux, je m'enfuis à Paris avec mon fils », ajoutant qu'elle avait « cédé aux conseils d'une sœur et d'un beau-frère » qui l'encourageaient à venir habiter la capitale. « C'est, dit-elle, dans ce gouffre de bien et de mal que, sans titre, j'ai tenu une conduite régulière [45]... » Cette dernière version n'est pas incompatible avec celle de l'amant rencontré à Montauban sur lequel la digne et vertueuse *M^me^ de Valmont* du *Mémoire*, qui ici abandonne le domicile conjugal, se montre fort discrète. Il est vrai que, lorsqu'elle avait cherché à rencontrer à Paris le fils du marquis de Flaucourt/Pompignan, on avait prévenu le jeune homme contre elle. On lui dit qu'elle était une aventurière et une coureuse de bonnes fortunes, si bien qu'il renonça à entretenir des relations avec sa demi-sœur. C'est d'ailleurs un peu ce qu'elle met dans la bouche du comte de Saint-Clair dans *L'Homme généreux* : « Si sa conduite eût été plus régulière, elle n'aurait pas donné prise sur sa réputation. » La suite des dialogues confirme cette hypothèse d'un rejet d'Olympe de Gouges au prétexte de sa réputation libertine :

> M^me^ de Valmont : — J'aime mon frère quoiqu'un sort cruel, comme vous le savez, empoisonne en moi le charme de l'amour fraternel. Victime du préjugé, mon père m'oublia au berceau, et le temps acheva d'affaiblir sa tendresse paternelle. Mon frère possède sa fortune, son nom ; il ne me reste de ce grand homme, qui nous donna l'être à tous les deux, que l'élévation de son âme et quelques étincelles de son génie.
> Le comte : — Vous êtes sa vivante image, vous avez son esprit, la noblesse de ses sentiments ; mais il a terni sa gloire en couvrant ses yeux du voile de l'erreur.
> M^me^ de Valmont : — C'est le voile du fanatisme. Son épouse a tout fait. Il oublia qu'il avait été sensible et qu'il avait entraîné dans l'erreur ma malheureuse mère, il est mort sans se rappeler qu'il laissait au monde une fille qui le chérissait avec idolâtrie.

---

45. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 87.

Le comte : — Votre frère doit réparer ses torts envers vous.

M^me de Valmont : — Il parut avoir les sentiments d'un bon frère, avant qu'il fût son maître. Je reçus de lui la première et triste nouvelle de la perte de l'auteur de nos jours. « Ma sœur, m'écrivait-il, la mort vient de nous enlever notre père, mais je lui survis pour réparer les torts qu'il eut trop longtemps à votre égard. Vous connaissez mes sentiments envers vous, ils ne changeront jamais. » Mais quelle surprise quand j'appris qu'il était depuis quelque temps à Paris et qu'il évitait ma présence d'après les conseils de ce monstre odieux.

Ce « monstre », dont on ignore l'identité, porte dans la pièce le nom de *La Fontaine* : « Vil agent du marquis de Flaucourt », il employa tous ses soins à noircir Olympe et, pour de mauvais motifs, à la détacher de son « demi-frère », le jeune comte Louis-Georges Le Franc de Pompignan. Le plus curieux est que ce dernier épousa peu après Julie-Constance-Louise de Beaumont-Baynac qui, sous la Révolution, fréquenta les cercles libertins en compagnie de son amie inséparable, la comtesse de Beaufort, et de Julien de Toulouse [46]. Il faut croire que le libertinage n'était donc pas le reproche essentiel qu'il pouvait articuler contre sa demi-sœur Olympe de Gouges. Des raisons de famille autrement essentielles en étaient la cause.

46. Olivier Blanc, *Les Libertines*, Paris, Perrin, 1987, p. 135. Elle était la belle-sœur de Pauline de Beaumont, née de Montmorin, qui fut l'amie de Chateaubriand.

## II. LES ANNÉES GALANTES

*« Une taille de nymphe, un noble maintien,*
*un son de voix qui charme les sens et ravit l'âme,*
*de grands yeux noirs, un teint de lis et de rose,*
*une bouche vermeille, un sourire enchanteur, des grâces naturelles. »*

L'Homme généreux (1786).

À PARIS, Marie Degouges, qui se disait veuve du négociant Pierre Daubry (sic)[1] rencontra par hasard son demi-frère, Jean-Georges-Louis-Marie Le Franc, devenu un jeune homme de vingt-deux ans et fréquentant les milieux libertins. Frappé par leur ressemblance physique, un ami commun les présenta l'un à l'autre. Ils se manifestèrent beaucoup de sympathie et, pendant quatre ans, ils se témoignèrent même de l'affection [2]. Le jeune homme confiait ses affaires de cœur à sa demi-sœur, lui jurant ses grands dieux qu'il réparerait les torts de leur père. Mais le moment venu, lorsqu'il hérita du titre et de la fortune en 1784, il oublia ses promesses. Marie-Olympe comme on l'appelait dans le monde, a précisément raconté dans son *Mémoire de Madame de Valmont,* quels furent leurs rapports et comment ceux-ci tournèrent court. À lire ces lettres intimes, on la perçoit comme une femme sensible, fière et animée d'une vraie noblesse de sentiment. On voit aussi qu'elle s'est entourée de personnes distinguées et même de « quelques personnes de la Cour [3]». Par sa mère qui avait reçu une éducation raffinée, elle connaissait les usages de la société aristocratique et, bien que fille de boucher à l'état civil, elle n'était rien moins qu'une femme ordinaire. On ne doit pas s'étonner que, dans le Paris de Louis XVI, elle fût reçue dans les cercles élégants de la capitale. Comment, petite bourgeoise de Montauban sans fortune, avait-elle pu se retrouver dix ans plus tard à fréquenter des gens « bien nés riches et honnêtes » selon l'expression de l'abbé de Bouyon qui ajoutait que, « jeune et jolie », elle avait fréquenté les « grands [4]». Elle rencontra

1. AN, Minutier central (« MC »), VII-412. Ainsi mentionnée dans le bail du 11 juin 1774 par lequel Marie Degouges veuve de Pierre Daubry, négociant de Montauban, demeurant rue des Saussayes, prend à bail une maison rue des Marais.
2. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 28.
3. Olympe de Gouges, *ibid.* , p. 14.
4. Abbé Bonnefoy de Bouyon, *Folies d'un mois*, n° 6, 7^e^ mois (juillet) 1792.

certainement des princes du sang, notamment le duc d'Orléans et le fils de celui-ci, le futur Philippe-Égalité, puisqu'on sait qu'elle fut introduite dans le salon de la marquise de Montesson avec laquelle elle partageait la même passion du théâtre. Elle sut aussi attirer chez elle des écrivains, des philosophes, des savants, des artistes de renom, et se construisit une réputation de femme d'esprit dans les salons artistiques et intellectuels de la capitale. Une ligne extraite d'une lettre qu'elle adressa un jour à son père adultérin, Le Franc de Pompignan, et à laquelle il répondit par une fin de non recevoir, jette un premier éclairage sur les débuts de sa rapide ascension sociale : « Quelques protecteurs assez puissants daignèrent s'intéresser à mon sort et à celui de mon fils. Je n'importune pas souvent leur crédit. Je n'aime pas la foule, l'éclat et le grand monde. Je vis satisfaite du peu que j'ai et je suis contente si mon fils est heureux.[5] »

Elle se présente donc comme une jeune femme retirée, attentive, qui se consacre à l'éducation de son fils. Devenu général de l'armée républicaine, celui-ci témoigna avoir en effet reçu une éducation « soignée et générale », s'estimant « d'une force passable sur les mathématiques, le dessin, les armes, l'exercice, l'équitation, la géographie et l'histoire [6]». Elle fut donc une bonne mère, c'est incontestable, chose d'autant plus méritoire que, à son époque, les enfants étaient confiés, parfois oubliés, chez des nourrices du fin fond de la province. Sur la nature et l'origine de ses revenus, elle s'est montrée discrète, encore qu'elle ait indiqué l'année de sa mort avoir disposé en 1789 d'une fortune estimée à environ 80 000 livres, dont 30 000 en biens mobiliers. Sur l'identité des « quelques protecteurs » de M^me^ de Gouges et de son fils, on en est réduit aux conjectures. Mary-Lafon raconte avec verve, mais sans l'ombre d'une preuve, qu'elle participait aux petits soupers du comte d'Artois et du duc de Chartres, qu'elle reçut d'ailleurs chez elle pour une sorte de tête-à-tête à trois. Il en déduit abusivement qu'elle était devenue une courtisane professionnelle. Le Montalbanais Forestié, qui fantasmait beaucoup lui aussi, mais dans un registre de pruderie compulsive, a insisté lourdement sur l'origine « impure [7]» des ressources de la jeune femme. Ses insinuations ont eu un écho local et ont beaucoup contribué à la faire envisager comme une femme perdue de mœurs. Il s'est montré très injuste dans ses juge-

5. Olympe de Gouges, *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 87.
6. Archives du ministère de la Défense, dossier militaire de Pierre Aubry de Gouges.
7. Édouard Forestié, *Olympe de Gouges (1748-1793)*, Montauban, 1901, p. 96.

ments sur sa compatriote, allant jusqu'à parler d'elle, dans la première phrase de l'essai qu'il lui a consacré, comme d'une femme « sans éducation » et d'une « moralité plus qu'équivoque ». Il lui reconnaissait toutefois « un esprit primesautier [8] », ce qui à ses yeux devait passer pour une qualité féminine. Avec Charles Monselet, qui s'appuie pesamment sur les commérages de Fleury, comédien qui a attendu la mort d'Olympe pour régler son compte personnel avec elle [9], avec Michelet dont on connaît les discours hallucinants de misogynie, avec un docteur Guillois, auteur d'une prétendue *Étude médico-psychologique sur Olympe de Gouges*, Forestié et quelques autres jusqu'à une période récente ont tant et si bien fait que les Montalbanais et les Parisiens ont répugné pendant des années à baptiser du nom d'Olympe de Gouges l'une ou l'autre des artères de leurs villes. À Montauban heureusement, grâce à la volonté et l'intelligence de sa directrice, un collège d'enfants porte maintenant le nom d'Olympe de Gouges qui est aujourd'hui une des héroïnes de l'histoire de France les mieux connues et étudiées à l'étranger. La ville de Paris, dont les rues et les stations de métro sont largement pourvues de gloires et de fausses gloires – mâles principalement –, a enfin réagi à l'intérêt qu'il pourrait y avoir à offrir l'exemple de Mme Olympe de Gouges, l'amie des minorités et des opprimés, à la méditation des jeunes parisiens.

Le premier protecteur de Mme de Gouges, et sans doute le seul, fut Jacques Biétrix de Villars de Rozières qui, propriétaire de la Compagnie royale des transports militaires fondée par son père, était devenu un haut fonctionnaire au ministère de la Marine où il occupait la charge de commissaire des vivres [10]. Les archives notariales révèlent qu'il fut son principal soutien financier. Leur liaison, commencée à Montauban comme on l'a déjà vu, qui eut des hauts et des bas, se maintint tant bien que mal jusqu'à la Révolution, époque où ils se fâchèrent. Dans son œuvre imprimée, Mme de Gouges fait évidemment allusion à lui lorsqu'elle évoque les

8. Édouard Forestié, *ibid*, p. 5.
9. Les archives de la Comédie-Française et les écrits d'Olympe de Gouges révèlent que Fleury fut, avec l'acteur Florence, acharné à la déconsidérer aux yeux de leurs collègues. Le portrait caricatural qu'il a laissé d'elle confirme cette animosité qu'on s'explique aussi par les orientations politiques prises par l'un et l'autre en 1789 : Olympe fut proche des libéraux Talma et Julie Candeille, et Fleury appartint aux « Noirs » avec Molé, Florence, Mlles Raucourt et Contat, sauvés *in extremis* de l'exécution capitale par Charles de La Bussière en messidor an II.
10. Fils d'Ange Biétrix de Villars et de Marie Pillet, né en 1739, Jacques Biétrix fut premier commis de la Marine à Versailles. Service historique des armées C/7 29 ; Archives nationales CC/7 205. *État nominatif des pensions sur le trésor royal* (Bibliothèque historique de la ville de Paris, 8°, 104038). Après avoir perdu sa charge, il obtint du Comité de salut public l'emploi d'administrateur des transports et convois militaires avec un traitement de 8 000 livres (AN, AFII/286).

amours d'une jeune veuve avec « un célibataire fortuné âgé d'une quarantaine d'années [11]». Au début de leur liaison serait né un enfant, ce que semble confirmer la préface d'une pièce de théâtre de 1788 intitulée *Molière chez Ninon*, où Olympe de Gouges dit n'avoir qu'un reproche à faire au sort, celui de l'avoir « rendue mère d'enfants plus touchants que ceux en littérature ». On sait aussi qu'elle s'est mise en scène avec sa progéniture dans une autre pièce où il est question d'une veuve reconnaissable nommée *Madame de Circey*, mère d'un fils et d'une petite fille prénommée Julie [12]. Ailleurs, dans le *Mémoire de Madame de Valmont*, une lettre d'Olinde/Anne-Olympe Mouisset à sa fille se termine par ces mots : « Tes enfants me sont aussi chers qu'à toi.» Enfin, se sachant enceinte, elle dit aux médecins de la prison éprouver des « symptômes » identiques à ceux du début de ses deux premières grossesses [13]. Mais de cette enfant morte avant la Révolution, nous n'avons pas trouvé d'autres traces. Autre question : pourquoi n'a-t-elle pas épousé Biétrix ? Elle ne le désirait pas et dit avoir écarté toute idée de mariage car le droit conjugal d'Ancien Régime, inspiré par l'Église catholique, était profondément injuste pour les femmes, perdantes sur toute la ligne : la plupart des demandes de séparation formulées et pleinement justifiées par elles, dans les années 1780, étaient rejetées par le Châtelet ou le Parlement alors que des sévices physiques graves et des abus sexuels étaient constatés, ainsi M^me^ de Chambonas dont le procès émut beaucoup de femmes de l'époque. Les femmes n'avaient alors d'autres choix que de demeurer au domicile conjugal, celui de leur bourreau, ou d'entrer au couvent où beaucoup d'entre elles terminèrent leurs jours comme M^mes^ de Choiseul-Stainville ou de La Tour du Pin parmi d'autres. Pour Olympe, la question du mariage était entendue : pas question d'aliéner sa liberté.

Ce radicalisme a révulsé l'historiographie des XIX^e^ et XX^e^ siècles qui, lorsqu'elle s'est penchée sur le cas d'Olympe de Gouges, ne lui a pas pardonné d'être sortie des bornes de la « bienséance » et de s'être mise en marge du sacro-saint mariage. Lorsque Jacques Biétrix de Rozières, célibataire, l'avait en effet rencontrée « douée de beaucoup d'avantages » mais « privée de la fortune », il lui avait déclaré son amour et proposé le mariage. Mais elle, que « rien ne pouvait séduire sinon un sentiment tendre », avait refusé de l'épouser, se bornant à vivre avec lui avec « beaucoup de décence,

11. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*, p. 10.
12. Olympe de Gouges, *Bienfaisante ou la bonne mère*, Paris, 1788.
13. Paris, Archives nationales, W293, dossier 210.

disait-elle, comme avec son mari dans le particulier, et en public comme avec un homme de la société ». Mais elle était bien jeune, libre d'esprit, séduisante et d'un caractère décidé. Pour éloigner les rivaux et donner consistance à leur liaison, Biétrix entreprit, à défaut d'un contrat de mariage, de lui « acheter un bien ou de placer une somme de quarante mille francs avantageusement [14]». Cette dernière solution fut retenue et, le 12 avril 1774, il déclara chez le notaire Nicolas Armet avoir reçu d'elle, en vue d'un placement avantageux, une première somme de 30 000 livres [15], assez élevée pour l'époque car à la veille de la Révolution, chez le marchand de papier Réveillon, la plupart des ouvriers gagnaient à peine trois livres par jour, les femmes une livre, les enfants moitié moins. À titre indicatif et approximatif, la location à l'année d'un vaste appartement parisien de plus de trois pièces tournait autour de 500 livres et un bon repas dans un restaurant connu du Palais-Royal autour de 20 livres. Selon toute probabilité le capital versé par la jeune femme était fictif, mais c'était un moyen convenu de détourner l'article 132 de l'ordonnance de Louis XIII (1629) selon lequel toute donation directe et déclarée faite à des concubines était « nulle et de nul effet ».

Le placement était réellement « avantageux » puisque les deux parties l'établirent au taux usuraire de 8 %, le plafond maximum n'étant que de 5 %. Sur cette base, Biétrix constitua sur la tête de sa protégée une rente viagère d'un montant de 2 400 livres, réversible sur son fils en cas de décès. Cette situation donnait une certaine consistance économique à leur relation, tout en offrant à la jeune femme une assurance pour l'avenir. Dès lors, elle renonça à faire les honneurs de la maison de Biétrix pour emménager dans son propre domicile : le premier connu, qu'elle conserva jusqu'en juin 1774, se trouvait rue des Saussaies, dans un quartier élégant, à deux pas de l'actuelle présidence de la République. Il y en eut plusieurs autres jusqu'à la Révolution, toujours loués dans des quartiers élégants et en rapport avec ses disponibilités financières du moment. C'est ainsi que, du 11 juin 1774 au 8 septembre 1776, alors qu'elle était financièrement à l'aise, elle loua une maison dans l'actuelle rue Visconti – dénommée rue des Marais – où avaient logé avant elle Racine, M^elle^ Clairon et M^elle^ Lecouvreur [16]. Mais dans cette rue il y avait surtout des personnes de condition

14. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*, p. 11.
15. Paris, Archives nationales (ci-après " AN "), minutier central des notaires parisiens, étude Nicolas Armet, 12 avril 1774.
16. AN, MC, Et.XCVI-483, le 8 septembre 1776.

dont le procureur Clément de Ris, le marquis de Courtivon ou la marquise de Pierrecourt, maîtresse du maréchal de Lowendal, des personnes qu'elle pouvait croiser dans la société où Biétrix l'avait introduite.

Un peu comme les actions, les rentes viagères étaient alors des titres au porteur, cessibles et négociables. Pour un achat qu'elle désirait faire, la jeune femme déposa sa rente viagère chez un prêteur d'argent, avocat au Parlement de son état, le sieur Lecointe-Delaveau, qui lui avança 6 000 livres s'engageant en retour à lui verser une fraction des intérêts produits par cette rente [17]. Mais deux ans après, ayant de nouveau besoin de liquidités – elle avait entre-temps décidé d'emménager dans un appartement du quartier du Palais-Royal, rue Ventadour, non loin de l'hôtel familial des Biétrix –, elle obtint la rétrocession de cette rente le 28 avril 1778, pour en offrir la jouissance mieux rémunérée au trésorier de la Garde de Paris, le sieur Fleury-Gombault. Elle retira 15 600 livres de cette opération, ce qui lui permit aussitôt d'arrêter l'action menée contre elle par l'un de ses créanciers, un ancien procureur au Parlement, Jacques-Étienne Blanchet [18]. Quelques mois plus tard, Biétrix lui offrait de recouvrer l'entière possession et jouissance de sa rente dont elle cédait aussitôt une part (300 livres) à sa mère, ce à quoi elle fait allusion dans l'une des lettres du *Mémoire de Madame de Valmont* [19]. À la suite d'un nouvel arrangement, cette part de rente fut ensuite éteinte par Biétrix contre le remboursement du principal, soit 1 875 livres qu'en digne fille elle fit parvenir à sa vieille mère. Le même jour, Biétrix rachetait 15 000 livres la « jouissance éventuelle » de Pierre Aubry à la rente et, le lendemain, il constituait en faveur d'Olympe deux nouvelles rentes viagères annuelles au capital de 8 500 livres chacune [20] ; pressée de disposer à sa guise de ce capital, elle obtint un an plus tard (29 juin 1785) le remboursement de l'une de ces deux rentes [21].

Ainsi, en l'espace de dix ans, elle n'avait pas déboursé un sol puisque le principal était chaque fois versé en dessous-de-table par l'amant généreux. Et elle avait reçu en plusieurs fois des remboursements avoisinant 70 000 livres, non compris les intérêts versés, somme qui ne représentait sans doute que la partie connue des dons qu'il lui avait consentis. Elle conserva jusqu'à la fin de sa vie une part de capital (dont le montant fit l'objet

17. AN, Minutier central, étude Maupas, 16 août 1775.
18. AN, MC, étude Momet, 24 avril 1778.
19. AN, MC, étude Aubert, 7 septembre, 10 octobre et 22 novembre 1780.
20. AN, MC, étude Le Mire, 28 et 29 juin 1784.
21. *Ibid.*, 22 juin 1785.

d'un litige entre eux), correspondant à deux versement viagers de 2100 et 750 livres. Lorsqu'elle avoua avoir possédé une « honnête fortune » de 80000 livres y compris les biens mobiliers estimés à 30000 livres [22], on peut aisément la croire sur parole. Elle continua les années suivantes de mener l'existence d'une femme de la bourgeoisie aisée avant de dilapider presque toutes ses économies, non pas chez les bijoutiers, les tapissiers et les parfumeurs, mais chez les imprimeurs, les afficheurs et les libraires. Les choses se compliquèrent en outre du fait des revers de fortune de Jacques Biétrix, associé à son frère André depuis la mort de leur père. En 1788, le contrat qui liait cette famille à l'administration royale, lui assurant le monopole des transports militaires, fut soudain supprimé par décision ministérielle et confié à un protégé de Loménie de Brienne, le sieur Baudoin. L'amant généreux se trouva alors dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, et encore moins de rembourser le capital qu'il avait placé à l'attention de sa maîtresse. Dans une de ses brochures politiques, Mme de Gouges a évoqué cette affaire et condamné en termes assez vifs la décision prise par Loménie de Brienne de supprimer le monopole auquel elle était directement intéressée [23]. Quelques années plus tard, ces affaires d'argent s'envenimèrent et Olympe, poursuivie par les créanciers, assigna la mort dans l'âme Jacques Biétrix, mauvais payeur, en justice. Le 10 mars 1792, un jugement par défaut reconnut son bon droit à lui réclamer une somme estimée à 40000 livres, en remboursement des rentes viagères et en dédommagement des impayés [24]. Mais, qu'elle doutât de l'issue favorable pour elle d'un second jugement prononçant la restitution de cette somme, ou qu'elle conservât un reste de tendresse pour Biétrix, elle abandonna la procédure engagée, invitant celui-ci à considérer les avantages d'un règlement à l'amiable. Ses dettes étaient criantes : déjà en 1791, elle avait dû déposer ce qui lui restait de bijoux au mont-de-piété[25] et, à la fin du mois de mars 1792, on la convoquait au commissariat de la section du quartier du Roule sur la plainte d'un couple de commerçants qui présentèrent à cette occasion une pétition signée de tous ses créanciers [26]. Sensiblement à la même époque, Mme Reynard, sa sœur aînée, qui n'était pas dans une meilleure situation, était venue à décéder subitement :

---

22. Olympe de Gouges, *Testament politique,* Paris, 1793, p. 8.
23. AN, MC, étude Chaudot, 5 juillet 1792.
24. AN, MC, étude Dufouleur, 26 janvier 1793.
25. AN, W534 (II).
26. Archives de Paris, DI U/1 (12), 25 mai 1792.

un procès-verbal de mise sous scellés indique qu'une trentaine de commerçants de son quartier avaient contraint son époux et ses trois enfants à solder les quelques 3 000 livres de dettes laissées par elle chez l'épicier, le parfumeur, la modiste, l'ébéniste, etc.[27]. Pour ce qui la concernait, M^me^ de Gouges garantit ses propres dettes, particulièrement avec ses imprimeurs et éditeurs, Couret de Villeneuve et Xhrouet, sur la somme globale dont, aux yeux de la loi, Biétrix lui était redevable [28]. En janvier 1793 il lui restitua enfin une partie de la somme qu'il lui devait, soit 18 600 livres qu'elle investit partiellement dans une acquisition immobilière en Touraine [29].

Les insinuations malveillantes sur sa « moralité » sont donc infondées. Car s'il est vrai qu'Olympe de Gouges bénéficia du soutien financier de Jacques Biétrix, c'est qu'il le désirait ainsi et elle ne lui coûta ni plus ni moins que si il l'avait épousée. Rien n'autorise à dire enfin qu'elle-même ne fut pas sincèrement éprise de celui qu'elle considéra un temps comme son mari dans la vie privée. « Des hommes inconsidérés sèment partout que j'ai eu des amants ; certes, la remarque est neuve et surtout bien essentielle… Faut-il qu'on me force encore d'ajouter qu'étant veuve à seize ans et devenue ma maîtresse, je fus plus exposée qu'une autre [30]? »

Sans doute le fut-elle, car pour les jeunes femmes comme elle il n'y avait d'ordinaire à cette époque aucune autre situation que le mariage, la vie de labeur – où l'amour n'avait pas grand place – et les maternités à la chaîne ; sinon, si l'on était belle, la galanterie. Jugeant avoir suffisamment goûté aux agréments du mariage, elle occupa une place dans les « fastes de Cythère », mais celle-ci, selon Moufle d'Angerville, l'auteur des *Mémoires secrets* de 1786, ne fut que « passagère [31] ». M^me^ de Gouges fut une libertine très raisonnable à une époque où, à la Cour comme à la ville, le libertinage était dans l'air du temps. Évoquant ces années, elle-même écrivait : « Je n'ai point de regrets, je fais tous les jours de nouveaux sacrifices et je commence même à être philosophe à un âge où les femmes jouissent le mieux des plaisirs.» Dans sa longue lettre à Le Franc de Pompignan, elle explique encore qu'elle a su résister au tourbillon du

27. Archives de Paris, DII U/1 (4). La sœur d'Olympe de Gouges demeurait dans un vaste appartement de la rue des Fossoyeurs.
28. AN, MC, étude Chaudot, 5 juillet 1792, note 18.
29. AN, MC, étude Momet, 26 janvier 1793. Elle acquit « le Clos-Figuier » à Saint-Étienne-de-Chigny, dans les environs de Tours.
30. Olympe de Gouges, *Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs*, Paris, 1789, p. 7.
31. Moufle d'Angerville, *Mémoires secrets*, t. 31, 18 janvier 1786.

monde : « Renfermée dans un petit cercle d'amis, avec toute la décence que se doit une femme qui se respecte, il serait inutile de dire que je n'ai point été sensible. Je me suis souvent piquée de délicatesse et elle a souvent nui à mes intérêts. Ce sentiment est respectable, mais à Paris, ce n'est point par lui qu'on parvient à la fortune [32].»

Restif de la Bretonne, à qui l'on doit une nomenclature complaisante de la prostitution parisienne, prétend qu'Olympe de Gouges fut une « fille [33]», et Forestié lui emboîte le pas, la classant résolument dans le bataillon des courtisanes de l'époque [34]. Une confusion plus ou moins volontaire a dû s'établir dans son esprit entre le nom de guerre choisi par sa contemporaine Liane de Pougy, grande cocotte à la mode, et celui adopté, pour d'autres raisons, par Olympe. Dans son ouvrage *Trois Femmes de la Révolution*, Léopold Lacour a placé celle-ci sur le même plan que Théroigne de Méricourt, authentique courtisane professionnelle avant la Révolution, et l'actrice Rose Lacombe, deux personnes que notre héroïne n'a probablement jamais rencontrées dans le milieu qu'elle fréquentait. Ces biographes ont ainsi creusé le sillon d'une réputation injustifiée, donnant davantage de prise aux hystéries antiféministes de la fin du XX^e^ siècle dont Olympe de Gouges a fait les frais [35].

Pour justifier leurs insinuations et leurs réserves, ils ont cité l'abbé de Bouyon qui, avant Fouquier-Tinville et Restif de La Bretonne, s'est plu à calomnier M^mes^ de Gouges et Helvétius dans sa feuille ultraroyaliste intitulée *À deux liards mon journal.* Il traite l'une de « folle » et l'autre de « sorcière », accusations caractéristiques que resservent périodiquement les misogynes des deux sexes. Plus justement, M^me^ de Gouges fut, selon Mercier son ami, de ces femmes qui, si elles n'avaient pas « l'effronterie du vice », n'avaient pas « l'austère rigueur de la vertu [36]» : elle était de son temps, ni plus ni moins, et elle-même distinguait la femme franchement galante de la prude comme on distingue l'artiste de l'amateur. Elle recon-

---

32. Olympe de Gouges, *Mémoire…*, *op. cit.*, p. 87.
33. Nicolas Restif de La Bretonne, *L'Année des dames nationales*, *op. cit.*, p. 454.
34. Archives du Tarn-et-Garonne, fonds Forestié.
35. Melvin Carlson, dans un essai intitulé *Theatre of the Revolution*, New York, 1966 (Gallimard, 1988), s'est étrangement déchaîné contre Olympe de Gouges qu'il traite bizarrement de « vieux laideron irrascible », d'« octogénaire (*sic*) qui se prétendit enceinte », de « vieille toquée d'Olympe de Gouges », etc. Cela prêterait à rire si l'auteur n'était pas tenu à la réserve et à la modération qui conviennent à un professeur d'université. Même hostilité chez Alain Decaux qui exprime régulièrement des réserves ni fondées ni justifiées à l'égard d'Olympe de Gouges (interventions sur France Culture sur la panthéonisation de M^me^ de Gouges).
36. Louis-Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, Paris, an VII, t. 7, p. 166.

naît donc avoir eu des amants. Le chevalier de Cubières, qui fut l'un d'eux, selon Fabre de l'Aude, lui dédia en 1792 une épître où il l'interpelle par ces mots : « Belle Marie-Olympe [...], comme ta voix, jadis, grondait les infidèles [37]. » Sur l'identité de ses amants de jeunesse, elle a gardé le secret. Elle ne nomme que Joseph Antoine Dominique Guignes de Moreton, marquis de Chabrillan, qui se vantait partout de l'avoir séduite. Elle dit l'avoir obligé à faire amende honorable à la vérité, chez elle, devant un cercle de quarante personnes [38]. Elle a reconnu avoir eu quelquefois « la fortune et les dignités » à ses pieds [39]. On a parlé à cet égard du duc de Chartres devenu duc d'Orléans à la mort de son père, mais il n'y a pas le début d'une preuve dans les minutes notariales où le prince faisait d'habitude enregistrer les pensions viagères qu'il constituait à l'attention de ses anciennes maîtresses. Comme les auteurs du *Petit Dictionnaire des Grands Hommes* avaient, par une allusion déplaisante aux *Écuries d'Orléans*, suggéré qu'elle avait couché avec le prince, elle adressa en 1793, à l'attention des journalistes de Paris, une très ferme mise au point sur ses rapports antérieurs avec le régicide Égalité : « Que le public ne soupçonne pas que M$^{me}$ de Gouges ait jamais eu aucun rapport d'intimité avec ce méchant homme pour acquérir la place qu'il avait promise à mon fils [40]. » Il est vrai que Pierre Aubry émargea un temps sur la liste des membres du corps d'ingénieurs de la province de Champagne, apanage du duc d'Orléans. Mais Olympe affirme avoir déboursé 1 500 livres pour obtenir cette place. Le soupçon d'une liaison intéressée avec d'Orléans s'est maintenu du fait de la dédicace de ses *Œuvres dramatiques* au duc, également parce qu'elle avait loué son courage dans un petit texte de 1788 intitulé la *Bienfaisance récompensée*, et enfin parce que lui-même avait pris sa défense en 1792 alors que les Jacobins la dénonçaient à la vindicte populaire : « Je connais son caractère mieux que vous, intervint-il, et je répondrai de la pureté de son patriotisme [41]. » Écrivant peu après leur exécution à tous les

37. Chevalier Michel de Cubières, *Épître à Marie-Olympe de Gouges*, Paris, 1792. D'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France, cette épître lue au Palais-Égalité le 4 juillet 1792 au lendemain de l'épisode du « baiser Lamourette » à l'Assemblée nationale, fut publiée en 1793 à la suite de l'essai intitulé *Les Abeilles ou l'heureux gouvernement*.

38. Olympe de Gouges, *Départ de M. Necker et de Madame de Gouges*, Paris, 1790, p. 27. Le marquis de Chabrillan (1744-1793) fut premier écuyer de la comtesse d'Artois et maréchal de camp, en 1784. Il avait épousé Innocente-Aglaé du Plessis de Richelieu d'Aiguillon (1747-1776). Il avait été l'amant de la soi-disant comtesse Duquesnay, une rabatteuse de Jean du Barry, dont le tripot rue de Bourbon accueillait Bertin (des parties casuelles), Mazières et autres libertins.

39. Olympe de Gouges, *L'Esprit français*, Paris, 1792. Voir aussi *Archives parlementaires*, vol. 40, p. 383.

40. Bibliothèque historique de la ville de Paris, manuscrit CP6363.

deux, les 3 et 6 novembre 1793, Desessarts, un chroniqueur du temps de la Terreur, en a déduit qu'il était son « héros » et qu'elle n'avait jamais cessé de « préconiser sa popularité et ses vertus [42]». Il suggère enfin qu'elle avait été une femme intéressée, car si « sa beauté et ses succès dans la carrières des lettres et de la galanterie [lui] avaient assuré un rang parmi les femmes extraordinaires de son temps », ses « passions impétueuses » avaient fini par éloigner les « amants qui entretenaient son luxe [43]».

Personne n'a, en l'an II, osé discuter les assertions de Desessarts chargé de flétrir la mémoire des personnes que le Tribunal révolutionnaire venait de condamner. Or, malheureusement, elles ont été reprises sans contrôle et sans distance par les biographes des XIX^e^ et XX^e^ siècles. Comme le prouvent amplement ses démarches et ses principes, M^me^ de Gouges ne fut jamais une femme calculatrice : on ne la trouve dans aucun registre de pension sur le trésor, dont le fameux *Livre rouge,* où il y a en revanche le nom de la plupart des *créatures* mâles et femelles des princes du sang.

Ainsi, cette période de sa vie qui correspond à ses vingt-cinq/trente ans ne fut rien moins que tapageuse, et on s'explique d'autant mieux que son nom soit absent des chroniques scandaleuses, comme ont oublié de le signaler MM. Forestié, Lacour et autres [44]. La presse la cite pour ses livres et opuscules, pour vanter son patriotisme ou rendre compte de ses pièces de théâtre. Moufle d'Angerville est donc assez exact quand il dit que, « après avoir occupé une place passagère dans les fastes de Cythère, elle désira en obtenir une plus durable dans les fastes du Parnasse », la littérature et le théâtre qui furent en effet ses deux véritables passions [45].

M^me^ de Gouges était-elle jolie ? Son iconographie comportait jusqu'ici un certain flou, notamment à cause d'un portrait anonyme du musée Carnavalet qui contredit les portraits existants. Par ailleurs, certains historiographes, comme Michelet ou l'Américain Melvin Carlson, ont soutenu avec l'abbé de Bouyon qu'elle avait été une femme vieillie préma-

---

41. Rapporté par Huguet, du département de la Creuse et cité dans Olympe de Gouges, « Mon dernier mot à mes chers amis », *in Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, Paris, 1792, p. 23.
42. Desessarts, *Procès fameux*, Paris, an II, p. 167.
43. Desessarts, *ibid.*, note 40.
44. Dans les longues nomenclatures publiées par Hector Fleishmann dans *Les Filles publiques sous la Terreur (1911)* ou dans la très exhaustive *Chronique arétine* (1789), on ne trouve pas son nom, ce qui ne donne aucun fondement aux insinuations de MM. É. Forestié, L. Sonolet, M. Guillois et L. Lacour auxquels nous avions accordé trop de crédit dans les premières éditions de notre biographie d'Olympe de Gouges. Voir Olivier Blanc, *L'Amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, 2002.
45. Moufle d'Angerville, *Mémoires secrets*, vol. XXXI, 18 janvier 1786.

turément, voir laide. Avait-elle des traits réguliers, était-elle brune ou blonde ? Autant d'éléments qui ne sont pas sans intérêt pour identifier ses portraits et se faire une idée de son physique. D'après les contemporains, elle était agréable à regarder, et son apparence était bien éloignée des caricatures habituelles selon lesquelles les intellectuelles et les féministes sont des femmes laides ou hystériques. Le portrait que trace d'elle Moufle d'Angerville dans les *Mémoires secrets* du 18 janvier 1786 est assez fiable : « C'est une femme superbe, très vive, fougueuse, aujourd'hui sur le retour mais encore aimable et susceptible de faire des passions, [et qui], prudemment, renonce à la galanterie pour se jeter dans le bel esprit. » Devenue femme de lettres, elle peut encore prétendre à la séduction car, dans la préface à sa pièce *Le Philosophe corrigé*, elle avoue avoir souvent consacré de longues heures à sa toilette [46]. Le baron de Grimm fait une allusion graveleuse à sa beauté en rendant compte d'une pièce qu'elle fit présenter en 1793 : « Née avec une jolie figure, son unique patrimoine, elle n'était depuis longtemps connue à Paris que par les faveurs dont elle comblait ses concitoyens... » Un correspondant anonyme, sans doute l'avocat Duveyrier, qui lui reprochait sa « manie » de composer des pièces de théâtre l'assurait lui aussi que le « ciel l'avait faite pour n'être que jolie [47] ». Bizarre compliment qui, en 1791, dut sonner douloureusement aux oreilles de Mme de Gouges qui s'était donnée corps et âme à la politique et avait demandé à remplacer Duveyrier dans son ambassade auprès du prince de Condé émigré. Pour ses charmes physiques, on peut encore citer Dulaure qui l'a bien connue [48] et aussi Fabre de l'Aude, présenté à elle par Cubières au fameux *bal des Sylphes* donné au printemps 1786 par Coustard de Villiers à son épouse. Elle était, dit-il, « une grande et belle femme dont les livres ne furent pas plus nombreux que les amants ». Assurément les uns furent plus nombreux que les autres, mais ce témoignage et les précédents anéantissent les propos fielleux de l'abbé de Bouyon qui poursuivait Olympe de son mépris : « Elle est si laide, écrivait-il, qu'elle en sue et pue ». Le plus fiable des satisfecit de beauté lui a été accordé au début de la Révolution par les auteurs de l'*Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris* où les candidates devaient satisfaire à des critères précis : « Nous excluons de notre liste les jolies femmes qui font trafic ouvert de leurs charmes. Nous n'admettons que les femmes généralement recon-

46. Olympe de Gouges, *Le Philosophe corrigé*, Paris, 1787, p. 18.
47. Olympe de Gouges, *Adresse au Roi, adresse à la Reine*, Paris, 1792, p. 22.
48. Dulaure, *Esquisses historiques*, t. III, Paris, 1824, p. 28.

nues jolies. Nous exigeons des traits de beauté bien caractérisés : par exemple de jolis yeux noirs ou bleus qui ayent de l'expression, de la vivacité, ou cette langueur aimable qui charme, enchante, ravit les cœurs ; une jolie petite bouche bien coloriée ; de belles petites dents bien blanches et bien rangées ; un sourire gracieux, agréable, ravissant ; une tournure de visage qui charme d'abord ; un joli sein bien arrondi, blanc, ferme ; une taille fine, avantageuse ; un port majestueux ; une jambe fine, déliée, bien tournée ; un pied mignon, petit ; de l'esprit ou de la vivacité [49].»

Probablement M^me^ de Gouges était-elle mince à en lire les *Mémoires* du sarcastique Fleury, sociétaire du Théâtre-Français, qui chercha toujours à la disqualifier aux yeux de tous. Il disait ne distinguer « nulle frivolité mondaine du côté de sa poitrine remarquable par la plus grande concision [50]». Un autre auteur du temps s'est, au contraire, montré séduit par ce corps charmant dont la « prestance » était remarquable, d'autant que « à l'exemple de presque toutes les jolies femmes », elle consacrait du temps « à le soigner et à le parfumer [51]». Quoi qu'il en soit, sur cent quarante-deux candidates retenues par les auteurs de cette liste, M^me^ de Gouges est nommée la cinquième. Également citées M^me^ Vigée-Lebrun de l'Académie, M^me^ Dufrénoy, femme de lettres connue pour sa liaison avec Fontanes, M^me^ de Lavoisier, née Paulze, immortalisée par un beau tableau de David aujourd'hui à New York, la comtesse de Buffon, qui fut la maîtresse attitrée du duc d'Orléans, cousin de Louis XVI, ou encore la duchesse de Guiche, fille de la duchesse de Polignac. Les auteurs de l'*Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris* invitaient pour finir « toutes les enfants des Grâces à continuer à faire honneur à la beauté en respectant la vertu ».

Il n'est pas sans intérêt de préciser les caractéristiques particulières de son visage et de sa taille grâce à la description de ses laissez-passer de police délivrés à Auteuil pendant la Révolution et conservés dans le fonds Parent de Rozan. On apprend d'abord qu'elle mesurait cinq pieds deux pouces (un mètre soixante), taille moyenne, qu'elle avait le visage rond, des cheveux et des sourcils châtain (et non pas gris comme l'a imaginé Michelet), des yeux bruns, un nez légèrement aquilin, le front découvert, le menton rond et plein et la bouche moyenne : ses traits étaient réguliers si on les compare à ceux de sa servante de 1792, Justine Thomas, reconnaissable

49. Anonyme, *Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris*, Paris, 1792.
50. Édouard Forestié, *Olympe de Gouges (1748-1793)*, *op. cit.*, p. 96.
51. Anonyme, *Colloque des morts les plus fameux*, Paris, an II, p. 105.

dans le même passeport à son nez « pointu », sa « grande bouche », son « menton relevé » et sa « figure maigre [52]».

Cette description est assez conforme aux portraits que l'on connaît d'elle, notamment une miniature, un dessin aujourd'hui au Louvre et un pastel conservé dans une collection privée. Elle posa en effet pour un miniaturiste et cette œuvre, qu'elle jugeait très ressemblante, fut offerte au duc d'Orléans avec l'hommage des deux premiers tomes de ses *Œuvres dramatiques*. Elle avait refusé d'annexer la gravure de ce portrait, comme souvent chez les auteurs. C'était alors considéré comme peu convenable venant de la part d'une femme. Une copie originale de cette miniature non localisée pourrait avoir été autrefois expédiée par M^me^ de Gouges à sa mère à Montauban. C'est peut-être cette copie originale qui fut présentée à Édouard Forestié comme provenant d'une famille Mouisset, probables descendants d'un frère d'Anne-Olympe Mouisset, et reproduite par Léopold Lacour dans son ouvrage, *Trois Femmes de la Révolution*. Un dessin du Louvre à la mine de plomb rehaussé d'aquarelle, issu des collections rassemblées par l'abbé Soulavie, montre Olympe de Gouges assise sur un fauteuil Louis XV, tenant un livre de la main droite [53]. Le visage peut rappeler la jeune femme de la miniature, mais à une époque plus tardive. Elle a le visage rond et une coiffure à rouleaux conforme à celle de la miniature. On a le sentiment que l'artiste inconnu a simplement esquissé la ressemblance et qu'il s'agit là d'un dessin préparatoire en vue d'un portrait à l'huile. Le visage tel qu'il apparaît présente aussi une ressemblance avec un grand portrait au pastel, peut-être lui aussi une étude préparatoire à un portrait à l'huile. Sur ce pastel, on retrouve l'exacte position de la tête tournée comme sur la miniature et le dessin, de trois quarts, un simple fichu croisé sur la robe, une coiffure identique, l'exacte rondeur du visage tant caractéristique de M^me^ de Gouges – héritée de son père Le Franc de Pompignan à qui elle ressemblait énormément –, la direction du regard vers la gauche et jusqu'aux ombres posées sous la pommette gauche et sous le menton du modèle. Ce pastel sur parchemin tendu sur châssis,

---

52. Bibliothèque municipale du XVI^e^ arrondissement, archives municipales d'Auteuil, fonds Parent de Rozan, passeports, 2^e^ registre, t. 28, p. 307 verso.

53. Pierre Jean-Richard et Gilbert Mondin, *Un collectionneur pendant la Révolution : Jean-Louis Soulavie (1752-1813)*, Paris, RMN, 1989, p. 94 (mine de plomb et aquarelle, H.o., 280 ; L.o., 213). Filigranne : Soleil. Monté sur un dépassant mauve portant dans le haut l'inscription à la plume : « Olympe de Gouges/14 brumaire », le tout monté sur une feuille de papier bleu pâle portant l'inscription à la plume « Elle s'était offerte pour défendre Louis XVI.» Exposition, Paris, 1939 (n°134) et 1989 (n°110).

mesurant 45,5 x 37 cm est d'une facture rappelant la manière du portraitiste polonais Alexandre Kucharski actif à Paris dans les années 1780 et qui était apprécié pour son don à capter la ressemblance de ses modèles. Il avait l'habitude de recommander à ses modèles féminins de porter un fichu croisé de telle sorte que l'attention fût concentrée sur l'expression : « Le métier fondu du portrait [...] et la simplicité des atours mettent en valeur la psychologie du visage si caractéristique des créations de l'artiste [54]. »

Si l'on compare ces trois œuvres, on y trouve, pour ce qui est de la ressemblance, une cohérence qui tranche avec un quatrième portrait, daté de 1784, conservé au musée Carnavalet et présenté, selon une inscription postérieure à l'œuvre, comme étant celui de « Marie-Olympe Aubry des Gouges ». Car tout récemment une version à l'huile de ce portrait à la pierre noire est passée aux enchères à Paris-Drouot, cataloguée comme une œuvre du début du XIX^e siècle de l'entourage de Prud'hon [55]. Il est donc invraisemblable que le dessin de Carnavalet, que nous avions autrefois reproduit en confiance, représente M^me de Gouges, malgré l'inscription apocryphe que l'on doit peut-être au docteur Legras, donataire du dessin au musée.

Fleury, le comédien du Théâtre-Français, a laissé un long portrait moral de M^me de Gouges – sujet à caution car visiblement destiné à nuire à sa mémoire mais utilisé sans recul par les premiers biographes [56]. Il la dépeint sans nuance comme une femme excentrique, prétentieuse, à la limite de l'extravagance pour ne pas dire de la folie. Dans les salons, elle était, selon lui, « friande de saillies, de mots à effets et de paroles sublimes ». Il ajoutait : « Elle avait des vapeurs lorsque, dans le monde, elle ne se voyait pas environnée d'auteurs et d'académiciens, non pour se laisser instruire par eux, mais pour jeter sur eux tout son éclat [...]. Elle parlait beaucoup et longtemps [...]. Languedocienne, vive, l'œil et l'oreille alertes, la mémoire facile, elle eût pu se vanter, à juste titre, de quelques mots piquants et de plusieurs réparties ingénieuses. » Elle aurait surtout élaboré sa propre théorie du post mortem dans laquelle la réincarnation

54. Xavier Salmon *Les pastels, Musée national du château de Versailles*, RMN, Paris, 1997, p. 89 à 99.

55. Tajan, *Tableaux anciens, lundi 24 juin 2002, Hôtel Drouot*, Paris, 2002, p. 48. « École française vers 1800, entourage de Pierre-Paul Prud'hon », « Portrait d'une jeune femme au nœud rose ». Présenté dans un cadre en bois doré estampillé « J. Allaire », ce tableau de 47/38,5 peut être attribué à Constance Mayer.

56. M^me Armande Rolland, dans ses souvenirs sur ses amis de Sainte-Amaranthe, disait des *Mémoires* de Fleury qu'il y avait de temps à autre un fait vrai au milieu de fait controuvés.

jouait un grand rôle. Adepte de ce qu'on appelle la métempsycose, elle prétendait, assure Fleury, que son chien danois pourrait bien avoir été un homme ambitieux, trop amoureux des « grandeurs humaines » et condamné dans une seconde vie à tenir le rôle humiliant de chien pour expier sa faute. À ses yeux, chaque animal avait été une célébrité du temps passé, si bien qu'elle avait affublé chiens, chats, singes, bouvreuils et perroquets de noms fameux : « Elle se regardait comme donnant asile à bien des grandeurs déchues, à bien des infortunes ; comme accueillant la science en fourrure et les arts emplumés.» Le ridicule tue sûrement, surtout si la personne visée ne peut plus se défendre. Mais Fleury n'a pas eu cette pudeur pour une femme qu'il avait copieusement détestée pour des motifs d'amour propre. Il a tourné en dérision à la fois son affection pour les bêtes, prétendant qu'il n'y avait pas dans Paris d'hôtel plus peuplé que son appartement, et également ses croyances au surnaturel. Mais Olympe de Gouges était susceptible et, un jour que l'auteur lyrique Sedaine, auteur de livrets d'opéra, avait plaisanté son goût immodéré des bêtes, elle lui avait répondu avec agacement : « Mes oiseaux me donnent des concerts assez agréables et leur chansons me délassent un peu de notre opéra comique.» Fleury ajoute qu'elle amusait beaucoup le naturaliste Daubenton avec sa prétendue croyance dans la métempsycose. Venant de l'Académie à pied et se rendant au Jardin des plantes, l'illustre personnage avait coutume de reprendre son souffle sous les arcades du Théâtre-Français, l'Odéon actuel, où, d'après Fleury, elle venait le rejoindre pour se promener dans les allées du Luxembourg et discuter du « système de l'âme des bêtes [57]». Mais doit-on croire Fleury qui la présente comme croyant à la réincarnation des hommes en animaux ? Elle fait, il est vrai, allusion à la transmigration des âmes dans sa pièce sur Mirabeau [58], c'est-à-dire d'humain à humain. D'un autre côté, les *Prières chrétiennes* et le *Nouveau Testament* trouvés chez elle, permettent de relativiser cette singulière croyance [59]. Tout ce que dit Fleury est donc exagéré, dans le but de la ridiculiser, et il a feint de prendre au pied de la lettre des propos auxquels elle ne croyait qu'à moitié et des idées qu'elle affectait de soutenir par plaisanterie ou par provocation.

---

57. Pour ce qui précède, Fleury, *Mémoires*, *op. cit.*, vol.I, p. 90-91.
58. Olympe de Gouges, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, Paris, 1791.
59. Voir cette mention dans l'inventaire général des papiers d'Olympe de Gouges que nous avons publié depuis les premières éditions de notre biographie dans Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, Côté Femmes, Paris, 1993, t. II, p. 45 (5e ligne).

Quoi qu'il en soit, les nouveautés de cette époque fertile en expériences, excitaient sa curiosité intellectuelle. Son ami, l'auteur Louis-Sébastien Mercier, qui en était adepte, l'initia probablement la « physiognomonie » telle qu'elle avait été récemment mise au point par le Suisse Lavater, technique consistant à révéler le caractère d'un sujet en déchiffrant les traits de son visage. À la même époque, on discutait sans fin des effets sur la santé du « baquet » de Franz Anton Mesmer qui prétendait avoir découvert le « magnétisme animal », fluide qu'il préconisait comme remède à toutes les maladies. Ces expériences la passionnaient. Cependant, dans ses nombreux écrits, rien n'indique qu'elle fut une femme influençable ou crédule et il n'y est jamais question de surnaturel.

Chez qui se rendait-elle ? Quelles étaient ses relations habituelles ? On sait qu'elle allait chez la marquise de Montesson où, selon Fleury, elle était « fort bien accueillie [60]». Celle-ci était une institution sous Louis XVI comme elle le fut sous le Directoire et l'Empire. Cette grande dame, riche et originale, était l'épouse morganatique du duc d'Orléans qui lui cédait tous ses caprices. Mais sous ses dehors d'excentrique qu'a méchamment relevés l'auteur des *Mémoires de la marquise de Créquy,* M^me^ de Montesson était une femme généreuse qui ne regarda pas sans mécontentement les changements de 1789 : sous l'Empire, elle refusait de faire des différences de rang et mettait tous ses invités sur un pied d'égalité, jugeant avant tout les gens à leur talent et leur personnalité : « On prétend, écrivait un contemporain de l'Empire, que M^me^ de Montesson veut et sait maintenir dans son salon la plus parfaite égalité et que quiconque y manquerait, soit par une réminiscence de son ancien rang, soit par l'orgueil de son crédit ou de ses richesses présentes, cesserait dès lors d'être admis. Ainsi le peintre, le musicien, l'histrion marchent là sur la même ligne que le duc et le pair, le comte d'un empire et le ministre républicain [61].»

Dans les années prérévolutionnaires, sous les lambris de l'hôtel Mélusine rue des Bons-Enfants puis rue de la Chaussée-d'Antin où M^me^ de Montesson s'installa en 1784, venaient les artistes et beaucoup d'auteurs qui la pressaient de donner en lecture à la Comédie-Française une pièce qu'elle avait intitulée *La Comtesse de Chazelle*, et dont le thème s'inspirait des *Liaisons dangereuses*. M^me^ de Gouges y connut aussi M^me^ de Genlis, nièce de la marquise de Montesson, qui encouragea ses dé-

60. Fleury, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 92.
61. Ano, *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*, publié par le comte Remacle, Paris, 1899, p. 410.

buts, ainsi qu'elle le raconte dans la préface de *L'Homme généreux*. Dans les réceptions fastueuses de Mme de Montesson, on voyait encore Suard, censeur royal, et La Harpe, avec qui Mme de Gouges semble avoir eu aussi des relations suivies. Elle rencontra les mêmes années le directeur du théâtre privé de la marquise de Montesson, le chevalier de Saint-Georges, un métis issu de la liaison de M. Tavernier de Boulongne avec une jolie Guadeloupéenne [62]. Saint-Georges appartenait à ce même milieu que décrit l'actrice Louise Fusil dans ses *Souvenirs*. Aristocrates et gens de lettres, ils avaient tous en commun la « théâtromanie », et les plus riches d'entre eux, comme Mmes de Montalembert ou de Salverte, recevaient à tour de rôle dans leur hôtel parisien où l'on avait intégré un théâtre à leur usage personnel. Ils étaient souvent fortunés au point de disposer d'un second théâtre privé dans leurs résidences de campagne, souvent à la périphérie de Paris. Mme de Montesson eut ainsi un grand et beau théâtre dans son hôtel parisien, également dans sa maison de Romainville. Mlle Guimard, la célèbre danseuse protégée de Jean-Benjamin de Laborde et du prince de Soubise, qui recevait le « Tout-Paris » de l'époque dans son « temple de Terpsichore » de la rue de la Chaussée-d'Antin, donnait aussi à jouer dans sa petite maison de Pantin. En relation avec M. de Visme du Valgay, qui fut directeur de l'Opéra et beau-frère de Laborde, Mme de Gouges avait certainement été introduite dans la société de Mlle Guimard où elle semble avoir rencontré plusieurs acteurs du Théâtre-Français dont Mlles Joly et Ollivier, et surtout Molé qui y paradait avec sa belle-fille, la superbe Mme Molé-Raymond, immortelle patineuse à glace grâce au pinceau de Mme Vigée-Lebrun. On citera encore, parmi les amoureux de théâtre, les demoiselles de Verrières dont l'une, Marie, fut la grand-mère de Georges Sand.

Olympe de Gouges avait dû connaître les demoiselles Rinteau de Verrières à son arrivée à Paris, chez Mlle Legrand au faubourg Poissonnière : cette dernière était en effet une amie de Mme du Barry et, dans son salon, elle recevait notamment Crébillon, le chevalier d'Arc, bâtard du comte de Toulouse, le chevalier de La Morlière, le comte de Guibert, un « pays » montalbanais connu pour ses plans de tactique militaire et l'amour désespéré que lui voua Julie de Lespinasse, ainsi que le roué Jean

---

62. Né à Basse-Terre en 1739, il se fit une réputation de bretteur et de violoniste. Grégoire le surnommait le « Voltaire de la musique ». Entré en maçonnerie, il fit aussi une carrière militaire, créant un régiment de Noirs et de métis, la *Légion de Saint-Georges*. Colonel de l'armée, il s'illustra au siège de Lille. Il vécut toujours avec un officier du nom de Lamothe et seule la mort les sépara (voir Louise Fusil, *Souvenirs d'une actrice*, Paris, 1841, p. 129).

du Barry, dit le comte de Cérès, originaire de Toulouse. Ce dernier, libertin, joueur, entremetteur et généreux mécène, était actionnaire dans la Compagnie de transport des vivres de la Corse et en relation avec Biétrix. Chez M^lle^ Legrand, venait aussi le vieux maréchal de Richelieu, ancien gouverneur de la Guyenne, alors occupé par un procès scandaleux contre M^me^ de Saint-Vincent, au cours duquel M^me^ de Gouges serait intervenue de façon très romanesque et chevaleresque, une épée à la main, selon le témoignage de M^me^ Maury de Saint-Victor, rapporté dans *L'Athénée du Midi* par son petit-fils, l'auteur Mary-Lafon. Dans ses *Souvenirs d'une actrice*, Louise Fusil s'attarde sur les Toulousains de Paris et, entre autres, sur Jean-François Cailhava, originaire de l'Estandoux, célèbre dramaturge qui entretint lui aussi des relations amicales et suivies avec M^me^ de Gouges, comme en témoigne un *Mémoire de Marie de Gouges à l'auteur Cailhava* signalé dans l'inventaire de ses papiers [63]. M^elle^ Fusil parle aussi de M^me^ de Chambonas, fille de l'intrigante M^me^ de Langeac, célèbre dans la France entière pour sa liaison affichée avec le ministre La Vrillère. La jeune et malheureuse M^me^ de Chambonas avait fait la « une » de l'actualité par son procès en 1776 contre son mari qui la battait et la frappait au point de la défigurer. Passionnée de théâtre, elle anima plus tard un brillant salon littéraire jusqu'en 1792 et, enfin sortie de l'enfer conjugal, elle noua une liaison avec le comte de Rouhault-Gamache qui disposait lui-même d'une scène privée à Auteuil. M^me^ de Gouges fréquenta certainement le groupe des amis de M^me^ de Chambonas, partageant avec elle et ses frères – tous nés du duc de La Vrillière –, le poids et l'opprobre attachés à une naissance illégitime. Il est ainsi possible que le *vicomte de L.* cité dans le *Mémoire de Madame de Valmont* ne soit autre que le vicomte de Lespinasse de Langeac, fruit d'un adultère, auteur lui aussi, qui ne pouvait que prendre fait et cause pour la fille naturelle de Le Franc de Pompignan [64].

Ne voulant pas demeurer en reste, M^me^ de Gouges décida vers 1780-1784 de monter une troupe de théâtre, avec décors et costumes, se rendant chez les uns ou les autres pour y faire représenter des pièce à la mode. Vers 1780, elle sollicita son fils âgé alors d'une quinzaine d'années pour des lectures

63. Il fut un des auteurs à la soutenir lors de ses démêlés avec les comédiens-français dont il avait eu lui-même à se plaindre. Dans les papiers d'Olympe, il y a trace d'un manuscrit ou imprimé intitulé *Mémoire de Marie de Gouges à Cailhava* (voir Olympe de Gouges, *Œuvres politiques*, *op. cit.*, t. II, p. 44).

64. Olympe de Gouges, *Mémoire…, op cit.,* p. 92. Le vicomte puis comte de Langeac était colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des gardes de la porte de Monsieur. On lui doit plusieurs compositions littéraires (voir Cioranescu).

de ses premières pièces de théâtre. Peu à peu, l'adolescent prit de l'assurance et il devint capable de tenir les rôles de jeune premier. M^me de Gouges donna ainsi à jouer chez des particuliers et bien certainement chez M^me de Montesson. En 1787, elle décidait d'abandonner cette activité sans doute onéreuse, et elle vendit son théâtre privé au marquis de La Maisonfort qui partageait sa passion : « Comme il faut s'amuser quand on a fait de si bonnes affaires, se rappelle-t-il, et qu'on ne saurait trop tôt et trop bien dépenser un pareil revenu, je ramassai à Paris quatre ou cinq acteurs et je revins en triomphe à La Maisonfort pour exploiter un petit théâtre de société que m'avait vendu cette fameuse Olympe de Gouges, fille naturelle du marquis de Pompignan, qui, depuis, a péri sur l'échafaud. Son fils suivit le théâtre et s'enrôla dans ma troupe, il était excellent acteur. M. Bodard, un jeune Bigonnez, fils d'un trésorier de la Marine, ancien ami de mon grand-père, Coiffier, plusieurs voisins, ma femme devenue assez bonne actrice, M^me la marquise de Rouault, la plus jeune de mes sœurs, telle fut la troupe zélée qui passa l'été avec nous [65]. »

Le marquis de La Maisonfort, lorsqu'il était à Paris, descendait chez sa cousine, M^me Vassal, épouse de fermier général, chez laquelle il avait dû rencontrer M^me de Gouges. M^me Vassal recevait en effet une société éclectique et élégante rue Blanche, n° 2, dans un superbe hôtel particulier néo-classique. Le libertinage était un peu la règle, et la maîtresse de maison confiait d'ordinaire à son amant affiché, le marquis de Bièvre, la présidence des dîners. Le couple Vassal vivait en très bonne harmonie dans la mesure où, dans l'hôtel contigu qu'il avait fait édifier tout exprès, le fermier général libertin abritait ses amours avec M^lle du Fayel de la Comédie-Italienne. M^me de Gouges entretenait d'excellents rapports avec le marquis de Bièvres qui l'assura de son soutien, en septembre 1785, au moment de ses démêlés avec les comédiens ordinaires du roi. Elle faisait aussi partie du cercle assez large des relations littéraires de Grimod de La Reynière qui recevait fastueusement dans l'hôtel familial situé à l'emplacement de l'actuelle ambassade des États-Unis.

M^me de Gouges eut-elle un salon ? Sans doute pas au sens classique, mais elle devait aimer recevoir régulièrement, puisqu'elle fait quelquefois allusion à des réunions de plusieurs dizaines de personnes chez elle. Dans *L'Almanach de Paris*, sorte de bottin mondain où n'apparaissaient que les gens de condition et non les comédiens, artistes ou commerçants, elle

---

65. Marquis de La Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste*, Mercure de France, Paris, 1998, p. 60.

figura régulièrement à partir de 1776, ce qui prouve bien qu'elle était devenue une « dame de la société » et reconnue comme telle. On voit qu'elle a abandonné à la fin de l'année 1778 son appartement de la rue Ventadour pour s'installer dans l'élégant quartier du Sentier, rue Poissonnière [66]. Renouvelant du même coup le cercle de ses habitués, elle s'entoure cette fois de journalistes, d'auteurs dramatiques ou de philosophes : « Sa grande prétention à cette époque, dit Desessarts, était d'offrir à son siècle un modèle de la célèbre Ninon.» Celle-ci, l'égérie des libres penseurs, la « coquette corrigé » du grand siècle, fut d'ailleurs l'héroïne d'une pièce de théâtre qu'elle lui consacra en 1788 [67] et l'un des personnages de *Mirabeau aux Champs-Élysées*. À l'imitation de son illustre modèle, elle s'appuya sur son « imagination ardente », son « esprit facile » et son « bon sens », parvenant bientôt, dit Desessarts, « à faire placer son nom parmi les femmes qui se distinguaient dans la culture des Beaux-Arts [68]». À commencer par le théâtre et l'opéra, son plaisir favori [69]. Assidue au spectacle, on l'entendait discuter des nouvelles pièces, défendre un auteur, critiquer une actrice, et sans doute prétendait-elle déjà à se faire jouer sur les grands théâtres comme la Comédie-Française ou la Comédie-Italienne. Parmi les hommes de lettres qu'elle avait l'habitude de recevoir chez elle, on rencontrait assez souvent l'auteur des célèbres *Tableaux de Paris*, Louis-Sébastien Mercier, auteur également de *Du Théâtre, ou nouvel essai sur l'art dramatique* (1773) et *De la littérature et des littérateurs* (1778).

Mercier, qui avait influencé ses conceptions personnelles, eut dans sa confiance une place tout à fait privilégiée. Il représentait beaucoup à ses yeux et elle écrivait quelques années plus tard aux comédiens-français qui ne la traitaient pas bien : « Mais avec vous, Mesdames et Messieurs, je dois me justifier au sujet de M. Mercier, que je chéris et que j'estime à plus d'un titre, parce qu'il a été avant moi si maltraité par vous ; mais c'est un parfait honnête homme. Il ne connaît pas les adulations et la basse jalousie de tous les petits littérateurs, et je ne m'étonne point si vous n'avez pas su l'apprécier [70].» Avec délicatesse, ce dernier écrivait en pensant à elle : «Une femme à trente ans devient une excellente amie, s'attache à tel homme qu'elle estime, lui rend mille services, lui donne et obtient toute

---

66. *Almanach de Paris*, Paris, in 32°, pour les années 1778 à 1781, 1783.
67. *Molière chez Ninon ou le siècle des Grands Hommes*, pièce en trois actes.
68. Desessarts, *Procès fameux*, *op. cit.*, p. 167.
69. *Journal général de France,* 30 mars 1786.
70. Olympe de Gouges, *Zamore et Mirza*, préface, Paris, 1788, p. 98.

sa confiance ; elle chérit la gloire de son ami, le défend, ménage ses faiblesses, remarque tout et lui fait part de ce qu'elle apprend [...]. L'amitié des femmes a un charme plus doux que celle des hommes ; elle est active, vigilante ; elle est tendre ; elle est vertueuse et surtout, elle est durable [71]...» Comme son amie, il aimait la conversation : il a rapporté les siennes dans ses écrits. Chez lui, autour d'une bouteille de bon vin et, aux beaux jours, dans les jardins du Palais-Royal ou des Tuileries. C'est là qu'un jour, peut-être gagné aux idées qu'on dirait aujourd'hui « féministes », il soutint que « les hommes avaient plus dupé les femmes qu'ils n'avaient été trompés par elles », ajoutant : « On ferait un ample volume de nos torts à l'égard du sexe si l'on pouvait les rassembler.» Pour Léon Béclard, son premier biographe, il aurait été non seulement son *teinturier*, une sorte de retoucheur-correcteur, mais son amant. Intuition incertaine qu'on ne peut fonder sur rien de solide. Le seul fait établi est qu'on a trouvé « un paquet de lettres de Mercier à M^me^ de Gouges » saisi chez cette dernière après son arrestation. Lui-même emprisonné avec les « soixante-treize » sympathisants girondins, menacé de la guillotine, il pourrait avoir fait détruire les lettres de son amie quand il apprit qu'elle allait comparaître au Tribunal révolutionnaire.

Elle lui ressemblait beaucoup : « généreuse, bonne, compatissante, humaine », et c'était d'autant plus frappant qu'ils présentaient tous les deux une certaine ressemblance physique dans la rondeur de leurs visages. Fleury prétendait voir en elle « le frère cadet de Mercier ayant pris cornette et jupon [72]». Leur amitié ne se démentit jamais, y compris sous la Révolution, alors que l'un et l'autre étaient devenus la cible de l'abbé de Bouyon qui riait de voir M^me^ de Gouges « tombée entre les mains de Mercier et d'une foule de petits auteurs de cette force » : « Ils l'ont grugée tant et tant, disait-il méchamment, qu'elle est aujourd'hui sans argent et sans raison [73].»

Parmi les autres « petits » auteurs de sa connaissance, outre Cailhava de l'Estandoux, La Harpe et le marquis de Bièvre déjà cités, on ajoutera les noms de Grouvelle, de Baculard d'Arnaud qu'elle retrouva en 1793 à la prison de l'Abbaye et du chevalier Michel de Cubières. Ce dernier était un personnage très intéressant par son originalité et son indépendance d'esprit. Il fut aussi un ami fidèle, et Fabre de l'Aude a avancé qu'elle lui

71. Louis-Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, Amsterdam, 1783, p. 333.
72. Fleury, *Mémoires*, Paris, 1844, t. I, p. 86.
73. Abbé de Bouyon, *Folies d'un mois*, 7^e^ mois (1792), n° 4.
74. Fabre de l'Aude, *Mémoire d'un pair*, vol. I, p. 199.

« inspira une vive passion [74]». Né à Roquemaure, dans le Gard, en 1752, fils d'une noble famille, c'est son frère le marquis qui lui avait ouvert les portes de Versailles. Cubières l'aîné avait été page de Louis XVI, qui l'aimait comme un frère. Devenu écuyer cavalcadour du roi et son ami, le marquis de Cubières eut une influence à la Cour – on l'appelait *le conciliateur* –, et il demeurait en bordure des jardins de Versailles dans l'ancien Ermitage de Mme de Pompadour, aujourd'hui rue Maurepas, où venait le voir sa maîtresse, la ravissante Mme de Bonneuil. Son frère, le chevalier Michel de Cubières, qui était destiné à entrer dans les ordres, s'était dégagé de ses engagements pour acquérir une place de secrétaire de la comtesse d'Artois qui lui donna ses entrées à la Cour, mais il passait davantage de temps à Paris où il demeurait Cul-de-sac Saint-Thomas-du-Louvre. C'est là qu'il passait le plus clair de son temps à lire et à composer des poèmes galants ou des pièces de théâtre dont plusieurs, comme *La Jeune Épouse* ou *La Mort de Molière*, furent créées à la Comédie-Française. Son œuvre n'a jamais été étudiée, entre autres à cause des réserves de Charles Monselet sur les *Oubliés et les dédaignés* dans laquelle les portraits de Mercier, de Linguet, d'Olympe de Gouges ou de Cubières sont assez caricaturaux, comme pour mieux justifier le prétendu dédain dont ils ont fait l'objet. Comme Olympe de Gouges, Cubières valait beaucoup mieux que sa réputation. Poète érotique, libre penseur, ennemi du mariage et des conventions sociales, révolutionnaire en 1792 – il a osé écrire un poème à la louange de Marat –, il a tout cumulé pour exaspérer le prude XIXe siècle et se faire jeter dans les oubliettes de l'historiographie bien pensante. Son itinéraire personnel, avec revirements et contradictions, est autant sinon plus que son œuvre, des plus original. C'est lui qui fonda avec ses amis Parny et Bertin les Cercles anacréontiques de la Caserne, près de Marly, dont plusieurs membres s'associèrent ensuite pour créer, en 1776, la plus remarquable des loges maçonniques, la loge des *Neuf Sœurs*. Parny, Mercier, Chamfort, La Harpe, Sedaine, Nicolas Dalayrac, Le Français de Lalande, Élie de Beaumont, Cailhava, Roucher, Greuze, d'Eprémesnil, Delille, le vicomte de Noé, Benjamin Franklin, Joseph Vernet, Houdon, Voltaire lui-même, tout ce qui comptait artistiquement et littérairement parlant y fut reçu. C'était la loge intellectuelle ou même « révolutionnaire » au sens ou plusieurs de ses membres ont joué un rôle précurseur au début de la Révolution. Ils se réunirent un temps chez Mme Helvétius, à Auteuil, où Mme de Gouges venait souvent en voisine quand elle s'installa rue du Buis. Le chevalier de Cubières, qui fut donc assez intime avec

M^me de Gouges, était un grand admirateur du poète Dorat, mort prématurément, et il lui rendit hommage en continuant à porter son nom « Dorat-Cubières [75]». Il apréciait le tempéramment direct et généreux d'Olympe, lui restant fidèle en amitié, comme en témoignent, entre autres, son intervention en sa faveur en 1785 alors qu'elle était menacée d'une lettre de cachet, ou la pièce *Volonterette et Colombelle* qu'il écrivit à son attention en 1784 [76], ou encore l'hommage qu'il lui rendit sous la forme d'une *Épître à Marie-Olympe de Gouges* lue dans un cercle maçonnique le 4 juillet 1792, au Palais-Égalité. Quand elle fut arrêtée en 1793, c'est à Cubières, secrétaire de la Commune, qu'elle écrivit aussitôt pour qu'il l'aide à sortir de ce mauvais pas. Malheureusement, elle avait été placée au secret et ignorait que son courrier était intercepté. Ensuite, la machine administrative se mit en route – elle subit rapidement un interrogatoire au Tribunal révolutionnaire qui l'inculpa –, et Cubières, malgré ses appuis hébertistes à la Commune, ne put alors évidemment plus intervenir sur ce dossier qui relevait de Fouquier-Tinville [77]. Il lui fut impossible de la sauver, et on lui en fit reproche. Leur contemporain Jean-Charles Besuchet, dans son essai sur l'histoire de la franc-maçonnerie, raconte que Cubières demeura sourd aux appels de sa *sœur maçonne*, induisant en cela – on s'en doutait – qu'Olympe de Gouges avait été initiée [78]. Il est probable qu'elle appartint à une loge d'adoption féminine en rapport avec la loge des *Neuf Sœurs* ou avec la loge de la *Candeur* dont ses amies la comtesse Fanny de Beauharnais et la cantatrice, actrice, musicienne et dramaturge Julie Candeille furent membres au début des années 1780 [79]. Au yeux d'un contemporain, Olympe de Gouges avait assurément le profil de la femme « franche maçonne », comme l'a avancé Nicolas Ceyrat : « Mystère et Polymnie ! Ces mots me rappelèrent mon rêve, l'éducation maçonnique ! Je me rappelle aussi que l'austère Panche, le 6 octobre 1789,

---

75. Il eut d'autres pseudonymes, dont celui de « Palmezeaux ».

76. Voir le *Mercure de France* de décembre 1784.

77. Il contribua à sauver plusieurs personnes dont Morellet, M^me d'Angivilliers et tant d'autres qui se sont bien gardés de le faire savoir. Chargé d'établir la convocation des commissaires de surveillance au Temple, il a favorisé l'introduction de royalistes déguisés en gardes nationaux auprès de Marie-Antoinette.

78. Jean-Charles Bésuchet, *Précis historique de la franc-maçonnerie*, Paris, 1823. Nous ignorions ce témoignage lors des premières éditions de notre ouvrage, tout en pressentant qu'Olympe de Gouges n'était pas étrangères aux milieux de la franc-maçonnerie.

79. Julie Candeille, alors très amie avec Olympe de Gouges, selon Fabre de l'Aude, fut initiée à la loge la Candeur, ainsi qu'elle le rapporte dans ses *Mémoires*, dont des extraits ont été publiés par Charles Terrin *in* « Julie Candeille », *Revue des Deux Mondes*, 1936, p. 421.

s'écria que les grandes citoyennes Théroigne, Reine Audu et Olympe de Gouges représentaient bien le type de la femme franche-maçonne, et que si le roi voulait sincèrement régénérer la sensibilité publique, il devrait nommer ces trois héroïnes directrices de la maison de Saint-Cyr pour faire des jeunes filles qui y sont élevées de dignes épouses républicaines, et ne pas laisser l'antagonisme qui existerait entre elles et leurs époux si elles restaient dévotes quand ceux-ci sont patriotes [80].» Beaucoup de ses amis étaient donc franc-maçons comme elle, mais aussi son amant Jacques Biétrix et le frère de celui-ci, André Biétrix de Sault, commissaire général de l'artillerie de France, Gervais Crabère, l'époux médecin de sa nièce Jeanne-Olympe Reynart, son banquier Delon-Lormières, le marquis de Pompignan son demi-frère, et aussi un certain Antoine-Charles Aubry, traiteur, né en 1738, qui pourrait avoir un lien de parenté avec Louis-Yves Aubry son défunt mari [81]...

Encouragée par ses amis et en digne fille de Le Franc de Pompignan, M^me^ de Gouges fut bientôt prête à prétendre aux lauriers littéraires. Les applaudissements amicaux ou convenus des théâtres privés ne lui suffisaient plus. Restif de La Bretonne la vit consulter tour à tour les écrivains Rivarol, La Harpe, Marmontel, Sautereau de Marsy, Aubert et naturellement Mercier à qui elle demandait conseil sur ses pièces de théâtre en préparation [82]. La métamorphose en femme de lettres ne fut pas chose aisée : le style recherché, avec toute l'enflure imagée chère à l'époque, truffé de références à l'antiquité, fut souvent malmené par elle qui, habitée par ce qu'elle croyait être une « inspiration naturelle », composait avec trop de précipitation. N'écrivant pas directement elle-même, elle dictait à la hâte à des secrétaires, « comme les grands seigneurs » disait-elle avec raison, car c'était en effet le cas de la plupart de ses contemporains qui répugnaient à écrire à la main. Pour peu qu'on soit d'une nature impatiente, que l'on veuille que tout aille vite et tout de suite, l'habitude de dicter, surtout si l'on relit à peine, ne donne pas de bons résultats. Elle en avait bien conscience : « Il faut, lançait-elle ingénument pour devancer la critique, que j'obtienne de vous une indulgence plénière pour toutes mes fautes qui sont plus graves que légères : fautes de français, fautes de construction, fautes de style, fautes de savoir, fautes d'intéresser, fautes d'esprit,

80. Nicolas Ceyrat, « Journal », *Revue de la Révolution*, 1884, IV, p. 260.
81. Voir l'ouvrage de référence de A. Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*, Paris, 1966.
82. Nicolas Restif de La Bretonne, *L'année des dames nationales*, *op. cit.*, p. 455.

fautes de génie [83]...» Elle se faisait reproche de bâcler la forme mais, en réalité, ce n'était pas tant le style que les idées qui importaient, et elle aimait laisser sa pensée jaillir d'un trait, dans la spontanéité, l'émotion du moment, se fiant au « cachet naturel du génie [84]» que – elle n'en douta jamais – lui avait transmis Le Franc de Pompignan. L'impatience qui la taraudait d'être reconnue comme écrivain est évidemment à mettre en rapport avec celle qu'elle avait d'être reconnue comme la fille d'un écrivain célèbre. Elle s'essaya surtout au genre théâtral, avec ses mots et ses répliques. Sa vie lui offrait d'ailleurs d'inépuisables sources d'inspiration car dans presque toutes ses pièces elle aborde différentes questions de société (adultère, bâtardise, vœux forcés, divorce, racisme, prison pour dettes, etc.) et elle s'est mise discrètement en scène, ou bien sous les traits d'une jeune femme à la naissance illégitime ou alors, sous ceux, pudiques et réservés, de celle qui a renoncé à la galanterie pour verser dans le bel esprit, c'est-à-dire Ninon de Lenclos qui fut pour elle un modèle auquel elle aurait voulu qu'on l'identifiât.

83. Olympe de Gouges, *L'Homme généreux*, préface, *op. cit.*, p. VI.
84. Olympe de Gouges, *Adresse au Roi, adresse à la Reine*, *op. cit.*, p. 22.

## III. LES COMÉDIENS DU ROI

*« Qu'on ne me prête pas le ridicule de croire que mes pièces soient des chefs-d'œuvre. »*
Molière chez Ninon (1788)

DANS LE DERNIER QUART DU XVIII^e SIÈCLE, les privilégiés se rendaient souvent deux fois par jour au spectacle. Le théâtre était aussi en vogue que l'opéra, mais la production dramatique, particulièrement à la Comédie-Française, était d'inégale qualité, filtrée par une censure vigilante, à commencer par celle dont se chargeaient les comédiens eux-mêmes. Au point que beaucoup de pièces nous paraissent fades et sont pratiquement injouables aujourd'hui, à l'inverse du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, œuvre qui fut reçue avec difficulté. *Figaro* fut finalement créé en avril 1784, mais grâce à une coterie de cour [1], redonnant espoir aux amateurs les plus exigeants. Le rôle-titre avait était tenu par Joseph-Jean-Baptiste Albouy dont le talent s'était imposé ce jour-là avec tant d'évidence que la reine lui avait réclamé des leçons de comédie et de déclamation. M^lle Louise Contat, la plantureuse maîtresse du comte d'Artois dont elle eut un fils, se révéla elle aussi une actrice étonnante dont le jeu très subtil n'avait jamais été aussi bien mis en valeur que par ce rôle de Suzanne qui fut le grand tournant de sa carrière. Mais Olympe de Gouges n'avait eu d'yeux que pour le personnage de Chérubin incarné par Jeanne-Adélaïde Gérardine Olivier, une jeune sociétaire qu'elle avait rencontrée à ses débuts et dont la prestation excellente lui attira les plus grands éloges. De retour chez elle, elle imagina de donner une suite à *Figaro* [2] ébauchant un plan de pièce qu'elle intitula *Les Amours de Chérubin.* Ne croyant pas que les comédiens du Théâtre-Français accepteraient cette petite pièce sans prétention, elle la donna à lire aux comédiens du Théâtre-Italien qui, le 4 novembre 1784, décidèrent de la monter dans les meilleurs délais [3]. Sans même avoir lu le texte, Beaumarchais cria au plagiat – ce qui n'était pas

1. Grâce au soutien du comte de Vaudreuil chez qui la pièce fut lue, à Gennevilliers, en présence de la duchesse de Polignac, l'amie de Marie-Antoinette.
2. Elle n'est pas la seule, d'autres auteurs s'inspirèrent de cette pièce qui fut la seule à s'imposer durablement.
3. P. Porel et G. Monval, *Histoire de l'Odéon*, Paris, 1886, p. 148.

le cas puisque Olympe de Gouges se bornait à inventer un destin particulier au personnage de Chérubin – et il assura que cette pièce était « insoutenable, dénuée de talent dramatique, sans ordre, sans plan, tout juste bonne à jeter au feu ». Et il fit jouer l'influence des sociétaires du Théâtre-Français sur leurs collègues du Théâtre-Italien et, sous la pression conjuguée des amis de Beaumarchais, ceux-ci renoncèrent à la prétendue concurrence des *Amours de Chérubin*. « Des considérations de théâtre à théâtre [4]» firent donc tourner court le projet de Mme de Gouges qui en fut affectée. Elle a raconté les détails de cette intrigue dans la préface de sa pièce imprimée sous le titre définitif *Le Mariage inattendu de Chérubin*. S'étant faite annoncer à la porte du somptueux hôtel de la Vieille-rue-du-Temple où, en juillet 1777, Beaumarchais avait réuni les auteurs dramatiques pour les engager à se solidariser et faire cause commune pour défendre leurs droits contre les abus de pouvoir multipliés des comédiens, un valet répondit à la visiteuse que le maître de maison était occupé et qu'il ne pourrait pas la recevoir. Olympe ayant demandé un nouveau rendez-vous, le valet s'était éloigné puis était revenu, déclarant en soupirant que son maître se trouvait dans l'incapacité de fixer une date. Elle s'en était retournée tristement chez elle, se promettant bien de ne jamais plus solliciter « l'appui et les conseils de ceux qui ont oublié les malheur et l'adversité [5]...»

Toutefois, pour faire passer sa frustration, elle écrivit un peu plus tard au « père de Chérubin », une lettre rendue publique dans un opuscule intitulé *Réminiscences* : « Le ressentiment que vous témoignâtes en lisant le manuscrit du *Mariage inattendu de Chérubin* prouve assez votre désintéressement et l'empressement que vous avez toujours mis à faire briller ce sexe faible et malheureux. La gloire de cet « enfant » ne pouvait flatter ni vos ambitions ni vos intérêts. Mon Chérubin, protégé par vous, aurait pu monter au Théâtre-Italien et avoir même une place à la Comédie-Française pour reposer un peu votre Figaro qui se fatigue plus qu'il ne fatigue le public [...]. Ah ! Caron de Beaumarchais, ah ! Caron de Beaumarchais, vous êtes le véritable ami des femmes ! Permettez-moi de vous dire que vous nous trompez, rien n'est plus faux que vous en faveur de mon sexe [6]...»

Beaumarchais avait tenté d'empêcher cette publication par la médiation du chevalier de Cubières mais ce fut en vain et, les jours suivants, le Tout-

---

4. Olympe de Gouges, *Le Mariage inattendu de Chérubin*, préface, Paris, 1786, p. I.
5. Olympe de Gouges, *ibid.*, p. VII.
6. Olympe de Gouges, *Réminiscences*, Paris, 1787. Voir l'exemplaire de la réserve de la BNF des *Œuvres de Madame de Gouges*, Paris, 1788, p. 7.

Paris littéraire apprécia l'élégante courtoisie et les bons procédés de M. de Beaumarchais envers Mme de Gouges. Quant à la petite pièce sur Chérubin, qui n'avait d'ailleurs plus aucune chance d'être inscrite aux Français ou aux Italiens, elle fut publiée en janvier 1786 sous le titre *Le Mariage inattendu de Chérubin.* Les critiques littéraires du temps se montrèrent plutôt élogieux pour ce premier essai, tel le rédacteur des *Mémoires secrets*, peu surpris au fond que « l'aventurier » Beaumarchais se fût si « mal conduit » avec Mme de Gouges, dont la pièce, « pleine d'inventions, de traits gais et d'allusions piquantes », méritait meilleur accueil [7]. Un autre critique, l'avocat au Parlement et homme de lettres Louis Laus de Boissy, couvrit d'éloge ce « charmant ouvrage, né de l'imagination d'une très aimable Languedocienne ». Dans le *Journal Littéraire de Nancy*, il dit avoir goûté le style « simple, facile » de l'auteur qui aurait gagné à travailler davantage sa pièce. Enfin, dans le *Mercure* du 4 mars 1786, le plus redouté des critiques, La Harpe, encensa cette petite comédie « ni parodie, ni critique de celle de Beaumarchais » mais sa suite comme le *Mariage de Figaro* était la suite du *Barbier de Séville.* L'épisode imaginé par Mme de Gouges se concentrait sur le personnage de Chérubin, devenu un grand seigneur, qui finit par épouser la modeste Fanchette soudain reconnue fille naturelle de don Fernand, grand d'Espagne : l'auteur voulait montrer que, malgré les apparences et les aléas de la vie, le plus simple mortel était toujours le possible rejeton d'une tête couronnée. Cette idée d'une transmission « naturelle », de la noblesse ou des talents par les liens du sang est récurrente dans l'œuvre littéraire de la fille de Le Franc de Pompignan. La Harpe n'ignorait pas qu'Olympe de Gouges fut la fille adultérine de Pompignan, et ce thème ne lui était pas indifférent puisque, né hors mariage, il avait été abandonné à sa naissance : « Il y a certainement du talent dans cette comédie dont les détails annoncent de l'esprit et de l'imagination [...]. On est étonné surtout lorsqu'on lit dans la préface de cet ouvrage : « Je le présente aujourd'hui au public rempli de fautes, tel que doit l'être une production faite en vingt-quatre heures, à laquelle je n'ai rien changé ! » [...] « Nous ignorons ce qui surprendra le plus, en conclut La Harpe, ou tant de facilité ou tant de modestie [8].»

En proclamant qu'elle avait « naturellement » hérité des dispositions de son père, Olympe aboutit à se faire moquer de ses contemporains.

---

7. Moufle d'Angerville, *Mémoires secrets*, t. XXXI, 18 janvier 1786.
8. *Mercure de France*, 4 mars 1786.

Revenue de sa vantardise, elle chercha à s'expliquer, mais c'était trop tard et les rédacteurs du *Petit Almanach des grandes femmes* eurent tôt fait d'ironiser sur « son extrême facilité, qui est si grande qu'elle parie faire un drame en vingt-quatre heures sur quelque sujet qu'on lui propose. De mauvais plaisants ont dit, il est vrai, que c'était encore trop. Nous nous garderons bien de les croire [9].»

L'année de la mort de Le Franc de Pompignan, elle avait obtenu de Suard, censeur royal, le permis d'imprimer son *Mémoire contre l'ingratitude et la cruauté* des héritiers de Le Franc de Pompignan et, outre son *Chérubin*, elle disait tenir en réserve, dans son portefeuille, une trentaine de pièces manuscrites dont dix ne lui semblaient pas dépourvues du « sens commun [10]». Deux d'entre elles lui semblèrent dignes de mériter l'attention des comédiens-français et de faire l'objet d'une lecture. Si l'une au moins était inscrite au répertoire, ce serait pour elle une consécration extraordinaire, compte tenu de la prestigieuse réputation du Théâtre-Français. Mais il y avait quelques ombres : plusieurs amis auteurs, et parmi eux Mercier, Palissot, Lonvay de La Saussaye ou son compatriote occitan Cailhava, échaudés par l'arrogance blessante et les abus de pouvoir des comédiens, l'avaient bien mise en garde sur les risques qu'elle encourrait. Mais elle voulait relever le défi, moins pour l'enviable consécration d'auteur que pour prouver à tous que les femmes avaient des droits à la reconnaissance de leur talent dramatique, malgré les préjugés du public. Elle était décidée à faire reculer les limites prescrites au rôle social et intellectuel des femmes. Déplorant le faible nombre de dames admises à être jouées sur le premier théâtre de l'Europe, elle rappelait que, « de tous les temps, les femmes ont écrit [et qu'] elles ont le droit d'entrer en lice avec les hommes dans la carrière dramatique [11]». Face à certains critiques injustes qui pointaient avec complaisance les faiblesses de son style, en exagéraient les inconvénients, elle répliqua un jour en féministe avant la lettre : « Hommes vains et ridicules, qui vous arrogez un empire despotique dans la Littérature, vous blâmerez toujours mon style, peut-être n'épargnerez-vous pas mes mœurs ? Peu m'importe. Encore une fois, ce

9. Rivarol et Champcenetz, *Petit Almanach des grandes femmes*, Paris, 1789. Il est possible qu'elle ait voulu imiter Voltaire qui, dans sa correspondance, se vante d'écrire certaines de ses tragédies en moins d'une semaine.

10. Olympe de Gouges, *Le Mariage inattendu de Chérubin*, *op. cit.*, p. IV. Plusieurs de ses pièces furent données en copie à M^me^ de Montesson, lesquelles entrèrent dans la collection Soleinne jusqu'à sa dispersion en 1840.

11. Olympe de Gouges, *Le Bonheur primitif de l'Homme*, Paris, 1789, p. 72.

n'est point pour vous que j'écris. Je méprise également vos applaudissements et vos critiques. C'est à vous, femmes vertueuses, femmes citoyennes que le patriotisme embrasse d'un saint zèle, que ces faibles fruits de mes talents s'adressent [12] ! »

Elle n'avait pas tort, car la misogynie était forte dans les milieux du théâtre. C'est, paradoxalement, les comédiennes qui se montraient sévères – « inexorables » disait Olympe –, à l'égard des femmes de lettres. Quant aux auteurs, notamment Beaumarchais et La Harpe, en réunissant les auteurs pour les engager à s'associer pour défendre leurs droits, ils oublièrent de demander aux femmes de lettres de se joindre à eux. La misogynie, pour les activités intellectuelles et politiques, était aussi naturelle que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Indépendamment du cas particulier des femmes, le corps des auteurs dramatiques se sentait méprisé par les comédiens du roi. À l'époque de la représentation du *Barbier de Séville*, Beaumarchais avait beaucoup souffert de leur attitude despotique : « Ils osent tout contre les auteurs parce qu'ils se sentent protégés et agissent contre des gens isolés, dispersés, sans réunion, sans force et sans appui [13].» La Comédie-Française profitait de sa position et de ses avantages considérables pour dicter ses volontés, n'hésitant pas parfois à humilier les auteurs qui ne se plieraient pas à sa volonté. Attachée au souvenir de Molière, couronnée de la bienveillance du grand Louis XIV, elle avait vu ses prérogatives et ses privilèges grossir au diapason de sa réputation qui était devenue si grande qu'on la tenait pour la première scène d'Europe. Ses pensionnaires et sociétaires tiraient de nombreux avantages matériels du privilège royal qui lui concédait le monopole de la représentation du répertoire classique d'une part et, de l'autre, l'exclusivité avec la Comédie-Italienne de la représentation des pièces nouvelles. Un système complexe de pensions et de gratifications les mettait d'ailleurs dans l'étroite dépendance du trône, et ce règlement taillé sur mesure leur donnait une grande liberté dans le choix des nouvelles pièces[14]. Mais au-delà, ils demeuraient soumis à Versailles et à l'arbitrage des gentilshommes de la Chambre du roi. Formés à l'art de plaire, ils tendaient à composer un répertoire exclusivement destiné à flatter Versailles et les privilégiés. On comprend alors pourquoi l'affaire de *Figaro* avait fait

12. Olympe de Gouges, *Action héroïque d'une Française*, 1789, p. 5.

13. Cité par Jacques Boncompain, *Auteurs et comédiens au 18ᵉ siècle,* Paris, 1976, note 2.

14. AN, Paris, O/1 844. Règlement pour les comédiens-français ordinaires du Roi, article VIII, pièces nouvelles, auteur, p. 14 et suivantes.

tant de bruit et pourquoi Beaumarchais avait fini par passer pour le progressiste qu'au fond il n'était pas tant que cela.

De façon générale, la chatouilleuse censure qui pesait sur l'activité théâtrale empêchait qu'elle ne reflétât les aspirations des citoyens. Outre qu'elle n'exprimait que le bon vouloir ou la prudence des censeurs royaux, elle révélait l'importance que le pouvoir accordait au contrôle de la diffusion des idées nouvelles. Ainsi, sur les petites scènes parisiennes, le chant et la parole étaient interdits et on ne pouvait produire qu'un seul comédien par rôle. Pour éviter d'être étranglés, les directeurs de salle avaient recours à des enfants ou des marionnettes mimant sur scène tandis que des adultes déclamaient en coulisse. Certains comédiens avaient un répertoire de grimaces fort suggestives et ils agrémentaient leurs gesticulations par des cris, des soupirs ou des grognements. À partir de 1789, les auteurs de boulevard relevèrent la tête et les acteurs, Talma en tête, firent de même. Alors seulement, les spectacles populaires fleurirent en salle ou en plein air, devenant un lieu privilégié des joutes et des enjeux politiques...

Sur l'intervention du censeur royal Suard – et peut-être de son épouse qui était une femme d'esprit [15]–, le comédien François Molé avait accepté de présenter à ses collègues du Théâtre-Français un « drame indien », dont l'auteur, par discrétion disait-on, voulait garder l'anonymat. Intitulée *Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage* [16], cette pièce d'Olympe de Gouges en trois actes abordait, sous un angle très nouveau, le thème de l'esclavage dans les colonies. Malgré les dialogues parfois larmoyants, l'auteur plaidait chaleureusement la cause des Noirs, hommes comme les autres, doués de sentiments, capables d'amour et dignes de respect mais que l'on traitait comme des chiens. Malgré les apparences, son propos était assez subversif car, au dénouement, le héros de ce drame, l'esclave noir Zamore, meurtrier de l'intendant violeur de sa fiancée Mirza, obtenait la grâce du gouverneur de l'île, épilogue qui, aux yeux du plus grand nombre, apparut très scandaleux. Le romanesque de l'intrigue et les concessions aux formes de dialogue et d'action en usage – un ballet clôturait le spectacle –, masquait surtout la dénonciation de l'insupportable condition des Noirs des colonies d'Amérique et d'ailleurs. Ce faisant, l'auteur annonçait le mouvement abolitionniste de 1789, celui de la Société des Amis des Noirs

15. Marie-Amélie Josèphe Panckoucke (1743-1830), fille et sœur d'imprimeur, tint un salon. Elle était parente de Couret de Villeneuve qui fut un des imprimeurs d'Olympe de Gouges.
16. Le titre n'est pas éloigné *d'Azémia la négresse*, autre drame indien de Radet, qui fut joué ces mêmes années.

dont elle fit partie. Plus que d'autres précurseurs comme Brissot et Grégoire, elle faisait acte militant avec cinq ans d'avance, dans une France qui était encore celle des lettres de cachet et des différences entre les hommes selon leur peau ou leur religion, à un moment où les portes des prisons se refermaient facilement sur les écrivains trop audacieux ou contestataires. Ne venait-on pas d'envoyer la comtesse de Mallarmé, née Charlotte de Bournon, à la Bastille où cette romancière fut tenue de s'expliquer sur un de ses écrits dans lequel elle mettait trop vivement en cause un banquier de jeu de la cour [17]. Plusieurs personnes en délicatesse avec la censure avaient été arrêtées, d'autres avaient choisi de s'exiler par précaution. M^me^ de Gouges s'est expliquée sur le choix de son sujet si inattendu dans l'uniformité des productions théâtrales de la fin du XVIII^e^ siècle : « Le récit des cruautés exercées par des maîtres féroces avait ému ma sensibilité. Solliciter en leur faveur l'opinion publique, éveiller la bienveillance sur ces déplorables victimes de la cupidité, tel fut le devoir que je m'imposai [18]...»

Dès lors qu'ils eurent identifié la femme auteur du manuscrit qu'on leur avait déposé, les comédiens laissèrent traîner leur réponse, mais au bout de quelques mois, une intervention décisive de M^me^ de Montesson qui aimait cette pièce – peut-être déjà lue chez elle par son directeur artistique, le beau Saint-Georges [19]–, engagea le comité à organiser une lecture officielle qui se tint le 28 juin 1785. Tous les acteurs et actrices étaient là dont certains, comme M^lle^ Olivier, M^lle^ Joly, Florence, Desessarts et Fleury ne cachaient pas leur hostilité à l'auteur [20]. En revanche, François Molé, le plus mondain des comédiens-français, était dans d'excellentes dispositions vis-à-vis de la protégée de M^me^ de Montesson, et il se montra si convaincant dans sa lecture qu'il parvint à émouvoir ses collègues. Avec quatre acceptations, neuf corrections, aucun refus, la pièce

17. Née à Metz, épouse de Jean-Étienne de Mallarmé, ancien capitaine au régiment Dauphin-Infanterie. Elle avait été arrêtée à Aix-la-Chapelle et incarcérée dans la tour I^re^, Trésor de la Bastille, le 3 mai 1782. Elle est l'auteur des *Lettres de Milady Lindsey ou l'épouse pacifique*, des *Mémoires de Clarence Weldon ou le pouvoir et la vertu* et de *l'Histoire de Miss Rose-Tree*. On l'accusait d'avoir corédigé avec Henri-Alexis Cahaisse, ancien officier des maréchaux de France, un libelle paru sous le titre *Le Fripon parvenu ou l'histoire du sieur Delzenne*. Ce dernier était banquier de jeu attaché au comte d'Artois et à la princesse de Lamballe. Elle sortit de prison le 28 juin 1782. On sait que des écrivains comme Linguet, entré le 27 juillet 1780 ou le libraire et ami d'Olympe de Gouges, Jean-Pierre Costard, entré le 30 octobre 1781, souffrirent des incarcérations plus longues et rigoureuses.

18. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, Paris, 1790, p. 3.

19. M^me^ de Montesson avait un théâtre privé où on lisait ou jouait ses productions ou celles d'auteurs de son entourage.

20. Fleury, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 92.

fut donc reçue à correction. Ce travail effectué, Mme de Gouges soumit à nouveau son texte au comité réuni qui l'approuva à l'unanimité, le 8 juillet 1785, date importante pour ce qui va suivre [21].

C'était une grand victoire pour elle, car rien, aussi loin qu'elle pouvait s'en souvenir, n'aurait pu laisser présager un tel honneur pour la fille du boucher de Montauban. Sans doute pensa-t-elle à sa mère qu'elle aurait voulu avoir auprès d'elle pour lui faire partager sa joie. Il s'agissait maintenant de patienter le temps que les pièces en attente, reçues avant la sienne, fussent créées à tour de rôle, mais peut-être espérait-elle bénéficier d'un « tour » de faveur. C'est du moins ce qu'elle avait entendu dire : les comédiens ne se gênaient pas pour contourner le règlement et favoriser les uns au détriment des autres. Ils ne dédaignaient pas les « petits cadeaux » pour intéresser leurs collègues aux « pauvres auteurs » si impatients d'être joués. Au cours du mois d'août 1785, elle eut la mauvaise idée de faire discrètement parvenir des orangers en fleurs à Mme Molé-Raymond, la belle-fille et maîtresse de François Molé, puis elle commanda pour sa table des mets raffinés chez le traiteur, et lui fit enfin livrer une superbe pièce en porcelaine de Sèvres d'une valeur de 400 livres, un cadeau princier [22].

Pour oublier le désir qui la taraudait d'être jouée dans les meilleurs délais, elle proposa une petite pièce en un acte à la Comédie-Italienne, sous le titre *Lucinde et Cardénio ou le fol par amour* [23]. Les comédiens-italiens y trouvèrent de l'intérêt, et le comédien Antoine Granger [24] l'engagea à la développer en trois actes au lieu d'un seul. Mais au cours d'une conversation de salon, François Molé lui soutint que ses collègues du Théâtre-Français seraient probablement intéressés par cette pièce. Depuis quelques semaines, elle faisait partie des auteurs maison et elle ne devait pas faire don de ses talents à un théâtre rival. Sans réfléchir plus avant, Olympe retira son manuscrit des Italiens et l'envoya au semainier du Théâtre-Français qui lui signifia qu'on lui avait très rapidement obtenu

21. Archives de la Comédie-Française, Yf 1832, registre des pièces admises à la lecture. On consultera aussi avec profit les listes des « pièces nouvelles de la Comédie-Française » jouées ou en attente, conservées aux AN, O/1 845.

22. C'est le prix d'un an de loyer d'un petit appartement à Paris. Beaucoup de députés, en 1789, trouvèrent à se loger à ce prix.

23. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, *op. cit.*, p. 4.

24. Né à Paris en 1744, il débuta en 1763 au Théâtre-Français, passa aux Italiens en 1782 jouant les rôles de marquis. Il était l'époux de Mlle Doligny avec laquelle Olympe de Gouges avait de bonnes relations.

une lecture en effet fixée au 28 août suivant. Molé, qui était intervenu pour elle, lui avait assuré que son collègue Florence se chargerait de cette lecture. Mais le jour venu, Mme de Gouges dut être mécontente de la lecture ou laisser échapper quelque mots désobligeants. Quoi qu'il en soit, la séance fut orageuse, elle fut critiquée sans ménagement et sa pièce rejetée à l'unanimité des bulletins. Ce refus s'expliquait selon elle par la morgue des comédiens qui, attachés aux « complaisances d'usage », lui en voulaient de ne pas avoir rendu une visite préalable « aux dieux des coulisses » et de ne pas s'être prosternée « aux pieds des déesses » : « Les sarcasmes, les brocarts ne me furent point épargnés, se plaignit-elle, repoussée des Français, ne pouvant plus me présenter aux Italiens, on s'applaudissait du plaisir de m'avoir nui des deux côtés ! » Elle en voulait à deux actrices en particulier, Mlles Joly et Olivier, qui faisaient courir le bruit qu'elle avait beaucoup payé de sa personne pour être reçue à la Comédie-Française et que M. Molé en savait quelque chose. Et elle signa une lettre dont on ignore le destinataire mais dont le comédien Florence avait obtenu des extraits qu'il s'empressa de faire circuler auprès de ses collègues qui tiquèrent sur ce passage :

> « J'avoue, écrivait-elle à son correspondant inconnu, que j'ai dans le nombre deux mortelles ennemies qui sont les plus inconséquentes, que j'ai vues jadis très petites filles et qui alors ne dédaignaient pas mon peu de crédit [en note : Melles Joly et Olivier]. Elles ont oublié que Mme de Gouges était bonne dans ce temps-là, mais aujourd'hui, se croyant plus importantes, elles lui supposent tout ce que leur petite imagination peut leur suggérer [...]. Je vois tous les jours des hommes qui s'expriment avec plus d'énergie que moi sur le compte de la Comédie-Française, les uns rampent, les autres se font craindre, mais moi je ne ferai ni l'un ni l'autre... »
>
> de Gouges

Le même jour, elle demandait conseil à un auteur fétiche de la Comédie-Française, le chevalier Michel de Cubières, qui était peut-être le destinataire de la fameuse lettre. Au lieu de tempérer son amie, il l'incita à faire du bruit en engageant les auteurs dramatiques à faire cause commune avec elle. Elle leur écrivit à cet effet, mais seuls La Harpe, Grouvelle, Cailhava et le marquis de Bièvres, de fidèles amis, l'assurèrent de leur soutien. Cubières lui suggéra enfin de faire appel aux journalistes, mais elle n'obtint d'échos que de quelques-uns d'entre eux, souvent des relations de société comme Laus de Boissy et l'abbé Aubert. Les choses en

étaient là lorsque l'intrigant Florence l'aperçut dans la rue de Condé au bras du chevalier de Cubières [25]. L'acteur fondit vers eux, « à grandes enjambées, suivi de sa meute de chiens » puis, se plantant là « avec l'œil farouche d'un confident de Néron de la scène », il lança :

— La Comédie est instruite des propos que vous avez l'audace de tenir sur son compte. Elle a décidé de ne plus recevoir à l'avenir aucune de vos pièces et de ne jamais jouer celle qu'elle a reçue. Quant à moi, si vous n'étiez pas une femme…

— Vous ne me parleriez pas ainsi, coupa M^me^ de Gouges avec à-propos [26].

Désarçonnée, elle s'en remit encore aux conseils de Cubières qui lui dicta cette lettre aux comédiens datée du 31 août :

> Mesdames et Messieurs,
>
> Je ne sais quel tort envers vous a pu me noircir… Un de vos membres m'a insultée au nom de la Comédie ; il a compromis sa droiture et son honnêteté. Je vous demande raison pour elle et pour moi. Ce membre est M. Florence ; il m'a dit en présence de M. Cubières que vous aviez arrêté de ne plus recevoir aucune de mes pièces et de ne jamais jouer celle que vous aviez déjà reçue. Je ne puis croire cela de vous. Permettez-moi de vous citer un bon mot connu : « Un mauvais cheval peut broncher mais non pas toute une écurie.

*L'aéropage comique*, pour reprendre l'expression consacrée des auteurs parlant de la Comédie-Française, fit répondre le soir-même par son semainier :

> Madame,
>
> La Comédie me charge d'avoir l'honneur de vous avertir que quelqu'un s'est servi de votre nom pour lui écrire une lettre aussi malhonnête qu'indécente. Elle croit qu'il est de sa prudence de vous la renvoyer afin que vous puissiez découvrir l'auteur.
>
> Je suis, etc.
>
> Delaporte

Florence, Fleury, Desessarts, M^lle^ Joly, M^lle^ Olivier et quelques autres avaient saisi l'occasion du « bon mot » pour convaincre leurs collègues que M^me^ de Gouges regardait la Comédie-Française comme une *écurie*. La

---

25. Comme Forence, Olympe de Gouges habitait alors rue de Condé n°5, immeuble situé à côté de l'hôtel des Trois-Villes, puis de l'Empereur, que tenait Charles Mercier, le frère de Louis-Sébastien Mercier.

26. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, *op. cit.*, p. 8.

manœuvre fut couronnée de succès et Olympe mordit à l'hameçon. Faisant allusion aux propos de Florence sur sa prétendue intimité avec Molé, elle exprima son mécontentement par un nouveau courrier en date du 1er septembre : « C'est Mme de Gouges qui parle actuellement et qui ne peut taire l'injustice de M. Florence aussi malhonnête que déplacée, et dépourvue du sens commun. Ses propres paroles sont que la Comédie avait résolu de ne jamais recevoir mes pièces, que je n'avais aucun droit à être lue et que M. Molé était la cause de la faveur que l'on m'avait faite. La lettre que l'on trouve malhonnête a été écrite après ce mauvais procédé qui compromet l'intégrité des comédiens et prouve que chez eux, tout va par cabale. J'avais un homme de lettres qui me donnait la main et qui attestera la vérité de ce que j'avance. Une femme n'a que de faibles armes, mais elle ne doit jamais se laisser humilier, et l'homme qui est capable de se porter à cet excès ne peut inspirer que le plus grand mépris. Si la Comédie n'a point part à cette insulte, tout le blâme tombera sur M. Florence ! Ce serait le cas de faire l'application de ce mot : « Un mauvais cheval peut broncher mais non pas toute une écurie ! »[27]

Inconséquence ou maladresse calculée, le « bon mot » sur l'*écurie* ulcéra les comédiens qui, voyant rouge cette fois, décidèrent de réclamer – pas moins ! – une lettre de cachet portant que Mme de Gouges irait en prison dans le plus grand secret. Elle fut signée au nom du roi par le duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre [28]. Alertée du danger « par une lettre anonyme », Olympe écrivit le 5 septembre au duc, lui demandant un quart d'heure d'audience « pour avoir raison d'une tracasserie de la Comédie, qui n'est pas nouvelle aux auteurs, mais extraordinaire à l'égard d'une femme [29]». Celui-ci ne jugea pas opportun de répondre et fit le nécessaire pour qu'elle dorme le soir-même à la Bastille. Transmis dans la journée au baron de Breteuil, secrétaire d'État de la Maison du roi, ayant les fonctions d'un ministre de l'Intérieur, la lettre de cachet fut remise pour exécution au lieutenant de police Thiroux de Crosne : « J'allais vous remplacer, j'allais vous tenir compagnie Latude, Linguet, Delorge et mille autres aussi énormément coupables ! La partie était si artistement liée, un cachot bien obscur allait m'engloutir. Encore une légère formalité et je descendais toute vivante dans ce tombeau [30] ! »

27. Pour les lettres qui précèdent, archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges.
28. Emmanuel Félicité duc de Duras (1715-1789).
29. AN, O/1845, n°6, lettre du 5 septembre 1785.
30. *Mémoire pour Mme de Gouges contre la Comédie-Française*, Paris, 1790, p. 10.

Il s'en fallut de peu qu'elle fût une nouvelle victime de l'arbitraire. Mais malgré Duras, malgré Breteuil, elle échappa au sort qui la menaçait. L'explication tient, ou bien à M^me^ de Montesson, ou bien au chevalier Michel de Cubières qui pourrait être intervenu auprès de son frère, le marquis de Cubières, premier écuyer et confident intime de Louis XVI. Des ordres furent donnés en haut lieu, et quelques heures plus tard, le lieutenant de police reçut M^me^ de Gouges, la rassura et lui exposa que cette affaire n'était qu'une « peccadille très excusable » : « Madame, lui dit-il, il faut oublier cette offense, les prétentions de vos adversaires étaient aussi injustes que ridicules et j'ai fait mon devoir en ne m'y arrêtant pas ! » Cependant, le duc de Duras se mit à la tête d'une députation du « tripot comique », pérora, tonna, tenta malgré de tout de donner suite à l'affaire, mais M. de Crosne, qui avait l'appui de Versailles, passa outre. Pour se venger, les dignes comédiens rayèrent d'un trait *Zamore et Mirza* du répertoire le 7 septembre, et ils supprimèrent du même coup les entrées gratuites de M^me^ de Gouges. Cette affaire fut commentée, et la *Correspondance secrète*, entre autres journaux, a évoqué la gravité de ces « tracasseries » qui avaient été portées à la police [31]. Soulagée, M^me^ de Gouges adressa une lettre circulaire à la plupart des auteurs dramatiques, les invitant « à faire cause commune avec elle ». Mais ils furent peu nombreux à la soutenir [32]: Cubières, Mercier, La Harpe, Grouvelle [33], Cailhava [34] et le marquis de Bièvre.

Les puissants appuis dont elle bénéficiait par Cubières et M^me^ de Montesson avaient surpris les comédiens-français qui choisirent la voie de la conciliation. Dans la première semaine de novembre 1785, Molé s'était présenté à son domicile rue de Condé, n°5 : « Qu'allez-vous faire, lui dit-il, vous brouiller avec la Comédie ? Songez que c'est le premier théâtre de l'Europe, que votre premier début y a été admis, que la plupart de nos meilleurs auteurs n'ont pas commencé comme vous [35] ! » Convaincue par ces arguments, elle écrivit à son tour à la Comédie une

---

31. François Métra, *Correspondance secrète, politique et littéraire* pour l'année 1786.
32. Moufle d'Angerville, *Mémoires secrets* du 18 janvier 1786.
33. Philippe-Antoine Grouvelle (1758-1806), secrétaire des commandements du prince de Condé. Il était en froid avec les comédiens-français à qui il attribuait l'échec de sa pièce, *L'Épreuve délicate*, jouée le 20 juin 1785 et qui avait été arrêtée après une représentation.
34. Jean-François Cailhava de l'Estandoux, près de Toulouse (1731-1813) était lui aussi brouillé avec la Comédie-Française, spécialement avec Molé, et il proposa en 1789 l'établissement d'un second Théâtre-Français, idée que développa Olympe de Gouges qui voulait un théâtre réservé aux auteurs féminins (voir *Bull. sté archéo, hist., litt. et sc. du Gers*, 1^er^ trimestre 1978, LXXIX^e^ année, 68-86 et les *Souvenirs* de Louise Fusil.
35. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, *op. cit.*, p. 122.

lettre que lui dicta Molé, l'assurant avoir oublié ses griefs, particulièrement ceux à l'égard du fauteur de troubles, Florence, dont elle voulut faire son « avocat ». On lui fit par retour de courrier cette réponse engageante : « La Comédie assemblée a été bien aise de vous voir revenir à des sentiments plus équitables envers elle ; elle désire que vous soyez à jamais convaincue de l'honnêteté et de la droiture de ses procédés et, pour vous seconder dans la justice qui vous a ramenée vers elle, a donné l'ordre pour qu'il ne reste aucune trace du passé et pour que les choses soient sur le pied où elles étaient avant la lecture de *Cardénio* [36]. »

Malgré la gravité des torts de la Comédie-Française à son égard, M^me^ de Gouges était trop attachée sa réputation naissante d'auteur dramatique pour ne pas saisir la main tendue. Et si elle se réconcilia avec les comédiens elle garda rancune à Beaumarchais de son absence de solidarité. Dans ses *Réminiscences*, elle imagina de lui lancer une sorte de « duel littéraire » ou pari de bienfaisance consistant à composer devant un jury impartial, c'est-à-dire le public parisien, un drame théâtral sur un sujet proposé. L'argent recueilli servirait à marier six jeunes filles pauvres. Elle avait à cœur de prouver que ses compositions lui appartenaient en propre, qu'elle en était bien l'auteur contrairement à ce que Beaumarchais insinuait, et que lui-même devait bien faire appel à des retoucheurs. Rien ne l'exaspérait autant que l'habitude qu'on avait, dans le microcosme littéraire, de prétendre qu'une bonne pièce de théâtre ne pouvait pas être l'œuvre d'une femme. Le fait est que, sur 2 627 pièces inscrites au répertoire du Théâtre-Français depuis sa création en 1680, il y avait seulement soixante-dix-sept pièces de femmes [37]. Pendant les vingt-cinq dernières années du XVII^e^ siècle, il n'y avait que trois femmes auteur. On en comptait dix-sept au XVIII^e^ siècle, seize au XIX^e^ siècle et onze pendant la première moitié du XX^e^. Beaucoup de femmes de lettres ont renoncé à présenter leurs œuvres, préjugeant mal de l'accueil qu'on leur réserverait. « Oh ! la cruelle chose que d'être auteur femelle » écrivait M^me^ de Montanclos aux comédiens-français [38]. Outre *Fanfan et Colas* de M^me^ de Beaunoir, mais aussi *Cénie* de M^me^ de Graffigny, autre exception réussie, toutes les pièces présentées par des femmes furent impitoyablement sifflées. Dans le cas de M^me^ de Beaunoir, on fit bien entendu courir le bruit que son mari était

36. Archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, lettre du 14 novembre 1785.
37. Sylvie Chevalley, « Les femmes auteurs dramatiques et la Comédie-Française », *Europe*, nov.-déc., 1964, p. 41-47.
38. *Ibid.* (lettre du 10 février 1783).

l'auteur de sa pièce à succès. Rien n'exaspérait plus Mme de Gouges, consternée par tant de bêtise, que d'entendre répéter le propos de l'auteur Piron qui assurait que l'auteur d'une bonne pièce de théâtre portait toujours du poil au menton. Un jour qu'elle était dans une voiture qui reliait Passy à Paris, elle entendit une conversation qui s'engagea à son sujet. Surprise elle se tourna vers son voisin :

— Vous la connaissez si bien que cela ?
— Certainement, son mari était traiteur ; elle n'a pas voulu porter son nom ! On ne sait de qui elle est née. Quant à ses ouvrages, pourriez-vous croire qu'elle en ait jamais pensé un mot ? Elle ne sait pas lire, on les lui fait, et on affecte même de la négligence et de l'incorrection de style pour mieux faire croire qu'ils sont d'elle.
— Cependant, reprit Olympe, je l'ai vue composer une pièce devant plusieurs personnes et gagner un pari à ce sujet.
— Ah ! Madame, la pièce était faite d'avance et on la lui avait apprise par cœur.
— En êtes-vous bien sûr ?
— Tellement sûr que je gagerais bien qu'elle ne recommencerait pas devant moi, car je lui en ai déjà fait une. Au reste, je vous en parle savamment, car vous voyez devant vous un de ses fortunés adorateurs.

Olympe se retint de répliquer, mais lorsqu'il fallut descendre, elle toisa le bavard :

— Monsieur, j'ai écouté vos sots propos avec le calme d'un philosophe, le courage d'un homme et l'œil d'un observateur. Je suis cette même Olympe de Gouges que vous n'avez jamais connue et que vous n'êtes même pas fait pour connaître. Profitez de la leçon que je vous donne : on trouve communément des hommes de votre espèce, mais apprenez qu'il faut des siècles pour faire des femmes de ma trempe [39].

Puis, satisfaite de sa sortie, elle s'éloigna la tête haute...

Les préjugés et la malveillance de ceux qui s'opposaient à ce que les femmes sortent de la sphère domestique provoquaient chez elle des réactions très vives. D'autant que dans le milieu qui était le sien, le Paris de 1780, les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie s'affranchissaient peu à peu de la tutelle masculine, malgré des résistances coriaces venant de femmes elles-mêmes, malgré les pesanteurs de la tradition. Olympe de Gouges

---

39. Olympe de Gouges, *Le Bon sens français ou l'apologie des vrais nobles*, Paris, 1792.

comptait parmi les femmes les plus fières et intrépides, et son exemple, pendant la Révolution, fut consacré par la loi des années après sa mort. La question de l'égalité des droits des femmes était un de ses points sensibles et, aux mauvais procès qu'on faisait aux femmes, elle répondait toujours avec beaucoup de vivacité comme on peut s'en convaincre en lisant le préambule des *Droits de la femme et de la citoyenne*. Toujours passionnée dans ses entreprises, impulsive, il lui arrivait de regretter ses propos : « Je suis née, disait-elle, avec un caractère emporté, avec un cœur trop sensible qui m'ont entraînée trop loin et qui m'ont été bien nuisibles [40]... » Mais elle s'empressait d'ajouter : « J'ai reçu de la nature beaucoup de courage et de raison, indépendamment d'une excessive pétulance que l'injustice des méchants excite trop souvent et que je ne puis vaincre que par la réflexion [...]. Je suis au-dessus du ridicule par la connaissance que j'ai de mes défauts et ceux de tous les hommes ; je fais encore plus, je sais les avouer [41]... »

Au hasard de ses lettres privées mais surtout dans les préfaces ou parfois les postfaces de ses pièces de théâtre imprimées, elle éprouvait le besoin de s'expliquer sur ses intentions et de se justifier dans ses choix, allant et venant de la réflexion générale à son cas particulier. On lui a reproché sa propension à parler d'elle, mais c'est cette sincérité qui la rend touchante. Authentique et subjective, elle colore son témoignage de ses émotions et ne cherche pas à se faire passer pour la savante qu'elle répète ne pas être, contrairement à ce que le comédien Fleury a raconté à ce sujet. On voit qu'elle est sensible à la critique, à ce qu'on dit et à ce qu'on pense d'elle, sans toujours chercher à connaître ses intentions qui sont toujours généreuses. Tout un courant historiographique l'a présentée comme une femme vindicative et acariâtre, une sorte de bas-bleu vociférant qu'elle n'a évidemment jamais été, comme en témoigne sa longue correspondance, toujours mesurée, avec les comédiens du roi [42]. Elle y apparaît en effet comme une femme élégante dans ses procédés, malicieuse, persévérante dans ce qu'elle entreprend. Elle va au bout des choses. Une de ses pièces préférées s'intitulait d'ailleurs *Les Fausses Réputations* car elle avait pu vérifier à quel point il était courant et facile, dans les milieux littéraires qu'elle fréquentait, de faire passer quelqu'un pour ce qu'il n'était pas : « On me fait passer dans le monde pour une femme dangereuse qui

40. Archives de la Comédie-Française, lettre non datée (octobre 1789).

41. Olympe de Gouges, *Le Bonheur primitif de l'Homme*, *op. cit.*, p. 113.

42. Une partie de cette correspondance conservée aux archives de la Comédie-Française a été publiée dans les préfaces de ses pièces de théâtre ou dans son *Mémoire contre la Comédie-Française*.

ne pardonne rien à personne, qui met tout l'univers en comédie. J'avoue donc au public que ce grand univers sur lequel j'exerce mes faibles talents pourrait bien se renfermer à l'hôtel de la Force ou à quelqu'autre maison d'une plus sévère correction si j'avais la loi pour férule. Mais je n'ai que celle de la littérature [...]. Le délateur des crimes est seul dans l'écrivain ; il devient redoutable et suspect lui-même pour avoir voulu démasquer les méchants ; mais leur calomnie est plus forte que toutes ses entreprises et ce n'est souvent qu'après lui qu'on reconnaît ses desseins vertueux [43]. » Elle prenait les devants et s'expliquait toujours davantage – surtout pendant la Révolution où elle mit sa vie en jeu – sur la sincérité de ses intentions, y mêlant son passé, ses admirations, ses difficultés, ses contrariétés, ses joies, tout son être au quotidien : « J'abhorre les hommes faux, je déteste les méchants, je fuis les fripons, je chasse les flatteurs, et on peut juger par là que je suis souvent seule. Je ne m'ennuie pas avec moi-même, je ne crains pas la contagion. J'étais sans doute faite pour la société, je l'ai fuie de bonne heure, je l'ai quittée au brillant de ma jeunesse. On m'a dit souvent que j'avais été jolie : je n'en sais rien, je n'ai jamais voulu le croire [...]. Je suis d'un naturel gai, je ris de ce qui doit m'arriver. Simple avec tout le monde, fière avec les grands, parce que jamais les titres ni les honneurs n'ont pu m'éblouir [44]... »

À la fin du mois de décembre 1785, encore traumatisée par la fameuse lettre de cachet que le cynisme des comédiens-français lui destinait, elle donna à son imprimeur le texte d'une pièce de théâtre dont elle avait puisé le sujet dans un fait divers exemplaire par sa banalité et son actualité : l'emprisonnement pour dettes. Parmi les milliers de malheureux qui croupissaient à Bicêtre, au Châtelet, à l'hôtel de la Force ou dans les geôles de province, elle avait été saisie par le cas d'un pauvre Rouennais du nom de Clamet [45] dont la femme infirme et les enfants, plongés dans le dénuement, demeuraient impuissants à financer sa libération. Émue par cette détresse, elle adressa un exemplaire de sa pièce intitulée *L'Homme généreux* à la comtesse de Genlis, gouvernante des enfants du duc d'Orléans, qui dit l'avoir lue « avec empressement ». Les jours suivants, elle fit savoir que les jeunes princes et elle-même, touchés par cette infortune, étaient disposés à fournir les trente louis nécessaires pour rendre le prisonnier à sa famille. Dans son élan, Mme de Gouges déposa à tout hasard un exemplaire

43. Olympe de Gouges, *Dialogue entre mon esprit, le bon sens et la raison, ou critique de mes œuvres*, 1788, p. 157.
44. Olympe de Gouges, *Le Philosophe corrigé ou le cocu supposé*, préface, Paris, 1787, p. 18.
45. AN, O/3 1616 J.

de *L'Homme généreux* au Théâtre-Français afin de mettre à la disposition de la famille Clamet la recette des six premières représentations de cette pièce [46]. Mais la pièce fut rejetée malgré les qualités que lui reconnaissaient l'abbé Aubert dans les *Petites Affiches* ou les auteurs de *L'Almanach des Muses* et du *Courrier lyrique.* Dans le *Journal littéraire de Nancy,* Louis Laus de Boissy saisissait même l'occasion de son article pour réaffirmer que la carrière littéraire devait être plus largement ouverte aux femmes : « Le temps est bien loin sans doute où le grec Thucydide écrivait que la femme la plus vertueuse était celle dont on parlait le moins [47]…»

Les lauriers décernés par les gazettes littéraires mis à part, une carrière d'auteur dramatique se devait d'être lucrative. Or à l'époque, la publication d'une pièce de théâtre et son tirage – très limité – ne rapportaient presque rien à l'auteur sinon quelque satisfaction personnelle et l'estime des amis. La consécration véritable ne pouvait venir que de l'annonce d'une représentation sur le Théâtre-Français et, dans le meilleur des cas, d'un succès. En avril 1786, Mme de Gouges eut l'idée d'y donner des représentations du *Mariage inattendu de Chérubin* et de *L'Homme généreux*. Elle avait aussi le désir d'être reçue par les académies littéraires de province qui contribuaient dans chaque région au développement et au rayonnement de la vie artistique et littéraire. Ces académies comptaient des femmes parmi leurs correspondantes et même parmi leurs membres. Ainsi à Besançon où Mme Roland, la célèbre égérie des Girondins, fut reçue, et à Arras qui s'honora de compter Louise de Kéralio, future Mme Robert de Givet parmi ses membres. À Lyon, la réception de la comtesse Fanny de Beauharnais, déjà membre de l'académie romaine des Arcades, fut un événement. Cette grande dame de la noblesse était connue à Paris pour ses relations avec les auteurs grands et petits qu'elle recevait et qu'elle protégeait. Elle entretint une longue liaison avec le poète Dorat et après la mort de celui-ci, elle eut pour amant attitré – d'ailleurs choisi par Dorat, comme « successeur » – le littérateur et avocat au parlement de Paris Louis Laus de Boissy qui avait rendu compte de façon élogieuse des premières pièces imprimées de Mme de Gouges. Puis c'est le chevalier de Cubières qui était devenu le « préféré » de la belle Fanny. Ils avaient tous deux été scandalisés par l'attitude des comédiens-français

46. Olympe de Gouges, *Réminiscences* (1787), in *Œuvres*, édition de 1788 (voir l'exemplaire conservé à la réserve de la Bibliothèque nationale de France).

47. *Petites affiches* du 30 janvier 1786, *Courrier lyrique* d'avril 1786, *Almanach des Muses* pour 1786 et *Journal littéraire de Nancy*, 1786, t. 23, p. 381.

à l'égard de Mme de Gouges et la comtesse de Beauharnais l'avait appuyée de toute son influence. Entourée d'auteurs qui avaient à se plaindre des mauvais procédés de ces mêmes comédiens, elle avait elle-même quelques raisons de se plaindre de leur peu d'efforts pour soutenir *La Fausse Inconstance*, la seule pièce qu'elle acceptât de donner à représenter au Français. Mme de Beauharnais fut moins une femme auteur dramatique qu'une poétesse, une inspiratrice, une égérie et une femme de salon. Proche des milieux de la franc-maçonnerie, initiée elle-même, elle fut en relation avec Olympe de Gouges et sans doute est-ce elle qui l'incita à faire reconnaître son œuvre par les académies savantes de province. Le secrétaire général de l'académie d'Arras, Ferdinand Dubois de Fosseux, reçut peu après un exemplaire du *Mariage inattendu de Chérubin* et il répondit à Olympe de Gouges au mois d'avril 1786. Peut-être lui proposa-t-il de faire jouer ses pièces à Arras [48]. Elle prévoyait en effet de s'absenter de Paris, ainsi qu'elle le confiait à son ami l'historien Dulaure qu'elle interrogeait au sujet d'un jeune compagnon de voyage qu'elle voulait emmener [49]. Son projet était, semble-t-il, d'effectuer une tournée théâtrale avec le petit théâtre de société qu'elle avait constitué, car pendant un an, jusqu'en février 1787, elle ne fait plus parler d'elle à Paris. Juste avant de partir, elle écrivait sur le ton de l'amitié complice à Dulaure au sujet de ce jeune homme dont on ignore l'identité :

> Je vous ai dit, Monsieur, que j'étais au moment de faire un voyage et que j'avais proposé à un jeune homme, qui paraissait content de moi comme je l'étais de lui, de l'emmener avec moi. Je lui faisais un sort plus lucratif et plus doux qu'il n'a dans sa pension. Si son caractère ne dément pas la bonne opinion que j'en avais conçu, vous pouvez, Monsieur, lui faire part de mes nouvelles propositions. Si c'est un jeune homme sûr et honnête, il se trouvera bien avec moi, si c'est un de ces êtres comme on en voit tant, il fera bien de rester dans sa pension. Je suis un peu sévère, je ne le cèle point, mais ma façon de penser n'est faite que pour être appréciée que par des âmes honnêtes et sensibles, comme je vous crois tous les deux. C'est avec cette confiance que je vous demande si je puis insister à désirer ce jeune homme. J'attends votre réponse et suis, Monsieur, votre très humble servante.
>
> De Gouges
>
> PS : Permettez-moi Monsieur de vous faire une question. N'a-t-on pas dit en terme gothique ou vieux proverbe « cet ouvrage est sorti de son cru ?» Que signifie « cru » dans cette circonstance et ne signifie-t-il point le naturel de l'esprit ou la pensée gaillarde ? Personne, Monsieur, ne peut me dire cela mieux que vous.

L'historien Dulaure était alors un de ses amis proches et c'est sans doute lui qui avait recommandé ce jeune homme à Olympe de Gouges qui avait peut-être besoin d'un secrétaire pour son voyage. Peut-être comptait-elle aussi l'intégrer à sa petite troupe d'amateurs, dont faisaient déjà partie Pierre Aubry, son fils, et deux ou trois autres personnes [50]. Il est singulier qu'elle ne fasse pas allusion à son activité de directrice de troupe itinérante dans l'un ou l'autre de ses écrits, mais on est renseigné sur l'existence de son « petit théâtre de société » et les talents d'acteur de son fils, grâce au témoignage récemment publié du marquis de La Maisonfort.

Depuis le 18 mai 1781, le règlement de la Comédie-Française distinguait trois catégories de pièces nouvelles (en opposition aux pièces dites classiques) : celles de quatre ou cinq actes, les tragédies et les petites pièces de trois actes ou moins. Il stipulait que chaque pièce nouvelle serait consignée dans l'une ou l'autre de ces catégories et jouée dans l'ordre chronologique de sa réception. Or les comédiens-français s'étaient faits les champions des passe-droits en contravention avec leurs règlements. Indépendamment des pièces prioritaires demandées par la Cour, ils avaient donné à jouer plusieurs pièces de théâtre qui, entre 1785 et 1789, auraient dû être créées après *Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage*, retardant d'autant sa représentation [51]. L'auteur impatient leur demanda l'autorisation de publier son drame afin de « l'exposer à la censure des journalistes et pressentir le goût du public ». L'usage voulait qu'on laissât une pièce reçue au Théatre-Français à l'état de manuscrit tant qu'elle n'aurait pas été représentée dans un délai de deux ans suivant son inscription au répertoire. Ensuite, les auteurs avaient le loisir d'en disposer et de la faire imprimer à leur guise. Les comédiens lui répondirent favorablement en émettant une réserve concernant le « danger évident » auquel elle s'exposait à vouloir « courir la célébrité » d'auteur. Piquée, elle leur rappela l'exemple fameux de Mmes de Sévigné et Deshoulières et en conclut que les Beaux-Arts n'ayant « point de sexe », les femmes étaient aussi

48. Abbé Berthe, *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras*, 1970 (« Gouges »). On ignore la destination prise par elle en 1786. Est-elle allée à Arras ? Jusqu'à Montauban ? Tout est possible.

49. Jacques-Antoine Dulaure, né à Clermont-Ferrand en 1755. Voir É. Fournier, *Notice sur Dulaure* et *Catalogue des livres de M. Dulaure*, 1835, BNF, D8065 ; sa correspondance, AN, F/7/4686.

50. BNF, manuscrits, nouvelles acquisitions, lettre du 4 avril 1788 et Bibliothèque historique de la ville de Paris, manuscrits, lettre du 10 avril 1786 (lettres à Dulaure).

51. Pièces du marquis de La Salle, de Brousse Desfaucherets, de Pieyre, de Parisau, de Ségur, de Forgeot, du chevalier de Cubières, de Mme Dufrénoy, etc.

bien capables de « courir la carrière des talents ». Ne doutant pas que la critique littéraire serait impartiale, elle remit le manuscrit de sa pièce à l'imprimeur. Alors qu'on s'apprêtait à tirer les premières épreuves, un mot de la Comédie l'avertit qu'on envisageait maintenant de jouer *Zamore et Mirza* dont le tour était venu. Ravie de la nouvelle, elle régla son imprimeur, fit détruire les épreuves et elle prit à sa charge la copie manuscrite des différents rôles. Mais, par malheur, l'actrice principale, Gérardine Olivier, tomba subitement malade et mourut [52]. La représentation prévue fut annulée et la pièce reléguée dans les cartons de la Comédie. Désappointée, Olympe écrivit à Louise Contat, la priant d'intercéder en sa faveur, s'étonnant d'ailleurs que la *Maison de Molière*, pièce de son ami Mercier, d'après Goldoni, fût, quant à elle, déjà mise en répétition alors qu'elle avait été reçue en lecture après la sienne [53]. L'exemple était mal choisi car cette pièce, montée en quatre actes, ne ressortissait plus de la catégorie des « petites pièces » de trois actes ou moins. En revanche, elle aurait pu citer *L'Oncle et les deux tantes* de La Salle [54], *Le Mariage secret* de Desfaucherets [55], les *Amis à l'épreuve* de Pieyre [56] ou *Le Prix académique* de Parisau [57], autant de pièces jouée indûment avant la sienne. Cependant, M^lle^ Contat s'étant concertée avec quelques-uns de ses collègues répondit avec hauteur que les règlements de la Comédie n'avaient rien d'« arbitraires » : « Vous pouvez les consulter et réclamer si vos droits sont certains ; [*la Comédie*] a pu croire que le nom de Molière en tiendrait lieu et n'a pas dû deviner que cette justice de son respect excitât un murmure… »

En mettant en avant le nom de Molière, évoqué par Olympe qui se plaignait que la pièce de Mercier, la *Maison de Molière*, fût jouée avant la sienne, Louise Contat cherchait visiblement à compliquer la situation, à élever des difficultés, ainsi que le reconnut son collègue Molé [58]. Ce qui lui valut cette fière réponse : « Personne ne me soupçonnera de dégrader le nom de Molière, excepté des gens ridicules et sans caractères. Vous avez mal saisi, Mademoiselle, le but de ma lettre ou sans doute, un sot calomniateur a voulu auprès de vous la mal interpréter [59]… » Moins que satisfaite

52. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, *op. cit.*, p. 5.
53. Reçue le 3 octobre 1787 et jouée le 20 octobre suivant.
54. Reçue le 20 juillet 1785 et jouée le 29 novembre 1785.
55. Reçue le 9 septembre 1785 et jouée le 10 mars 1786.
56. Reçue le 22 juin 1787 et jouée le 19 juillet suivant.
57. Reçue le 13 août 1787 et jouée le 31 août suivant.
58. Archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, *Mémoire pour Madame de Gouges*, Paris 1790, p. 35, lettre de Molé en date du 12 novembre 1788.
59. *Ibid.*

car on annonçait maintenant la représentation avant son tour de *Rosalie et Verchères* de Ségur [60], Olympe sollicita une autre comédienne, Mme Bellecourt, connue dans la société des roués sous le nom de « Gogo » , qui lui répondit huit jours plus tard, le 5 novembre 1787, de façon insolente : « Je vous assure, Madame, que depuis les plus savants littérateurs jusqu'aux plus ignorants barbouilleurs de papier, aucun, hors vous, n'a trouvé extraordinaire l'hommage que nous avons rendu à cet homme immortel [Molière]...» Scandalisée de cette réponse « indécente », Olympe tomba des nues : « Je suis une ignorante et je barbouille du papier au point que vous voulez l'exprimer, et pire encore si vous le jugez à propos ; il ne serait pas moins vrai que vous me faites une imputation des plus noires et que ma conduite, mes procédés, mes écrits, la démentent de toute manière [...]. Si j'ai mis en avant dans toutes mes lettres qu'on avait fait passer la *Maison de Molière* avant moi, on entend bien que c'est contre les règles, mal observées à mon égard, que je me plaignais. Et qui peut l'entendre autrement [61] ? »

Depuis son retour à Paris en février 1787, Olympe de Gouges avait emménagé en face de la Comédie-Française, à l'angle de la rue et de la place du Théâtre-Français. L'appartement tout neuf et moderne, au troisième étage, lui était loué par un sieur Vaudremarck [62] et elle pouvait se tenir on ne peut mieux au courant des programmes prévus, saisir les bruits de coulisse, ou mesurer, de ses fenêtres, l'affluence du public pour telle ou telle pièce. Se remémorant les propos de Louise Contat sur Molière, elle eut soudain l'idée de composer une pièce sur le « père de la comédie », qu'elle intitula *La Servante de Molière* puis *Molière chez Ninon ou le Siècle des grands hommes*. Il y était question d'une fille de condition modeste qui abandonnait la maison paternelle pour, non pas suivre un séducteur mais, chose moins courante, s'engager dans la troupe de Molière. Morale oblige, le grand comique dissuadait la jeune fille et s'entremettait obligeamment pour la marier. En mettant ainsi Molière en scène dans une pièce où il jouait un rôle respectable et on ne peut plus moral, Mme de Gouges croyait pouvoir décrisper ses relations avec deux des comédiennes qui se montraient d'autant plus chatouilleuses sur les questions de vertu que leurs vies privées, à elles, étaient assez exemplaires en

60. Reçue le 28 février 1787 et jouée le 17 novembre suivant.

61. *Mémoire de Madame de Gouges*, *op. cit.*

62. AN, Z/1 J 1162 et archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, lettre du 5 février 1787.

matière de libertinage et de dévergondage [63]. Sans penser qu'elle prenait de nouveaux risques, consciente de la « haine implacable [64] » que semblaient lui vouer certains comédiens, elle adressa courageusement son manuscrit au semainier de la Comédie-Française en vue d'une lecture [65].

En cet hiver 1788, les journaux annonçaient comme par hasard la publication des deux premiers tomes des *Œuvres* de Mme de Gouges [66]. Les rédacteurs de *L'Almanach des muses* y relevèrent « quelques idées heureuses et une très grande facilité » et, comme les livres de dames étaient assez peu courants, le tirage dû être relativement important [67]. En dédiant ses premiers écrits au populaire duc d'Orléans dont les rapports avec Versailles étaient au plus mauvais, Mme de Gouges s'était habilement placée sous la protection de ce prince contre l'arbitraire des gentilshommes de la chambre du roi, en particulier Duras. Pour ne pas écorner un peu plus leur médiocre réputation auprès des auteurs dramatiques, les comédiens firent savoir à Mme de Gouges qu'une lecture de sa pièce lui serait gracieusement accordée. Enchantée, elle demanda à Fleury puis à Florence de bien vouloir se charger de la lecture. Croyant tenir le succès avec cette pièce, elle tenait à ce que les choses se passent pour le mieux et elle était prête à tous les arrangements. Le choix de la date fut difficile à fixer car les comédiens étaient très occupés, mais d'un commun accord on retint celle du dimanche 13 février suivant, à onze heures. Bien exactement à l'heure, Mme de Gouges attendit deux heures sans voir personne, puis, peu satisfaite, elle remonta chez elle. C'est alors que, de sa fenêtre, elle aperçut les comédiens se glisser dans le théâtre les uns après les autres. Elle redescendit et marqua son mécontentement. Il s'ensuivit quelque éclat, particulièrement avec l'acteur Florence qui proclamait ne jamais plus vouloir assister à des lectures de pièces de la dame de Gouges. L'éclat fut encore plus bruyant avec Fleury qu'Olympe, malicieuse, provoqua en duel à l'épée. Elle désirait par ce moyen lui faire observer « la différence qu'il y a entre un homme bien né et un homme mal élevé ». Fleury dit qu'il n'était que comédien : « Hélas Monsieur, lui répondit-elle, je ne le vois que trop [68] ! » S'étant

63. Olivier Blanc, *L'Amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, Perrin, 2002.

64. Olympe de Gouges, *Molière chez Ninon*, préface, p. 4 (lettre d'accompagnement de sa pièce).

65. Olympe de Gouges, *Molière chez Ninon*, préface, Paris, 1788, p.12.

66. Cette édition des *Œuvres* de Mme de Gouges en deux volumes (un troisième suivit en septembre) fut annoncée dans la *Gazette de France* du 19 février 1788 et dans le *Journal général de France* du 13 mars 1788.

67. Il subsiste un grand nombre d'exemplaires de cette édition de 1788 des *Œuvres* de Madame de Gouges.

68. Olympe de Gouges, *Molière chez Ninon*, *op. cit.*, p. 193.

senti humilié en public, Fleury se vengea à sa manière en brossant, dans ses *Mémoires* publiés en 1844, un portrait caricatural d'Olympe de Gouges qui n'était plus là depuis longtemps pour se défendre.

La fameuse lecture de *Molière chez Ninon*, qui aurait inspiré Boilly pour l'un de ses tableaux [69], eut enfin lieu la semaine suivante, dans une ambiance détestable. Et, faut-il s'en étonner, cette pièce que soutenaient Pieyre [70], Palissot [71], Lemierre et Mercier parmi d'autres écrivains, fut refusée par douze voix sur quinze. M^me^ de Gouges dut se contenter de la faire publier avec le troisième volume de ses *Œuvres,* ce qui lui valut une excellente critique du *Journal encyclopédique* qui, en matière de littérature, faisait autorité et jouissait d'un grand prestige : « Cette pièce épisodique est de la plus grande vérité ; elle ne sent l'art en aucune manière, c'est le produit d'un talent naturel qui peint avec franchise. Le comité de la Comédie-Française a eu tort de refuser la pièce et n'entend pas ses intérêts [72]...» Olympe relata dans la préface les conditions de la lecture de sa pièce, n'épargnant pas les comédiens, « des êtres sans équité ni lumière, qui jugent et disposent d'ouvrages dramatiques » : « Pourquoi ne nomme-t-on pas un Comité de Gens de Lettres pour juger les pièces de théâtre et pourquoi ne prend-on pas les mêmes moyens qu'on emploie à l'Opéra ? [...] Qu'on ne me prête pas le ridicule de croire que mes pièces soient des chefs-d'œuvre ; en demandant pour mon compte un Comité d'hommes éclairés pour juger les pièces de théâtre, sans doute j'aurais plus à craindre que personne de leur goût et de leur jugement [73]...» La vérité est que les comédiens étaient non seulement décidés à ne pas jouer Olympe de Gouges, mais si possible, à l'humilier. Les semaines passant, elle s'indigna que *La Jeune Épouse*, pièce en trois actes de son ami Cubières, elle aussi reçue bien après *Zamore et Mirza,* fût mise en répétition et jouée le 4 juillet 1788 [74]. Elle se plaignit de ce passe-droit par une succession de lettres toujours courtoises mais dénotant son impatience grandissante. Les comédiens lui répondirent avec mauvaise foi qu'il n'était « pas possible de changer l'ordre du tableau sans

69. *Bibliographie universelle des contemporains*, Paris, 1827.

70. « D'après l'opinion de M. Pieyre, je dois faire quelque réflexion au lecteur : ce méritant auteur, cet homme estimable m'a assuré que ma pièce en quatre actes aurait beaucoup de succès [...]. Je m'en rapporte à ses sages conseils » *in Molière chez Ninon*, *op. cit.*, préface.

71. Charles Palissot de Montenoy (1730-1814), célèbre pour ses démêlés avec les comédiens, a publié *Mémoire à consulter et consultation pour le sieur Palissot de Montenoy contre la troupe des comédien-français*, Paris, 1775. Voir Daniel Delafarge, *La vie et l'œuvre de Palissot*, Paris, 1912.

72. *Journal encyclopédique*, août 1788.

73. Olympe de Gouges, *Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage*, préface, Paris, 1788, p. 22.

74. Cette pièce en trois actes avait été reçue le 11 septembre 1787.

porter atteinte à Messieurs vos confrères [75] ». De guerre lasse, elle se résolut à passer la fin de l'été en province et, relativisant ces tracasseries, elle se mit à composer ses premiers essais politiques. Pendant son absence, les comédiens avaient entrepris de frapper un grand coup contre elle en confiant à leur avocat Target [76] le soin de mettre l'accent sur le caractère diffamatoire de ses diverses préfaces. Le 18 décembre 1788, l'avocat, devant la faiblesse du dossier, déconseilla à ses clients de saisir la justice ordinaire mais plutôt d'en référer à l'arbitraire des gentilshommes de la chambre afin d'obtenir d'eux « l'espèce de punition qui est en leur pouvoir [77] ». Malgré Florence, Fleury, Desessarts et M^lle^ Contat, très acharnés, les comédiens renoncèrent à la poursuivre car, outre l'arbitrage éventuel du duc d'Orléans et du prince de Condé, la censure royale avait elle-même accordé l'autorisation de publier tous ses écrits, estimant que M^me^ de Gouges, dans ses *Œuvres*, avait toujours su conserver « le ton de la décence et du sentiment d'honneur [78] ». Sans avoir pris la peine de lire la correspondance d'Olympe de Gouges avec la Comédie-Française, autant de lettres originales et incontestables, certains historiographes de la *Belle Époque,* comme le docteur Guillois, et après eux d'autres auteurs [79], ont affirmé qu'Olympe de Gouges était atteinte de la manie de la persécution : les procédés discutables des comédiens pour ne pas respecter leurs engagements sont pourtant explicites et aisément contrôlables ! Son arrestation sous la Terreur n'est pas non plus une vue de l'esprit. La querelle qui l'opposa pendant quatre ans aux comédiens-français n'était pas simplement

---

75. Olympe de Gouges, *Œuvres, dédiées à Monseigneur le duc d'Orléans*, approbation. Voir l'exemplaire conservé à la réserve de la Bibliothèque nationale de France, doté d'une magnifique reliure aux armes du duc d'Orléans, exposé en 1935 à Copenhague à l'exposition « L'art français au XVIII^e^ siècle ». L'exemplaire relié aux armes du prince de Condé, qui devrait se trouver à la bibliothèque du château de Chantilly, dans les collections de l'Institut, est passé en vente à Drouot ces dernières années.
76. Guy-Jean-Baptiste Target (1733-1807). Député à la Constituante, il refusa de défendre Louis XVI devant la Convention au moment précis où Olympe de Gouges et Malesherbes s'offraient à le faire.
77. Archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, lettre de Target en date du 18 décembre 1788.
78. Olympe de Gouges, *Œuvres*, *op. cit.*, exemplaire de la Bibliothèque nationale de France (réserve). Approbation signée du chevalier de Gaines.
79. Comme M^me^ Chantal Thomas du CNRS qui a publié une série de commentaires historiquement infondés sur les « causes perdues » d'Olympe de Gouges dans la *Carmagnoles des muses,* Paris, 1993, p. 308. Le pire a été atteint par Joan Scott qui multiplie les spéculations hasardées et les paradoxes gratuits pour servir une mauvaise caricature d'Olympe de Gouges. Cf. Joan W. Scott, *La Citoyenne paradoxale*, Albin Michel, 1998, p. 39-85.

liée à des affaires de susceptibilité et d'abus de pouvoir. La raison profonde tenait au sujet de *Zamore et Mirza*, pièce qui fut inscrite au répertoire sans que les comédiens eussent bien mesuré à l'origine ce qu'elle comportait de subversif. Car malgré son titre conventionnel et le romanesque de l'intrigue, elle aboutissait à la condamnation de l'esclavage, source de profit considérable pour les propriétaires coloniaux, la plupart privilégiés du nom ou de la fortune. Nul doute que le maréchal de Duras, dont la famille avait des intérêts aux colonies, était peu enclin à laisser représenter une pièce qui, s'inscrivant dans l'air du temps, allait à l'encontre de ses intérêts familiaux. Les pressions du lobby aristocratique sur les comédiens-français pour empêcher la représentation puis, en 1789, faire échouer cette pièce, révèlent assez nettement le poids des intérêts énormes que l'abolition de l'esclavage risquait de léser…

# IV. L'ESCLAVAGE DES NOIRS

*« La nature n'y avait aucune part.*
*L'injuste et puissant intérêt des Blancs avait tout fait. »*
Réflexions sur les hommes noirs (1788)

C'EST DANS LES ANNÉES qui précédèrent la Révolution française que s'éleva en Angleterre l'idée d'abolir l'esclavage. L'indépendance toute fraîche des colonies anglaises d'Amérique avait laissé la question en suspens, mais elle se posait encore cruellement à propos de ce que les Anglais appelaient les Indes occidentales et les Français, Saint-Domingue et les Antilles [1]. L'esclavage était encore pratiqué sur d'autres territoires comme l'Île Bourbon, aujourd'hui la Réunion, ou l'Île de France, actuelle île Maurice. Sous l'Ancien Régime, le commerce avec les colonies avait engendré de fabuleuses richesses (la moitié du commerce extérieur français en 1789) et des fortunes immenses s'étaient édifiées sur l'exploitation des minéraux, des végétaux et des êtres humains. Une partie de l'aristocratie, les propriétaires terriens de Saint-Domingue et de la Martinique, comme les armateurs nantais ou bordelais, fondaient leur prospérité sur le fameux trafic triangulaire et l'exploitation du « bois d'ébène », terrifiant euphémisme désignant les hommes noirs. La revente des esclaves permettait l'achat de produits de consommation essentiellement urbains, revendus dans les ports atlantiques et, de là, redistribués en France et en Europe continentale. Une expédition négrière laissait à l'armateur un bénéfice de 300 à 400 %.

C'est sur ce trafic que se construisirent la richesse des bourgeoisies portuaires, la splendeur de Nantes et plus encore de Bordeaux. Ce fut l'ère sinistre des négriers [2]. Pourtant, rien ne venait troubler cet effroyable commerce sinon les observations indignées de philosophes ou de voyageurs, telles celles du baron de Wimpffen dans ses souvenirs de voyage aux colonies : « Les claquements de fouet, les cris étouffés, les gémissements sourds des nègres qui ne voient naître le jour que pour le maudire, qui ne

1. Saint-Domingue était une des plus importantes colonies de la France, avec 32 650 blancs, 7055 mulâtres et 249 098 Noirs, d'après le recensement de 1779, payant cinq millions de livres environ de contribution en 1784.
2. Voir Albert Soboul, *La Civilisation et la Révolution française,* Paris, 1970, p. 310 et suiv.

sont rappelés au sentiment de leur existence que par des sensations douloureuses, voilà ce qui remplace le chant du coq matinal. C'est aux accords de cette mélodie infernale que je fus tiré de mon premier sommeil à Saint-Domingue [3]. Dans ses *Tableaux de Paris*, Mercier a évoqué une autre facette du même scandale : « Un petit nègre aux dents blanches, aux lèvres épaisses, à la peau satinée, caresse mieux qu'un épagneul et qu'un angora. Tandis que l'enfant noir vit sur les genoux des femmes passionnées pour son nez aplati, qu'une main douce et caressante punit ses mutineries d'un léger châtiment, bientôt effacé par les plus vives caresses, son père gémit sous les coups de fouet d'un maître impitoyable : le père travaille péniblement ce sucre que le négrillon boit dans la même tasse avec sa riante maîtresse [4].»

Jacques-Pierre Brissot, secrétaire général de la chancellerie d'Orléans [5], est le premier Français à avoir voulu organiser la lutte contre l'esclavage. C'est lui qui, au cours de son troisième voyage en Angleterre, ramena les statuts d'une association dite des Amis des Noirs créée à Londres en 1787 par Thomas Clarkson, Sharp, Granville et le libraire James Philips. Avec Carra, Cérisier, Debourge et Valady, il forma à Paris une filiale de cette société [6]. Leur but exclusif était de « lutter contre le commerce infâme » et de « contribuer à l'abolition de la traite ». Ils attirèrent à eux d'autres personnalités, principalement Mirabeau, Grégoire et La Fayette [7]. Quatre ans plus tôt, en 1785, Olympe de Gouges, comme on l'a vu, avait fait enregistrer la première pièce de théâtre antiesclavagiste, en un temps où, comme l'a reconnu Brissot, il y avait encore des risques importants à le faire, puisque cela revenait à s'opposer à une partie de l'aristocratie fran-

---

3. Félix baron de Wimpffen (1745-1814), député de Caen à la Constituante. Il organisa l'insurrection fédéraliste des Girondains en Normandie (1793).
4. Louis-Sébastien Mercier, *Tableaux de* Paris, 1784, t. VI, p. 170.
5. Né à Chartres en 1754, il débuta comme procureur. Brillant juriste il composa divers écrits avant d'être rédacteur du *Courrier de L'Europe* à Boulogne-sur-Mer. Ses activités de littérateur et d'imprimeur lui valurent la Bastille en 1784. Il échoua à se faire élire aux États généraux, fut nommé dans la commission provisoire de Paris et devint le rédacteur du journal le *Patriote français*. Député à la Législative le 19 septembre 1791, il fit partie du comité diplomatique où il s'opposa à Robespierre sur la politique extérieure. La déclaration de guerre fut son œuvre, comme la constitution du premier cabinet girondin. Il avait épousé Félicité Dupont, attachée à la duchesse d'Orléans. Le couple eut un appartement à la chancellerie, rue des Bons-Enfants. C'est après son arrestation à Moulins en 1793 qu'il rédigea ses notes de prison.
6. Claude Perroud, « La Société française des Amis des Noirs », *La Révolution française*, t. LXIX, 1961, p. 122-147. Voir aussi Augustin Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires,* Paris, 1895, p. 67.
7. La société comptait encore des membres éminents comme Condorcet, Pétion, Siéyès, Raynal ou Lubersac.

çaise qui tirait avantage du maintien de la traite. En 1788, Mme de Gouges avait publié sa pièce, *Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage*, avec un texte remarquable par sa force d'indignation, intitulé *Réflexions sur les hommes nègres.* Elle y prenait publiquement parti pour l'abolition de l'esclavage, bousculant en quelques lignes les honteux préjugés sur le racisme, fondés sur la croyance en une malédiction divine à laquelle l'Église catholique ne chercha jamais à mettre fin : « L'espèce d'hommes nègres m'a toujours intéressée à son déplorable sort. Ceux que je pus interroger ne satisfirent jamais ma curiosité et mon raisonnement. Ils traitaient ces gens-là de brutes, d'êtres que le ciel avait maudits ; mais en avançant en âge, je vis clairement que c'était la force et le préjugé qui les avaient condamnés à cet horrible esclavage, que la nature n'y avait aucune part et que l'injuste et puissant intérêt des Blancs avait tout fait [...]. Quand s'occupera-t-on de changer le sort des Nègres ou, au moins, de l'adoucir ? L'homme partout est égal. Les Européens, avides de sang et de ce métal que la cupidité a nommé de l'or, ont fait changer la nature dans ces climats heureux. Les vaincus ont été vendus comme des bœufs au marché. Que dis-je ? C'est devenu un commerce dans les quatre parties du monde : un commerce d'hommes ! Grand Dieu ! Et la Nature ne frémit pas! S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas ? Et en quoi les Blancs diffèrent-ils de cette espèce ? C'est dans la couleur. Pourquoi alors la blonde fade ne veut-elle pas avoir la préférence sur la brune qui tient au mulâtre ? Cette sensation est aussi frappante que du Nègre au mulâtre. La couleur de l'homme est nuancée comme dans tous les animaux que la Nature a produits, ainsi que les plantes et les minéraux. Pourquoi le jour ne le dispute-t-il pas à la nuit, le soleil à la lune et les étoiles au firmament ? Tout est varié et c'est là la beauté de la nature. Pourquoi donc détruire son ouvrage ? N'est-il pas atroce aux Européens, qui ont acquis par leur industrie des habitations considérables, de faire rouer de coups du matin au soir ces infortunés qui n'en cultiveraient pas moins leurs champs fertiles s'ils avaient plus de liberté et de douceur. Leur sort n'est-il pas des plus cruels, leurs travaux assez pénibles, sans qu'on exerce sur eux pour la plus petite faute, les plus horribles châtiments [8] ? »

Ces premiers mouvements philanthropiques finirent par inquiéter sérieusement les propriétaires coloniaux. En 1789, pour s'opposer aux efforts des Amis des Noirs, ils formèrent un club qui tint ses réunions à

8. *Réflexion sur les hommes nègres*, Paris, 1788, p. 2.

l'hôtel de Massiac place des Victoires à Paris. Toute la société créole, très puissante, s'y retrouvait périodiquement pour exercer une sorte de lobbying sur l'Assemblée nationale qui, elle-même, comptait plusieurs députés propriétaires coloniaux. Très vite, ce bastion réactionnaire, avec ses leaders nommés Gouy d'Arcy, Arthur Dillon [9] ou l'ex-gentilhomme de la Chambre Durfort de Duras, attaqua en paroles et en écrits Brissot et l'abbé Grégoire, les deux plus fervents représentants des Amis des Noirs. Avec les membres d'un autre club de colons qui se rassemblaient au Café de Valois, sous les arcades du Palais-Royal, ils dénoncèrent sans répit la « perfidie » des intentions de Brissot soupçonné de faire le jeu des Anglais, qualifiaient Condorcet de Don Quichotte des hommes de couleur ou M^me de Gouges de « donzelle écrivant de mauvais romans sur le Congo ». D'après les papiers de Brissot dont certains ont été partiellement publiés ou intégrés dans ses *Mémoires*, Olympe de Gouges compta parmi les quelques femmes du club des Amis des Noirs. « J'ai cité quelques-unes des femmes qui faisaient partie de la Société des Amis des Noirs. Je ne dois pas oublier, parlant d'elles, Olympe de Gouges, encore plus célèbre par son patriotisme et son amour de la liberté que par sa beauté et plusieurs ouvrages écrits parfois avec élégance, toujours avec une noble énergie. Admise dans notre société, les premiers essais de sa plume furent consacrés aux malheureux que tous nos efforts ne pouvaient arracher à l'esclavage. Un drame intitulé *L'Esclavage des Nègres ou l'affreux naufrage,* joué au Théâtre-Français en 1789, retraçait d'une manière touchante la situation des Nègres dans nos colonies. Il y avait du courage chez Olympe de Gouges à plaider leur cause au moment où le plus violent orage éclatait contre leurs défenseurs. Olympe de Gouges communiqua le feu de son patriotisme à d'autres personnes de son sexe et fonda ces sociétés populaires où les femmes portaient un enthousiasme pour la liberté digne des compagnes des hommes qui venaient de conquérir la leur. La gloire et l'indépendance de la nation étaient ses vœux les plus ardents ; ces senti-

9. Dillon insinua que la Société des Amis des Noirs était vendue et, contre toute vraisemblance, il assurait qu'elle cherchait à empêcher une députation de gens de couleur à la barre de l'Assemblée constituante. Des attaques plus graves et sans doute plus pertinentes parlaient d'une instrumentation des Amis des Noirs par le cabinet Pitt, afin de créer du trouble dans les colonies françaises et d'obtenir l'indépendance de Saint-Domingue. Une lettre du 17 mars 1792 de Gouverneur Morris à Georges Washington donne quelques fondements à ces soupçons abondamment développés par Théveneau de Morande, le principal ennemi de Brissot. Voir Gouverneur Morris, *Mémorial*, Paris, 1841, II, p. 120.

ments respiraient dans tous ses écrits et dans toutes ses actions, ils se joignaient dans son âme à une générosité sans borne [10].»

La participation à cette noble cause a été prise en compte par l'abbé Grégoire qui rendit hommage en 1808 « à tous les hommes courageux qui ont plaidé la cause des malheureux Noirs et sang-mêlés, soit par leurs ouvrages, soit par leurs discours dans les assemblées politiques, dans les sociétés établies pour l'abolition de la traite, le soulagement et la liberté des esclaves », on trouve cité dans sa liste le nom d'une seule femme, M^me^ de Gouges, au côté de personnalités masculines connues ou moins connues [11].

Constatant en 1789 que tous ses efforts, sa patience et sa bonne volonté étaient demeurés sans effet, que les comédiens avaient fixé la date de représentation de sa pièce en faveur des esclaves noirs aux calendes grecques, M^me^ de Gouges songea à porter plainte : « Je ne sais pas mendier le crédit écrivait-elle à l'un de ses amis, je ne sais que demander justice et je l'attends de tous les honnêtes gens [12]...» Conciliante jusqu'au bout, elle finit par assigner les comédiens-français en justice. Dans une ultime mise en garde, elle les avertit par un dernier courrier du 9 mars 1789 que « seule une prompte réponse de la Comédie peut m'autoriser à anéantir dans sa naissance les effets de ce procès qui, peut-être, vous feront plus de tort que vous ne le pensez...» Comme ils ne réagissaient pas, ils reçurent deux semaines plus tard une assignation à comparaître dans les huit jours à l'audience du Parc civil du Châtelet [13] « pour voir, dire et ordonner qu'attendu que, contre et au préjudice des règlements qui concernent ladite Comédie, la pièce de la demanderesse intitulée *Zamore et Mirza*, drame en trois actes, lue et reçue à la Comédie-Française en l'année 1785, n'a point été représentée à son époque, que défense seront faites aux dits comédiens de se permettre de différer ainsi à l'avenir la représentation des dites pièces

10. AN 46, AP 15 : papiers inédits de Brissot (inventaire par Suzanne d'Huart).
11. Abbé Henri Grégoire, *De la littérature des Nègres ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature*, Paris, 1808, p. VI. Il a également publié en 1789 un *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue et des autres isles françaises de l'Amérique* qui fut adressé à l'Assemblée nationale (BNF, 8°Lk9 70). Grégoire n'aurait pas cité Olympe de Gouges dans cette liste si, comme le suppose Jean-Daniel Piquet dans *L'Émancipation des Noirs dans la Révolution française*, Paris, Karthala, 2002, son rôle de propagandiste avait été négligeable. Il est aussi bon de se souvenir que sa pièce avait été écrite au temps du despotisme, avec la forme convenable pour faire passer un chaleureux plaidoyer en faveur des Noirs. M^me^ de Gouges fut d'ailleurs à deux doigts de rejoindre Brissot à la Bastille.
12. Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fichier Charavay, lettre signée, une p. in 4°.
13. Archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, courrier à la Comédie des 19 mars, 27 mars, 12 septembre et 24 octobre 1789.

et d'en préférer d'autres à celles qu'ils ont admises et reçues, qu'il sera pareillement dit et ordonné que dans les vingt-quatre heures du jour de la signification de la sentence à intervenir, ils seront tenus de mettre ladite pièce à l'étude, de déclarer quand et à quelle époque ils entendent la représenter sinon [14]...»

La perspective d'un procès et ses conséquences incertaines à l'aube de la Révolution firent bouger les comédiens-français qui mirent la pièce en répétition. Mme de Gouges en adressa un exemplaire au président de l'Assemblée nationale : « S'il n'y a pas de talent dans cet ouvrage, soulignait-elle, il y a l'heureux mérite d'avoir prévenu de quelques années l'Europe sur l'esclavage [15].» Puis elle écrivit au maire de Paris, Bailly, pour obtenir de lui l'indispensable autorisation de la municipalité. Enfin, les comédiens se proposèrent de fixer la date de la première représentation au 28 décembre suivant.

En cette année 1789, les acteurs du Théâtre-Français n'eurent pas seulement à se heurter à la volonté opiniâtre d'Olympe ; depuis plusieurs semaines à Paris, une autre pièce, *Charles IX*, agitait l'opinion. Son auteur, Marie-Joseph Chénier, leur avait proposé le 19 juillet, après que la censure eut été levée, de mettre en scène cette pièce patriotique. Son thème, le massacre de la Saint-Barthélémy, était une attaque non déguisée contre la royauté. Le conflit, engagé de l'intérieur de la Comédie-Française devait en sortir et gagna la place publique car les comédiens, ne voulant se plier ni à l'autorité de l'Assemblée nationale, ni à celle de la municipalité, se refusaient à jouer *Charles IX*. Ils n'entendaient prendre des ordres que du roi par l'intermédiaire des gentilshommes de la Chambre. La bataille opposant les partis aristocratiques aux partis progressistes dura plusieurs mois et se termina enfin par la représentation de la pièce et son triomphe en octobre 1789 puis, après une interruption, en 1790. Ces événements furent un révélateur d'opinion chez beaucoup, en particulier chez des comédiens dont certains membres, parmi lesquels Mme Vestris et Talma, gagnés aux idées de la Révolution, étaient persécutés par leurs confrères. Dans un article qui parut le 15 octobre 1789 dans *Le Patriote français*, alors que la Bastille avait été prise et les privilèges abolis, Brissot observait non sans raison que « si le théâtre était libre, les comédiens-français n'auraient

---

14. *Ibid.* Le reste de cette copie de lettre originale est en suspens.

15. Le titre de l'édition de 1788 était *Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage, drame indien en trois actes et en prose*. En 1792, une nouvelle édition fut publiée sous le titre *L'Esclavage des Noirs ou l'heureux naufrage*, drame en trois actes et en prose.

pas été insolents, leurs tréteaux seraient bientôt abandonnés pour les théâtre patriotes qui s'élèveraient [...]. Rendre la liberté aux théâtres est donc l'unique moyen de venger le public et M. Talma [16] et M^me^ de Gouges de toutes les injustices qu'ils ont essuyées et qu'ils développent dans leurs mémoires. »

M^me^ de Gouges, toutefois, n'accabla pas les comédiens puisque c'étaient eux qui devaient se charger de jouer prochainement sa pièce, avec plus ou moins d'inspiration et de bonne volonté. En conséquence, elle se proposa le 24 octobre 1789 de leur servir de médiatrice auprès de l'Assemblée nationale au plus fort de leur conflit avec Chénier [17]. Mais on ne lui laissa pas ce soin... Peu lui importait au fond car, après plusieurs années de lutte, sa pièce à elle avait enfin échappé, disait-elle, « aux écueils et aux vents contraires de l'autorité », voguant désormais avec liberté vers la scène [18]. Pourtant les choses étaient loin d'être gagnées : le pouvoir des propriétaires coloniaux était encore intact et l'aristocratie conservait des intérêts positifs dans le commerce des hommes de couleur. Après l'abolition des privilèges il était vital, pour elle, de préserver ses intérêts menacés par, disaient ses représentants, « l'utopie des philanthropes [19] ». Leur point de vue à cet égard s'exprimait chaque jour et de la façon la plus nette dans les journaux conservateurs : « Tous ces amis des Noirs ne sont que des ennemis des Blancs. Ils voulaient faire du bruit en France plutôt que du bien au Sénégal [...]. Sans examiner si les Noirs ne sont pas moins malheureux en Amérique qu'en Afrique, il me semble qu'il est bien extraordinaire que des hommes pétris de neige et de boue, des géomètres qui dont jamais rien aimé, tels que MM. Duport et Condorcet, veuillent nous persuader qu'ils ont calculé les larmes des Nègres et que leur sort les empêche de fermer l'œil. Est-ce qu'en politique on parle de sensibilité ? En poussant le principe d'humanité jusqu'où il peut aller, il faudrait ne rien manger de ce qui a vie, laisser les chevaux en liberté, et, comme les brames [*brahmanes*], balayer les chemins avant d'y passer, de peur d'écraser un insecte. Gardons nos larmes pour nous [20]... »

16. Olympe de Gouges eut toujours de bonnes relations avec Talma qui tint le rôle de Valère dans *Zamore et Mirza.* Elle était chez lui lors de sa fameuse réception au cours de laquelle Marat fit irruption avec plusieurs sans-culottes. Voir le livre de référence, remarquablement documenté, de Bruno Villien, *Talma, l'acteur favori de Napoléon,* Paris, Pygmalion, 2001.
17. *Ibid.*, lettre du 12 septembre 1789.
18. *Chronique de Paris* du 19 décembre 1789.
19. Augustin Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires, op. cit.*, p. 67.
20. *Journal politique national,* Paris, 1790, t. II, p. 322-323.

Insensiblement, le ton montait entre les membres du comité colonial de Paris et les Amis des Noirs. M^me^ de Gouges, qui ne faisait aucun mystère de ses opinions, signa le 19 décembre 1789 un article appuyant ces derniers dans la *Chronique de Paris :* « Voici la neuvième année [*sic*] que j'essayai de peindre dans un drame toute la rigueur de l'esclavage des Noirs. Il n'était point alors question d'adoucir leur sort et de préparer leur liberté. Seule, j'élevai la voix en faveur de ces hommes si malheureux et si calomniés [...]. Si je n'avais à craindre la faiblesse de mes talents et la puissance de mes ennemis, l'époque actuelle du rétablissement de la liberté semblerait me promettre quelque indulgence pour un ouvrage qui la défend. Mais ne suis-je pas encore en butte à tous les protecteurs, fauteurs du despotisme américain ? [*C'est-à-dire celui des colons.*] On sait qu'ils viennent de publier un libelle sanglant contre la Société des Amis des Noirs : mais ils se sont bien gardés d'y nommer M. de La Fayette, M. le duc de La Rochefoucauld, etc., qui se font cependant honneur d'être comptés parmi les amis des Noirs.»

L'annonce de la représentation prochaine d'une pièce de théâtre sur un sujet aussi brûlant que l'esclavage n'était donc pas sans inquiéter les colons comme en témoignait cette brochure anonyme intitulée *Lettre à Madame de Gouges* qui fut distribuée le 25 décembre dans les rues de Paris : « Depuis qu'on ne se bat plus en France, Madame, et qu'on y assassine, il est peut-être très convenable de ne pas provoquer ceux qui dirigent les poignards [...]. Je crois devoir vous dire, au nom de tous les colons, que depuis longtemps, les mains leur démangent de se saisir chacun d'un ami des Noirs que plusieurs d'eux ont provoqué personnellement et en face des membres très connus de cette société et, entre autres, MM. de Pontécoulant, de Crillon, de La Feuillade et de Lameth [...]. Que les Amis des Noirs sortent enfin de leur caverne où ils machinent à la journée notre ruine et notre destruction, qu'ils jettent leurs poignards et leurs manteaux pour s'armer d'une épée conduite par un bras nu sur une poitrine découverte et nous vous montrerons avec plaisir ce que nous sommes. Nous proposons donc à messieurs les Amis des Noirs, et ce par vous, Madame, qui vous mettez si honorablement en avant pour eux [...] de se rendre à la plaine de Grenelle ou à celle des Sablons, d'y faire faire des fosses et de nous y battre à mort.»

Mais M^me^ de Gouges, sur les conseils de ses amis, passa outre ces provocations. Ce qui la conduisit à publier trois semaines plus tard, le 18 janvier 1790, une spirituelle et incisive *Réponse au champion américain*

dont elle adressa trois cents exemplaires accompagnés du quatrième volume de ses *Œuvres* aux membres de la Commune de Paris [21]. Sa préoccupation du moment était d'apaiser les esprits, ce qu'elle entreprit le 27 décembre par une lettre d'appel au calme que reproduisirent divers journaux : « Au moment où je vais être jouée, j'apprends qu'il se forme contre ma pièce un parti redoutable. Les correspondants français de nos colonies, alarmés du titre de *L'Esclavage des Nègres*, sèment, dit-on, l'alarme, dans la crainte que ma pièce ne prêche l'insurrection et ne dispose les esprits à la révolte. Je n'ai point développé dans mon drame des principes incendiaires propres à armer la France contre les colonies [22] ! »

Le matin même du jour de la représentation, le 28 décembre, le journal conservateur *Les Actes des Apôtres* laissait mal augurer du sort réservé à *L'Esclavage des Nègres* : « On dit com'ça qu'on va jouer les Nègres sur le théâtre de la Nation et qu'une donzelle qui n'a pas sorti de Paris, et qui a lu quelques mauvais romans, va nous faire une rapsodie sur le Congo. Je ne va jamais au spectacle ; mais morbleu, cette fois, je manquerai la séance pour opiner du sifflet. Gage encore, si ça arrive là-bas, que ces coquins d'ici se vanteront d'avoir trouvé le moyen de faire le commerce sans navires, et de se passer de la Marine royale ; mais gare à eux, je les attends ; leur compte sera bon. Jean, Mathurin et Benjamin me répondent de leur conduite...» Il ne fait aucun doute – c'était, d'ailleurs une pratique courante [23]– que des chahuteurs gagés furent requis par la puissante coalition antiabolitionniste. Quant aux comédiens, ils ne se firent guère prier, comme Olympe s'en plaignit, pour jouer médiocrement et précipiter l'échec de la pièce.

Le lundi 28 décembre, vers dix-sept heures, pressées par une pluie battante [24], près d'un millier de personnes s'engouffrèrent dans le nouvellement nommé Théâtre de la Nation [25] dont ils assiégèrent loges et parterres. L'atmosphère était surchauffée, l'excitation à son comble, attisée par les agitateurs : « On citera peu de représentations aussi orageuses que celle de ce drame, a rapporté un témoin. Vingt fois, les clameurs

21. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris,* Paris, 1895, t. III, p. 161.
22. Voir aussi la *Chronique de Paris* du 25 décembre 1789 et le *Journal de Paris* du 27 décembre 1789.
23. Le citoyen Richerolle, auteur de la tragédie *Astyanax*, représentée le 7 février au Théâtre-Français, fut la victime d'une cabale orchestrée par les acteurs et une partie du public, de telle sorte qu'elle ne put même pas aller jusqu'au bout de la représentation (voir *Les Spectacles de Paris* et la *Correspondance* de Grimm). L'auteur raconte ces péripéties dans l'édition de 1818.
24. Bibliothèque de l'Observatoire de Paris, pluviométrie et température.
25. C'était la salle de Peyré et de Wailly inaugurée en 1782, notre actuel Odéon.

opposées de deux partis dont l'un était protecteur, l'autre persécuteur ont pensé l'interrompre. Avant le lever du rideau, le trouble était déjà dans la salle. À voir la chaleur avec laquelle on s'animait de part et d'autre, on aurait cru que la grande cause de l'esclavage ou de la liberté des Nègres allait se traiter devant les partis que leurs divers intérêts devaient engager à la combattre ou à la défendre. On a crié, on a harangué le public, on a ri, on a murmuré, on a sifflé : le résultat a été beaucoup de bruit et la représentation très tumultueuse. Il ne faut pas manquer d'observer qu'au commencement du premier acte, quelqu'un s'était levé pour dire que l'auteur était une femme et que le public n'en a pas été plus indulgent [26].»

Plus d'une fois, les partisans de la pièce se manifestèrent par des applaudissements nourris. Mais d'un bout à l'autre du spectacle, et surtout pendant la scène finale, le bruit était insoutenable et la représentation à tout moment interrompue, au point qu'un planteur fit la motion de ne siffler que dans les entractes [27]... Le journal *Le Moniteur* donna dès le lendemain cette analyse de la pièce :

> « Zamore et Mirza, nègres fugitifs, recueillent dans une île déserte, où ils ont cherché un asile, des Français que l'orage y jette, après avoir brisé le vaisseau qui les portait. Zamore, coupable du meurtre d'un Blanc qui voulait enlever sa maîtresse, est bientôt ressaisi avec elle, chargé de fers et conduit à la ville où réside le gouverneur. La mort de cet esclave est considérée comme nécessaire pour l'exemple des Nègres, qui déjà se sont livrés à quelques mouvements faits pour donner de l'effroi. En vain, la sensibilité du gouverneur parle-t-elle pour Zamore dont il a élevé l'enfance, en vain la femme du gouverneur, les Français dont Zamore a conservé les jours et quelques autres personnes se réunissent-ils pour solliciter en sa faveur : la loi parle ; Zamore et Mirza vont mourir ensemble. Enfin, la femme d'un des Français que le nègre a sauvée vient à l'instant même du fatal sacrifice demander la grâce de son bienfaiteur. Le gouverneur retrouve en elle une fille qu'il a eue en France dans un mariage clandestin et dont il ignorait le sort. Les larmes de cette intéressante personne, celles de l'épouse actuelle du gouverneur, les prières des autres esclaves, tout se réunit pour Zamore à qui l'on pardonne et qui devient l'époux de Mirza.»

Dans la presse hostile aux Amis des Noirs, la critique fut vive : « On sent combien un pareil fond est vicieux : il est souverainement immoral de

26. *Chronique de Paris* du 29 décembre 1789.
27. *Ibid.*

prendre pour le héros d'une action un meurtrier qui ne peut exciter aucun intérêt et qui, malgré toutes les circonstances dont on veut couvrir son crime, n'en est pas moins digne de toute la vengeance des lois. L'auteur de cet ouvrage est M^me^ de Gouges. Sans égard pour le beau sexe, le public la siffla impitoyablement. Une femme, pour garder ses droits à la galanterie française, a besoin de les recueillir en personne ; le spectacteur, devenu son juge, se croit dispensé d'être galant et il ne voit plus un sexe aimable à travers des prétentions qui font disparaître ses grâces sans faire oublier ses faiblesses [28].»

Dans *Le Mercure de France*, Marmontel, connu pour ses positions réactionnaires, s'offusquait de ce qu'Olympe fît d'un meurtrier le héros de sa pièce : « Zamore est coupable d'un homicide ; et l'homicide, quand même il est excusé par la Nature, la sûreté publique veut qu'il soit toujours puni par la loi. Tout homme, soit indien, soit français, soit libre, soit esclave, s'il en tue un autre est condamné à mourir ; et si les circonstances intéressent assez en sa faveur pour qu'on lui laisse la vie, ce n'est point justice, c'est grâce.» Ailleurs, un autre journaliste claironnait avec lourdeur : « Nous répéterons seulement avec le poète Piron qu'il faut de la barbe au menton pour faire un bon ouvrage dramatiquet [29].» Puis, sans prendre en considération les conditions désastreuses dans lesquelles la pièce avait été jouée, la *Correspondance* de Grimm, lui aussi opposé aux idées nouvelles, la condamna de même, sans appel : « Toutes les situations, toutes les reconnaissances romanesques dont cet ouvrage est issu sont amenées si maladroitement, l'intrigue en est si compliquée, le style si simple et si plat, qu'on n'a nul besoin de recourir aux efforts d'une cabale américaine pour expliquer comment il n'a pas mieux réussi [30].» *Le Modérateur* fit la part des choses, en jugeant « honorable pour M^me^ de Gouges d'avoir dit il y a trois ans, en faveur des Nègres, ce que disent à présent tous les esprits raisonnables ».

Sensible à la critique, Olympe entreprit sur l'heure de modifier les passages de la pièce qui avaient déplu et elle enjoignit les comédiens de différer la date de la seconde représentation, ainsi que le règlement le prévoyait. Or – elle s'y attendait un peu – les comédiens refusèrent : le 31 décembre, très mauvais jour car veille du jour de l'An, ils jouèrent, selon leurs pro-

---

28. Étienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Francais*, Paris, 1802, t. I, p. 56.
29. *Chronique de Paris* du 29 décembre 1789.
30. Baron de Grimm, *Correspondance litteraire, philosophique et critique, adressée à un Souverain d'Allemagne*, III^e^ partie, Paris, 1813, t. V, p. 328-329.

pres estimations, devant un parterre de 227 spectacteurs. Lorsque, après trois représentations, la recette n'avait pas atteint un montant minimum, la pièce était retirée d'office du répertoire et elle devenait propriété du théâtre [31]. Les auteurs dramatiques le savaient et redoutaient cet enterrement dans les règles. Ainsi Marie-Joseph Chénier, qui craignait au même moment de connaître avec sa propre pièce ce genre de mésaventure : « *Charles IX,* écrivait-il n'a jamais été dans ce cas, mais, ce qui n'est pas arrivé, pourrait bien arriver grâce à la bonne volonté des comédiens qui ont un art admirable sur ce point [32].» Ils pouvaient en effet dissimuler une partie de leurs recettes puisque, nulle part dans le règlement, il ne leur était fait obligation de tenir leur livre de compte à la disposition des auteurs ; ainsi, la déclaration des entrées était laissée à leur discrétion, ils déduisaient de la recette des frais grossis et n'y comptaient pas le bénéfice des loges louées à l'année : « Je sais positivement le montant de la recette, devait plus tard leur écrire Olympe, et tels moyens qu'on puisse employer, la vérité percera toujours [33].»

Malgré son opposition et la légitime réclamation d'un délai, une troisième représentation de *L'Esclavage des Noirs* eut tout de même lieu le 2 janvier 1790 : d'après le calcul des comédiens, la recette n'avait pas atteint 600 livres, c'est-à-dire moitié moins que le minimun requis. La pièce tomba « dans les règles » et fut donc retirée de l'affiche pour devenir la propriété du Théâtre-Francais, avec interdiction à son auteur de la faire représenter sur quelque autre théâtre que ce fût. À cinq reprises, Mme de Gouges appela sans succès les comédiens à revenir sur leur décision. Lassés de ses instances, ces derniers demandèrent à la municipalité de Paris, dont ils dépendaient, d'arbitrer ce conflit. De son côté, Mme de Gouges adressa une lettre à Bailly, y développant « les torts et injustices » de la Comédie à son endroit. On la convoqua enfin au bout de deux semaines : « Le silence du maire, lui exposa le fonctionnaire chargé de la recevoir, doit vous convaincre qu'il est dans l'impossibilité de devenir juge ou médiateur.» Elle demanda à être reçue par le lieutenant du maire chargé des établissements publics, l'écrivain Brousse des Faucherets qui, la voyant insister, lui annonça que le maire lui donnait tort sur toute la ligne, et qu'à ses yeux l'affaire était classée. Il n'y avait pas à revenir sur la décision des comédiens-français. Abasourdie, Olympe se rendit aussitôt chez

31. AN, 01/844.
32. Daniel Hamiche, *Le Théâtre et la Révolution française*, Paris, 1973.
33. Archives de la Comédie-Française, courrier des 4, 13, 15, 18, 23 et 28 janvier 1790.

Bailly lui-même qui lui reprocha le caractère « incendiaire » de sa pièce, laquelle tendait à provoquer une insurrection dans les colonies :

> — Je ne vous ai point condamnée, ajouta-t-il, mais je me suis cru en droit de dire ma façon de penser aux administrateurs chargés de cette affaire.
> — Non, Monsieur ! répliqua-t-elle vertement, un juge impartial comme vous quand il s'est rendu neutre dans une affaire doit de même s'imposer le plus grand silence et laisser agir d'après sa conscience le juge subalterne qui, craignant de déplaire ou de compromettre son supérieur, peut condamner l'innocent et favoriser souvent l'imposture et l'injustice.

Bailly conclut l'entretien par quelques menaces qui, de l'avis d'Olympe, relevaient malheureusement pour lui davantage d'un ministre despote que d'un maire de Paris.

Le préposé Brousse des Faucherets [34], qui était très en faveur auprès des comédiens, se chargea de clore le débat et, le 21 février 1790, il convoqua M^me^ de Gouges pour la confronter au représentant du Théâtre-Français, Naudet, lui-même fort peu favorable aux idées nouvelles. L'entrevue fut instructive car Naudet lâcha au bout d'un moment que les colons qui louaient une quarantaine de loges à l'année à la Comédie-Française avaient prévu de les abandonner si on poursuivait les représentations du drame de M^me^ de Gouges. Ne voulant pas perdre leur pain à cause d'elle [35], les comédiens, admit Naudet, avaient bel et bien cédé à leur pression. Ces loges rapportaient beaucoup d'argent : une loge « aux quatrièmes » revenait à 1 664 livres par an en 1788, soit le prix de la location de deux appartements parisiens de quatre pièces. Cette formule de location mettait donc les comédiens dans la dépendance de leurs spectateurs les plus fortunés, mais, malgré les aveux de Naudet et les vives protestations d'Olympe, un jugement du tribunal municipal de police arrêta quelques jours plus tard que les représentations de *L'Esclavage des Noirs* ne seraient pas reprises. On se fonda sur ce que le maire Bailly avait dit parlant du caractère « incendiaire » de *L'Esclavage des Noirs* qui causait du trouble. Derrière cet argument se profilait la critique faite aux Amis des Noirs selon laquelle ils agitaient les colonies en « mettant en mouvement les

---

34. Jean-Louis Brousse des Faucherets (1742-1808). Auteur de comédies, lieutenant de mairie au bureau des établissements publics en 1789, puis au directoire du département. Devenu suspect en 1793, il perdit son emploi.
35. Olympe de Gouges, *Lettre aux littérateurs français*, Paris, 1790, p. 3.

passions de deux classes d'hommes que l'Ancien Régime avait placées à de grandes distances [36]».

Dans un dernier sursaut, Mme de Gougues dépêcha une députation de ses partisans au théâtre pour exiger la reprise de la pièce [37], puis en appela à la solidarité des écrivains et des journalistes par une *Lettre aux littérateurs français* dont plusieurs journaux comme *Le Fouet national* [38] ou *Le Courrier de Paris* [39] se firent l'écho bienveillant. Dans un même élan, elle adressa aux membres de l'Assemblée une *Lettre aux représentants*, accompagnée d'une brochure intitulée *Mémoire pour Madame de Gouges contre la Comédie-Française* où elle prenait vivement à partie ses adversaires : « Est-ce ainsi que raisonnent des hommes agrandis par l'influence de la Liberté ? Quoi ! La cabale de quelques colons et la tyrannie histrionique l'emporteront sur l'intérêt public, sur la plus lumineuse équité, et l'an premier de la Liberté se souillera d'une injustice que n'eussent produit ni l'ignorance ni la barbarie du régime féodal.» Malgré les efforts de quelques-uns d'entre eux sensibilisés à cette belle cause, les députés qui travaillaient dans l'urgence des réformes qui ne pouvaient pas attendre ne réagirent ni aux plaintes de Mme de Gouges ni aux demandes réitérées de Brissot de faire admettre à la barre de l'Assemblée une députation d'hommes de couleur [40].

Quant aux comédiens-français, ils persévéraient dans leur goût des manœuvres sournoises, dans leur vanité chatouilleuse, défendant pied à pied des droits périmés, ceux d'une caste aristocratique qui les comblait de bienfaits et à laquelle ils avaient cru pouvoir s'identifier, ce qui devait les conduire en prison en 1793. Leur part de responsabilité ne saurait être minimisée : longtemps ils avaient joué les tyrans sur leur propre terrain, celui de la création, et ils avaient successivement éloigné des planches Lesage, Marivaux, Sedaine, Mercier et bien d'autres ; ils avaient découragé bien des débutants

36. AN, AA54 dossier 1509 (note sur Brissot). Les Constituants Destut de Tracy, Dupont de Nemours et Grégoire voulurent du moins faire reconnaître aux colonies le droit de légiférer sur l'état politique des hommes de couleur et des « Nègres libres ». C'est sous la Législative que Brissot et les Girondins obtinrent le vote d'un texte déclarant contraire aux principes de la liberté les primes et encouragements à la traite. Le combat colonial reprit avec succès sous la Convention sous l'impulsion de Georges-Jacques Danton et Jean-François Delacroix. Par décret du 4 février 1794, ils obtinrent la suppression pure et simple de l'esclavage. Le lobby des propriétaires coloniaux pesa fortement sur la décision prise par le Premier consul de rétablir l'esclavage en 1802.
37. *Le Courrier de Paris*, par Gorsas, 2 mars 1790.
38. *Le Fouet national*, n° 14, 2 mars 1790.
39. *Le Courrier de Paris*, 2 mars 1790.
40. Voir *Le patriote français* du 15 février et du 29 mars 1790, du 25 mars et du 3 juin 1791. En 1792, il continua d'attaquer le comité colonial.

comme M^mes de Montesson, de Beauharnais et de Gouges, écœuré la plupart des écrivains. Par esprit corporatiste et par conservatisme, ils manquaient maintenant, avec la Révolution présente, l'occasion qui leur était offerte de restaurer leur image [41]. Irrités, les auteurs leur intentèrent en cette année 1790 un procès dont l'issue fut désastreuse pour eux en ce qu'elle affirma pour longtemps la préséance de l'écrivain sur les comédiens. Au mois d'août en effet, les hommes de lettres s'étaient associés pour réclamer la modification des statuts du Théâtre-Français qui les concernaient particulièrement. Le 29, La Harpe, suivi de Ducis, Lemierre, Chamfort, Mercier, Florian, Chénier, se présenta à la barre de l'Assemblée nationale pour y donner lecture d'une pétition rédigée par lui et dans laquelle, en se réclamant des idées nouvelles, il demandait, au nom de ses confrères opprimés par les acteurs, une réglementation plus équitable qui pût assurer en même temps les droits des auteurs dramatiques depuis si longtemps méconnus, et la liberté des théâtres. Dans cette démarche, les femmes n'étaient pas représentées, ce qui en dit long sur les préjugés subsistant sur leurs talents de créatrices et sur la difficulté particulière qu'elles avaient à être reconnues. Quoi qu'il en soit, cette pétition fut favorablement accueillie par la plupart des députés et fit l'objet d'un rapport de Le Chapelier, lu dans la séance du 13 janvier 1791. Malgré l'opposition de l'abbé Maury, l'Assemblée rendit le même jour un décret dont les trois premiers articles étaient ainsi formulés :

> I. Tout citoyen pourra élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tout genre en faisant préalablement à l'établissement sa déclaration à la Municipalité.
> II. Les ouvrages des auteurs morts depuis cinq ans et plus sont une propriété publique et peuvent, nonobstant tous anciens privilèges qui sont abolis, être représentés sur tous les théâtre indistinctement. (Cet article était spécialement dirigé contre la Comédie-Française qui prétendait que les pièces de Corneille, Racine, Molière, Voltaire, etc. lui appartenaient.)
> III. Les ouvrages des auteurs vivants ne pourront être représentés sur aucun théâtre public, dans toute l'étendue de la France, sans le consentement formel et par écrit des auteurs, sous peine de confiscation du produit total des représentations au profit de l'auteur [42].

---

41. *Influence de la Révolution sur le Théâtre-Français,* Paris, 1790 ; *Mémoire ni pour ni contre le Théâtre-Français, adressé à ceux qui pourront empêcher le mal qu'il se fait à lui-même et celui qu'on veut lui faire,* Paris, Brune, 1790.
42. Étienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français, op. cit.*, t. I, p. 122-124.

Quand Bailly vit que le mouvement d'opinion en faveur des auteurs prenait une ampleur inattendue, il éprouva quelques scrupules d'avoir tranché si hâtivement le litige opposant M^me^ de Gouges aux comédiens-français. Il se ravisa et, non sans hypocrisie, invita ces derniers à lui faire part des motifs qui avaient empêché la poursuite des représentations de *L'Esclavage des Noirs* [43]. Mais c'était trop tard. En proie au découragement, M^me^ de Gouges ne voulait plus entendre parler d'une reprise de sa pièce au Français. Elle envisageait même alors, comme au printemps 1788, de quitter le pays : « Je vais chez les Anglais éprouver si le parti des colons, des marchands de sucre, s'opposera encore à la représentation de mon drame sur l'esclavage des Noirs et si des hommes libres s'arrêteront à l'intérêt particulier et mercantile d'un parti injuste, oppressif et inhumain. Cette pièce, traduite et représentée à Londres, y sera peut-être mieux accueillie qu'en France [44]. »

Elle ne mit pourtant pas ce projet à exécution car, depuis dix-huit mois déjà, elle s'était engagée dans un autre combat, pour une cause d'envergure, celle de la Révolution.

43. Archives de la Comédie-Française, dossier Olympe de Gouges, lettre du 17 octobre 1790.

44. *Départ de M. Necker et de Madame de Gouges, ou les adieux de Madame de Gouges aux Français*, Paris, 1790, p. 25. En fait Olympe de Gouges ne renonça pas tout à fait à ses projets puisqu'elle proposa à la Comédie-Française, en décembre 1790, une nouvelle pièce en trois actes intitulée *Le Marché des Noirs*, qui fut refusée. En 1792, elle publia *Zamore et Mirza* sous le titre de *L'Esclavage des Noirs* avec une intéressante préface relatant les principaux épisodes de « l'histoire » tumultueuse de cette pièce de théâtre qui, depuis 1989, a été remontée par divers théâtres parisiens et provinciaux. La Comédie-Française n'a jamais cherché à remonter en l'adaptant cette pièce dont elle conserve l'intéressant manuscrit corrigé par l'auteur.

# v. L'AUTEUR PATRIOTE

*« Il n'y a qu'une crise d'enthousiasme qui puisse sauver l'État ! »*

Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs (1789)

Comme beaucoup parmi ceux qui s'illustrèrent pendant la Révolution, Olympe de Gouges était révoltée par les injustices et désirait un grand dépoussiérage des institutions monarchiques, mais elle n'imaginait vraiment pas qu'on était à la veille d'un complet bouleversement du vieil ordre féodal, qu'on s'apprêtait à changer de régime. Elle admirait Rousseau, l'auteur du *Contrat social*, et, s'inspirant des grands principes de la philosophie moderne, elle souhaitait une « régénération des mœurs » qui, s'appuyant sur l'ordre naturel – où, disait-elle, tout est « varié » et « nuancé [1]» –, donnerait aux femmes et aux gens de couleur la place qui leur revient dans la société. « Ennemie mortelle de l'esclavage », dit-elle, quelles qu'en fussent les formes, elle avait découvert le poids de la censure et éprouvé l'arbitraire des gentilshommes de la Chambre et des ministres dès lors qu'on remettait en cause les intérêts particuliers et les privilèges d'une caste. Consciente de la puissance de la chose imprimée – les comédiens redoutaient ses préfaces –, elle fit de l'écriture une arme pour faire entendre sa voix, sachant bien aussi, elle y revient souvent, qu'elle maîtrisait mal le style codifié de son temps et qu'il y avait des inconvénients à dicter trop vite à ses secrétaires. Mais cela lui paraissait secondaire : pour elle, la libre expression était chose sacrée. Elle y revient d'ailleurs quelques années plus tard, en prison, alors qu'elle est en grand danger, faisant allusion à l'article 7 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La liberté des opinions et de la presse n'est-elle pas consacrée comme le plus précieux patrimoine de l'homme [2] ? » Très remontée contre les injustices du pouvoir de l'argent, elle est la seule femme des temps prérévolutionnaires à dénoncer les « ploutocrates » et autres riches propriétaires coloniaux qui, en cherchant à maintenir l'esclavage, faisaient passer leurs intérêts avant toute considération humanitaire. Le luxe affi-

1. Olympe de Gouges, *Réflexions sur les hommes noirs*, Paris, 1788.
2. *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, affiche placardée en juillet 1793.

ché de l'aristocratie, le spectacle de la pauvreté au quotidien, les scandales à répétition, les abus de pouvoir la choquaient, provoquant bientôt chez elle une irrépressible envie d'intervenir dans les débats d'intérêt général, principalement les questions sociales : « Laissant-là comités, tripoteries, rôles, pièces, acteurs et actrices, je ne vois plus que plans de bonheur public [3] ! »

Le chevalier de Cubières avait perçu lui aussi le sensible changement qui s'était opéré chez son amie : « L'amour de la patrie y succède à l'amour, oui, le patriotisme a sur tes sentiments l'empire qu'autrefois obtenaient les amants [4]...» Il en eut la confirmation lorsque le 6 novembre 1788, le *Journal général de France* consacrait sa première page à la première brochure politique de M^me^ de Gouges qui parut sous le titre de *Lettre au peuple ou projet d'une caisse patriotique, par une citoyenne*. Illustré en page de garde d'une gravure de Frussotte, d'après un dessin de Desrais, représentant l'impôt volontaire acquitté « par tous les ordres de la Nation », cet essai se voulait constat et remède. L'auteur proposait une mesure originale pour lutter contre le déficit, mesure qu'avait suggérée au même moment Jean-Georges Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne, frère de son père naturel. Mais personne ne lui contesta la maternité de son idée qui fut très discutée et mise en œuvre l'année suivante. Quoique d'apparence idéaliste, ce projet d'impôt volontaire se concrétisa par le versement de dons patriotiques, en nature ou en espèce, portés avec plus ou moins d'ostentation sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. Leur nombre tend à prouver à quel point cette forme d'imposition a été populaire. Tout en préconisant un effort national, M^me^ de Gouges s'opposait pourtant à la réduction du train de vie du roi car, jugeait-elle, « l'éclat de la Cour est nécessaire pour donner à l'étranger une haute idée des ressources financières de la France ». En prétendant jeter ce genre de poudre aux yeux politique à la face des cabinets d'Europe, elle manquait de prévoyance et de logique. Son mélange d'audace et de retenue est caractéristique de ses écrits des débuts de la Révolution. Une attitude qui surprenait et exaspérait ceux qui l'entouraient. Mais il ne faut pas oublier que les portes des prisons s'ouvraient toujours facilement en 1788, entre autres pour les contestataires : ainsi les parlementaires d'Eprémesnil et Goislard de Monsabert, en rébellion ouverte contre l'autorité monarchi-

---

3. Olympe de Gouges, *Les Comédiens démasqués*, *op. cit.*, p. 37.
4. Michel de Cubières, *Épître à Marie-Olympe de Gouges*, Paris, 1792. Édition en 1793 à la suite du poème intitulé *Les Abeilles ou l'heureux gouvernement*, Paris, 1793.

que et qui venaient d'être arrêtés et déportés à l'île Sainte-Marguerite, en Méditerranée.

Sur sa lancée, M^me^ de Gouges publia le 15 décembre suivant, à la veille du grand hiver 1788-1789, ses *Remarques patriotiques*, vaste programme de réformes sociales qui, dit-on, « effraya les riches particuliers et la cour ». Si, dans cet écrit qui fit également la une du *Journal général de France*[5], l'auteur demeurait dans l'ensemble prudente et modérée, ménageant la monarchie, elle formulait des critiques non déguisées à l'encontre des privilégiés : « Dans une semblable calamité, disait-elle, barons, comtes, marquis, ducs, princes, évêques, archevêques, éminences, tout doit être citoyen ; tous doivent donner l'exemple de cet amour patriotique au reste de la nation, pour concourir ensemble au bonheur de l'État et à la gloire de son pays. » Elle voulait leur ouvrir les yeux et retraçait à cet effet le « tableau effrayant du plus grand nombre des citoyens » : « Le commerce est écrasé, une quantité innombrable d'ouvriers sont sans état et sans pain, que deviennent-ils ? Tout est arrêté, le riche impitoyable cache son argent, vil instrument de sa cupidité. Peut-il prolonger ses jours, peut-il les rendre plus heureux ? Ces trésors dans l'inaction quel bien peuvent-ils faire à personne ? C'est à l'État qu'il faut les offrir, et les offrir sans aucun intérêt, tel qu'ils les placent dans leur coffre-fort, dans la caisse de la nation, ils vous rapporteront un prix au-dessus de leur valeur… » Et elle annonçait de grands malheurs car, « c'est toujours sur les riches que les malheureux et les révoltés portent leurs mains hardies et meurtrières, et souvent, dans leurs fureurs, ils ne distinguent pas les bons d'avec les méchants. »

Revenant sur son projet d'impôt volontaire, M^me^ de Gouges admettait qu'un « écrivain fameux pourrait mettre plus de valeur, plus d'énergie dans ces aperçus ; mais il n'y saurait mettre plus de conséquence, plus de zèle et plus d'amour que moi. Tout bon citoyen a droit de donner ses idées dans les moments où son pays est dans la consternation la plus profonde. On ne doit rien cacher et les écrivains les plus intègres doivent dire ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent et ce qu'ils sentent. Je ne suis d'aucun parti, j'ignore s'il en existe quelqu'un véritablement. Malheur à ceux qui en suscitent d'aussi nuisibles qu'extravagants. Le bien seul de mon pays excite ma verve et enflamme mes esprits. » Elle n'ignorait pas qu'il y avait

---

5. *Les Petites Affiches ou Journal général de France* du 5 février 1789. La brochure fut imprimée le 12 décembre 1788.

encore des risques à se montrer critique à l'égard du pouvoir : « Et vous, malheureux citoyens, voyez avec quel courage je m'expose pour mettre sous les yeux du monarque les tableaux effrayants de votre triste situation. Oui, j'ose espérer qu'il en sera touché et que les maux où vous a réduits sa religion trompée l'éclairent pour l'avenir sur votre sort [...]. Reine toute puissante, et vous Roi des Français, on vous a fait un faible récit des maux de vos peuples. On vous peint leurs peines, leurs misères sous des couleurs favorables ; on évite l'occasion de vous affliger ; et pour soulager vos sujets, il faut nous affliger de leurs maux [6]...» Elle exhortait le roi à se montrer plus circonspect dans le choix de ses ministres mais convenait qu'il était « impossible à un ministre de faire des heureux sans déplaire à personne ; souvent le crédit et la protection placent et déplacent à leur gré – ou involontairement – leurs protégés. Les princes et les seigneurs assiègent sans cesse les ministres de leurs recommandations. On veut se tenir en place, les grâces sont dans le portefeuille. Attrape qui peut. Ce ne sont pas les plus sages et les plus honnêtes qui réussissent. Le crédit des Grands influe pour beaucoup sur l'intégrité des ministres.»

Il y avait beaucoup de sagesse dans ses analyses, et son regard peu complaisant porté sur l'administration ministérielle était une forme de remontrance à l'adresse de Louis XVI et Marie-Antoinette, dont la lucidité n'était pas la qualité première. Pour elle, l'organisation de la charité était défectueuse, les dons étaient mal distribués par des « mains étrangères » et ce n'était presque jamais « les plus infortunés qui [*étaient*] secourus dans Paris.» Révoltée par « l'état déplorable du peuple », elle demandait que l'on fondât « des maisons qui ne seraient ouvertes que dans l'hiver pour les ouvriers sans travail, les vieillards sans force, les enfants sans appui ». Elle pensait que les curés pourraient s'occuper de ces maisons. Mais, selon elle, la charité ne devait pas être l'apanage des seuls croyants. « La bonne religion, disait-elle, ramène toujours les homme à leurs devoirs. Il y en a qui n'en ont aucune que celle de la nature et qui sont naturellement bons [...]. Chaque nation s'est fait un culte différent, et, comme je l'exprime dans mes *Rêveries patriotiques*, qu'importe l'opinion des hommes pourvu que leurs opinions différentes s'adressent toutes à la fois au même Dieu.» Revenant à ses « maisons du cœur », tenues sainement et proprement, elle suggérait d'y aménager des sortes d'ateliers destinés à y « occuper les ouvriers dans les saisons les plus rigoureuses », ouverts à

6. Olympe de Gouges, *Lettre au peuple*, Paris, 1788, p. 9-12.

tous ceux qui se trouveraient au chômage forcé. Son idée annonçait d'une certaine manière les ateliers nationaux de 1848 [7]. « Ces maisons, ajoutait-elle, pourraient se charger de beaucoup d'entreprises. Les veuves des ouvriers, qui ont perdu leurs maris subitement, trouveraient dans ces asiles un prompt secours pour elles et leurs enfants. Combien de fois n'a-t-on pas vu de ces infortunées qui perdent leurs soutiens dans un bâtiment, dans une carrière ou dans une fosse ; elles restent avec plusieurs enfants sans secours, et souvent, elles sont enceintes quand on leur apporte leur maris morts sur un brancard. Ce spectacle émeut quelques âmes le premier jour, mais comme tout est affaire du moment à Paris, ces infortunées veuves restent quelques temps après sans secours, sans pain, quand leurs enfants, en leur tendant les bras, ne leur demandent à grands cris. Et dans les fortes gelées, ces enfants meurent en proie à des tourments affreux qui ajoutent encore à ceux de leurs mères [8]...» Elle abordait enfin la question de la mendicité, évoquant en un tableau saisissant l'état de la maison de refuge de Saint-Denis.

Elle souhaitait donc que, secourant activement son peuple dans les moments de calamité, Louis XVI donnât l'exemple « à tous les potentats de la terre », qu'il les engageât « à régler leurs dépenses sur leurs revenus, à mettre quelques millions de côté pour secourir les infortunés dans les moments de crises funestes à la Patrie, comme maladie épidémique, grêle, gelées, inondations, famines, à parer les fléaux dont la faible humanité n'est que trop souvent accablée et à faire des exemples effrayants de ces agioteurs infâmes qui, sans l'ordre du gouvernement et à son insu, dévastent le royaume des blés et des farines, souvent en faveur des ennemis de l'État ». Elle faisait ici allusion au « pacte de famine », scandaleuse spéculation mise en œuvre par Laverdy, Beaujon et autres ploutocrates, qui faisaient accaparer les blés de toute une région pour faire grimper artificiellement les cours. Plus loin, reprenant les thèses de Morelly [9], elle résumait d'une formule un projet de communisme agraire : « Que le gouvernement donne toutes les terres en friche du Royaume à des sociétés ou à chaque particulier la portion qu'il pourra cultiver.» Elle prêchait une sorte de socialisme d'État, et les réformes de son programme ont gardé une certaine actualité. Ainsi son *Projet d'impôt étranger au peuple, et propre*

---

7. Voir Jean-Louis Harouel, *Les Ateliers de charité dans la province de la Haute-Guyenne* (Travaux et recherches de la faculté de droit et des sciences sociales, série sc. hist., 18).
8. Pour ce qui précède : Olympe de Gouges, *Remarques patriotiques*, Paris, 1788.
9. Morelly, auteur du *Code de la Nature*, Paris, 1755. Ses thèses influencèrent Gracchus Babeuf.

*à détruire l'excès du luxe et à augmenter les finances du trésor, réservé à acquitter la dette nationale* : « un bon impôt sur ce luxe effréné » auquel seraient soumis les privilégiés. Et elle suggérait de fiscaliser les signes extérieurs de richesse comme la possession de bijoux et d'équipages, mais aussi la domesticité : « Un impôt aussi sage qu'utile, disait-elle, serait celui qu'on pourrait créer sur la servitude : plus un maître aurait de valets, plus son impôt serait fort. On devrait créer encore un impôt sur le nombre des chevaux, des voitures, des chiffres et des armoiries [10]. » En avance sur son temps, elle proposait la taxation des bénéfices réalisés par les clubs et académies de jeux privés qui brassaient de très grosses sommes, comme le *Club des étrangers* ou le *Club des deux-billards* au Palais-Royal, mesurant le profit substantiel qu'en retirerait l'État. Elle parlait encore d'imposer les propriétaires de palais et d'hôtels particuliers qui engloutissaient des sommes incroyables à des travaux de décoration et d'embellissement. Un impôt « sur la peinture et la sculpture ne serait pas déplacé : le peuple ne se fait ni peindre, ni sculpter, ni décorer ses appartements. »

Ces énergiques *Remarques patriotiques*, dans lesquelles M^me^ de Gouges donnait tant d'ampleur aux réclamations sociales et insistait particulièrement sur les oppositions de classe, furent publiées accompagnées d'un court texte intitulé *Songes de l'auteur,* petit morceau de littérature utopiste qui n'est pas sans rappeler *L'An 2440 ou rêve s'il en fut jamais*, de Mercier. Elle y imaginait une ville idéale où la police se rendrait vraiment utile, où la saleté des rues de Paris aurait disparu, où la circulation serait améliorée, où les approvisionnements seraient assurés, la « visite des viandes » mieux organisée, etc. Elle découvrait avec ravissement un Paris réorganisé et assaini. C'était aussi les États généraux et, avec eux, la Révolution, qui étaient évoqués de façon bien prophétique dans ce rêve de 1788. Alors qu'elle déambulait dans la ville, elle découvrait un spectacle extraordinaire : « Les Tuileries étaient éclairées, écrit-elle, des hommes d'une taille extraordinaire, vêtus uniformément, n'avaient point de chapeaux mais des espèces de bonnets rouges ; ils tenaient à la main des flambeaux formidables et recevaient de l'autre tous les mémoires et manuscrits. » « Je ne pus m'empêcher, dit-elle, de demander qui étaient ces géants. » Un « sage », qui se tenait là, lui répondit : « Comment pouvez-vous ignorer les États généraux ? Ces manuscrits sont les idées de tout le monde... »

---

10. Olympe de Gouges, *Remarques patriotiques*, *op. cit.*, p. 12.

C'est cette scène – où apparaissaient Louis XVI et Marie-Antoinette sur un char tiré par un coq (symbolisant l'éveil aux idées) et un mouton (la douceur et l'obéissance) – qu'Olympe avait fait dessiner par Desrais et graver par Frussotte, et qui orna la page de garde de sa brochure. Elle s'y était elle-même représentée tendant aux souverains un exemplaire de sa *Lettre au peuple* et ceux-ci, en mettant instantanément en pratique ses conseils avisés, ramenaient la prospérité dans le pays et retrouvaient l'amour du peuple.

Dans un *Dialogue allégorique entre la France et la vérité, dédié aux États généraux* dont la réunion était incessante, elle exposait encore ses idées sur divers sujets d'actualité dont le vote par ordre ou par tête et la responsabilité des ministres. Puis elle abordait des sujets qui lui tenaient à cœur, ceux de la participation des femmes à la vie publique et de la reconnaissance de leurs talents. Elle esquissait entre autres le projet, sur lequel elle revint plus tard, de créer un *Ordre national* du mérite auquel les femmes auraient droit, anticipant en cela sur les temps futurs et l'accès des femmes aux distinctions républicaines [11]. Mais, en 1789, les allégories de la *France* et de la *Vérité,* qui représentaient chacune un courant d'opinion, n'étaient pas d'accord :

— La Vérité : à travers le déluge d'idées confuses et bizarres on voit s'élever celles d'une femme ; on peut les lire sans crainte d'augmenter le dégoût de tout ce qui a paru jusqu'à ce moment.
— La France : que sait-on si une femme ne vaut pas un homme en politique dans ce siècle frivole et d'égoïsme ? Un cœur véritablement patriotique peut trouver des vertueux projets et faire des heureuses découvertes. L'histoire de tous les pays prouve assez que les femmes ne sont pas toujours inutiles !
— La Vérité : il n'en est point des femmes comme des hommes ; toutes ne se dévouent point au bien de la patrie, parce qu'il en coûte trop de sacrifices. Soit vertu de caractère ou bizarrerie du sexe, on peut les distinguer de cette manière.
— La France : ce sexe toujours subordonné a toujours cherché à entrer en lice avec celui qui lui a fait sans cesse la loi, et il semble qu'il n'aye le droit d'élever la voix que dans les grandes crises. C'est une injustice de la part des hommes de ne point admettre les femmes dans les affaires et de ne pas leur abandonner quelques pouvoirs quand elles sont capables d'en faire bon usage.

11. Voir Olympe de Gouges, *L'Ordre national ou le comte d'Artois inspiré par Mentor*, Paris, 1789.

Puis venant au chapitre de la reconnaissance et de la distinction du talent des femmes :

> — La vérité : il y aurait de l'injustice à étouffer leurs découvertes quand elles ne tendent qu'au bien de la patrie, et une cruauté barbare à les rejeter.
> — La France : j'entends. Elles ne peuvent triompher que dans le silence ?
> — La vérité : leur jouissance est encore assez grande, et une femme qui voit prospérer dans les mains des hommes le fruit de ses utiles occupations est assez récompensée.
> — La France : comment ! Pas le moindre remerciement, pas une marque distinctive ! Un bout de ruban de mérite ! Tandis que, souvent pour avoir fait un éloge, une comédie, les homme soutiennent les honneurs de la noblesse. On doit convenir qu'une femme qui travaille tant au bien de son pays mérite non seulement l'estime de tous les hommes mais encore quelques marques distinctives. J'en connais une qui se sacrifierait en Romaine pour sauver son pays.

La Romaine, c'est elle, c'est M^me^ de Gouges qui, dans ses *Projets utiles et salutaires*, revient sur l'indifférence à la misère et l'impéritie du gouvernement. Il ne faut pas s'étonner, juge-t-elle, si des émeutes commencent à éclater dans le royaume, et elle fait allusion au récent sac du magasin de luxe Réveillon comme aux attentats à l'explosif commis à la Salpêtrière du roi. Revenant à des considérations d'humanitarisme pratique, elle examine le cas particulier des femmes qui donnent le jour aux hommes et dont aucun ne s'est encore posé la question de savoir dans quelles conditions elles accouchaient. Déplorant l'absence d'assistance maternelle et le manque d'hygiène, elle s'indignait que, dans les hôpitaux et notamment à l'Hôtel-Dieu, les femmes sur le point d'accoucher fussent confinées dans les salles de malades : à l'Hôtel-Dieu, une femme sur quatre mourait en accouchant [12]. Forte de ce constat, M^me^ de Gouges réclama que la nation fît ouvrir des Maisons de charité particulières à usage exclusif des parturientes.

Réagissant contre « les hommes qui soutiennent que nous ne sommes propres exactement qu'à conduire un ménage », elle s'employa à démontrer le contraire dans *Le Bonheur primitif de l'homme*, un essai philosophique dans lequel elle faisait écho aux thèses de Rousseau sur les rapports de l'homme avec la société qui le corrompt. Une régénération des mœurs qui passerait par davantage d'égalité entre les hommes et les femmes lui sem-

12. J.R. Tenon, *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, Paris, 1788.

blait une priorité. Elle désirait que fussent supprimées d'autres barrières comme celles subsistant entre les ordres de la société car, écrivait-elle peu après dans *Le Cri du sage, par une femme*, « il n'y a pas de jour qu'un noble sans fortune sollicite la main d'une demoiselle du tiers état. Il n'y a pas de demoiselle d'un sang illustre qui n'ait mêlé ce sang avec celui du Tiers ; et dans ce moment de détresse, dans un temps de calamité, dit-elle aux députés, vous craignez, Messieurs, de mêler vos idées avec celles des hommes qui vous valent peut-être. »

Il lui semblait aussi que, dans une certaine mesure, les femmes avaient mérité le sort d'éternelles mineures qu'on leur avait fait : « Ô sexe tout à la fois séduisant et perfide ! Ô sexe à la fois trompeur et trompé ! Ô vous qui avez égaré les hommes qui vous punissent aujourd'hui de cet égarement par le mépris qu'ils font de vos charmes, de vos attaques et de vos nouveaux efforts ! » La Révolution qui se dessinait semblait devoir donner aux femmes de bonnes occasions de relever la tête et M^me^ de Gouges, guidée par son enthousiasme, se disait disposée à leur montrer le chemin à suivre.

Les états généraux, l'assemblée représentative des trois ordres de la Nation (clergé, noblesse et tiers état) n'avaient pas été réunis depuis 1614, lorsque Louis XVI, acculé par la détresse financière du pays, se laissa convaincre de les convoquer à Versailles le 1^er^ mai 1789. M^me^ de Gouges se sentit alors à nouveau saisie d'une fièvre d'action, d'un besoin ardent de se dévouer, mais aussi de jouer un rôle qui la mît en lumière. Attirée à Versailles par un « aimant patriotique [13] », elle y prit un domicile boulevard du Roy, n° 4, au coin de la rue Madame, pavillon de Sigoll. L'ouverture officielle des États se déroula en grande pompe, le 5 mai suivant, dans l'hôtel des Menus-Plaisirs. Encore observatrice et spectatrice, elle était décidée à être actrice sur la scène du grand théâtre de la politique. Apprenant l'arrivée à Versailles du député montalbanais Jean-Baptiste Poncet-Delpech, elle se proposa de l'héberger et l'encouragea dans sa mission par une lettre dans laquelle elle ne dissimulait pas son enthousiasme :

> En même temps, Monsieur, que vous recevrez une lettre de M. de Long qui vous annonce que vous avez une compatriote à Versailles, avec un appartement à votre disposition, vous recevrez de cette même compatriote le fruit de ses veilles, de ses peines et de ses travaux pénibles. Vous le savez, Monsieur, la politique et la philo-

13. Olympe de Gouges, *Mémoire pour Madame de Gouges*, 1790, p. 37.

sophie ne sont pas d'une matière qui convient à la composition des femmes. Enfin j'ai fait des efforts pour réussir dans l'une et dans l'autre. Le patriotisme m'a rendue intrépide. Défendez non seulement mon sexe, mais devenez l'appui de votre province. Prouvez que la petite ville de Montauban a produit des grands hommes et encore quelques femmes de réputation. Bonjour mon cher pays. Je ne vous connais que de réputation. Elle est certainement bien à votre avantage, puisqu'elle me donne la plus grande envie de vous connaître. Je suis avec les sentiments d'une bonne compatriote, votre très humble servante.

De Gouze, 21 may 1789 [14].

Et le lendemain, au comble de l'excitation, elle dictait cette lettre à son secrétaire sans apparemment prendre le temps de se relire :

À Messieurs Poncet et Faydel, députés des États généraux, rue de Paris, chez M. Lambert, boulanger, près le boulevard.

Madame de Gouges souhaite le bonjour à ses chers compatriotes ; elle les prie instamment de se rendre chez elle sur les six ou sept heures au plus tard. Elle a un écrit curieux à leur communiquer et qui a été aussitôt imprimé que conçu. À midi il a été mis en presse et à cinq heures il y en aura deux mille exemplaires tout frais moulus ; M^me^ de Gouges veut les distribuer avant tout le monde à ses compatriotes. Le tiers état va crier : « bravo, ah! la bonne femme ! » La noblesse fera un peu la moue, le clergé le signe de la croix en pestant tout bas ; mais il jettera de l'eau bénite enfin, et tout ira bien. Ainsi soit-il.

De Gouges, 22 may 1789 [15].

M^me^ de Gouges demeurait très conservatrice sur le plan politique, plus encore peut-être que certains grands bourgeois des milieux de la finance et du commerce qui rêvaient de supprimer les entraves à la libre entreprise et renforcer les pouvoirs du Parlement. Elle-même se bornait à prêcher la concorde, la paix et les sages mesures, la réconciliation autour de la personne du roi qui devait apprendre à se faire aimer, et elle se situait dans une mouvance progressiste réformatrice, comme une partie de la noblesse qui désirait simplement la diminution des inégalités et des abus criants. Voyant que la noblesse et le Tiers ne s'entendait pas, elle

14. Archives du Tarn-et-Garonne, fonds Forestié, dossier Poncet-Delpech et É. Forestié, *Olympe de Gouges*, *op. cit.*, p. 58.

15. *Ibid.,* Gabriel Faydel, qui fut membre de la Société des Amis des Noirs, rédacteur de leur journal *L'Observateur*, avec lequel elle eut des relations continues jusqu'en 1793.

publia une plaquette intitulée *Pour sauver la Patrie il faut respecter les trois ordres*, diffusée les jours suivants tant à Versailles qu'à Paris, et elle suggérait que les choix délicats fussent réglés par… tirage au sort, un « usage antique » qui permettrait de débloquer la situation. Quoique monarchiste réformatrice, elle était néanmoins considérée comme une agitatrice par les courants ultra-réactionnaires de l'entourage du comte d'Artois et des amis de la reine qui critiquaient ses interventions intempestives, naïves ou déplacées. Sa vanité souffrait de ces allusions, mais, en la circonstance, elle fit valoir son sens de la répartie : «Les Merveilleux de la Cour crièrent à l'audace et prétendirent qu'il valait mieux que je fasse l'amour que des livres : j'aurais pu les en croire s'ils avaient été en état de m'en persuader [16]…» Dans cette livraison, intitulée *Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs*, elle déclarait aussi : « Je n'ai que des notions très succintes sur la politique, mais il me semble que, dans cette circonstance, il ne s'agit pas de citer Montesquieu, Jean-Jacques, ni de créer de nouvelles lois ; il ne faut que les étayer, bannir les abus et acquitter la dette nationale. Voilà, je pense, les objets importants qu'il s'agirait de traiter et sur lesquels la nation devrait être occupée depuis longtemps.» Pleine de sollicitude à l'égard des représentants de la nation, elle cherchait à leur donner des conseils, imaginant aussi de suspendre les États généraux le temps, selon elle, de permettre « aux têtes exaltées de se calmer, aux députés de faire connaître la paix, et aux provinces, d'envoyer de nouveaux cahiers de doléance [17]». Bien consciente des difficultés mais aussi de l'enjeu politique et social formidable dont l'avenir lui semblait porteur, elle soutenait que seule « une crise d'enthousiasme [*pouvait*] sauver l'État », assurant à tous ses amis que le patriotisme l'avait rendue « intrépide » car, ajoutait-elle, « la femme prétend jouir de la Révolution et réclamer ses droits à l'égalité ! » Et elle continuait de prêcher par l'exemple en bravant les interdits traditionnels sur les convenances sociales et la distribution des rôles entre sexes, signant ses brochures politiques de son nom, ce qui était mal perçu à l'époque.

Réalisant qu'à Versailles, on n'avait pas besoin d'elle, que sa collaboration effective aux événements qui se préparaient n'intéressait personne, elle forma, sur le conseil d'amis, le projet de fonder son propre journal :

16. Olympe de Gouges, *Le Couvent ou les vœux forcés*, préface, Paris, 1792.
17. Olympe de Gouges, *Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs*, Paris, 1789.

— Moi, faire un journal ! Il serait trop vrai, trop sévère, il ne prendrait pas, dit-elle d'abord.

— Je vous assure, lui répondit un de ses interlocuteurs, qu'il aurait beaucoup d'influence et qu'en faisant le bien de votre pays, vous gagneriez beaucoup d'argent.

— Pour l'argent, observa-t-elle, quoique j'en sois plus privée que personne, je ne m'en soucie guère ; et si je faisais un journal, je prouverais mon désintéressement en ne retirant que mes frais.

Quelqu'un alors proposa un titre…

« *L'Impatient*, suggéra-t-elle avec un sourire, c'est le seul titre qui convienne à l'auteur ! *L'Impatient*, par M^me^ de Gouges. »

Sans perdre de temps, elle écrivit le 13 mai 1789 au directeur de la Librairie – censeur royal – Poitevin de Maissemy, pour obtenir le privilège de fonder son journal. Comme il faisait la sourde oreille, elle écrivit à nouveau le 12 juin, invoquant ses efforts et son zèle patriotique [18].

Monsieur,

Si je n'ai point mérité par mes efforts, par mon zèle patriotique, les bontés du gouvernement, je ne dois pas espérer d'obtenir votre bienveillance et votre zèle à me servir sur la nature d'un journal qui ne peut exciter la réclamation de personne, sans y être autorisée par les personnes mêmes à qui j'en demande le privilège. Par conséquent, je suis plus que persuadée, Monsieur, que vous me l'accorderez quand vous y aurez réfléchi : je m'en rapporte plutôt à notre dernière conversation quoique antérieure à votre lettre, mais cette lettre est aussi antérieure à cette conversation puisqu'elle était en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire le 13 may. Vous me permettrez donc de préférer votre conversation aux lettres que vous me faites la grâce de m'écrire. Je vous demande encore un rendez-vous où vous voudrez bien entendre quelques observations de ma part. En attendant, veuillez Monsieur, je vous prie, parcourir les deux faibles écrits que je joins dans ce paquet. Ils ont au moins le mérite d'être très laconiques. À travers vos occupations, *Le Cri du sage, par une femme*, ne saurait-il exciter votre curiosité ? J'espère que vous le lirez ainsi que *L'Avis pressant*. Ce n'est pas ce que j'ai fait de plus utile mais on y voit pas moins à la fois l'amour de l'État et de la Patrie. J'attends, Monsieur, de votre complaisance un rendez-vous. Veuillez me l'indiquer je vous prie à Versailles

18. AN, V/1 552 lettre à Charles Poitevin de Maissemy, maître des requêtes puis directeur général de bureau de la Librairie jusqu'au 24 août 1789. Voir A. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites*, t. II, n° 2298.

ou à Paris. Je suis avec estime et considération, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

De Gouges. Versailles, le 12 juin 1789.

Le 4 juillet suivant, elle composait, sur le même sujet probablement, une «épître à Monseigneur...» – certainement l'évêque Jean-Georges Le Franc, député du clergé –, exposant que ce projet de journal lui tenait vraiment à cœur et qu'elle l'avait cette fois rebaptisé *Journal du Peuple* [19]. Les choses en restèrent là et, lorsqu'en août, la censure fut supprimée, elle avait renoncé à ses projets journalistiques dont le financement, croyons-nous, aurait vite dépassé ses moyens...

Le 17 juin, le tiers état se déclarait Assemblée nationale [20]. Le roi, s'élevant contre cette atteinte à son autorité, fit fermer la salle des Menus-Plaisirs où se réunissaient les députés. Trouvant la porte close, ceux-ci allèrent, le 20, se réfugier dans la salle du Jeu de Paume. Là, à l'instigation d'Emmanuel Mounier, ils jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution au royaume. Après de nouvelles tentatives de résistance, le roi ordonnait enfin au clergé et à la noblesse de se réunir au Tiers. Mme de Gouges qui, un mois plus tôt, avait écrit huit pages résumées par ce titre *Pour sauver la Patrie, il faut respecter les trois ordres, c'est le seul moyen de conciliation qui nous reste*, se félicita aussitôt dans *Mes vœux sont remplis* d'avoir travaillé à leur réunion : « Est-il en mon pouvoir de rendre avec éloquence l'énergie et la satisfaction que cause en moi votre réunion.» Elle en profita pour rappeler son idée de dons patriotiques, invitant l'Assemblée à prendre des mesures rapides pour soulager la population ouvrière et paysanne épuisée : « Les campagnes sont désertes, dénonçait-elle, le malheureux paysan ne peut subsister dans son humble chaumière ; la pâture des pourceaux est devenue aujourd'hui sa nourriture ; ce que l'on prodiguait jadis aux animaux, les hommes le partagent actuellement avec les brutes. Le peuple ne demande que du pain : il veut même l'acheter à la sueur de son front, mais qu'il puisse au moins le manger sans l'arroser de ses larmes [21].»

19. Elle ajoutait aussi que si les citoyens avaient employé les mêmes moyens qu'elle, l'État serait aujourd'hui dans une situation plus favorable : « Malheureusement j'étais seule, malheureusement les hommes, pour vouloir le bien, veulent trop entreprendre. » BNF, manuscrits, fichier Charavay, lettre du 4 juillet 1789. Sur l'archevêque de Vienne, voir Claude Bouvier, *Une carrière d'apologiste au 18e siècle, Jean-Georges Le Franc de Pompignan*, Paris, 1903.
20. Non pas d'après une formule proposée par Siéyès mais par Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.
21. Olympe de Gouges, *Mes vœux sont remplis*, Paris, 1789, p. 3.

La misère qu'elle côtoyait quotidiennement dans les rues de Paris l'émouvait toujours. Elle était incapable de cynisme. Jamais elle ne perdait de vue le drame quotidien du prolétariat, ceux pour qui chaque jour apportait son cortège de souffrances et de frustrations. Peut-être avait-elle lu quelques jours plus tôt le récit du suicide d'un jeune domestique qui, à l'instant de se donner le coup fatal, avait écrit sur le mur de sa mansarde :

« Quand on n'est rien et qu'on est sans espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir [22].»

Tandis qu'une partie de la population souffrait et se lamentait, certains privilégiés cherchaient encore à s'étourdir en cette fin de printemps 1789. Louis XVI, lui, partait journellement chasser, et Marie-Antoinette, abritée sous le lilas de Trianon, s'amusait à déguiser ses belles amies en fermières et en laitières. Un soir à la Comédie-Française, M^me^ de Gouges observa attentivement la reine qui y entrait elle-même : « Son air, son ton enchantaient les yeux, mais on murmurait tout bas. Je dis tout haut : Adieu la majesté royale ! Un jour cette reine versera des larmes de sang sur son inconséquence [23].»

Le 9 juillet 1789, les États prirent le titre d'Assemblée nationale constituante. Le roi ne bougeait pas. Excédée par tant de léthargie, M^me^ de Gouges imagina de lui dédier une *Épître* l'exortant à faire activer les réformes pour que la Constitution soit menée à son terme : « Qui peut mieux que vous, Sire, se charger de cette négociation quand tous vos bons sujets l'attendent de votre tendresse, au nom de cet amour paternel que vous leur avez juré pour toujours [24].» Cette phrase révèle assez bien son attachement marqué pour le projet constitutionnel mais aussi pour la personne du monarque, le « Père de la Nation [25]».

Dans les semaines précédant la prise de la Bastille, le bruit courait que des « brigands » menaçaient les populations et la disette qui sévissait faisait croire à un complot des aristocrates pour affamer le peuple. Enfin, la

---

22. Karamzine, *Voyage à Paris*, Paris, 1785, p. 289.
23. Olympe de Gouges, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, *op. cit.*, (préface).
24. Olympe de gouges, *Épître dédicatoire à Sa Majesté Louis XVI*, Paris, 1789.
25. Il est curieux de trouver dans l'inventaire des papiers de sa bibliothèque un ouvrage intitulé *Le Monarque accompli*, ouvrage en trois volumes censuré en 1775 sur ordre de Louis XVI lui-même, « frappé de la hardiesse et du fanatisme qu'il renfermait ». D'après l'auteur des *Anecdotes secrètes du dix-huitième siècle* (Paris, 1808, t. I, p. 216-217) l'auteur, inconnu, « espérait et désirait qu'un jour il n'y aurait plus de rois ».

concentration des troupes royales près de Versailles et le renvoi de Necker le 12 juillet achevaient d'accroître l'agitation. Deux jours plus tard, la Bastille tombait aux mains des patriotes. Dans « un songe qui approchera peut-être la réalité », M^me^ de Gouges composa un factum de circonstance intitulé *Séance royale* dans lequel elle engagea ni plus ni moins Louis XVI à abdiquer pour laisser place à un régent dans lequel chacun crut reconnaître le duc d'Orléans. Désirant communiquer elle-même un exemplaire de son écrit à Louis XVI, elle monta au château et demanda à être introduite dans les appartements royaux. Sa requête fut rejetée : « En vain je fis répandre cet écrit dans le palais, en vain trois mille exemplaires furent-ils distribués dans Versailles ; aucun sans doute ne pénétra dans le cabinet du monarque. »

La réaction à son initiative ne se fit pas attendre : « Lorsque, raconta-t-elle plus tard, je le fis démettre de sa couronne, les deux factions [*aristocrates et démocrates*] s'élevèrent contre moi, contre mes écrits, ils crièrent à l'extravagance, à la folie, à l'audace. » L'abdication provisoire de Louis XVI lui semblait, pour l'heure, un excellent remède : « Le roi, abandonnant les rênes de l'État, se mettait à couvert des séductions, confondait les ennemis de la Patrie et s'élevait au-dessus du trône ; et la Nation, pénétrée de cette démarche, aurait donné au Monarque le pouvoir indispensable qui convient au roi des Français [26]. »

En agissant de la sorte elle paraissait favoriser les ambitions du cousin du roi, Philippe d'Orléans, pour qui un an plus tôt elle avait manifesté son admiration dans un conte intitulé *Bienfaisance ou la bonne mère,* y exaltant son héroïsme et sa générosité. Elle avait d'ailleurs conservé ses entrées au Palais-Royal, depuis l'époque lointaine où elle y était reçue par M^me^ de Montesson et le duc d'Orléans, père de Philippe. Or la coterie du « prince rouge », dont M^me^ de Genlis, Laclos et quelques autres, n'excluait plus, en 1789, qu'il montât sur le trône. Olympe de Gouges reconnut avoir figuré « très accessoirement » dans une « conjuration [27] », faisant probablement allusion au comité orléaniste qui s'était formé en 1788 dans les salons jaunes de M^me^ de Genlis, rue Neuve-des-Mathurins. Tout y était mis en œuvre, et particulièrement la propagande, pour préparer l'opinion à la proclamation du duc d'Orléans lieutenant général du royaume. La brochure sur la séance royale, qui paraissait aller dans ce sens, fut saisie. On

26. Olympe de Gouges, *Départ de Necker et de M^me^ de Gouges*, Paris, 1790, p. 11-12.
27. *Thermomètre du jour,* article publié le 1^er^ mars 1792.

fit sentir à son auteur tous les risques qu'elle encourait et, pour bien prendre ses distances avec les orléanistes, elle publia peu après une *Motion à Monseigneur le duc d'Orléans* [28]. Elle y revendiquait un écrit anonyme intitulé *Lettre à Monseigneur le duc d'Orléans*, qui avait circulé quinze jours plus tôt, et voulait prouver que, quoi qu'on en dise, elle n'était pas orléaniste. Elle souligna d'ailleurs un passage où elle avait écrit : « On dirait qu'un Cromwell caché parmi des Français excite les esprits et les porte à la révolte pour se montrer à nos yeux tout puissant...», allusion limpide aux ambitions du cousin de Louis XVI. Cela n'échappa pas à l'entourage du prince qui lui en sut mauvais gré. On signifia les jours suivants à M^me^ de Gouges la radiation de son fils du corps d'ingénieurs du duc d'Orléans où le jeune homme avait été admis à sa demande en 1788. Elle en voulut beaucoup au duc d'Orléans que, dorénavant, elle n'épargna guère dans ses différents écrits.

Ayant renoncé au rôle de rédactrice d'un journal, elle continua à s'exprimer sur l'actualité en de courts textes de quatre pages qui sont autant de billets d'humeur ou de chroniques dans lesquelles défilent tour à tour Mirabeau, Bailly, La Fayette, Calonne ou la comtesse de Lamotte. Elle abordait les sujets de société les plus divers comme le divorce ou le célibat des prêtres [29] ou plus politiques comme les étrangers en France [30], la liberté de la presse, le théâtre ou l'émigration. Sur ce dernier sujet, elle interpella le comte d'Artois, frère du roi, dans un écrit intitulé *L'Ordre National ou le comte d'Artois inspiré par Mentor*, l'adjurant de mettre fin à son exil et d'enrayer l'émigration qui commençait à peser sur l'emploi des domestiques, des artisans et des ouvriers privés de commandes. D'autant que beaucoup de nobles avaient laissé s'accumuler leurs dettes et ils devaient parfois d'assez grosses sommes à leurs fournisseurs et des gages impayés à leurs domestiques congédiés. Elle disait que la place des princes était en France où des pillages et des incendies de châteaux étaient signalés ici et là en province. « Pour prévenir une guerre civile, expliquait-

28. Olympe de Gouges, *Lettre à Monseigneur le duc d'Orléans*, Paris, 1789, p. 4.
29. Le divorce est abordé dans le *Bon Sens du Français*, affiche dont le texte est reproduit dans les *Écrits politiques* d'Olympe de Gouges publiés en 1993 par Côté femmes, p. 47-49. Elle écrivit également une pièce de théâtre demeurée manuscrite, *Nécessité du divorce*, analysée avec les autre pièces politiques d'Olympe par Gabrielle Verdier dans *Literate women and the french Revolution*, Summa publications, Birmingham, Alabama, 1994, p. 189-221. La question du célibat des prêtres et ce qui est attaché aux vœux perpétuels à fait l'objet d'une pièce, *Le Couvent ou les vœux forcés*, écrite en octobre 1790, créée en 1791 et jouée avec succès à Paris et en province (notamment à Bordeaux).
30. *Lettre aux représentants de la Nation*, Paris 1789. Elle publia en 1791 ses *Observations sur les étrangers*, imprimé rarissime reproduit en annexe de la seconde édition de notre biographie (1989).

elle avec bon sens, il faut exiler les brigands hors du royaume et rappeler les princes qui sont nés pour défendre la France et non pour l'attaquer. »

Comme de nombreux Français qui s'étaient improvisés écrivains en 1789, M[me] de Gouges adressait ses courts écrits à l'Assemblée nationale, objet de sa vénération, en espérant secrètement que les députés la remarqueraient et rendraient hommage à son ardent patriotisme. Si, à la lecture, ses brochures se caractérisent par leur tiédeur, c'est aussi que, jusqu'en août 1789, la censure royale était encore active. Elle se méfiait, il est vrai, comme elle le laisse entendre, d'un possible retournement de situation. On faisait d'ailleurs circuler les noms de ceux qui, si le roi se rétablissait dans tous ses pouvoirs, seraient fouettés, pendus ou même écartelés. Un journaliste disait que « le patrouillotisme veut tuer le patriotisme », et certainement, pendant l'année 1789, les futurs grands ténors de la Convention, comme Danton, se montraient encore discrets. Après l'abolition de la censure royale, la municipalité de Paris et le Comité des recherches de l'Assemblée constituante prirent le relai, se montrant assez actifs dans la répression des délits d'opinion. En matière politique, M[me] de Gouges se distinguait par sa modération, laissant toujours apparaître un fort désir de consensus et de réconciliation nationale. Elle se flattait de n'appartenir à aucun parti et dans une de ses pièces intitulée *Les Aristocrates et les démocrates*, elle mettait aussi bien en scène une vieille aristocrate pleurant sur les ruines des anciens privilèges, un héraldiste, dresseur d'arbres généalogiques, se lamentant de ce qu'on ne dressait plus que des arbres de la Liberté, ou un aveugle patriote trouvant dans le signe de la croix une nouvelle définition de la Constitution : le père, c'est le roi ; le fils, c'est le peuple et le Saint-Esprit, c'est la Loi. Elle disait en substance : « Les uns veulent que je sois aristocrate ; les aristocrates prétendent que je suis démocrate. Je me trouve réduite comme ce pauvre agonisant à qui un prêtre rigoureux demandait à son dernier soupir :

— Êtes-vous moliniste ou janséniste ?

— Hélas, répond le pauvre moribond, je suis ébéniste. »

« Comme lui, expliquait-elle, je ne connais aucun parti. Le seul qui m'intéresse vivement est celui de ma Patrie, celui de la France, de mon pays enfin [31]. » Mais en réalité elle est encore royaliste et s'exprime sévèrement sur les projets de République « sans ordre et sans chef » qui lui semblent utopiques [32].

---

31. Olympe de Gouges, *ibid.*, p. 4.
32. *Ibid.*

Le 7 septembre 1789, l'Assemblée nationale recevait avec intérêt une délégation de citoyennes de Paris, femmes ou filles d'artistes, conduites par la très belle Adélaïde Castellas, dessinatrice, épouse de Jean-Guillaume Moitte, un sculpteur de l'Académie royale qui exposait d'ailleurs à ce moment au Salon le buste de son épouse. L'initiative de ces dames, qui s'appuyait sur le projet d'Olympe de Gouges, était destinée à promouvoir le versement, dans la « caisse patriotique » de bijoux, de couverts ou de mobilier précieux. « La régénération de l'État, s'écria M^me^ Moitte à l'Assemblée, sera l'ouvrage des représentants de la Nation ; et la libération de l'État doit être celui du patriotisme. Lorsque les Romaines firent hommage de leurs bijoux au Sénat, c'était pour lui procurer l'or nécessaire à l'accomplissement du vœu fait à Apollon par Camille, avant la prise de Véies. Les engagements contractés envers les créanciers de l'État sont aussi sacrés qu'un vœu. La dette publique doit être scrupuleusement acquittée, mais par des moyens qui ne soient pas onéreux au peuple. C'est dans ces vues que des femmes d'artistes viennent offrir à l'auguste Assemblée nationale des bijoux qu'elles rougiraient de porter quand le patriotisme en commande le sacrifice [33]. »

La presse salua unanimement la générosité de ces dames et interrogea les aristocrates de l'entourage de la reine, leur demandant si elles comptaient imiter cet exemple. D'autres groupes se manifestèrent, d'autres dons suivirent, l'impulsion était donnée. Bientôt, le mouvement fut général et les dons patriotiques affluèrent de toute part. M^me^ de Gouges ne voulut pas manquer cette occasion pour exprimer sa confiance dans la Révolution naissante, et elle fit discrètement parvenir le quart de son revenu à l'Assemblée « pour ne pas seulement faire des vœux pieux pour le bonheur de la France ». Puis dans sa douzième brochure politique intitulée *Action héroïque d'une Française ou la France sauvée par les femmes*, elle engagea toutes les femmes de France à faire comme elle : « Imiterez-vous l'égoïsme de ces capitalistes calculateurs qui refusent d'ouvrir leurs trésors ? Laissez aux âmes viles qui font la honte de notre sexe les tristes avantages d'étaler ces ornements effrontés qu'elles ont achetés au prix de leur honneur et qui ne contribuent en rien à relever l'éclat de leur beauté. » Revenant sur l'intervention de M^me^ Moitte, elle rendit hommage à celles qui, les premières, avaient eu le courage de se dépouiller généreusement des « vains ornements

---

33. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1885, t. II, 7 septembre 1789.

du luxe ». « Elle fit parvenir un exemplaire de sa brochure à Stanislas de Clermont-Tonnerre, président de l'Assemblée, accompagné d'un billet rédigé avec hâte et chaleur : « Onze bonnes citoyennes ont offert le fruit de leurs économies, je ne puis offrir à l'Assemblée que celui de mes veilles. J'ai fait passer alternativement onze de mes faibles productions à l'Assemblée nationale. Vous voudrez bien accepter la douzième pour être distribuée aux honorables membres qui la composent [34].»

Mirabeau, pour qui « tant que les femmes ne s'en mêlent, il n'y a pas de révolution véritable », se montra conquis par l'enthousiasme communicatif de M^me^ de Gouges, et il l'encouragea à persévérer dans sa voie avec une réponse élogieuse en date du 12 septembre 1789 : « Je suis très sensible, Madame, à l'envoi que vous avez bien voulu me faire de cet ouvrage. Jusqu'ici j'avais cru que les grâces ne se paraient que des fleurs, mais une conception facile, une tête forte ont élevé vos idées, et votre marche, aussi rapide que la Révolution, est aussi marquée par des succès [35].»

Les événements se précipitaient : mécontents de voir que le roi ne sanctionnait pas les derniers décrets, ni la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, inquiets en outre de l'arrivée du régiment des Flandres à Versailles, les patriotes songeaient à organiser une manifestation des Parisiens devant les grilles du château de Versailles. Le climat était propice à une nouvelle émeute. Les difficultés économiques, la disette qui sévissait à Paris, accentuaient la tension qu'attisaient en sous-main les dévoués partisans du duc d'Orléans. Choderlos de Laclos, le duc d'Aiguillon ou Charles Brulart de Sillery cherchaient habilement à provoquer le départ de Louis XVI hors de Versailles pour pouvoir plus commodément pêcher en eaux troubles. Le 5 octobre, un groupe d'énergumènes fit irruption au domicile versaillais de M^me^ de Gouges, la menaça et proféra les pires injures à l'encontre du duc d'Orléans. Elle était bien entourée et elle dit que ses « assassins » sortirent bientôt de chez elle sans qu'elle ait pu savoir qui les avait envoyés : « Mes soupçons, écrivit-elle plus tard au duc d'Orléans devenu Philippe-Égalité, se partagèrent entre ta faction et celle de la Cour. J'avais conseillé à Louis XVI, dans un ouvrage intitulé la *Séance royale*, d'abdiquer sa couronne s'il voulait la conserver à ses enfants. En un mot, je lui disais de demander un conseil à l'Assemblée constituante

---

34. Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fichier Charavay, lettre du 11 septembre 1789. Parlant de son drame *L'Esclavage des Noirs*, elle écrivait plus bas : « Si il n'y a point de talent dans cet ouvrage, il y a l'heureux mérite d'avoir prévenu de quelques années l'Europe sur l'esclavage.»
35. *Le Bons sens français ou l'apologie des vrais nobles*, Paris, 1792, p. 42.

et d'abandonner le fardeau de la royauté. La cour me crut alors de concert avec toi et, alternativement, je me suis trouvée en butte aux deux partis homicides qui ont fait couler tant de sang, sans compter celui qui coulera encore [36].»

Elle passait encore apparemment pour une orléaniste quoique, à cet égard, elle se fût de nouveau justifiée dans sa *Lettre aux représentants de la Nation*. Les excès du 6 octobre, journée révolutionnaire orchestrée selon elle par le duc d'Orléans, la choquèrent : elle réprouvait les actes de violence et elle condamna avec force les « assassins qui poursuivirent la reine jusque dans son lit [37]». Ces événements à la fois violents et joyeux l'inquiétaient, elle redoutait qu'ils ne fussent le prélude à des débordements populaires à venir. On trouve souvent dans les écrits patriotiques de la femme de lettres montalbanaise la référence à Cassandre et à ses prédictions. Elle pressentait la violence à des signes qu'elle seule semblait capable de décrypter. Faute de culture politique et historique, mais probablement aussi victime d'une information peu fiable, elle se trompait comme les autres contemporains, tant dans ses analyses de l'actualité que dans les interprétations à donner. Si, comme l'a fait Édouard Forestié, on relève scrupuleusement les passages contenant ses erreurs de jugement, ses contradictions apparentes, réunis en un florilège de ses nombreux textes écrits entre 1789 et 1793, elle apparaît comme une femme très naïve ou, selon le mot de Lacour qui a beaucoup contribué à la desservir, comme la « vésuvienne du puéril et du banal ». Mais outre le procédé discutable consistant à isoler, pour les amalgamer, des phrases sorties d'un contexte de cinq années riches en bouleversements, en événements qui viennent démentir les pronostics des grands ténors de la Révolution, il aurait fallu insister, pour être juste, sur le fait que tous ces écrits ont été rédigés à chaud. D'où cette impression de confusion qui s'explique assez bien et que l'on remarque dans beaucoup de journaux du temps. Olympe de Gouges est surtout victime de sa spontanéité : la rapidité des événéments qui se bousculent la dépasse, et elle réalise aussi après coup qu'elle a été trompée par le brouillage d'une information pléthorique, rarement sincère, et qui circule plus ou moins bien. On doit cependant reconnaître qu'elle eut

36. Olympe de Gouges, *Œuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe*, Paris, 1793, p. 2.

37. Olympe de Gouges, *Départ de M. Necker et de Madame de Gouges*, Paris, 1790, p. 11. Elle était totalement étrangère à ces événements et son nom ne se trouve pas, contrairement à Théroigne de Méricourt, le duc d'Aiguillon ou Laclos, dans le recueil intitulé *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles le 6 octobre 1789*, Paris, Baudouin, 1790.

de belles intuitions politiques : plus d'une fois elle put se vanter à juste titre d'avoir annoncé ici ou là les événements tels qu'ils se produisirent dans les faits.
Mais ses conseils et ses revendications n'étaient pas du goût des rédacteurs du royaliste *Petit Dictionnaire des grands hommes* qui la prirent pour cible avec plusieurs autres contemporains parmi ceux qui partageaient les idées nouvelles : « Cette femme, écrivaient-ils, se serait fendue en deux pour obliger le moindre auteur critique [...]. Elle donne, quoique veuve, des petits citoyens à la Nation. Malheureusement que ceux qu'elle a faits avant la révolution doivent être aristocrates puisque quelques-uns sont sortis des écuries d'Orléans. Ainsi, personne ne lui disputera la qualité de citoyenne active. Oui, elle est active et très active [38].» « Une série d'ordures ! » commente Olympe, ajoutant à propos de l'allusion aux enfants sortis des écuries du duc d'Orléans : « Mon fils vient de perdre sa place dans la maison de ce prince [39]...»

Ses amis lui recommandèrent la prudence : « Lorsque, dit-elle, M. Mercier me vit lancée dans la dangereuse carrière où tant d'hommes ont trébuché, il trembla pour moi et me donna le conseil de rétrograder quand il en était temps encore. Mais fière et hardie comme Jean-Jacques, je n'en poursuivis pas moins mon entreprise [40].» Elle n'était pas femme à reculer, prenant en chaque occasion le risque de faire connaître publiquement sa manière de penser. Pendant tout l'hiver 1789-90, elle défendit âprement sa pièce sur l'esclavage contre la cabale des colons de Saint-Domingue et la mauvaise volonté des comédiens-français qui lui étaient défavorables. Il ne semble pas qu'elle ait été beaucoup soutenue par ses confrères auteurs dramatiques, notamment Marie-Joseph Chénier dont elle admirait sincèrement la détermination : « C'est, disait-elle, un grand homme que l'auteur de *Charles IX*, c'est le seul qui ait osé repousser l'oppression des comédiens [41].»

En avril 1790, une nouvelle brochure était mise en vente au prix de douze sous et portant ce titre allusif de *Départ de Monsieur Necker et de Madame de Gouges ou les adieux de Madame de Gouges aux Français et à Monsieur Necker* [42]. Profondément déçue par la mauvaise réception de son drame sur les Noirs, elle parlait sérieusement de son exil, dans l'idée de faire représenter sa pièce

38. Rivarol et Champcenetz, *Petit Almanach des grands hommes*, Paris, 1790, p. 30.
39. *Réponse au champion américain*, 18 janvier 1790, p. 4.
40. Olympe de Gouges, *Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 4.
41. *Adresse aux représentants de la Nation*, Paris, 1790.
42. Daté du 24 avril 1790.

sur l'esclavage à Londres où les Amis des Noirs avaient une grande influence [43]. Mais elle ne se résolut pas à ce voyage, captivée par le Paris des premières années d'une Révolution chargée de tant de promesses. Dans son nouvel écrit, elle établissait un parallèle entre la conduite de Necker et la sienne, exposant gaiement leurs différences et leurs ressemblances. Puis elle s'expliquait sur son attitude des derniers mois : « Qu'ai-je dit aux colons ? Je les ai exhortés à traiter leurs esclaves avec plus de douceur et de générosité. Mais ils ne veulent pas perdre la plus légère partie de leurs revenus. Voilà le sujet de leurs craintes, de leur rage et de leur barbarie. Il en est de même aujourd'hui des combats impuissants du clergé. S'il avait proposé d'abord les quatre cent millions qu'il offre en ce moment, sans doute ses biens seraient restés sacrés. Si le roi eût fait avec franchise, sans réticence, sans ruse, sans arrière-pensées, et en suivant mes avis, les concessions qu'on lui demandait, il n'en serait pas où il en est. »

Et elle prolongeait de ses commentaires les débats d'actualité, s'indignant de la scandaleuse exécution du marquis de Favras (accusé d'avoir organisé un complot contre Louis XVI), poussant Necker à l'exil, appelant de ses vœux le retour de Calonne qu'elle comparait à Newton, glorifiant La Fayette, un guerrier si « magnanime » et marquant ses réserves pour La Moignon, « créature des Brienne », à qui elle reprochait d'avoir ruiné la société de transports militaires des frères Biétrix. Et puis elle s'en prenait à nouveau au duc d'Orléans et a son « funeste entourage », principalement le marquis de Sillery et son épouse, M^me^ de Genlis, tous jugés « courtisans coupables ». Avec une ironie mordante, elle brossait aussi le portrait peu flatté de Moreton de Chabrillan, administrateur de la Commune chargé des affaires du théâtre, qui s'était élevé contre ses prétentions à la remise à l'affiche de sa pièce et l'avait, pensait-elle, discréditée auprès du maire Bailly. L'auteur d'un compte rendu de sa brochure s'émut de la liberté qu'elle prenait à portraiturer M. de Chabrillan : « Nous ne croyons pas devoir faire mention de quelques invectives contre le physique et le moral d'un homme qui ne les recevrait peut-être pas indifféremment de la part d'un autre homme, mais qui les méprise probablement de la part d'une femme qui nous semble un peu vindicative, quoi qu'elle puisse en dire [44]. »

À l'exemple d'un certain nombre de femmes, M^me^ de Gouges fréquentait les tribunes des clubs et celles de l'Assemblée nationale qui siégeait

43. C'est Clarkson qui, à Londres, avait transmis à Brissot les statuts de la Société des Amis des Noirs que celui-ci fonda en 1789 à Paris.

44. *Annonce de Bibliographie moderne*, t. II, 1790, p. 82.

au manège des Tuileries, y recueillant de nouveaux aperçus et de nouvelles idées qu'elle commentait au fur et à mesure dans ses écrits patriotiques. On pouvait encore apercevoir sa silhouette dans les sociétés savantes, en particulier au Lycée, haut lieu de la culture bourgeoise où, depuis sa création au début des années 1780, tout un chacun pouvait assister aux cours et conférences dispensés par des membres des Académies des sciences ou des belles-lettres. Certainement s'attardait-elle aussi dans quelques cafés à la mode où se réunissaient les hommes politiques. Il y avait, sur la rive gauche, le café du sieur Zoppi, ci-devant Procope, où elle prenait son chocolat, à l'époque où elle habitait un peu plus haut dans la rue, à proximité de la Comédie-Française, actuel Odéon [45]. On pouvait la voir au Palais-Royal, probablement chez le glacier Corazza, où venaient les membres du club des Cordeliers, et notamment l'auteur dramatique et futur membre du Comité de salut public Collot d'Herbois qui, dit-on, aurait particulièrement réclamé sa tête en 1793, sous le prétexte que sa pièce sur l'esclavage était cause de l'échec de la sienne trois semaines plus tôt au théâtre de la Nation [46]. L'historiographe de Paris, Girault de Saint-Fargeau, prétend qu'elle avait occupé un « coquet pavillon » de l'actuelle rue du Mail, n° 13, appartenant à la famille Érard, ajoutant qu'elle avait formé là une « société populaire de femmes » qui n'eut qu'une « existence éphémère ». Nulle trace pourtant dans les archives de la présence d'Olympe rue du Mail, ni d'une quelconque société de femmes dont elle aurait été la fondatrice. Il est probable, en revanche, qu'elle fit des apparitions de curiosité aux Amis de la Constitution, ou plus certainement au Cercle social qui se tenait au Cirque du Palais-Royal. Les femmes étaient admises à ce club d'inspiration maçonnique créé à l'initiative de Nicolas de Bonneville et de l'abbé Fauchet, assez vite remplacé par une Association fédérale des Amis de la Vérité, dont la tendance féministe aboutit, en mars 1791, à la création d'une Société patriotique et de bienfaisance des Amies de la Vérité. Sa présidente, la Hollandaise Etta Lubina Johanna Desista Palm, qui s'était intitulée baronne d'Aelders à la mort de son époux, vivait depuis plusieurs années à Paris et elle était devenue la maîtresse du député Claude Basire. On l'avait remarquée non seulement à cause de son tour de taille avantageux mais surtout pour la chaleur de ses discours et de ses articles en faveur des femmes, régulièrement publiés

45. Olympe de Gouges, *Les Fantômes de l'opinion publique*, Paris, 1792, p. 4.
46. Georges Duval, *Histoire de la littérature révolutionnaire*, Paris, 1879, p. 220.

dans la *Bouche de Fer*, l'organe du maçonnique Cercle social. Olympe de Gouges a pu suivre les travaux de ce club, mais rien ne prouve qu'elle en fut membre. D'après un témoignage paraît-il garanti par le seul Claude Basire, paru dans un ouvrage d'après la Révolution, M^me^ de Gouges aurait prononcé un discours aux Amis de la Vérité de Etta Palm d'Aëlders [47]. Les deux femmes ont, à tout le moins, défilé côte à côte le 14 juillet 1792, ainsi que le rapportent les journaux du temps dont les *Révolutions de Paris*. Les dames affiliées aux Amies de la Vérité se dispersèrent en septembre 1791, quant à leur présidente, une première fois soupçonnée de se livrer à l'espionnage en août 1791, elle disparut de la scène lorsque ces soupçons se confirmèrent sous la Convention.

En public, Olympe de Gouges aimait apparemment participer aux conversations et prendre la parole. Charles Nodier, alors tout jeune, fut étonné par « l'énergie de ses improvisations et la fécondité de sa pensée » mais il ne dit pas où il l'a vue s'exprimer publiquement [48]. Prudhomme, rédacteur des *Révolutions de Paris*, prétend l'avoir vue rivaliser avec les plus célèbres orateurs de l'Assemblée constituante, mais de la même manière, il ne va pas beaucoup plus loin dans son témoignage [49].

Certainement habitée par le démon de la politique, M^me^ de Gouges avait adressé le 26 mai 1790 à l'Assemblée nationale un *Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle*, dans lequel, « à l'instar des conseils de guerre », elle réclamait l'institution de conseils populaires, de telle manière que les gens « du peuple » fussent jugés par des gens de la même origine sociale : « Tout malfaiteur sera jugé par ses pairs, il aura huit à quinze jours pour préparer sa défense et il sera condamné ou absous à la pluralité des voix. » Son projet ébauchait ce qui deviendra notre actuelle cour d'assise, mais elle allait plus loin encore puisqu'elle demandait que les personnes condamnées à mort par ce second tribunal puissent bénéficier de la possibilité de faire appel de la sentence. Elle désirait que ce tribunal équitable fût celui du peuple, siégeât place de la Bastille, autrefois « asile obscur de l'inquisition » où « l'on égorgeait l'innocent dans les ténèbres », et qu'on laissât aux « classes supérieures les tribunaux ordinaires ». La justice se devait d'être accessible à chacun et d'avoir une fonction pédagogique : « Ce tribunal populaire nous montrerait peut-être, Messieurs, des grandes vérités et pourrait nous acheminer à des décou-

---

47. F.-J. Roussel, *Le Château des Tuileries*, Paris, 1802, t. II, p. 42-44.
48. Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1831.
49. Prudhomme, *Biographie des femmes célèbres*, Paris, 1830, p. 475.

vertes utiles. Le Peuple apprendrait à s'instruire, à devenir conséquent dans les occasions les plus orageuses. Il n'entend pas la loi mais en l'exerçant lui-même il la fera mieux parler, peut-être avec plus d'intégrité que les magistrats qui siégeaient sous les fleurs de lys et qui la violaient dans bien des circonstances.»

Ce faisant, elle attendait qu'on lui reconnût un rôle de pionnière dans la voie des réformes. Mais elle se désespérait parce qu'on ne l'écoutait pas assez : « Je donne cent projets utiles : on les reçoit ; mais je suis femme : on n'en tient pas compte [50].» Le fait est qu'on accordait peu de crédit aux remarques d'une femme qui s'aventurait sur un terrain traditionnellement réservé aux hommes, celui de la politique. Par ailleurs, M^me de Gouges cédait aux impulsions de son cœur ou de son orgueil gascon et elle était désordonnée dans sa manière de présenter les choses. Sensible, réactive, épidermique parfois, elle manquait souvent de distance dans le traitement des sujets d'actualité qu'elle abordait. C'est ce que lui reprochait gentiment Mirabeau qui l'estimait : « Si cette femme n'avait pas des fusées dans la tête, elle nous dirait parfois d'excellentes choses ! » Ses propositions dont la forme laissait à désirer amusaient d'abord ceux qui, après réflexion, les reprenaient à leur compte. Elle avouait qu'elle n'employait pas assez d'art pour donner ses idées à peine ébauchées, mais au fond excellentes, et que d'autres prenaient soin de polir et d'orner pour se les attribuer ensuite. Les comparant à des diamants bruts, elle disait : « Tout l'éclat et l'honneur reviennent à mes lapidaires [51].» Quand Mirabeau prétendait qu'elle avait fait la Constitution à elle seule, il exagérait, mais lorsqu'il disait : « Nous devons à une ignorante de grandes découvertes », sans doute voyait-il juste et son avis était partagé, principalement par les membres de la « société d'Auteuil », village verdoyant de la périphérie de Paris où M^me de Gouges comptait plusieurs relations aristocratiques.

Après avoir quitté Versailles, elle habita un temps chez sa sœur, puis elle se décida à habiter rue du Buis à Auteuil. Elle y loua un logement spacieux à M. Bourg, un joaillier du quai des Orfèvres. Cette « maison de campagne » avec pilastres, mascarons et guirlandes, donnant sur les beaux jardins de la comtesse de Boufflers, provenait de la transformation d'un hôtel particulier. Sa voisine, née Marie-Charlotte Hippolyte de Campet de Saujon occupait, depuis 1773, une belle maison avec un jardin relati-

---

50. Olympe de Gouges, *Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 5.
51. Olympe de Gouges, *Départ de M. Necker...*, *op. cit.*, p. 6 et 35.

vement modeste [52]. Elle n'avait jamais cherché à dissimuler sa longue liaison avec le prince de Conti d'autant qu'elle tint un salon au Palais du Temple, résidence parisienne des Conti [53]. À Auteuil, Mme de Boufflers continua d'attirer chez elle d'éminentes personnalités du monde littéraire et scientifique dans sa propriété devenue aujourd'hui la villa Montmorency, et Olympe de Gouges dut souvent l'entendre parler de Jean-Jacques Rousseau avec lequel elle était restée amie pendant seize ans.

Une autre dame, Anne-Catherine de Ligniville, veuve du philosophe et savant Helvétius, l'un des idéologues précurseurs de la Révolution, recevait aussi depuis plusieurs années à Auteuil savants et littérateurs de renom, contribuant à la réputation de ce que l'on appelait la « société d'Auteuil ». Elle eut pour visiteurs des hommes comme Chamfort, Franklin, le couple Roland que Mme de Gouges pourrait avoir rencontré à cette époque. Quoi qu'il en soit, le misogyne abbé de Bouyon, la voyant à Auteuil, disait qu'elle était « moins curieuse à entendre que la sorcière Helvétius qui, comme chacun sait, a établi son sabbat dans ce même endroit [54]».

Au début de la Révolution, la vogue des salons se maintenait même si leur importance sociale avait diminué par le rôle nouveau que jouaient les clubs, plus largement ouverts sur l'extérieur. Depuis son arrivée à Paris, Olympe de Gouges avait été reçue chez Mme de Montesson au Palais-Royal et certainement aussi chez Mlle Guimard qui accueillait une fois par semaine le Tout-Paris littéraire et artistique à la Chaussée-d'Antin ; on a vu qu'on la rencontrait aussi régulièrement chez Fanny de Beauharnais dont la pièce, *La Fausse Inconstance*, représentée au Français, n'avait pas tenu jusqu'au troisième acte. Celle-ci, déjà fort riche par sa famille, bénéficiait d'une substantielle pension ce qui lui permettait de mener grand train dans l'hôtel qu'elle loua à partir de 1785 rue de Tournon à Mme d'Houdetot son amie. C'est chez elle qu'un soir de novembre 1788, Marie-Joseph Chénier confia à Talma le soin de lire sa pièce *Charles IX,* dont la représentation l'année suivante fut très houleuse. Parmi les habitués, on remarquait Mirabeau et Mme Lejay, sa libraire et amie, qui épousa plus tard le député Le Doulcet de Pontécoulant, Louis-Sébastien Mercier, Jacques de Cazotte, le baron de Clootz du Val-de-Grâce, chaud partisan

52. Née à Paris en 1725 d'un lieutenant des gardes du corps, elle avait épousé au château de Saint-Cloud, en 1746, le comte de Boufflers-Rouverel dont elle eut un fils, Louis-Édouard. Elle correspondit de longues années avec David Hume et mourut à Rouen en 1800 (voir Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis* (IV), Jal, *Dictionnaire*, etc.).

53. Dans l'actuel IIIe arrondissement, à l'emplacement de la mairie et du square du Temple.

54. Surnommée « Notre-Dame d'Auteuil », Anne-Catherine de Ligniville et Autricourt, dite « Minette » veuve de Claude-Adrien Helvétius, demeurait 21, Grande Rue à Auteuil. Abbé de Bouyon, *Folies d'un mois*, 8e mois, n° 3, 1792.

des idées nouvelles, tous les auteurs de *L'Almanach des muses* et des femmes comme les poétesses Sophie de Jaucourt ou Marie-Anne de Montgerould, comtesse de Beaufort, l'actrice et auteur dramatique Julie Candeille, les femmes de lettres Mlle de Kéralio qui épousa Robert en 1791, ou Mme Petit-Dufrénoy, la douce amie de Fontanes.

Le « petit ménage Suard » formait aussi un couple d'intellectuels dont le salon conservateur pourrait également avoir été fréquenté par Mme de Gouges. Née Amélie Panckoucke, Mme Suard était connue pour ses talents de traductrice et sa belle culture générale. Chez elle, on voyait Marmontel, Sedaine, La Harpe, Mme Petit-Dufresnoy et Fontanes, etc., tous les fleurons de la littérature académique de l'époque. Enfin, selon Rivarol et d'autres, Mme de Gouges appartenait à l'entourage des Condorcet. Née Sophie de Grouchy, la brillante épouse du mathématicien et philosophe alors célèbre par ses réflexions courageuses en faveur de la liberté des Noirs et de l'émancipation des femmes recevait de nombreuses relations politiques parmi lesquelles le couple Talma et Mirabeau. Avant de s'installer eux aussi à Auteuil, les Condorcet recevaient rue de Bourbon (actuelle rue de Lille) puis à l'hôtel de la Monnaie où ils occupèrent un appartement de fonction. Dans leur maison de campagne d'Auteuil, on rencontrait des personnalités très diverses caressant les mêmes espoirs politiques, et notamment toute la rédaction du journal la *Chronique de Paris* qui, en diverses occasions, salua les interventions d'Olympe de Gouges, c'est-à-dire le baron de Clootz, le marquis de Villette, Louis-Sébastien Mercier et quelques autres que l'on voyait dans les salons cités plus haut. Des voyageurs étrangers, surtout anglo-saxons, étaient aussi reçus chez les Condorcet, certainement Thomas Paine et peut-être Mary Woolstonecraft, la mère de Shelley. Outre leur point de vue commun sur la question des Noirs, c'est à une année d'intervalle que parurent les manifestes féministes de Condorcet, en juillet 1790, puis d'Olympe de Gouges en septembre 1791. L'année 1790 fut d'ailleurs une grande date de la pensée féministe moderne puisque Théodore von Hippel publia cette année-là en Allemagne son essai *Sur l'amélioration du sort de la femme au point de vue du droit de cité* et Mary Woolstonecraft, en Angleterre, l'équivalent anglais de la *Déclaration* d'Olympe de Gouges, parue sous le titre de *Vindication of the Rights of Women* (« Défense des droits des femmes »), ouvrage qui fut traduit en français dès l'année 1792 [55]. La société

55. Voir le compte rendu dans *L'Almanach littéraire ou étrennes d'Apollon*, Paris, 1792. Elle publia l'année suivante *An historical and moral view of the origin and progress of the french revolution, and the effect it has produced in Europe*, London, 1794.

formée par les amis et relations des Condorcet portait en elle un ferment progressiste et révolutionnaire, au moins en idées et en paroles. Une association les réunissant tous, qui était à la fois politique, artistique et littéraire, se forma et tint sa première séance le 6 janvier 1790 sous le nom de *Club de la Révolution.* Le numéro de *L'Observateur* du 9 janvier notait à ce sujet : « Le Panthéon vient de quitter son nom pour prendre celui de *Portique français* ou *Club de la Révolution.* Il paraît un prospectus où les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent désirer sur cet établissement qui sera, suivant ce qu'annoncent les instituteurs, un centre de communication où tous les citoyens bien intentionnés pourront aller puiser de nouvelles connaissances et jouir des charmes d'une conversation instructive. Ces sortes d'établissement ne peuvent être trop multipliées. »

Comme Condorcet et sa femme, Olympe de Gouges devint membre de ce *Club de la Révolution* qui était une continuation de la formule ancienne du Lycée, ci-devant Musée français ou musée de Paris. Cette institution avait été fondée en 1781 par Pilâtre de Rozier et l'abbé Cordier de Saint-Firmin, un des membres en vue de la loge des Neuf Sœurs, rue Saint-Avoie, puis, après la mort accidentelle de Pilâtre en montgolfière, il se déplaça en 1786 à l'angle des rues Saint-Honoré et de Valois. Il prit à ce moment la dénomination de Lycée. Devenu, sous la direction de Bontens et le patronnage du comte et de la comtesse de Provence un centre de réunions savantes et littéraires très prisé, à la fois académie, salon et cabinet de lecture, il s'était constitué une équipe d'excellents professeurs qui dispensaient des cours et des conférences très suivis : de Parcieux pour la physique, Bélanger pour l'architecture rurale, Garat et Marmontel pour l'histoire, Condorcet et Lacroix pour les mathématiques. Il y avait encore des cours de langue anglaise et italienne, de la géologie, de la cosmographie, de l'économie politique et des cours d'hygiène dispensés par Sue. Les leçons de littérature, sous la direction de La Harpe, devinrent, paraît-il, des « leçons d'enthousiasme révolutionnaire ». Il y avait sept cents souscripteurs dont les femmes les plus distinguées de la Cour et de la ville, remarquait Grimm. Olympe de Gouges s'y agrégea, compensant sa faible éducation par tous ces cours qu'elle suivait assidûment, charmée d'y rencontrer un certain nombre de femmes qui étaient dans le même cas qu'elle. Lorsque ce cercle d'élite s'installa au Vauxhall d'Hiver, rue de Chartres-Saint-Honoré, il prit le nom de Panthéon, avant de trouver place le 6 janvier 1790 au Cirque ou manège d'Orléans au centre des jardins du Palais-Royal.

Les membres de ce nouveau *Club de la Révolution,* brillante association, plus démocrate qu'aristocrate depuis le début de l'émigration, furent bientôt épinglés par le spirituel Rivarol qui nous donne la liste de ses principaux membres, dans *Les Actes des Apôtres.* Avec son complice Quentin de Richebourg, chevalier de Champcenetz, il a décrit à sa façon la séance d'ouverture en un tableau étrange, cocasse et transparent : «Le [*duc d'Aiguillon*] était dans le Cirque [*du Palais-Royal*] lorsque M. le marquis de Condorcet a conçu le noble projet d'en faire un temple à la liberté, sous la dénomination de *Club de la Révolution* ou de *Portique français*. C'est de ce foyer que partira le feu sacré qui doit embraser les deux mondes. M^me^ de Gouges, si connue par son naufrage, sera la prêtresse à qui la garde en sera confiée [56]. L'ouverture s'en est faite le jour des Rois, avec toute la solennité que comportait la circonstance. Environ cinq cents membres des plus zélés défenseurs du peuple, dans la plus auguste assemblée de l'univers, y brillaient à l'envi les uns des autres, et M. l'abbé Siéyès les présidait. Un pareil nombre de personnes du sexe, des plus ardentes amatrices des Droits de l'homme, avaient été jugées dignes d'y être incorporées et M^lle^ Théroigne de Méricourt a été nommée présidente de ses concitoyennes ; elle a été installée aussitôt, en recevant l'instrument destiné aux droits et devoirs de sa charge [...]. Nous nous empressons d'en venir aux danses de caractère qui ont fixé l'attention des spectateurs ; leur choix a satisfait à la fois les yeux, le cœur et l'esprit [...]. Une entrée générale de quatre quadrilles sur l'air des sauvages a commencé le bal. Le menuet de la cour a suivi l'ouverture ; il a été dansé avec de grands applaudissements par M. le duc d'Aiguillon. On y a reconnu M. de Clermont-Tonnerre malgré son masque de fer. M. de Champcenetz, le fils, donnait la main à une dame déguisée en Vénus. Elle ne montrait que son visage et l'orchestre jouant le joli refrain : *Finissez donc, cher père* [57]. M. Guillotin, médecin politique, et M^lle^ Samson [58] ont alors dansé d'un pas grave le menuet d'Exaudet. La vétusté de cet air aristocratique a fait proposer par M. Robespierre, déguisé en enfant de chœur, d'y substituer une danse de corde [...]. Un pas de quatre a été exécuté ensuite par quatre sauteurs en liberté. L'un, habillé en tigre royal avec un masque de boue de Paris, a été reconnu pour être le comte de Mirabeau ; le second, habillé en juif errant,

---

56. Allusion mordante au récent échec de *L'Esclavage des Noirs ou l'heureux naufrage*.
57. Allusion à un grave contentieux entre Champcenetz et son père qui avait fait délivrer une lettre de cachet contre son fils.
58. Nièce du bourreau de Paris, M^lle^ Aspasie Samson devait épouser l'abbé Gouttes.

était M. Brissot de Warville. M^me^ de Gouges, déguisée en jeune indienne, et M^me^ de Condorcet, travestie en infante de Zamora, complétaient le quadrille qui a fort bien exécuté le menuet Congo. »

Mais Olympe se moquait bien de ces facéties et, à ceux qui lui reprochaient ses intrusions dans la vie publique, elle répondait non sans malice : « Ce qui m'encourage à revenir à mes miracles patriotiques, c'est que l'athéisme m'assure que je n'ai point, comme Jeanne d'Arc, à redouter la sainte grillade ; je pourrais peut-être craindre la lanterne nationale, mais on m'assure que ses nobles fonctions sont suspendues [59]... »

Ce n'est plus l'épigramme gracieux et subtil qui, autrefois, voltigeait dans les salons mais une forme d'humour décapant, couramment pratiqué dans la presse révolutionnaire, laissant une belle place à la caricature et à la dérision. La censure étant quasiment absente en 1791 et 1792, les pamphlétaires se mirent à rivaliser d'imagination, masquant, sous la drôlerie qui parfois tournait au graveleux, de sérieuses mises en cause de leurs adversaires politiques. Marie-Antoinette, la duchesse de Polignac, Mirabeau, Bailly, La Fayette, le comte de Provence et le marquis de Villette furent particulièrement visés. Mais personne n'y échappait. Ainsi, dans une lettre que Rivarol ou Champcenetz signa « Théroigne de Méricourt », publiée également dans *Les Actes des Apôtres*, il était question d'un complot visant à renverser la Constitution et d'Olympe de Gouges qui l'aurait déjoué : « Pour la récompenser, que pourra-t-on donner à M^me^ de Gouges, cette femme impayable, qui a fait faire naufrage au projet des factieux ? Le ciel a voulu qu'ils aient confié leur secret à une femme et à une femme démocrate ! À présent que j'ai averti mes concitoyens du danger effroyable qui les menaçait, terminait la soi-disant Théroigne de Méricourt, je sens renaître en moi la paix et le repos [60]. »

En 1790, Olympe de Gouges résidait principalement à Auteuil mais, venant souvent à Paris pour des affaires diverses, elle y eut des pied-à-terre successifs. Depuis qu'elle avait quitté Montauban pour Paris, elle eut de nombreuses adresses différentes, si l'on passe en revue toutes celles qu'elle donne dans ses actes notariés. Elle était, on l'a dit, établie rue des Saussaies avant 1774, puis elle alla rue des Marets (actuelle rue Visconti),

---

59. Olympe de Gouges, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, *op. cit.*, p. XI.
60. Rivarol et Champcenetz, *Les Actes des Apôtres*, 1790, t. II, chap. 23, p. 289 et suivantes. Voir anonyme, *Lettre d'une Muséenne à M. Manuel, auteur d'un supplément au* Petit Almanach de nos grands hommes *adressé à MM. de Rivarol et Champcenetz qu'il cite comme auteurs de cet almanach* (BHVP, 9363, n° 6).

dans une maison louée à son fondé de pouvoir, Louis-Thomas Daudebert. À partir de septembre 1776, elle demeura rue Ventadour avant d'emménager l'année suivante dans l'élégante rue Poissonnière où elle resta deux ans, d'après *L'Almanach des adresses de Paris*. Pendant l'année 1780 et peut-être en 1781, elle était rue de Courcelles, de là, elle alla rive gauche, rue Molière (actuellement rue Corneille), puis non loin, rue de Condé, n° 5, des années 1784 à 1786. Ensuite, en février 1787, elle emménagea tout près, rue et place du Théâtre-Français actuellement place de l'Odéon, dans un appartement loué à M. Vaudremarck. Partie à Versailles en 1789, elle était de retour à Paris après le 6 octobre et elle logea provisoirement chez sa sœur Jeanne, rue de Vaugirard, n° 83 ou rue des Fossoyeurs, n° 20. C'est à partir de cette date qu'elle s'installa pour de bon rue du Buis à Auteuil quoique, de passage à Paris pour ses affaires, elle se dit domiciliée place Vendôme, n° 12 (1790), puis rue de la Grange-Batelière, n° 38, peut-être des hôtels garnis. Ses domiciles eurent souvent une fonction vaguement stratégique. C'est le cas de ses logements gravitant autour du Théâtre-Français, puis de ceux de Versailles et d'Auteuil. En 1792, elle louait au cousin du maire de Paris, Pétion, son pied-à-terre meublé de la rue Saint-Honoré à l'hôtel des Vivres, à deux pas de l'Assemblée et du club des Jacobins. L'année suivante elle rapatriait ses affaires d'Auteuil et élisait domicile entre le Palais de justice et la place Dauphine, rue de Harlay, y louant un logement à M. Pierre Bourg, orfèvre, son propriétaire d'Auteuil. Ce fut son dernier domicile parisien avant de souffrir une terrible détention dans les geôles parisiennes de la Terreur [61].

61. Toutes ces adresses proviennent de *L'Almanach des adresses de Paris*, de la correspondance d'Olympe de Gouges avec la Comédie-Française (1785-1792) et des archives notariales où, pour chaque acte retrouvé entre 1774 et 1793, son adresse est mentionnée.

# VI. LA VESTALE DE LA RÉPUBLIQUE

*« Jamais cause ne fut plus belle que celle qui va se décider.*
*C'est la cause des peuples. »*

L'Esprit français (1792).

La fréquentation des clubs et les mondanités d'Auteuil, de Versailles ou de Paris n'avaient en rien ralenti la prolixité littéraire de M^me^ de Gouges, au contraire. L'écriture, à laquelle elle consacrait beaucoup de temps et d'argent, était pour elle une manière d'éclairer les événements à sa façon, tout en faisant connaître ses positions monarchisantes, mais cela traduisait surtout son désir d'exercer sa citoyenneté au féminin. Tous les écrits qu'elle composait étaient toujours en prise directe avec l'actualité si riche d'événements, les nécessités sociales ou encore l'évolution des mentalités sur la laïcisation du mariage ou l'introduction du divorce. Son théâtre dramatique publié en 1788 lui avait valu de figurer dans *L'Almanach des Françaises célèbres* [1], mais cette consécration n'avait de sens pour elle que dans la mesure où elle était jouée. Peu de gens lisaient en effet. On estime qu'il n'y avait que 4 % des Français qui lisaient couramment : pour atteindre le reste de la population, le théâtre libre demeurait bien le seul moyen envisageable.

Certains thèmes excitaient beaucoup son inspiration créatrice, ainsi les droits des femmes sur lesquels elle revient sans cesse, mais aussi les pratiques monastiques abusives (vœux perpétuels et célibat des prêtres), l'héritage ou le divorce qui étaient dans l'air du temps. Son zèle d'écrivain-patriote ne lui avait pas fait négliger les autres genres littéraires car elle s'était attelée à la préparation du *Prince philosophe*, roman qu'elle voulait « le plus sage, le plus fou, et à la fois le plus original [2]». Elle assurait l'avoir conçu en cinq jours, chose possible, mais ce livre publié en 1792, qui comptait 522 pages, fut nécessairement rédigé dans de plus longs délais ! C'était un « roman politico-philosophique » qui, selon Philippe Lebas « sentait de la manière la plus piquante son XVIII^e^ siècle[3]». L'histoire dans laquelle se glissaient des intermèdes concernant la place de la femme

1. *Almanach des Françaises célèbres par leurs vertus, leurs talents ou leur beauté*, Paris, 1790.
2. Olympe de Gouges, *Le Bonheur primitif de l'homme*, Paris, 1789, p. 107.
3. Le Bas, *Dictionnaire biographique*, Paris, 1860.

dans la cité se déroulait tant aux îles Maldives qu'à Pékin, était colorée d'orientalisme comportant aussi de longues déclamations philanthropiques qui étaient dans le goût de l'époque. Étaient aussi en vogue, au début de la Révolution, les théories qui vantaient l'état primitif et la libre éducation par la nature, principe si cher à M^me^ de Gouges : son œuvre entière est une sorte de panégyrique à la Nature bienfaisante dont Louis-Sébastien Mercier, son ami, disait qu'elle lui « devait tout [4]». La fille naturelle de Le Franc de Pompignan se flattait d'être l'enfant chérie de la mère nature, se plaisant ici comme ailleurs à répéter : « Sans prévention de ma part, je serai sans doute considérée avec l'admiration que l'on accorde aux ouvrages qui sortent des mains de la Nature. Tout me vient d'elle, je suis une de ses rares productions.» Dans la préface de sa pièce sur l'esclavage, édition de 1792, elle revenait encore sur le lien qu'elle établissait entre sa situation de « fille de la Nature » et ses principes humanistes : « Pour moi qui n'ai étudié que les bons principes de la Nature, je ne définis plus l'homme, et mes connaissances sauvages ne m'ont appris à juger les choses que d'après mon âme. Aussi, mes productions n'ont-elles que la couleur de l'humanité [5].» Son manque d'instruction relatif, essentiellement livresque, ne l'avait pas découragée dans la rédaction de son essai philosophique qui parut sous le titre du *Bonheur primitif de l'homme* : « J'étendrai mes réflexions d'après mes simples connaissances, et la Nature me guidera dans mon entreprise [6].» Elle revenait sans cesse sur la bonté innée de l'être naturel que la société a tôt fait de corrompre : « Pour retrouver la Nature humaine, écrivait-elle, il faudrait enfermer dès leur naissance douze garçons et filles dans une enceinte avec des adultes sourds-muets [7].» Ailleurs dans le même texte, elle esquissait le séduisant projet de former un second Théâtre-Français qu'on baptiserait *Théâtre national.* Il serait consacré aux femmes qui fourniraient les pièces du répertoire, mais qui seraient aussi les actrices et les spectatrices. Elle avait repris et adapté à sa façon l'idée de son ami Cailhava qui, en 1789, réclamait l'ouverture d'un second Théâtre-Français pour briser la situation de monopole de la Comédie-Française sur la création dramatique. La proposition de créer un théâtre national féminin, qui avait des airs de provocation, venait de ce que

4. Louis-Sébastien Mercier, *Tableaux de Paris*, *op. cit.*, t. X, p. 204.
5. Olympe de Gouges, « Préface pour les dames », in *Œuvres de Madame de Gouges*, Paris, 1788, p. 7.
6. Olympe de Gouges, *Le Bonheur primitif de l'homme*, *op. cit.*, p. 78-79.
Exemplaire offert à l'Assemblée nationale et conservé aux AN, ADI/63.
7. Sylvie Chevalley, « Les femmes auteurs dramatiques à la Comédie-Française », *Europe*, nov.-déc. 1964, p. 41-47.

la discrimination à l'égard des femmes auteurs était parfaitement réelle, subsistant de la même façon pendant la Révolution. Échaudée par ses calamiteux rapports avec les comédiens, Olympe de Gouges avait déclaré qu'il était temps pour elle de faire ses adieux à la carrière dramatique par une pièce où seraient traduits sur scène un grand nombre de ridicules, sans épargner les siens, et qu'elle aurait intitulée *Madame de Gouges aux Enfers :* « J'irai aux Enfers, disait-elle, mais je n'irai pas seule ; je forcerai bien de m'y suivre les petites maîtresses aristocrates, les démagogues, les enragés, etc. Il serait fort plaisant que cette farce me couvrît de gloire ; je n'en serais pas surprise [8].»

Mais dans ses vers composés à l'occasion de la Fédération de 1790, sous le titre de *Bouquet national dédié à Henri IV pour sa fête*, elle annonçait la publication prochaine de deux pièces de circonstances, *Le Temps et la Liberté ou la Fédération française*, un spectacle « imposant, comique et moral » où La Fayette avait droit à un hommage appuyé, et *Les Démocrates et les aristocrates ou les curieux du Champ-de-Mars* dont il a été question plus haut [9]. Dans ses *Adieux aux Français*, brochure de 1790, elle donnait les titres de deux autres productions théâtrales, d'ailleurs restées inédites : le *Marché des Noirs*, comédie en trois actes avec un prologue sur l'esclavage [10], et *Le Danger du préjugé ou l'école des hommes*, drame en cinq actes, peut-être celui qu'elle proposa en lecture le 6 décembre à la Comédie-Française sous le titre *Le Nouveau Tartuffe ou l'école des jeunes gens.* Par la même occasion, elle envoyait en lecture deux autres manuscrits qu'elle tenait en réserve : *Les Rêveries de Jean-Jacques ou la mort de Jean-Jacques à Ermenonville* et *Les Vœux volontaires ou l'école du fanatisme* : « Je vous donne la préférence, écrivit-elle aux sociétaires de la Comédie-Française, en un temps où tout le monde semble vous dédaigner [11]...» C'était en effet l'époque où l'on songeait sérieusement à supprimer les privilèges des comédiens et à modifier les statuts du Théâtre-Français.

Seule, la pièce sur Rousseau fut admise en lecture le 12 janvier 1791, mais finalement refusée à l'unanimité. Quant aux *Vœux volontaires*, pièce

---

8. Olympe de Gouges, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, *op. cit.*, préface, p. 10.
9. Ces pièces dont nous avons seulement localisé la seconde étaient disponibles chez Royez libraire, quai des Augustins, et chez la veuve Duchesne, rue Saint-Jacques.
10. Le manuscrit de cette pièce a malheureusement été brûlé par les révolutionnaires de 1793 (voir annexes).
11. Archives de la Comédie-Française, lettre du 6 décembre 1790 et registre. Les comédiens lui répondirent, dans un premier temps, par une fin de non-recevoir, se bornant à lui retourner son *Mémoire* contre la Comédie-Française qu'elle avait publié début 1790.

écrite début 1790, plusieurs mois avant le vote de la Constitution civile du clergé, elle erra de théâtre en théâtre jusqu'à sa création en deux actes, le 4 octobre 1790 au théâtre Comique et Lyrique de la rue de Bondy, sous le titre *Le Couvent ou les vœux forcés.* L'anticléricalisme était alors au goût du jour, et cette pièce qui traitait « des vœux arrachés aux jeunes gens » et « des prêtres qui se sont distingués sur cette matière », eut un succès mérité : en mars 1792 on en était à plus de quatre-vingts et quelques représentations à Paris et en province [12]. M^me^ de Gouges l'avait écrite pour mettre en cause l'autorité parentale abusive et défendre le droit à la liberté de conscience des jeunes gens : afin d'empêcher son fils d'épouser Julie, le marquis, avec l'appui d'un grand vicaire, veut forcer celle-ci à faire les derniers vœux. Un bon curé s'y oppose : « La religion ne commande point d'être sourd à la voix de la Nature. Concilier ses dogmes avec les devoirs de la société, voilà la morale, voilà l'instruction que nous devons aux hommes. Laissez se consacrer au service des autels celles qu'une vocation particulière y appelle dans un âge où la raison ait pu suffisamment les éclairer sur le choix d'un état où il est si difficile de se plaire ; mais renoncez au pouvoir tyrannique de condamner à des regrets la timide innocence que vous enchaînez dans les cloîtres. Songez que le droit de se choisir librement une place dans la société appartient, par la nature, à tout être pensant, et que le premier de tous les devoirs est d'être utile. »

Et pour accentuer le ridicule de certains personnages dévots, M^me^ de Gouges avait imaginé des situations cocasses qui, à la représentation, ne furent pas du goût du rédacteur de *L'Almanach des spectacles* : « La pièce est bien écrite, reconnaissait-il, il y a du mouvement, des tableaux, de la chaleur et de l'intérêt ; mais ce qu'on ne peut pas pardonner, au risque d'encourir le blâme des esprits forts, c'est de voir sur la scène un amant travesti en capucin ; une abbesse citer à chaque pas les pièges de *L'Ange des ténèbres* ; des religieuses porter le livre des évangiles, s'agenouiller devant l'autel, faire leur prière devant une croix ; si cela continue, on verra bientôt un acteur dire la messe et donner la communion sur la scène. Cette dérision est on ne peut plus coupable ; elle choque toutes les bienséances et la liberté ne doit pas s'étendre jusque-là [13]. »

L'irrévérence religieuse, somme toute discrète dans ce cas, pouvait librement s'exprimer depuis peu, et un autre journaliste rendit au con-

12. Olympe de Gouges, *Le Couvent ou les vœux forcés*, *op. cit.*
13. *Almanach général de tous les spectacles de Paris et des provinces pour l'année 1791*, Paris, Froullé, 1792.

traire un vibrant hommage à Mmes de Gouges, de Villeneuve [14] et Monnet [15], trois femmes auteurs dramatiques qui, dans leurs pièces, savaient si bien communiquer leur « enthousiasme révolutionnaires [16] ».

Le mot « révolutionnaire » avait des sens bien distincts. Concernant Mme de Gouges, il fallait l'entendre dans son acceptation la plus large de la liberté de conscience et d'entreprendre, car elle était décidément royaliste. Son modèle était Mirabeau qui lui avait écrit en septembre 1789 et qu'elle avait probablement revu plusieurs fois. Si l'on y regarde de plus près, les positions qu'elle défend sont, à peu de choses près, calquées sur celles du célèbre tribun. On en vient à se demander si elle n'écrivait pas pour son compte tant le parallèle est frappant. Mirabeau, on le sait, avait obtenu de la Cour non seulement l'entière direction des affaires politiques mais la nomination à son choix des ministres chargés de coopérer avec lui (La Rochefoucauld, La Marck d'Arenberg, Clavière). Son plan était de combler de louanges l'Assemblée nationale mais de la renvoyer le moment venu car trop populaire, incontrôlable et imprévisible. Il avait pour but l'établissement d'une monarchie libre, régénérée, dont il eût été le régulateur car, pour ses intérêts comme pour sa gloire personnelle, il désirait que les libertés civile, politique et religieuse fussent aussi solidement fondées que le pouvoir royal. On retrouve les mêmes principes sous la plume d'Olympe de Gouges qui désirait que le monarque régnât avec ce qui lui restait de pouvoir exécutif, n'acceptât aucun concours de la noblesse et du clergé, et ne luttât contre la démagogie que par la force de la raison, de la sagesse, du patriotisme, de la prévoyance et de la popularité. Tous ces mots sont ceux utilisés, comme un leitmotiv, par Mme de Gouges dans ses écrits de 1789 à 1791, au point qu'on croirait ses idées politiques inspirées par « l'atelier de Mirabeau [17] ».

Le 2 avril 1791, bouleversée en apprenant la mort subite de Mirabeau, le « père de la liberté », elle composait en son honneur une oraison funè-

---

14. Auteur des *Vrais honnêtes gens,* comédie créée au théâtre de la République.

15. Marie Moreau dame Monnet, auteur de stances, de poésies, des *Contes orientaux ou récits du sage Caleb* (1779), et d'une comédie : *Zadig ou l'épreuve nécessaire*.

16. *Chronique de Paris*, 15 novembre 1791. Durant les quatre premières années de la Révolution, 855 pièces ont été créées, 185 étaient des reprises des pièces créées depuis 1789 et 544 appartenaient au répertoire d'avant 1789. Au total 1 594 pièces ont été jouées à Paris en 37 mois. Voir André Tissier, *Les Spectacles à Paris pendant la Révolution, répertoire analytique, chronologique et bibliographique*, t. I , 1992 et t. II, 2002.

17. Titre de l'essai consacré en 1962 par Jean Bénétruy aux Suisses chargés de préparer les discours de Mirabeau et publié chez Picard. Olympe de Gouges admirait la Suisse, « climat où l'homme est parfaitement égal et tranquille » et elle dit vouloir s'y retirer (*Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*).

bre, *Le Tombeau de Mirabeau*[18], qu'elle prononça au café Procope. Parmi les premiers, elle réclamait que les restes du tribun fussent portés en grande pompe au Panthéon, ce qui fut fait les jours suivants. Mme de Montesson, que Mme de Gouges voyait souvent, mit, paraît-il, « le plus grand faste dans la douleur qu'elle témoigna, et les royalistes regrettèrent sincèrement celui dont ils avaient si justement déploré l'existence[19] ».

Puis elle lui rendit encore hommage dans une pièce en quatre actes et en prose, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, dans laquelle on voyait défiler Henri IV, Louis XIV, Ninon de Lenclos, Mme Deshoulières, Mme de Sévigné, Voltaire, Montesquieu, Franklin et quelques autres. Ces personnages révèlaient les idées politiques de l'auteur, sa croyance en la métempsycose[20] mais surtout son admiration pour Mirabeau. Évoquant, dans un passage de sa pièce, la protection que celui-ci avait accordée au fils d'une dame à qui il avait d'ailleurs fait verser une pension, elle faisait d'ailleurs peut-être allusion à ses rapports privés avec Mirabeau qu'elle fréquentait dans les salons de Mme de La Fayette ou de Fanny de Beauharnais[21]. La pièce commençait sur le constat par Voltaire du triomphe définitif de la raison : « Je te dis encore, Montesquieu, les temps sont changés. Les siècles de l'ignorance ont disparu, la lumière s'est répandue sur toute la terre, et tes principes sur les gouvernements ne sont plus de saison : partout l'homme reconnaît les lois de la nature, partout sa douce morale se fait sentir dans les cœurs. »

Le jeune officier Desilles[22], qui venait de sacrifier sa vie en défendant les intérêts de son pays, puis le grand Mirabeau, décédé au sommet de sa

18. Manuscrit conservé aux Archives nationales. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. I, p. 172.

19. Comte d'Allonville, *Mémoires secrets*, Paris, 1838, t. II, p. 192.

20. Comme on l'a vu, elle croyait vaguement à la transmigration des âmes, mais rien à voir avec les animaux comme le venimeux Fleury l'a prétendu dans ses *Mémoires*.

21. Il serait intéressant de savoir si Mirabeau comptait Olympe de Gouges parmi les personnes à qui il versait une rente à titre privé, ce que nous n'avons pas réussi à établir. Cette hypothétique pension aurait été éteinte à sa mort en avril 1791, époque à partir de laquelle Olympe de Gouges cherche apparemment à en obtenir une nouvelle de l'Assemblée nationale. Cependant, d'après une liste publiée par Frédéric Masson dans le *Département des Affaires étrangères sous la Révolution* (p. 508), elle percevait sous le nom d'Aubry une pension de 800 livres du ministère, encore en 1792 (avec Palissot, Ducis, Mme de Montanclos, Chamfort, Florian et autres). C'était peut-être à l'origine la rente que Mirabeau, président du comité des Affaires étrangères, lui avait fait obtenir sur les fonds secrets du ministère.

22. Desilles de Cambernon, né en 1767 à Saint-Malo, officier de chasseurs des régiments du roi. Il fut blessé mortellement en s'efforçant de rappeler à la subordination les soldats révoltés de la garnison de Nancy en août 1790. La Constituante donna des éloges à son dévouement héroïque. Impliqués dans la conspiration de La Rouerie son père et ses sœurs furent traduits devant le Tribunal révolutionnaire en 1793. Mme de La Fonchais, née Angélique Désilles, fut exécutée.

gloire, arrivaient ensuite à tour de rôle aux Champs-Élysées et ils y entretenaient les ombres des grands changements qui venaient de s'opérer en France. Mais ces héros du jour et les ombres qui les accueillaient s'entendaient pour reconnaître que le gouvernement monarchique, à condition qu'il fût « sagement limité », était finalement le plus à même d'assurer la stabilité et l'indépendance de la France menacée par « l'anarchie ». Différents thèmes étaient abordés ici et là, notamment l'éducation nationale, la réforme des ordres religieux, celle aussi des lois existant sur l'héritage. Mais les répliques les plus pertinentes étaient celles mises dans la bouche des femmes, Ninon surtout, dont Olympe de Gouges se réclamait, démontrant que sa réflexion sur leur place dans la société française de 1791 était très aboutie :

> Mme Deshoulières : — on ne veut pas que nous soyons sur la terre les égales des hommes ; ce n'est qu'aux Champs-Élysées que nous avons ce droit.
> Ninon de Lenclos : — ailleurs aussi, mais c'est un faible avantage.
> Mme Deshoulières : — les femmes trouveront peut-être le moyen de régénérer leur empire.
> Mirabeau : — pour opérer en France une grande, une heureuse révolution, il en faudrait, mesdames, beaucoup comme vous.
> Ninon de Lenclos : — tu as raison. En général, les femmes veulent être femmes et n'ont pas de plus grands ennemis qu'elles-mêmes. Que quelqu'un sorte de sa sphère pour défendre les droits du corps, aussitôt elle soulève tout le sexe contre elle : rarement on voit applaudir les femmes à une belle action, à l'ouvrage d'une femme [...] tant qu'on ne fera rien pour élever l'âme des femmes, tant qu'elles ne contribueront pas à se rendre plus utiles, plus conséquentes, tant que les hommes ne seront pas assez grands pour s'occuper de leur véritable gloire, l'État ne peut prospérer.

La pièce fut reçue avec enthousiasme par les artistes de la Comédie-Italienne. Seulement ils y firent des coupures, en sorte qu'elle ne fut jouée qu'en un seul acte. La date de sa représentation fut fixée au 14 avril suivant : pour les uns, elle comportait « des idées fortes, de la raison et de la facilité [23]», mais Stanislas de Girardin critiqua cette « production dont, disait-il, Olympe de Gouges était accouchée en trente-six heures » et dont on ne pouvait « en applaudir que l'intention ».

23. *Spectacles de Paris*, Paris, 1792, p. 245 ; *Almanach des Muses*, Paris, 1792, p. 263.

Il dit aussi se rappeler qu'au milieu du spectacle son voisin lui glissa cette réflexion : « Cette pièce est un vrai morceau de réception pour le club monarchique ; on retrouve à chaque instant les principes faibles et timides de Clermont-Tonnerre. Ce Mirabeau-là est à notre Mirabeau ce que 89 est à un patriote, ou pour mieux dire, ce qu'un castrato est à un homme.» « Mon voisin, commentait Girardin, était encore sous le charme : Mirabeau était à ses yeux le type du grand citoyen [24].»

En effet, Mirabeau faisait illusion auprès de beaucoup de citoyens, et la découverte de sa correspondance secrète avec la Cour, en août 1792, révéla qu'il n'avait jamais cessé d'être royaliste, beaucoup plus réservé qu'il n'y paraissait aux yeux de ses contemporains vis-à-vis de l'Assemblée nationale. Cette pièce d'Olympe de Gouges, qui exprimait sans doute les vrais principes de Mirabeau, connut un assez beau succès à Paris (877 entrées dès le premier soir, sans compter les loges à l'année), et elle en connut un plus grand en province. Elle chargea les municipalités de prélever chaque fois sa part d'auteur pour en faire profiter les femmes qui s'étaient distinguées par quelques actions patriotiques. De la municipalité bordelaise, elle reçut bientôt ces encouragements : « Qu'il est beau, Madame, de consacrer comme vous ses loisirs à célébrer les héros de la Révolution ! Retracer dans un ouvrage dramatique le caractère des défenseurs de la Liberté, c'est la faire chérir par la manière la plus attachante et la plus vraie, c'est acquérir des droits à la reconnaissance des vrais amis du bien [25].»

La représentation qui eut lieu à Bordeaux le 1er juin au Grand-Théâtre, et à laquelle assista le prince Frédéric-Auguste d'Angleterre, fut chaleureusement applaudie par un public de bourgeois libéraux satisfaits de la grande modération politique de cette pièce. Avec la Révolution, le goût pour le théâtre n'avait pas diminué, loin s'en faut ; les salles de spectacle étaient combles en permanence, mais l'étendue du répertoire se réclamant des idées nouvelles était encore limitée : pour satisfaire la demande, les auteurs dramatiques produisaient, comme Mme de Gouges, un peu trop à la hâte, un théâtre de propagande célébrant les événements et les personnages marquant du moment et qui ont aujourd'hui perdu tout caractère émotionnel. Qui connaît les pièces politiques de Dubuisson, Monvel, Fabre d'Églantine ou Ronsin ? Replacé dans son contexte, les

24. Stanislas de Girardin, *Mémoires*, Paris, 1828, t. III, p. 113-114. Cet extrait a été attribué à Brissot par le rédacteur de ses *Mémoires*, Paris, 1830, t. II, p. 170.
25. Archives municipales de Bordeaux, D91 et D139.

codes expliqués, ce théâtre n'est ni meilleur ni pire que celui d'Olympe de Gouges qui n'a évidemment pas été compris par la plupart de ses biographes [26].

Le 22 juin 1791, l'annonce de la fuite puis de l'arrestation du roi à Varennes provoqua une émotion intense dans le pays. Ce fut l'occasion pour Mme de Gouges de renforcer son ardeur civique en présentant à l'Assemblée nationale un projet de formation de « garde nationale de femmes ». Si elle reprochait à Louis XVI comme roi d'être un « hypocrite », un « faussaire », elle considérait en revanche que l'homme retenu aux Tuileries au milieu d'une « cour vicieuse », ne pouvait être tenu pour « complètement responsable ». Elle suggéra des mesures drastiques à prendre dès le retour de la famille royale aux Tuileries, consistant principalement à chasser toutes les ci-devant princesses, duchesses et marquises du palais, « pour substituer à cette classe de femmes, esclaves de leurs préjugés des citoyennes actives et zélées pour le bien de la patrie [27] ». Ce projet passa inaperçu à l'Assemblée et aux Jacobins, mais fut chaleureusement accueilli par les membres de la Société fraternelle des Deux-Sexes…

Début juillet 1791, dans l'effervescence politique qui suivit le départ du roi, Mme de Gouges faisait circuler une nouvelle brochure sous le titre de *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?* dans laquelle, comme la plupart des citoyens, elle s'interrogeait sur les conséquences de l'épisode de Varennes. À la question « Acceptera-t-on un Gouvernement Républicain, remettra-t-on le Roi sur le Trône, ou nommera-t-on un Régent ? », elle proposait une alternative liée à son précédent projet de garde nationale de femmes. S'adressant à Louis XVI en particulier, elle écrivait : « Vous avez appris que le pouvoir d'un roi n'est rien quand il n'est pas émané de la force supérieure et soutenu de la confiance du peuple […] ; il faut vous soumettre à cette loi plus forte que de vains préjugés, il faut changer l'esprit de votre Cour, faire une réforme totale de votre Maison, de même que celle de la reine, de Madame Royale, de Madame Élisabeth et régénérer entièrement, comme la Constitution, cette cour gangrenée ; mettre à la place des aristocrates des anciens nobles patriotes ainsi que les citoyens et citoyennes connus de même pour leur patriotisme [28]… »

---

26. Mme Gisela Thiele-Knobloch a souligné l'importance de ce théâtre événementiel et codifié.
27. Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fichier Charavay, lettre du 23 juin 1791 acquise par la famille Forestié et publiée dans l'exposition *Sept siècles d'histoire à Montauban*, 1954.
28. Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. I, p. 189.

Puis la « royaliste constitutionnelle », toujours dans le droit fil des idées défendues par les amis de Mirabeau, réclamait à nouveau une monarchie régénérée car, affirmait-elle, seule la monarchie convient aux Français : « Si je voyais disputer la question avec décence et sagesse, si je voyais régner l'esprit de désintéressement particulier, je demanderais peut-être plus que personne la République car je suis née véritablement avec un caractère républicain ; mais l'esprit en général du gouvernement français exige une monarchie. Détruire cet esprit c'est perdre le Royaume et les citoyens, voilà ce que mes faibles connaissances m'ont indiqué plutôt que mon penchant que j'ai sacrifié au bien de ma Patrie [29]. »

Son obsession de l'ordre lui fait imaginer le chaos dans toute autre alternative que la monarchie. Et c'est bien à Louis XVI qu'elle pense – quant bien même il a été égaré à Varennes par ce qu'elle estime une « fausse démarche » –, et non à son cousin d'Orléans que les factieux pressentent comme régent. Cette idée d'une régence lui déplaît d'autant qu'elle soupçonne le duc d'Orléans ou son entourage d'être à l'origine des calomnies visant les députés soit-disant à vendre : « Les Lameth, Le Chapelier, Barnave, Rabaut Saint-Étienne sont en butte aujourd'hui à la fureur du peuple. Et ce peuple, induit en erreur, ne reconnaît pas d'où part le coup ! Exécrable Palais-Royal, puisse un jour le peuple désabusé te mettre en cendres ! [30] » Quand sa brochure dans laquelle elle recommandait le maintien de la monarchie constitutionnelle fut imprimée, elle en adressa à l'Assemblée un exemplaire accompagné par cette lettre inédite :

Messieurs,

C'est dans les grands événements des empires que l'esprit national se réveille, c'est dans les époques orageuses que le patriotisme n'a ni sexe ni âge. La France en est un grand exemple. Je ne m'appesantirai pas sur le bien de ce mélange, il me suffira, Messieurs, de vous convaincre par mes écrits que je me suis signalée dans la Révolution.

Paris a porté la première pierre des fondements précieux de la Constitution, Paris a sacrifié ses plus chers intérêts à tous ceux des provinces, Paris égaré dans le moment semble vouloir détruire son propre ouvrage. Il attend de vous, Messieurs, le vœu qui doit fixer le sort de la France.

Paisibles dans vos foyers, c'est avec profondeur et sagesse que vous vous prononcerez sur une affaire aussi importante. Recevez, Messieurs, l'hommage des

29. *Ibid.*, p. 191.

30. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*, p. 4-6.

productions d'une femme qui n'a d'autre ambition que de voir la patrie prospérer sous de nouveaux auspices : c'est avec ces principes que j'ose m'adresser à vous. Heureux si vous daignez me témoigner que mes écrits ont un but louable et qu'ils ne sont pas tout à fait indignes de votre sagesse.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble servante,

De Gouges

Rue Grange-Batelière, n° 38 [31]

Bien qu'ayant condamné l'équipée de Varennes, Mme de Gouges réclamait le maintien du roi et se montrait de sensibilité « feuillantine », très à cheval sur l'observance des lois constitutionnelles. Elle prêchait toujours la concorde, le rassemblement et la soumission au monarque, déplorant qu'on s'obstinât à le maintenir enfermé dans son palais devenu prison. Elle reconnaissait qu'il y avait une difficile compatibilité entre les principes monarchiques et constitutionnels, mais elle voulait faire entendre raison à tous ceux qui prétendaient « arracher avec trop de violence l'arbre de la monarchie » : « Si vous portez une main trop brusque à la ruche de l'État, disait-elle, c'est une perturbation dont vous n'êtes plus le maître. Les abeilles se dispersent et l'essaim ne produit plus ; heureux si sa furie ne se retourne pas contre vous et s'ils ne vous font pas sentir bientôt ses mortels aiguillons [32]. »

Dans les jours qui suivirent la fusillade du Champ-de-Mars, manifestation républicaine pacifique qui, par suite de provocations, dégénéra en bain de sang, la municipalité avait été saisie du cas de présumés conspirateurs à la solde de l'étranger. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés, entre autres la baronne d'Aëlders qui s'était illustrée dans les sociétés fraternelles. Les enquêtes amenèrent la relaxe de la plupart de ces personnes, et Mme de Gouges publia à cette occasion des *Observations sur les étrangers*, demandant qu'on évitât l'amalgame entre les paisibles voyageurs étrangers et les agents provocateurs. Elle engageait ses concitoyens à concilier « leur urbanité avec la réserve nécessaire pour n'être point la dupe des manœuvres des autres gouvernements […]. Qu'on accueille avec empressement les étrangers, qu'on ne les repousse point de la société par des préjugés nationaux qui rendent toujours injustes, qu'on fasse oublier par des égards, des prévenances à tous les habitants de l'univers, les agréments de

31. Clermont-Ferrand, Bibliothèque municipale et universitaire, Fonds Le Blanc, volume 11 dossier 311, pièce 376.
32. Olympe de Gouges, *Mirabeau aux Champs-Élysées*, préface, *op. cit.*

leur patrie, j'approuve cette conduite et l'applaudis à la belle maxime de tolérance. »

Cela posé, elle s'indignait que des étrangers participassent aux délibérations des comités de l'Assemblée, elle s'indignait aussi qu'on adoptât les opinions de journalistes qu'on savait vendus à diverses cours d'Europe : « Comment se fait-il qu'on les reçoive dans les clubs, dans les sociétés fraternelles, que ce soit eux qui, à l'indignation des Français, proposent et financent les motions les plus incendiaires [33] ? »

Elle désignait surtout Rotondo, mercenaire payé par le gouvernement anglais, qui avait participé à toutes les scènes violentes, et la dernière en date, le mitraillage des innocents du Champ-de-Mars [34]. Elle visait aussi Marat, cet « homme de Neuchâtel », qui voulait présenter une pétition à l'Assemblée nationale. Elle rappelait pour finir qu'à Athènes, une loi punissait de mort l'étranger qui se mêlait aux assemblées du peuple parce qu'il usurpait la souveraineté. Elle réclamait donc la prison pour les étrangers suspects car il est notoire, disait-elle « que Pitt et le roi de Prusse entretiennent des missionnaires dans la capitale et qu'ils espèrent plus des succès de leur infâme patriotisme que de la force de leur armée ; il est notoire que des banqueroutiers et des gens repoussés par leurs crimes du sein de toutes les nations, se répandent dans Paris pour exciter à la révolte, espérant profiter du désordre pour réparer une fortune délabrée [35] ». Ces pêcheurs en eau trouble de la Révolution qu'elle désigne sans détours ont probablement pesé, à coups de guinées, sur bien des décisions, et sur certains événements parmi les plus dramatiques de la Révolution, ainsi que Napoléon et bien d'autres l'ont reconnu dans leurs *Mémoires*...

Le 19 juin 1791, veille de la fuite manquée de la famille royale vers l'étranger, sur la proposition de Duport-Dutertre, garde des Sceaux, le futur baron d'Empire Honoré Duveyrier avait été envoyé à Worms, en Allemagne, chargé d'un décret de l'Assemblée nationale intimant l'ordre au prince de Condé, tête de file des émigrés, de mettre fin à ses menaces et de rentrer en France. Contre toute attente, la mission de l'ambassadeur se termina lamentablement : il fut emprisonné vingt-cinq jours à Luxembourg. Quelque

33. Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. I, p. 198.
34. D'origine italienne, professeur de langues au lycée, il avait été arrêté pour escroquerie, puis exilé en Angleterre où il s'aboucha avec les services secrets. Revenu en France en 1789, il fut un agitateur politique, poussant à la violence et à l'exagération, participant à l'exécution de la princesse de Lamballe en septembre 1792 avant de s'enfuir en Suisse et en Piémont.
35. Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. I, p. 199.

temps plus tôt, il avait colporté dans les salons un portrait peu flatteur de Mme de Gouges, sous le titre de *Vers adressés à une soi-disant savante.*

« Folle de tout et surtout de l'amour,
A raisonner opéra, politique,
Danse, tableau, sculpture, vers, musique,
La sotte Églé consume chaque jour,
Improuve ou loue au gré d'un vain caprice,
Prône un acteur et décrie une actrice,
Et veut, sans goût, trancher du connaisseur,
Sachez, Églé, quelle est la différence,
De ce talent au rôle d'amateur,
Savant profond, le premier sert et pense,
L'autre est son singe, un léger raisonneur,
Aimez les Arts, qu'ils soient de votre vie,
L'amusement et les plus doux plaisirs,
D'être savante, abhorrez la manie,
Le ciel vous fit pour n'être que jolie.

Par un homme qui vous est considéré. »

Cet anonymat n'abusa guère la « sotte Églé » qui saisit l'occasion de l'échec diplomatique de Duveyrier – envoyé auprès de Condé par le roi de France et reçu « comme s'il venait de la part du roi de carreau » – pour se venger de lui. Comme elle avait rédigé des *Adresses au roi et à la reine* ou lettres ouvertes, respectivement destinées à Louis XVI, à Marie-Antoinette, au prince de Condé, elle en composa une dernière à l'attention du fameux Duveyrier qu'elle se proposa de remplacer séance tenante dans son ambassade. Cette idée ne fit évidemment sourire que les gens incultes. Dans la république romaine, des femmes avaient en effet été revêtues du caracère d'ambassadrice [36]. Par ailleurs Olympe de Gouges, habituée du brillant salon de Mme de Montesson, n'ignorait sans doute pas que, sous Louis XIV, en 1645, la maréchale de Guébriant avait été nommée ambassadrice de France pour conduire à Varsovie la princesse de Gonzague mariée au roi de Pologne. Elle avait peut-être aussi entendu

36. Véturie et Volumnie qui, pour sauver Rome, furent envoyées en mission par le Sénat auprès de Coriolan et des Volsques.

parler de l'exemple de la comtesse de Flesselles de Brégi qui remplaça son mari en Pologne et en Suède dans ses fonctions d'ambassadeur et qui correspondit en cette qualité avec Louis XIV et toute l'Europe. La duchesse de Chevreuse fut, elle, chargée des négociations de la Fronde à Bruxelles, et la duchesse d'Orléans négocia comme plénipotentiaire le traité qui devait détacher l'Angleterre de la Hollande. Les gens informés citaient enfin le cas de Marguerite d'Autriche qui conclut et signa la paix de Cambrai au nom de Charles Quint son frère, et signalaient la paix des Dames signée par une fille de Charles Quint et Louise de Savoie, mère de François 1er, ou le cas de Lady Wortley Montagu qui fut ambassadrice d'Angleterre à la Porte ottomane [37].

Dans ses *Adresses*, Mme de Gouges dénonçait l'inertie de Louis XVI qui semblait encourager la guerre, l'accusant de vouloir régner sur « *une pyramide de cadavres* ». Incapable d'admettre le recours à la guerre comme instrument de résolution d'un conflit international, limitée par son ingénuité et ses convictions humanistes, elle était révulsée par l'idée de violences ensanglantant l'Europe. Cette perspective lui faisait d'ailleurs perdre sa déférence de ton habituelle – ainsi en interpellant Marie-Antoinette qui entretenait une correspondance active avec son frère l'empereur d'Autriche et que l'on soupçonnait de vouloir la guerre. La souveraine lui inspirait assez peu de confiance, et son entourage encore moins. « La majesté, la sagesse, la générosité des représentants de la nation ont dû vous convaincre, Madame, que le roi n'avait pas besoin du secours de l'étranger pour remonter sur son trône ; assise à ses côtés, réfléchissez à l'avenir qui vous attend. Il n'appartient qu'à vous de devenir la première souveraine du monde ou de vous voir placée au rang des Brunehaut, des Frédégonde, des Médicis et d'être en un mot, je ne le cèle point, l'exécration des peuples [38].»

Quant au prince de Condé émigré, elle l'admonestait sur un ton qu'on ne lui connaissait pas : « On chante, on danse, un jeune homme de quinze ans se croit déjà un César ; pécaire, à peine peut-il porter son fusil ! L'enthousiasme est parfait, le vertige est général, tous croient voler au combat, tous vont à la boucherie : si, dit-elle à Condé, le noble emploi de boucher caresse encore ton ambition, déploie ton étendard, il te servira encore dans la tuerie ! [...] Je te ramènerai, je te l'assure, ainsi que tous tes compa-

37. Merlin de Douai, *Recueil de jurisprudence*, Paris, 1813, vol. VIII, p. 271.
38. Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. I, p. 176-177.

gnons de voyage et de fortune, quelles que soient ta fierté et ta superbe audace : Hercule fila devant Omphale… Je périrai dans mon ambassade ou je reviendrai vainqueur ! [39]»

Tout dévoué à Mme de Gouges avec laquelle il semblait au mieux, le commandant en second de La Fayette, le général Gouvion, alors en garnison aux Tuileries, se chargea le 4 août suivant de distribuer dans le palais ces énergiques *Adresses au roi et à la reine*. Elles produisent un effet tel, paraît-il, qu'une « foule d'inconnus » s'empressèrent à Auteuil réclamer de nouveaux exemplaires à l'auteur [40]. Parmi ces curieux, un vieux commandeur de Malte semblait vouloir l'intéresser au « sort déplorable » de Louis XVI. Ce à quoi la « patriote royaliste » comme elle se définissait alors, répondit avec superbe :

— Les rois sont des vers rongeurs qui dévorent la substance des peuples jusqu'aux os.

— Je vous croyais royaliste, Madame ?

— Oui, Monsieur, reprit-elle, je le suis, mais dans l'esprit de la Constitution et hors d'elle, je ne connais plus le roi [41].

Mais, pensait-elle secrètement, du moment qu'on ne dépose pas le roi, on n'a nul droit de le confiner aux Tuileries sous la garde de La Fayette, et encore bien moins celui de lui retirer ses attributions royales. C'est là une demi-mesure illogique et, au fond, une lâcheté ou plutôt deux lâchetés : l'une envers la nation indignement trompée par Louis XVI, l'autre envers Louis XVI, resté roi et placé sous la main de gens auxquels il ne peut résister faute de force, bien que demeuré en possession de son trône.

À la fin du mois d'août, les obsessions royalistes d'Olympe de Gouges prennent le dessus sur ses convictions constitutionnelles. Redoutant en effet que la Constitution ne diminuât un peu plus les prérogatives du roi, elle sortit, dans la précipitation, un très mauvais texte sur « l'inconstance nationale », sous le titre d'*Avis pressant au Roi* [42]. Elle exhortait tout simplement Louis XVI à ne pas accepter la Constitution en voie d'achèvement. Ses amis, étonnés, chagrinés de ce revirement inattendu, lui firent savoir leur mécontentement. Elle se reprit et, le 5 septembre

---

39. Olympe de Gouges, *Adresse au Roi*, Paris, 1791.
40. Elle lui rendit hommage dans *Le Moniteur* du 15 juillet 1792. Voir aussi sa lettre du 4 août 1791 in AN, W293, n° 210. Voir également Olympe de Gouges, *Le Contrepoison*, Paris, 1790.
41. Olympe de Gouges, *Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 7.
42. Cet imprimé n'a pas été localisé.

1791, dans le *Repentir de Madame de Gouges,* elle désavoua son précédent texte. Elle confessa néanmoins être demeurée « aristocrate » mais, sous son discours, perçait à nouveau la « monarchienne » attachée à la fois au « roi des Français » et à la Constitution.

Dix jours plus tard, elle exultait : enfin Louis XVI prêtait serment à la Constitution. Elle pressa son imprimeur de la laisser insérer un post-scriptum célébrant l'événement et rendant un amical hommage à Talleyrand dont le nom, disait-elle, sera « toujours cher à la postérité ». Il venait en effet de présenterà l'Assemblée un rapport attendu sur l'instruction publique [43]. Elle ignorait par contre que, avec la brochure qu'elle faisait imprimer à ce moment, son propre nom serait consacré dans l'histoire des idées : la première en effet, elle publiait un manifeste féministe important, d'une forme synthétique et quasi officielle, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne dédiée à la reine,* « ouvrage majeur », disait-elle en le préparant, et en effet remarquable, dans lequel elle revendiquait pour son sexe l'égalité des droits civils et politiques. Contrairement à ce qu'elle avait espéré, l'Assemblée constituante n'avait rien ou presque rien fait pour les femmes [44]. Pas une mesure, même symbolique, leur ouvrant l'accès aux urnes. Elles avaient été sciemment oubliées par le législateur. Amère, M^me^ de Gouges rappela combien les patriotes avaient compté sur les femmes à l'heure du danger, les 12, 13 et 14 juillet 1789, quand un retournement de situation, encore possible, menaçait la Révolution : « On ne dédaigna pas de les admettre parmi tous les citoyens quand les murailles de la Bastille s'écroulèrent... [45] » Ayant pris sa part de risques, la femme, ajoutait-elle, « prétend jouir de la Révolution et proclamer ses droits à l'égalité ». Il était grand temps qu'elle fît entendre sa voix et réclame son dû : « Femme, réveille-toi, le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers. Reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. Ô femmes ! femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la Révolution ? [...] Opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de

43. Présenté les 10, 11 et 19 septembre. Voir E. de Waresquiel, *Talleyrand*, Paris, Fayard, 2003, p. 153 ; Olympe de Gouges, *Les Droits de la femme*, *op. cit.*, p. 24.
44. Abolition des vœux et partage égal des biens dans les successions.
45. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*, p. 12.

supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, nos serviles adorateurs, rampant à nos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême [46].» Faisant allusion au pouvoir et à l'influence occulte des femmes de l'Ancien Régime, à l'administration nocturne et au pouvoir du lit, elle disait non sans justesse : « Ce sexe autrefois méprisable et respecté est devenu, depuis la Révolution, respectable et méprisé [47].»

De même que, exactement un an plus tard, elle fut la première à s'indigner publiquement et à stigmatiser les massacres de septembre 1792, elle eut un vrai courage en réagissant sur les lacunes de la Constituante en matière de ce qu'on appelle aujourd'hui la « parité ». Mais personne n'était disposé à l'entendre, à la fois parce que, pour beaucoup de citoyens, la première Constitution dont se dotait le pays, acceptée par Louis XVI, était en soi un événement considérable, et aussi parce que la dispersion de l'Assemblée constituante et son remplacement, à quoi s'ajoutait le bruit encore lointain de la guerre qui se profilait, absorbaient tous les esprits, occupaient toutes les conversations. Cette « Déclaration » eut donc un faible écho politique et c'est seulement plus tard, au début du xx^e^ siècle, que ce texte a été reconnu comme un des principaux actes de la pensée féministe moderne. Le plus remarquable est la hauteur de vue avec laquelle M^me^ de Gouges envisageait la question des femmes dans la cité. Elle ne souffrait aucune discrimination, et les droits des femmes devaient, à ses yeux, s'aligner sur ceux des hommes. Si les femmes sont reconnues responsables et punissables par la justice, on doit leur donner accès à l'urne et à la tribune, c'est-à-dire qu'elle doivent être aussi bien électrices qu'éligibles. Elle ne mésestimait pas le poids des préjugés, celui de la coutume qui aveugle et endort, elle savait aussi qu'on ne force pas les mentalités par des règlements, mais elle considérait que l'opinion des Français avait dû changer puisque la Révolution s'était opérée. En conséquence, l'heure était venue de modifier les dispositions anciennes, les usages et les coutumes discriminatoires envers les femmes. D'où son idée d'examiner les divers articles de la *Déclaration de droits de l'homme et du citoyen*, pour en étendre les principes aux femmes par une déclaration des droits et devoirs de la femme citoyenne, véritable manifeste de parité sur lequel la nouvelle Assemblée législative pourrait s'appuyer pour promulguer des lois nouvelles.

---

46. Olympe de gouges, *Les Droits de la femme et de la citoyenne…*, *op. cit.*, p.5.
47. Olympe de Gouges, *ibid.*

Si le législateur avait suivi ces dix-sept articles, la vie quotidienne des femmes en eût été bouleversée, mais ces propositions, pour installer une véritable égalité civile et politique, étaient peut-être trop en avance dans un vieux pays rigidifié dans ses habitudes et ses modes de vie par l'absence d'éducation et par la religion. Seules quelques-unes des revendications posées par M^me^ de Gouges, comme le divorce, furent décrétées par la nouvelle assemblée, la Législative, qui comptait des sensibilités favorables aux droits citoyens des femmes. Condorcet est le plus connu mais on ne doit pas oublier ceux qui, principalement girondins comme Vergniaud, se réclamaient de la pensée de Diderot [48]. En revanche, Brissot rejoignait les forces conservatrices de l'Assemblée, plus nombreuses à l'aile gauche, en particulier dans la fraction des Jacobins qui allait désormais siéger sur les bancs de la Montagne [49]. La plus parfaite incarnation de cette sensibilité jacobine est Sylvain Maréchal qui prétendait défendre qu'on apprît à lire aux femmes [50]. Sa brochure qui fit le plus de sensation fut celle intitulée *Dame nature à la barre de l'Assemblée nationale*, vibrant plaidoyer pour la famille patriarcale qui semble avoir inspiré le Code civil napoléonien si défavorable aux femmes [51]. « Écoutez en trois mots, voici la grande charte du genre humain : Enfant, Époux et Père, Piété filiale, Tendresse conjugale, Soins paternels. Tous vos devoirs, tous vos plaisirs, tous vos droits sont renfermés dans ces trois mots.» Et il ajoutait : « Il ne doit y avoir d'autres distinctions parmi les hommes que celles du sexe, de l'âge et de la famille. La distinction d'âge nécessite l'obéissance des enfants à leur père et la souveraineté du père sur les enfants. La distinction des sexes motive la protection du plus fort ou du mâle accordée au plus faible ou à la femelle, et la déférence du plus faible envers le plus fort.» Dans ce texte qui s'appuie sur la « Nature » et les rapports de force entre plus fort et plus faible, Sylvain Maréchal justifiait la dépendance de la femme et prétendait imposer les règles individualistes et phallocratiques qui triomphaient depuis longtemps dans la petite et moyenne bourgeoisie et surtout dans

---

48. L. Lacour « Le féminisme de Condorcet », *Revue hebdomadaire*, 7, 1902, p. 162-171, 273-285 ; Th. Joran, « Condorcet promoteur de l'école civique et du vote des femmes », *Revue Bleue*, 1927, p. 206 et 243 ; J. Lorteil, « Le féminisme de Diderot », *Revue mondiale*, 256, 1922, p. 426-436.
49. Les sièges placés dans le haut de l'hémicycle, par opposition à la « plaine ».
50. Sylvain Maréchal, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux Femmes*, Paris, 1801, 106 p. Ce texte fut sévèrement critiqué par M^me^ Marie Gacon-Dufour, *Contre le projet de loi de Sylvain Maréchal*, Paris, 1801, 8°, 61 p.
51. Sylvain Maréchal, *Dame nature à la barre de l'Assemblée nationale*, Paris, chez les Marchands de nouveautés, 1791, 8°, 46 p. Voir aussi les *Révolutions de Paris*, n° 109.

la paysannerie de la France septentrionale. Dans le Midi, et surtout dans le Languedoc dont Olympe de Gouges était issue, la coutume donnait au contraire une place importante aux femmes, surtout les veuves et les filles aînées, héritières de leurs maisons, et capables dans certains cas de gouverner leurs maris et leurs frères aînés [52]. Les femmes du Languedoc ne pouvaient que souffrir d'une régression prônée par Maréchal mais aussi par Brissot [53] ou Bernardin de Saint-Pierre [54].

Le programme de Sylvain Maréchal et de ses émules, parmi lesquels le procureur Chaumette, était démagogique car les « révolutionnaires » n'ignoraient pas que la majeure partie de la population, qui n'avait pas accès à l'instruction, était attachée par habitude à ses préjugés ancestraux, préjugés soigneusement entretenus par l'Église catholique, et se montrait hostile, dans son ensemble, à l'accès des femmes aux responsabilités politiques et emplois publics. Il fallait donc caresser l'opinion majoritaire dans le sens du poil et présenter comme « naturel » le retour des femmes dans leurs foyers. Tous les efforts des révolutionnaires allèrent désormais dans ce sens. D'ailleurs, à l'attention des hésitants, on brandissait l'exemple « monstrueux » des mœurs de cour, mœurs corrompues s'entend, qui menaçaient « l'ordre familial et social ». Le libertinage fut ainsi poursuivi avec beaucoup de mordant par les pamphlétaires, puis avec rigueur sous la Terreur qui maltraita les « femmes de mauvaise vie ». Un certain nombre de femmes, taxées de Messaline, de Lucrèce ou de Circé, s'entendirent sévèrement reprocher leur libertinage par Fouquier-Tinville et ses sbires du Tribunal révolutionnaire, prompts à défendre la « morale publique [55] ».

Dans un contexte politique aussi peu favorable et des lendemains incertains, il était téméraire de la part de M^me^ de Gouges d'agiter la question du droit des femmes. D'autant qu'elle allait droit au but, remettant par exemple en cause la sacro-sainte institution du mariage si défavorable aux femmes dans ses formes traditionnelles et, selon elle, véritable « tombeau de la confiance et de l'amour ». Dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, elle proposait de le remplacer par un *Contrat social de l'homme*

---

52. Jean-Louis Flandrin, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, 1976. Voir aussi J. Portermer, « La femme dans la législation royale des deux derniers siècles de l'Ancien Régime », *Mélanges P. Petot*, Paris, 1959, p. 441-454 ; Paul Ourliac et J. de Malafosse, *Histoire du droit privé*, Paris, PUF, 1968, t. III, p. 152-159.
53. Voir le *Patriote français* du 27 septembre 1791.
54. Edme Sambuc, « Bernardin de Saint-Pierre et le féminisme », *Revue internationale de sociologie*, 1899, p. 605-616.
55. Olivier Blanc, *L'Amour à Paris au temps de Louis XVI*, *op. cit.*, p. 324-326.

*et de la femme*, sorte de pacte civil grâce auquel les enfants nés d'une « inclination particulière », c'est-à-dire hors mariage, auraient les mêmes droits que les enfants légitimes. Elle donnait ainsi davantage d'importance au couple, considérant qu'il dépendait de son harmonie que la famille s'épanouît normalement, et non l'inverse. L'indissolubilité des liens, sur quoi se fondait le mariage chrétien, lui semblait un non-sens. C'est pourquoi, si on en restait au mariage traditionnel d'inspiration chrétienne, elle demandait qu'on assortît celui-ci du divorce.

Quatre mois après la publication de sa *Déclaration des droits de la femme,* elle publia une affiche intitulée *Le Bons Sens du Français* [56] sur laquelle elle revenait sur la question pendante du divorce et pressait l'Assemblée de le décréter sans plus tarder, sans écouter « les objections de l'Église et celles de la jurisprudence ». Elle considérait que le divorce établirait une véritable égalité entre les époux, assurerait « à chacun sa propriété, et permettrait de se désunir sous l'inspection des tribunaux de famille chargés de juger suivant les lumières de la raison, de la seule raison, et de veiller aux intérêts des enfants et aux arrangements de fortune ». Le sujet lui tenait à cœur car elle avait déjà écrit, au tout début de 1790, une pièce de théâtre intitulée *La Nécessité du divorce*, qui fut inscrite en lecture à la Comédie-Italienne au début de 1791 mais ne fut malheureusement pas acceptée. Dans cette pièce bien construite et bien écrite, elle exposait longuement les raisons pour lesquelles le divorce devait être décrété sans délai. Elle mettait en scène une certaine M^me^ d'Azinval, l'épouse trompée qui, souligne l'historienne Gisela Thiele, loin de se comporter comme une furie prête à arracher les cheveux de sa rivale Herminie, la reçoit dans son cabinet. Les deux femmes s'entretiennent calmement, dans le respect mutuel, d'une manière presque philosophique. Et elles se quittent bonnes amies ! Le mari offusqué, qui suit cette conversation sans dissimuler sa colère, sortira de sa cachette « corrigé [57]». S'exprimant sur la valeur de l'ancienneté du mariage comme institution prétendument à la base de l'or-

---

56. Datée 17 février 1792, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, collection Portiez de l'Oise.
57. Gisela Thiele-Knobloch, préface à Olympe de Gouges, *Théâtre politique*, t. II, Côté femmes éditions, Paris, 1993, p. 16. Cette pièce, dont une copie manuscrite a été découverte simultanément à la Bibliothèque nationale par M^mes^ Thiele-Knobloch et Verdier, a dû être donnée par Olympe de Gouges à M^me^ de Montesson, l'original ayant été détruit en 1793. La collection de pièces manuscrites de Montesson est ensuite entrée dans la collection Soleinne qui fut dispersée en 1840. La BNF en possède un certain nombre. Voir Gabrielle Verdier, « From Reform to Revolution : The social Theater of Olympe de Gouges », *in Litterate Women and the french Revolution of 1789*, Birmingham, Alabama, 1994, p. 189-221.

ganisation sociale, M[me] de Gouges considérait que « la référence au passé peut servir d'exemple mais qu'elle ne peut jamais servir de loi », ajoutant que, à sa connaissance, « le divorce a existé dans les premiers temps du christianisme » : « Pendant les dix premiers siècles, il fut pratiqué dans les États chrétiens, et depuis Constantin jusqu'à l'empereur Léon, la loi du divorce conserva toute son énergie [58]. »

« Avec le divorce, assurait-elle, les nœuds du mariage sont des liens de fleurs, sans lui ce sont des fers qu'un esclave mord en frémissant et qui fait le tourment de sa vie. » Elle pensait alors surtout aux femmes battues, prisonnières d'une situation conjugale rien moins que naturelle et à laquelle elles ne pouvaient échapper : « La vertu dans les fers est héroïsme et tout le monde ne peut y parvenir. Peut-être la perpétuité du mariage a-t-elle produit plus d'horreur que l'ambition forcenée des conquérants et l'implacable cruauté des tyrans dont la terre fut inondée dans les temps barbares. On pouvait fuir au moins leur présence. Aucune loi érigée en dogme ne forçait à attendre leurs coups. Dans le mariage indissoluble, il faut vivre avec son ennemi, quelquefois son bourreau, baiser la main qui doit nous percer, et se voir dans la cruelle alternative de vivre infâme ou de mourir malheureux [59]. »

Et elle posait un regard lucide sur ces familles reposant sur l'échafaudage bancal d'un couple désuni ou mal assorti, mais condamné à se maintenir contre vents et marées : « Le bonheur particulier des familles a pour fondement l'intelligence qui règne entre les différents membres qui les composent, mais ce parfait accord, seul capable de fixer la félicité au milieu des sociétés, ne peut pas toujours résulter des lois qui l'imposent. On ne va point au bonheur par la contrainte, c'est l'ouvrage de la liberté naturelle. Les lois dirigent ce sentiment, elles ne le donnent pas. L'amour réciproque des époux, leur tendresse pour leurs enfants, pour leur père et même l'estime générale entre soi, qui fortifie et perpétue ces sentiments affectueux, voilà les sources uniques de l'union et de la paix dont un si petit nombre de familles nous offrent l'intéressant spectacle [60]. »

Ce faisant, M[me] de Gouges, à la fois dans les *Droits de la femme* et dans la *Nécessité du divorce*, posait les termes d'une réflexion très moderne sur la famille qui, dans bien des cas, gagnerait à se « recomposer » pour atteindre à plus de plénitude et de stabilité. Mais elle savait que ses réflexions

58. Olympe de Gouges, « La nécessité du divorce », *in Théâtre politique*, *op. cit.*, t. II, p. 153.
59. *Ibid.*, p. 162.
60. *Ibid.*, p. 161.

hérisseraient nombre de ses contemporains et, dans les *Droits de la femme*, elle s'en amusait : « À la lecture de ce bizarre écrit, je vois s'élever contre moi les Tartuffe, les bégueules, le clergé et toute la séquelle infernale ! » Par ces écrits et surtout par le choix qu'elle fit elle-même de braver les convenances petite-bourgeoises et de ne pas se remarier à dix-huit ans, elle s'attira le mépris de plusieurs générations d'historiens des XIXe et XXe siècles qui ont voulu rire de ses « élucubrations » (elles ont pourtant fait leur chemin !) et cherché à lui construire une réputation détestable [61].

Le 30 septembre 1791, la Constituante, assemblée de la légalité et du parlementarisme, avait laissé place à la Législative. La nouvelle assemblée comprenait encore un grand nombre de partisans de la Constitution, mais glissa à gauche avec l'évolution des indépendants et la grande activité déployée par les partis républicains radicaux. Jusqu'au 10 août, Mme de Gouges comptait parmi ceux qui souhaitaient une monarchie constitutionnelle, et elle se qualifiait de « royaliste modérée et patriote », ainsi dans un de ses articles paru dans le *Thermomètre du jour* du 10 mars 1792 : « Je déclare donc qu'au moment où la Patrie est en danger, si le despotisme avait le dessus, adieu la liberté des citoyens et les droits de l'homme. Les supplices des tyrans sont une fois plus cruels que ces fureurs momentanées. Citoyens, préparez-vous à voir les échafauds, les potences dressés dans toutes les rues de Paris...» Et elle terminait en appelant de ses vœux un « roi royal », ami de son peuple, et non des courtisans qui commandent pour lui. Le 22 mars suivant, elle adressait à l'Assemblée législative ses dernières réflexions dans un écrit intitulé *L'Esprit français ou Problème à résoudre sur le labyrinthe de divers complots.* Le *Thermomètre du jour* remarqua cette publication et en rendit compte trois jours plus tard en ces termes : « Cet ouvrage est digne de figurer à côté des autres productions de Mme de Gouges. On y voit son excessive sensibilité, la pureté de ses intentions, et surtout la justesse de ses vues. Mme de Gouges aurait désiré que la Révolution se fût faite en compliments, sans violence, sans effusion de sang ; ce vœu, qui est la preuve de son bon cœur, ne pouvait pas s'accomplir ; la connaissance du cœur des oppresseurs et des opprimés, l'expérience que nous donne l'Histoire nous prouvent que ce n'est qu'avec du sang et des violences qu'un peuple esclave peut conquérir sa liberté [62].»

En bonne patriote, toujours sur le qui-vive, elle déplorait que la Constitution, toujours distancée par les événements qui se bousculaient, fût de

61. La plus stupide de ces allégations est celle qui la fait fondatrice d'un « club de tricoteuses » qui n'a jamais existé.

62. *Thermomètre du jour* du 24 mars 1792.

jour en jour « en contradiction avec son propre ouvrage » ; ailleurs et c'est l'essentiel de son propos, elle dénonçait les dangers de corruption auxquels certains ministres patriotes étaient exposés : « Jadis, on tirait les ministres du sein de la fortune, aujourd'hui, on les arrache du sein de l'indigence ; on leur fait goûter tout à coup les délices de la mollesse ; on leur dit : Voilà 100 000 francs pour l'entretien de votre table, de votre maison ; d'une vie frugale, ils passent dans une vie somptueuse. Ce n'est plus un bouilli servi sans apprêts ; ces repas sont des festins continuels, la liste civile vient à l'appui de ce luxe dépravé [...] quand il faut opter, l'ambition et la fortune vous prennent le ministre au collet. Eh bien ! quel est l'homme qui pourrait résister à leurs amorces ! »

Elle proposa un moyen consistant à fixer le traitement des ministres entre 20 000 et 30 000 livres, et si leurs dépenses annuelles régulières n'excédaient pas cette somme, il leur serait remis à leur départ une forte gratification. Il lui paraissait souhaitable, aussi, que les ministres donnent régulièrement « la preuve de leur activité et de leur exactitude [*car*] le gouvernement leur paye assez de commis pour cette correspondance ». Elle mettait enfin en garde ses concitoyens contre les trafics de place qui sont souvent à l'origine de la corruption des ministres. Toutes ses recommandations devraient, selon elle, les aider à regagner la considération perdue dans l'opinion publique [63].

Ne pouvant écrire une brochure sans y glisser une allusion aux femmes, Mme de Gouges s'étonnait que les hommes continuent d'être les dupes des femmes intrigantes qui agissent dans l'ombre. « Toutes, en général, possèdent l'art de séduire, et par une bizarrerie attachée aux faiblesses des hommes, les plus perfides sont les plus intéressantes à leurs yeux [...]. Il n'y a aucun ressort que la ci-devant noblesse n'ait employé pour corrompre les ministres. Un ex-marquis, père de deux jolies filles, disait : Je les mettrai moi-même dans le lit des ministres pour accélérer la contre-révolution. C'est ainsi, concluait-elle, que la noblesse se distingue en procédés nobles. »

Elle s'indignait ailleurs du désordre de l'administration, souvent dû au remplacement des anciens fonctionnaires d'Ancien Régime par des nouveaux venus moins expérimentés. Elle mettait en garde ses concitoyens contre « ceux qui se couvrent du manteau monarchique constitutionnel »

---

63. L'opinion était alors remontée par suite de l'affaire de Lessart, ministre envoyé en détention à Orléans, comme elle le fut le mois suivant par le tour pris par les discussions portant sur l'attribution et la justification des fonds secrets et des fonds secrets extraordinaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

pour augmenter le désordre et semer la mésentente entre patriotes, et priait par conséquent les journalistes d'éviter « tout sarcasme, toute calomnie hasardée qui peut exciter le peuple en lui dérobant la vérité ». S'élevant contre l'assassinat du maire d'Étampes, victime de son respect de la loi, elle montrait à quoi en arrivait un peuple manipulé et égaré par les démagogues.

« Les hommes ne seront-ils jamais assez sages, assez humains pour s'élever jusqu'à l'intention de l'Éternel ? Tous ses décrets sont la nature, et tous sont défigurés dans la main des hommes. L'homme est né bon par nature, méchant par société, menteur, calomniateur par habitude, féroce par l'exemple, savant par engouement, extravagant par instinct ; voilà la vie des hommes. À peine mettent-ils les pieds sur la terre pour se conduire, que cette terre mobile et fragile s'ouvre sous leurs pas. Les insensés ! Ils ne vivent qu'un jour, une heure, une minute en comparaison des siècles ; et cette vie courte, rapide, remplie d'orages, d'infirmités, de turpitudes et de douleurs humaines, n'a pu encore leur inspirer la forme d'un gouvernement sage et humain. » S'excusant auprès de ses lecteurs de cette petite leçon de morale, elle terminait par ces mots : « Plus naturelle qu'éloquente, voilà mon cachet. Les puristes y mettront le sceau de la critique, je m'en moque. Si j'intéresse les amis de la patrie, je n'ai point d'autre espoir et mon but est rempli ! »

La publication de *L'Esprit français* suscita plusieurs réactions dont celle, bienveillante, du maire de Paris, Pétion, qui répondit le 27 mars aux remarques de l'auteur sur les incohérences de la Constitution de 1791 : « Il ne faut qu'ouvrir les yeux sur les gouvernements sans nombre qui disposent du sort des pauvres humains ; leur diversité est un beau et grand sujet de méditation ; il en est de si bizarres, de si absurdes, de si contraires à tous les principes de la nature et de la raison qu'on ne conçoit pas comment ils existent. Cependant, les hommes s'y habituent, que dis-je, ils en deviennent idolâtres, l'opinion et les préjugés les conservent et les soutiennent : si la Constitution éprouve des difficultés, des embarras dans son action, ce n'est nullement dans l'ouvrage en lui-même qu'il faut en chercher la cause... »

Le procureur de la Commune, Pierre Manuel, eut sous les yeux *L'Esprit français,* et il fit part de quelques réserves à l'auteur :

« M^me^ de Gouges ne voit pas la Révolution tout à fait comme les patriotes ; mais ses intentions sont les mêmes. Il est plusieurs chemins qui conduisent à la liberté, elle en aurait voulu un qui ne fût semé que de fleurs, c'est le goût de son sexe qui les fait

naître. Mme de Gouges a voulu aussi concourir à la rédemption des Noirs, elle pourra trouver des esclaves qui ne voudront pas de leur liberté…»

Olympe de Gouges répondit le 14 avril suivant dans une nouvelle brochure politique intitulée *Le Bon Sens français, ou l'apologie des vrais nobles* : « Laissons les prérogatives de mon sexe que j'ai abandonnées depuis longtemps pour une si belle cause ; mon cœur et mon âme y sont dévoués entièrement. Et si, de même que l'auteur de l'auguste *Contrat social*, j'ai désiré que la Révolution s'opérât sans effusion de sang, c'est que j'ai craint, comme lui, qu'une goutte épanchée en fît verser des torrents…»

Il y avait beaucoup de hauteur de vue et une prescience de sa part et, lorsque, comme ici, elle met en garde ses contemporains et leur prédit les risques d'enlisement de la Révolution dans un bourbier de corruption et de sang, elle rachète largement ses faiblesses d'expression et quelques propos creux qui, dans l'exaspération, lui échappent ci ou là. C'est l'humanité exigeante de ses principes qui la caractérise le plus et c'est probablement ce que l'on retient de ses écrits, plus que toute autre chose. Portant sa passion de la liberté et de l'égalité bien au-delà des frontières, elle était révolutionnaire dans l'âme : « La France, devenue la mère de tous les peuples, doit détruire tous les tyrans de la terre. » Mais qu'on ne s'y trompe pas, les tyrans ce sont aussi bien les despotes coalisés contre le pays que ceux qui lui paraissent briguer la dictature, notamment Robespierre qui commençait à se distinguer par ses discours à l'Assemblée. Elle n'était pas plus tendre pour l'Ancien Régime qu'elle comparait avec « une habile coquette » : « Elle cachait avec art les ravages du temps, voyait l'univers à ses pieds, et se flattait de ne jamais vieillir : injuste, despote et pleine de vices, ses admirateurs ne lui étaient que plus soumis [64].»

Dans sa brochure, Mme de Gouges ne manqua pas de réclamer le droit de vote pour tous les citoyens, sans distinction de sexe ; mais, comme en 1791, la nouvelle Constitution de juin 1793 ne devait prendre en compte son vœu que pour moitié, le droit de suffrage demeurant réservé aux citoyens. Le désintérêt manifesté par les révolutionnaires pour les femmes la désolait : « Ô mon pauvre sexe, ô femmes qui n'avez rien acquis dans cette Révolution [65].» Elle oubliait, il est vrai tout de même, de rappeler les efforts de la Constituante qui avait aboli les vœux monastiques perpétuels

64. Olympe de Gouges, *Le Bon Sens français, ou l'apologie des vrais nobles*, Paris, 1792, p. 7-8 et 17.
65. Olympe de Gouges, *L'Esprit français*, Paris, 1792, p. 12.

et établi le partage égal des biens. Mais c'était tellement dérisoire en comparaison de ce qu'elle réclamait dans la *Déclaration des droits de la femme dédiée à la reine* !

Dans la lettre par laquelle elle faisait hommage de son *Apologie des vrais nobles* à l'Assemblée, et qu'un secrétaire entreprit de lire en début de séance, l'une des formules employées n'était pas heureuse : « Depuis cinq ans j'écris sans relâche, j'ai inondé la France de mes projets utiles [*rires et murmures*], de mes remarques bienfaisantes, j'en ai fatigué les ennemis de la Patrie, etc.» En réponse aux réserves qu'elle émettait sur l'opportunité d'une fête civique souhaitée par les Jacobins, un député, Mathieu Dumas, coupa court : « Je demande que l'on ferme les écluses de cette inondation ! » Ce qui fut fait et l'Assemblée passa à l'ordre du jour [66]...

Au printemps 1792, son nom apparaissait plus souvent dans la presse des deux bords. Dans les royalistes *Sabbats jacobites,* il était associé à ceux de Lucile Desmoulins, Germaine de Staël et autres « vestales » remarquables pour leur dévouement à la « République de Brissot [67]». Mais Olympe de Gouges ne trouvait pas non plus grâce aux yeux des républicains qui lui reprochaient à la fois son hostilité à la fête en hommage aux soldats martyrs de Châteauvieux et sa « manie de la célébrité ». Ces reproches ne l'intimidaient pas, bien au contraire : fin avril, elle s'en prenait tant aux Jacobins qu'aux Feuillants, les deux tendances rivales à l'Assemblée. En seize pages d'un pamphlet intitulé *Grande Éclipse du Soleil Jacobiniste et de la Lune Feuillantine, dédiée à la Terre,* elle mettait en cause les membres de ces clubs qui, quinze jours plus tôt, avaient réservé mauvais accueil à la brochure intitulée *Le Bon Sens français, ou l'apologie des vrais nobles.* Les Jacobins, en particulier Robespierre, Carra et Collot d'Herbois, avaient déclaré : « L'auteur est connu, il écrit contre nos principes, il faut refuser son hommage.» Quant aux Feuillants, ils avaient réclamé un décret pour arrêter « la distribution d'un ouvrage suspect ».

M^me^ de Gouges n'en resta pas là et répliqua avec cette *Grande Éclipse,* brochure dans laquelle abondaient des métaphores pour le moins étranges : « Enfin, écrivait-elle, nous touchons au terrible moment qui va décider du sort de tous les peuples. Le Soleil Jacobiniste va se précipiter sur la Lune Feuillantine : celle-ci marche d'un pas lent à travers les nuages par des chemins tortueux : ces deux êtres factices veulent engloutir

66. AN, C 147, n° 220, lettre du 16 avril 1792. Voir aussi les *Archives parlementaires* pour le 16 avril 1792.
67. *Les Sabbats jacobites*, n° 44, 1792, p. 296.

la Terre : mais la Terre va se soulever, les précipiter dans les ténèbres, et rendre au jour la clarté qu'ils souillaient de leur sinistre influence [68]...» Il semble que ces prévisions aient laissé de marbre les membres des Jacobins et des Feuillants ou que bien peu parmi eux aient poussé loin la lecture de ce singulier écrit de la citoyenne de Gouges...

Au cours d'une émeute provoquée par la cherté des subsistances et la rareté du grain, André Simonneau, le maire d'Étampes, qui s'était interposé, avait été assassiné par la foule des manifestants. L'Assemblée législative décréta pour lui les honneurs funèbres et, quelques semaines plus tard, le 12 mai 1792, elle décida de faire de ce personnage un martyr du civisme en transformant les honneurs funèbres en cérémonie nationale consacrée au respect de la loi... Saisissant cette nouvelle occasion de faire valoir son civisme, Olympe, suivie de trois citoyennes, se présenta une semaine plus tard à la barre de l'Assemblée pour y déclamer une pétition patriotique, réclamant que les femmes participent aux fêtes nationales : « À l'exemple des Romaines, les dames françaises dans ce siècle de liberté préparé par la philosophie et qui sera celui de toutes les vertus, veulent donner aux héros français les couronnes que leur décerne la Patrie ! Que toutes les femmes, couvertes du crêpe de la douleur précèdent le sarcophage, et qu'une bannière où sera représentée l'action héroïque de ce grand homme, *À Simonneau, les femmes reconnaissantes*, soit déposée par elles au Panthéon français si le Champ-de-Mars nous est fermé. Rappelez-vous que chez les peuples les plus fameux, les femmes couronnaient les héros [...]. Ouvrez-nous, ouvrez-nous la barrière de l'honneur et nous vous montrerons le chemin de toutes les vertus ! »

Son éloquence entraîna les applaudissements d'un grand nombre de députés et l'un d'eux, Quatremère de Quincy [69], proposa que l'Assemblée fît « motion honorable » de cette pétition aussitôt renvoyée au pouvoir exécutif chargé des dispositions relatives à la fête [70]. Les journaux de l'époque saluèrent presque unanimement l'initiative d'Olympe de Gouges, « connue par plusieurs ouvrages qui honorent son cœur et donnent bonne

---

68. Olympe de Gouges, *Grande Éclipse du Soleil Jacobin et de la Lune Feuillantine, dédiée à la Terre*, Paris, 1792, p. 3-6.

69. Antoine Chrysostome Quatremère, archéologue, spécialiste de l'architecture antique, né en 1755, député à la Législative puis aux Cinq-Cents. En 1790, il avait opiné pour la liberté des théâtres et soutenu la royauté constitutionnelle. Emprisonné en 1793, il échappa à l'échafaud mais fut proscrit le 18 fructidor an V.

70. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 593-594.

opinion de son esprit [71] ». Quelques-uns décrivirent dans leurs colonnes le pompeux cérémonial du cortège des femmes tel qu'elle l'avait prévu. Seuls, les rédacteurs jacobins des *Révolutions de Paris* exprimèrent leur réserve : « Nous invitons Mme de Gouges à se montrer moins facile sur le choix des rédacteurs de ses discours et autres ouvrages. On lui a fait dire ici probablement ce qu'elle n'aurait jamais dit d'elle-même. C'est la première fois, du moins en France, qu'on a entendu des femmes s'exprimer ainsi en s'adressant à des hommes et surtout à des législateurs : Ouvrez-nous la barrière de l'honneur. Nous invitons aussi les dames à relire attentivement les harangues qu'on débite en leur nom. L'honneur des femmes n'est point une barrière, fermée pour elles et à la disposition des hommes. L'honneur des femmes consiste à cultiver en silence toutes les vertus de leur sexe, sous le voile de la modestie et dans l'ombre de la retraite. Ce n'est pas non plus aux femmes à montrer le chemin aux hommes... »

Les tendances politiquement les plus radicales, réclamant toujours davantage de démocratie, exprimaient une fois de plus leur conservatisme sur la question de la place et du rôle des femmes dans la vie publique. Chargée de réunir les fonds nécessaires à l'organisation du cortège des femmes, Mme de Gouges ouvrit une souscription et, la première, y déposa cinquante livres [72]. Puis elle fit appel aux demoiselles Raucourt et Contat du Théâtre de la Nation, ainsi qu'à deux cantatrices de l'Opéra, insistant pour que ces dames tiennent dans le cortège les rôles allégoriques respectifs de la Liberté, de Bellone, de la Justice et de la France, dans des costumes « tels que les dépeint David dans ses tableaux [73] ». Marie-Antoinette elle-même fut invitée à participer au financement de la fête. Avec, à l'appui, une petite leçon de civisme : « Je suis, lui écrivit-elle, l'auteur d'une pétition faite au nom des femmes, pour la fête en mémoire du maire d'Étampes. Ce jour-là, Madame, sera le triomphe de la loi, de cette loi à laquelle vous êtes soumise, de cette loi qui défend vos droits, de cette loi soutien de l'opprimé. Ouvrez les yeux sur le passé et voyez l'avenir [74]... »

Cette lettre, par la suite rendue publique, avait tout d'abord été remise au duc de Brissac qui l'avait transmise à la surintendante de la reine, la

---

71. *Journal de Paris* du 22 mai 1792. Voir aussi le *Courrier des départements* du 20 mai 1792 où il est indiqué qu'Olympe de Gouges ouvrit la souscription en déposant 50 livres ; voir encore le *Journal de la seconde législature de politique et de littérature* ainsi que le *Thermomètre du jour*.
72. *Révolutions de Paris* du 22 mai 1792.
73. Archives de la Comédie-Française, lettre du 23 mai 1792. Voir annexe, p. 255.
74. *Lettres à la reine, aux généraux de l'armée, aux amis de la Constitution et aux Françaises citoyennes. Description de la fête du 3 juin*, par Mme Degouges, Paris, 1792, p. 4.

princesse de Lamballe, qui jugea inutile de donner suite à cette requête. Alors M^me^ de Gouges se rendit aux Tuileries pour convaincre cette femme « entichée des vaines prérogatives qu'elle appelle son rang » l'interpellant de façon prémonitoire : « Les tyrans, Madame, entraînent tôt ou tard dans le précipice leurs complices.» La princesse finit par s'en remettre à Marie-Antoinette qui chargea l'intendant de la Liste civile, Laporte, de prélever 1 200 livres sur la cassette royale pour les remettre aux responsables de la fête. Mais, intriguée par cette dame, la reine demanda qu'on la renseignât à son sujet. Un enquêteur fut dépêché à son domicile : « Il fit cent questions à la portière, apprit-elle, par exemple si j'avais plusieurs enfants, si j'étais riche, quelles étaient les personnes qui venaient chez moi [...]. Il ne s'agissait que d'une pension et une place chez la ci-devant reine. Ni l'un ni l'autre ne sont faits pour moi, dis-je [...]. Cet émissaire eut la bonhomie de convenir avec moi qu'on ne m'avait pas fait l'injure de me croire capable de me corrompre [75].»

Contrairement à quelques grands noms de l'époque tels que Mirabeau, Barnave ou Danton, elle dédaigna ces avances qui, à l'évidence, visaient à l'attacher secrètement à la cause de la monarchie. Cet épisode et ses conversations « mot pour mot » avec la princesse de Lamballe lui inspirèrent une pièce de théâtre, malheureusement inachevée, dont le manuscrit, intitulé *La France sauvée ou le tyran détrôné* [76], découvert dans ses papiers, fut utilisé contre elle au Tribunal révolutionnaire. Un vrai paradoxe alors qu'elle y dénonçait les conspirations et les complots à la veille du 10 août 1792. On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir fait tenir à la reine des propos que, en effet, Marie-Antoinette avait dû tenir aux Tuileries.

Tout occupée par les préparatifs de la « Fête de la Loi », M^me^ de Gouges battit le rappel fin mai, en s'adressant tour à tour à la municipalité, aux généraux de l'armée, en particulier La Fayette, Luckner et Rochambeau [77], à Robespierre lui-même qui était alors président du club des Jacobins, et à bien d'autres, en souhaitant que cet événement festif « prépare le rapprochement de tous les citoyens ». Elle exhorta les femmes patriotes en ces termes : « Mes concitoyennes, ne serait-il pas temps qu'il se fît aussi parmi nous une Révolution ? Les femmes seront-elles toujours isolées les unes des autres et ne feront-elles jamais corps avec la société que pour médire

---

75. Olympe de Gouges, *Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 20.
76. AN, W 293, N° 210.
77. Olympe de Gouges, *Lettres à la reine...*, *op. cit.*, p. 9.

de leur sexe et faire pitié à l'autre [78] ? » Mais le rôle auquel elle aspirait et la participation des femmes à une cérémonie à caractère officiel déplaisaient, ainsi à l'abbé de Bouyon qui écrivait : « Il ne faut pas vouloir de mal à une pauvre Mme de Gouges bien sotte, bien vieille, bien laide et bien folle qui vient de se faire imprimer, aux frais des Jacobins sans doute, des lettres bien civiques à la reine, au maire, etc. Cette pauvre femme est plus excusable que les hommes qui l'ont égarée et qui, certainement, ne peuvent se vanter d'avoir bouleversé une tête déjà si mal organisée [79].»

Ces commentaires venimeux – dont Bouyon, il faut bien le dire, était coutumier et qui lui coûtèrent la vie –, n'entamèrent en rien la sérénité d'organisatrice de Mme de Gouges. Le 3 juin, elle participa comme prévu à la Fête de la Loi qui se déroula au Champ-de-Mars aux accents « déchirants » de la musique composée pour la circonstance par Gossec. Au milieu de la cérémonie, tandis que les musiciens de la Garde nationale rangés sur les marches de l'autel de la Patrie, jouaient la *Marche des morts* et que le cortège défilait à ses pieds, un orage éclata brutalement. La pluie se mit à tomber et la foule commença à se disperser. La régularité des groupes fut rompue. Pour redonner du cœur aux assistants trempés, l'orchestre interrompit ses accords funèbres et se mit alors à danser joyeusement sous l'ondée. L'averse ayant cessé, « aussitôt on a repris l'attitude religieuse ». Derrière la députation de l'Assemblée législative, le groupe des femmes suivait, mené par Mme de Gouges. Un journaliste médisant écrivait dans les *Révolutions de Paris* que son maintien rappelait un peu trop « celui des tambours-majors à la tête de leurs troupes bruyantes » et que « cette troupe de dames en blanc et couronnées de chêne n'eut pas tout le succès désiré ». D'autres observateurs, moins partiaux, avouèrent qu'il avait été indépendant de la volonté de Mme de Gouges que son cortège (trempé et chahuté par quelques voyous) n'eût pas « tout l'intérêt dont il était digne [80]...» Quoi qu'il en soit, en participant activement à une fête que la fraction révolutionnaire avancée réprouvait, elle se signalait à l'attention publique par son modérantisme...

---

79. Abbé de Bonnefoy de Bouyon, *Folies d'un mois, à deux liards mon journal*, 7e mois (1792), n° 4.
80. Ils soutinrent plus volontiers la fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux et considéraient que la fête en l'honneur de Simonneau était de la propagande girondine déguisée.

# VII. LA TÊTE DU ROI

*« Le sang même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les Révolutions. »*

La Fierté de l'Innocence (1792)

JUIN 1792 : le roi renvoyait les ministres girondins et refusait d'entériner les décrets concernant les prêtres réfractaires et l'établissement du camp des fédérés. Le maire de Paris, Pétion, en accord avec les Jacobins et les Cordeliers, poussa les Parisiens du faubourg Saint-Antoine, entraînés par le général Santerre, à envahir les salons des Tuileries pour y manifester leur mécontentement. L'avant-veille de ce projet dont elle avait été mise au courant par Philbert de Lunel, le cousin de Pétion qui lui louait un appartement rue Saint-Honoré, n° 253 [1], Mme de Gouges avait adressé à ce sujet un courrier à ce dernier dans lequel elle exprimait son désaccord :

> 18 juin 1792
>
> Malade et m'intéressant plus que j'en ai la force à la cause publique, je vous fait part, Monsieur, sans recherche, de quelques observations sur une conversation que j'ai eue à votre égard avec M. Lunel. Montrez-vous tel que vous êtes, et vous confondrez de nouveau vos ennemis, vous sauverez encore une fois tout Paris. Que dis je, Paris ? La France entière ! On dit que vous êtes résolu à déployer la loi martiale si le cas l'exige, ou à quitter l'écharpe. Je n'aime pas ce ton, il est perfide et je vous ai cru vrai et fort de conscience. On nous menace pour lundy de la descente du faubourg Saint-Antoine aux Thuilleries : cette démarche est audacieuse, inconstitutionnelle. Hâtez-vous, Monsieur, de vous montrer le véritable magistrat du peuple et le défenseur des lois. Faites afficher dans tout Paris votre amour pour l'un et votre respect pour l'autre. Déclarez dans cette affiche que la Constitution dans une main et le glaive dans l'autre, vous la défendrez au péril de vos jours. Et le peuple qui vous aime rentrera dans les limites du devoir social. C'est à ce prix que vous devez conserver l'écharpe de l'immortalité.
>
> Je n'aime pas plus le roi des Thuilleries que le roi du faubourg Saint-Antoine : tous deux conspirent sans relâche au renversement de la Constitution ; mais la Cons-

1. Ancien hôtel des Vivres de la Marine, dit la « maison du fourbisseur ». L'ancien n° 253, puis 1424 sectionnaire, est devenu aujourd'hui le 270. Philbert de Lunel avait épousé Anne-Madeleine Pétion, sœur du maire qui, comme Brissot, était originaire de Chartres.

titution nous donne celui des Thuilleries, il faut savoir le respecter même avec ses vices. Jusqu'à la preuve entière, il faut voir sa marche jusqu'au bout. Il s'enfermera lui-même dans le piège qu'il veut tendre à la première des nations qui ne saura plus se courber sous les fers ni devenir l'opprobre du genre humain, quand il a su les briser pour en devenir le modèle et apprendre aux tyrans que leur pouvoir est un bienfait émané des hommes, et qu'ils peuvent le retirer quand il est mal interprété. Maire de Paris, laissez faire les départements sur le compte de Louis XVI, et ne perdez jamais de vue votre devoir.

Olympe de Gouges [2]

Mais le 20 juin à l'aube, le château des Tuileries était envahi, et le roi, bloqué par la foule dans l'embrasure d'une fenêtre, dut accepter de porter le bonnet rouge à cocarde et boire à la santé de la Nation. Comme le 6 octobre 1789, comme la fuite du roi à Varennes – « Combien j'ai maudit son arrestation », disait-elle – M^me de Gouges condamna la grande journée révolutionnaire du 20 juin 1792. Pourquoi ne prononçait-on pas le divorce entre le principe monarchique et le droit nouveau dès lors qu'il n'y avait plus d'alliance, ni de réconciliation possible ? Elle stigmatisait l'erreur de la Législative, qui maintenait une royauté dégradée : « L'Assemblée avilissait les tyrans et les conservait, d'où un gouvernement monstrueux [3]. » L'incompatibilité entre les deux principes disparut six semaines plus tard, avec la journée du 10 août et la chute de la monarchie. Dans les archives secrètes de la Cour, découvertes dans une armoire ou un coffre de fer, on eut la preuve de la duplicité de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui, après la déclaration de guerre, avaient poursuivi leur active correspondance avec les puissances ennemies et l'émigration. Olympe de Gouges admit s'être trompée et elle se sentit désormais les coudées plus franches : « La journée du 10, à qui nous devons tous, et le rapprochement des cœurs et des esprits, et la connaissance des perfidies d'un roi trop longtemps soutenu par la crédulité des bons citoyens, ma dessillé les yeux [4]. » Et elle ajoutait : « Cette saine insurrection du 10 août a coupé le nœud gordien qui tenait dans l'indécision tous les bons citoyens [5]. »

À l'issue de cette journée mémorable, l'Assemblée décrétait la suspension du roi, qui fut peu après enfermé avec sa famille dans le palais du Temple devenu prison d'État.

---

2. AN, W293, dossier 210, lettre du 18 juin 1792.
3. Olympe de Gouges, *La Fierté de l'Innocence ou le silence du véritable patriotisme*, Paris, 1792, p. 2.
4. Olympe de Gouges, *Réponse à la Justification de Maximilien Robespierre*, Paris, 1792, p. 1.

Les semaines précédant le 10 août, notamment en juillet, l'affrontement des partis à l'Assemblée s'était fait chaque jour un peu plus dur. Réduite à la seule guerre de propagande, Mme de Gouges avait fait parler d'elle en appelant les députés à une réconciliation générale. Le chevalier de Cubières, qui s'était engagé dans la mouvance jacobine, évoqua ce projet : « Deux ou trois jours avant que M. Lamourette, évêque de Lyon [6], fît à l'Assemblée nationale la motion [...] qui tendait à rapprocher tous les partis et à faire régner partout l'union et la concorde, Mme de Gouges avait fait afficher dans toutes les rues de Paris un placard qui, sous le titre de *Pacte social* [*sic*], renfermait à peu près les mêmes vues et les mêmes idées. Le placard et la motion amenèrent une réconciliation presque générale dans l'Assemblée : « La Montagne fondit dans la Plaine » dit ingénieusement Brissot dans *Le Patriote français*. On se félicita, on s'embrassa de toute part. Les deux côtés n'en firent plus qu'un et la paix et l'harmonie semblèrent un moment renaître. Pourquoi faut-il, hélas, que cette réconciliation ait si peu duré et que M. Lamourette et Mme de Gouges aient perdu leurs peines et n'ayent pas encore recueilli les fruits de leurs instructions aussi bienfaisantes que patriotiques [7] ? »

Avant d'afficher son projet, Olympe de Gouges l'avait développé dans une longue lettre adressée le 4 juillet à la Législative. Dans son exposé, elle établissait un parallèle entre l'Assemblée et un sénat miné par ses divisions : « Le bonheur des Français est encore entre vos mains, si vous l'abandonnez à vos passions, c'en est fait de la Liberté ! » Considérant que chacun voulait la Constitution, elle proposait que « la masse des citoyens se rendît dans huitaine dans sa section et déposât sur des registres appropriés l'adhésion ou le refus d'un *Pacte national* » ainsi formulé : « Je déclare moi [un tel] que j'aime la Constitution et que je respecte les lois qu'elle m'a prescrites ; que j'abjure le système des deux chambres et celui de la République et tout autre parti inconstitutionnel ; et que je n'obéirai jamais qu'aux lois de la Constitution, quand même nos ennemis remporteraient

5. Olympe de Gouges, *Lettre au don Quichotte du Nord*, Paris, 1792. Elle décida d'écrire une pièce de théâtre qu'elle intitula *La Journée du 10*, puis *La France sauvée ou le tyran détrôné*, s'inspirant des contacts qu'elle avait tenté d'établir avec la reine par l'intermédiaire de Laporte et de la princesse de Lamballe. Mais des extraits de cette pièce manuscrite furent cités à charge contre elle au Tribunal révolutionnaire.

6. Abbé Adrien Lamourette, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, né à Fervent en 1742. Mirabeau l'avait employé à la rédaction de son projet d'adresse sur la Constitution civile du clergé. Lors des massacres de Septembre, il fit décréter avec courage que la municipalité de Paris répondrait de la sûreté générale. Retourné à Lyon, il y fut arrêté puis conduit à Paris et condamné à mort le 10 avril 1794.

7. Voir Olympe de Gouges, *Lettre au Don Quichotte du Nord*, *op. cit*.

une odieuse victoire ; que je ne reconnaîtrai que le roi de la Constitution ; et si je pouvais me parjurer, je me soumettrai à la peine de mort réservée aux perfides : je le jure et je dépose mon serment sur le livre de la loi.»

Et elle finissait par ces mots : « N'oubliez pas, Messieurs, de joindre les femmes à ce serment solennel.»

Elle ne cherchait pas à dissimuler sa fidélité à la Constitution de 1791 et marquait nettement sa préférence pour une monarchie. Avec de telles idées, elle ne pouvait que s'aliéner les républicains qui réagirent défavorablement en la personne de Merlin de Douai qui demanda l'interruption de la lecture de cette lettre et l'ordre du jour qui fut voté. Dans le *Thermomètre du jour*, le beau projet de M^me^ de Gouges fut commenté défavorablement par le Girondin Dulaure et elle lui en voulut de l'avoir soupçonnée de faire le jeu des Tuileries : « Le but de cette affiche est, écrivait-il en effet, le même que celui du discours de Lamourette. On est fondé à croire que ces diverses manifestations d'une même opinion partent d'une même source et que cette source est aux Tuileries [8].»

Dans ses *Mémoires,* Dulaure raconte que M^me^ de Gouges fit placarder peu après une affiche dans laquelle « les injures contre lui n'étaient point ménagées ». Il n'est pas question d'injures dans cette affiche intitulée *Aux Fédérés*, conçue le 22 juillet 1792 à l'attention des fédérés marseillais en route pour Paris. Elle en appelait d'abord à leur « conscience éclairée » et les mettait en garde contre « les tentatives qu'on a fait auprès de vous pour vous égarer [...] car, ajoutait-elle de façon prémonitoire, on voudrait effacer le massacre royaliste de la Saint-Barthélémy par un massacre populaire de la révolution ». Puis elle revenait à l'accueil par Dulaure et une partie de la presse de son *Pacte national.* Se plaignant qu'on pût la soupçonner de servir la Cour, elle disait : « J'ignore si la faction de la Cour a profité de mon projet bénévole de réunir tous les partis ; mais ce que je sais bien, que je connais bien, ce sont mes principes incorruptibles. Et vous, vils agents d'une faction perverse, âpres et mercenaires folliculaires, Dulaure, Gorsas, etc., lisez sur tous les coins de Paris vos attentats contre les bons citoyens, lisez le procès verbal du 4 juillet, voyez-y le terrible M. Merlin de Douai arrêter la lecture de ce pacte, voyez-le en demander le renvoi au Comité des Pétitions [9]... »

---

8. *Thermomètre du jour* du 9 juillet 1792.
9. Olympe de Gouges, *Le Cri de l'Innocence*, Paris, 22 juillet 1792. Affiche conservée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, dont le texte a été reproduit dans les *Écrits politiques* d'Olympe de Gouges, *op. cit.*, t. II, p. 146-150.

Selon les comptes rendus de l'Assemblée qui ont servi de base à la rédaction de la collection des Archives parlementaires, il est question d'une nouvelle adresse d'Olympe de Gouges à la Législative, en date du 11 juillet 1792. Renvoyée à l'un des nombreux comités du gouvernement révolutionnaire, cette « pétition », qui était sans doute en relation avec l'organisation de la première commémoration de la prise de la Bastille [10], n'est pas localisable. M^me de Gouges aurait en effet prononcé un discours à ce sujet dans un club de femmes qui se réunissait à Saint-Eustache, réclamant instamment la participation des dames aux fêtes nationales : « Qu'on nous en donne la direction et l'ordonnance : une belle femme à la tête d'une foule de citoyens, chargée par exemple d'exciter les jeunes gens à voler à la défense de la Patrie [11]. » Quelques jours plus tard, c'était la date anniversaire du 14 juillet 1789, et dans le grand défilé organisé à Paris, les spectateurs reconnurent M^mes de Gouges et d'Aëlders, ainsi que Théroigne de Méricourt. D'après un rédacteur du *Tableau de Paris*, ces dames formaient « un chœur de vierges nationales aussi extravagantes que ridicules ». Les Jacobins, qui se montraient très peu favorables à la participation des femmes aux événements, se montrèrent en effet fort critiques : « La dame de Gouges qui, huit jours auparavant, avait mis son nom au bas d'un placard précurseur de la fameuse motion de l'évêque Lamourette, ne manqua pas de prendre place dans le cortège, à la tête d'un groupe de femmes ; elle semblait dire aux spectateurs curieux de la connaître : « Regardez-moi bien, c'est pourtant moi qui m'offris comme médiatrice à nos députés ; c'est moi qui, la première, leur présentai le rameau d'olivier. Puisse-t-il prendre racine et fleurir au milieu d'eux ! » On remarqua beaucoup trop de femmes de ce genre dont plusieurs étaient complètement armées. La sage Antiquité nous représente bien quelquefois Pallas debout et une pique à la main ; mais les femmes de la Grèce et de Rome avaient le bon esprit de ne sacrifier aux autels de Minerve que quand leur patronne y était représentée assise et tenant une quenouille [12]. »

Ces amazones du 14 juillet ne portaient d'armes que pour la parade, dans une intention beaucoup plus théâtrale et symbolique que guerrière. De même, lorsque M^me de Gouges avait voulu former une légion de femmes [13], c'était dans la louable intention de surveiller Marie-Antoinette aux

10. C'est en 1792 qu'on fixa la fête nationale à la date du 14 juillet, en commémoration de la prise de la Bastille en 1789.

11. Discours reproduit dans S.F. Roussel, *Le Château des Tuileries*, Paris, 1802, t. II, p. 42-44.

12. *Les Révolutions de Paris* du 15 juillet 1792.

13. Olympe de Gouges, *Sera-t-il roi ne le sera-t-il pas ?*, *op. cit.*, p. 14.

Tuileries et de la ramener à de meilleurs sentiments. Elle n'approuvait pas Théroigne de Méricourt qui arborait un sabre en public, arme dont elle se servit contre Suleau, journaliste royaliste qui distillait depuis des mois contre elle des « calomnies infâmes et ordurières » dans les journaux royalistes [14]. Ennemie de la violence, en particulier si elle émanait des femmes, Olympe de Gouges, qui n'a jamais fait partie des tricoteuses, comme l'a insinué une légende aberrante née d'une cervelle masculine du XIXe siècle [15], dénonça au contraire la participation de femmes aux massacres de septembre 1792 : « Que mon sexe est intéressant quand il n'a porté ses mains que sur les monuments de la tyrannie ! mais s'il porte le poignard et les horreurs de la mort,... je n'en dis pas davantage, il me fait horreur [16]. »

De façon générale, la lecture des journaux révolutionnaires ou contre-révolutionnaires versait dans la misogynie la plus débridée. Théroigne de Méricourt, malgré ses idées jacobines, devint une de ses cibles faciles puisque, sous l'Ancien Régime, elle avait eut le malheur d'être une courtisane à la mode. Ses ennemis la redoutaient car elle avait de l'influence non seulement dans les clubs, notamment les Cordeliers, mais dans les faubourgs où, encore populaire en 1792, on l'appelait « Mlle Théroigne ». Olympe de Gouges, au contraire, ne participa à aucune manifestation sortant du cadre de la loi, à aucune « journée » révolutionnaire. Elle demeurait dans la stricte observance de la loi, et c'est avec la permission du maire Pétion qu'elle organisa à sa convenance le cortège des dames de la fête nationale du 14 juillet 1792 : « Mme de Gouges [...] était samedi [*14 juillet 1792*] à la Péthionade ; tous ses moyens de plaire étaient ornés de rubans tricolores : entr'autres, un désespoir bien prononcé lui tombait jusqu'à la ceinture [...]. Elle marchait avec le groupe des vainqueurs de la Bastille, et le parfum de son patriotisme se sentait à une lieue à la ronde [17]. »

Ne tenant aucun compte de ses sacrifices pécuniaires considérables[18] pour la cause qu'elle défendait, un journaliste a pu dire par la suite qu'elle avait « souvent cédé au désir de paraître [19] », et un autre qu'elle aurait eu

---

14. Anne-Josèphe Terwagne dite Théroigne de Méricourt. Voir Helga Grubitzch et Roswitha Bockholt, *Théroigne de Méricourt, l'amazone de la liberté*, Centaurus, 1991 (en allemand).
15. Les dictionnaires biographiques reprennent cette allégation qui n'a aucun fondement historique.
16. Olympe de Gouges, *La Fierté de l'Innocence ou le silence du véritable patriotisme*, *op. cit*.
17. *Journal de la Cour et de la Ville* du 18 juillet 1792.
18. Dans son *Testament politique* de 1793, elle parle de ces sacrifices. Depuis 1791, elle déposait bijoux et vêtements de prix au mont-de-piété pour payer ses imprimeurs.
19. *Journal historique et politique* du 20 décembre 1792.

l'idée de servir de modèle à l'artiste qui sculpta la statue de la Liberté, ce qui est invraisemblable, mais représentait selon lui le moyen, pour elle, de durer plus longtemps que ses écrits [20]. Ce n'était pas le but recherché puisque ses écrits patriotiques étaient de circonstance, dans l'intention d'alerter l'opinion. Il faut croire que les journalistes n'étaient pas disposés à reconnaître la sincérité d'Olympe de Gouges qui répétait inlassablement n'avoir d'autres ambitions que de livrer des « réflexions utiles », au même titre que les journalistes et chroniqueurs politiques des différents journaux. Ceux-ci, ne supportant pas ses intrusions sur leur terrain réservé, l'accusaient de vouloir faire parler d'elle. Cette thèse a eu un bel avenir puisqu'elle a été récemment reprise par un historien américain misogyne qui, n'ignorant pas que M^me^ de Gouges a fini par être guillotinée pour ses idées, refuse de reconnaître la sincérité de ses démarches, ne voulant voir en elle qu'artifices et faux-semblants [21].

Prêchant par l'exemple, elle désirait convaincre l'opinion de la valeur de l'engagement politique des femmes, concernées par les événements au même titre que les hommes. Ce faisant, elle esquissait l'image moderne de la femme citoyenne qui sert la patrie et mérite d'elle. En ce sens, son rôle d'inspiratrice et d'organisatrice s'inscrit bien dans une perspective féministe, alors que le mot n'existe pas encore.

Voyant croître les périls intérieurs et extérieurs, l'Assemblée proclama la patrie en danger. Des officiers municipaux, revêtus de l'écharpe tricolore, furent chargés d'organiser les enrôlements volontaires en divers lieux du royaume. Le 22 juillet 1792, sur des estrades improvisées et pavoisées des trois couleurs, ils reçurent les premiers engagements. L'émotion était grande. Un journaliste rapporte qu'Olympe de Gouges fit une apparition sur une estrade dressée place du Carrousel face au château des Tuileries. Elle haranguait la foule pour mobiliser les indécis, les presser de voler au secours de la patrie menacée. Ignorant que son fils et son propre frère étaient enrôlés, quelques journalistes ricanèrent, assurant qu'elle avait « pris des culottes pour s'enrôler dans l'armée des tréteaux et qu'elle travaillait [*sic*] les sans-culottes [22].»

Le 5 août suivant, M^me^ de Gouges était dans sa campagne d'Auteuil pour participer à la cérémonie d'inauguration de la « maison commune »,

---

20. *Colloque des morts les plus fameux*, an II, p. 107.
21. G.-S. Brown, «The Self-Fashioning of Olympe de Gouges», *Eighteen Century Studies*, 34, 2001, p. 383-401.
22. *Journal de la Cour et de la Ville* du 26 juillet 1792.

monument patriotique « tracé sur les dessins du temple de la sagesse de Phidias » et destiné à recevoir les bustes des grands hommes : Rousseau, Voltaire, Franklin, Helvétius et Mirabeau. Devant l'édifice, sur un tertre de gazon, on avait élevé l'autel de la Patrie devant lequel le maire d'Auteuil, Laroche, prononça un discours. Auparavant, le traditionnel défilé avait eu lieu, réunissant les représentants de plusieurs municipalités aux magistrats et soldats-citoyens d'Auteuil : « Précédé de tambours et d'une musique harmonieuse, le cortège civil et militaire marchant dans le plus bel ordre se dirigea vers l'ancienne maison commune. On en tira le drapeau de la Garde nationale, la pierre vraiment précieuse tirée des ruines de la Bastille, les bustes des grands hommes, le tableau de la *Déclaration des droits de l'homme* et celui de la Constitution française [...]. Bientôt parut un grand nombre de citoyennes revêtues d'habits blancs qu'embellissait le mélange des rubans aux riches couleurs nationales, et la variété pittoresque des atours élégants de la ville, alliés aux parures naïves des jeunes villageoises. Ces groupes éclatants se rangèrent en ordre ; toutes les femmes tenaient en main des rameaux d'un arbuste superbe, du catalpa, connu par ses douces fleurs, par son large et riche feuillage. Les vieillards et les enfants marchaient aussi en groupes séparés. Enfin, les patriotes nombreux s'y joignirent encore, portant des branches d'arbres ornées de leurs feuilles verdoyantes dont la vue inspire toujours d'aimables pensées. Parmi eux, on distinguait d'illustres défenseurs des droits du peuple, MM. Siéyès, Cordorcet et Morveau qui, déjà ceints des couronnes de la science et de la philosophie, ont encore mérité l'auréole du civisme [23].»

Puis, au son des clarinettes, des hautbois et des bassons, Laroche rendit un hommage vibrant au génie, aux ouvrages et au caractère des grands hommes couronnés. Cette pompe et ce cérémonial ravissaient M^me^ de Gouges, femme de théâtre, qui voulait donner à la Révolution un caractère idyllique et printanier qui la transformât en une fête symbolique. Le jour-même, elle faisait porter une « adresse », aujourd'hui égarée, qui était sans doute en rapport avec cette fête civique à laquelle elle venait de participer [24]. Le lendemain, le maire Laroche lui délivrait un passeport lui permettant de se rendre « en divers endroits du royaume pour y faire représenter ses pièces de théâtre [25]». Elle s'absenta une quinzaine de jours

23. *La Feuille villageoise* du 16 août 1792, n° 46.
24. *Procès verbaux de l'Assemblée législative*, Paris, 1792, à la date du 5 août 1792 (index : « Olimpie Desgranges »).
25. Paris, Bibliothèque du XVI^e^ arrondissement, fonds Parent de Rozan, carton 34, f°186 v°.

et apprit, au cours de son voyage en province, les événements du 10 août ainsi que la chute de la monarchie. De retour dans la capitale, elle constata avec amertume que la Révolution semblait ne surmonter ses contradictions qu'au prix de la violence : fin août 1792, Arnault de Laporte, l'intendant de la Liste civile, expérimentait parmi les premiers la machine de mort mise au point par le docteur Guillotin et promise en France à la carrière que l'on sait. Quelques jours plus tard, les divers lieux de détentions de Paris furent visités, et les détenus mis à mort à coups de bûches et de piques. Elle apprit ainsi la fin tragique à la Force de la princesse de Lamballe qui l'avait si mal reçue quelques mois plus tôt, quand elle était venue solliciter son aide pour le cortège des femmes de la fête de la Loi. Elle apprit aussi la mort dramatique du duc de Brissac massacré avec les prisonniers d'Orléans, sur la route de Versailles. Ces journées, parmi les plus sanglantes de la Révolution, la bouleversèrent, elle qui avait rêvé d'une « Révolution philosophique digne de la sainte humanité [26] ».

Avec le marquis de Villette et Roch Marcandier, Olympe de Gouges fut la seule à s'insurger publiquement contre l'inutilité et l'affreuse cruauté de ces massacres dans un pamphlet intitulé la *Fierté de l'Innocence* où elle écrivait contre les démagogues : « Le sang, disent les féroces agitateurs, fait les révolutions. Le sang même des coupables, versé avec profusion et cruauté, souille éternellement les révolutions, bouleverse tout à coup les cœurs, les esprits, les opinions et, d'un système de gouvernement, on passe rapidement dans un autre. L'histoire de l'univers en offre plusieurs exemples. Les cruautés passées, celles dont on nous menace encore changent l'esprit public. Les bons citoyens comme les mauvais fuyaient la capitale et la plupart des habitants, s'ils avaient osé en convenir, désiraient l'approche de l'étranger tant la barbarie de l'intérieur rendait celle de l'ennemi soutenable ! Voilà comme nous avons failli perdre à jamais notre liberté. »

Et, visant les membres de la Commune du 10 août comme Sergent, Panis, Duplain, Jourdeuil, Marat [27] et autres signataires de la circulaire ordonnant les massacres, elle ajoutait : « Les malveillants ont été reconnus sous le manteau du patriotisme [...]. Paris, cette mère des arts et des talents, cette reine des cités n'offrait plus aux voyageurs, aux habitants,

26. Olympe de Gouges, *Correspondance de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 218.

27. Dans *Les Hommes de proie*, le journaliste Roch Marcandier entreprit lui aussi de dénoncer non seulement les responsables des massacres mais également l'inertie de ceux qui avaient laissé faire. Imprécateur à la manière d'Olympe de Gouges, il fut lui aussi guillotiné.

qu'un vaste repaire, et l'on n'y distinguait plus le véritable patriote du faux ; la rage de l'intérêt particulier l'emportait sur l'amour de l'intérêt public ; le peuple malgré lui était entraîné dans le crime, l'on égorgeait impunément des milliers de citoyens dont la plupart étaient coupables, il faut bien le croire, mais, citoyens, la vie de l'homme est-elle si peu de chose aux yeux de l'humanité qu'on ne daigne pas examiner pourquoi on la lui ravit ? La Russie, longtemps considérée comme une nation barbare, nous donne un grand exemple d'humanité en reléguant ses criminels dans des terres incultes. Et les Français, si humains par nature, n'ont pas su imiter la clémence et la pitié des Russes ? Hélas ! Quand l'Assemblée constituante a engagé tous les gens de lettres à faire des recherches sur le Code pénal afin d'abroger la peine de mort même sur les criminels, s'attendaient-ils que dans une révolution opérée par les lumières de la philosophie, au bout de quatre ans, les Français donneraient la mort sans relâche pendant trois jours et trois nuits à leurs concitoyens [28] ? »

Olympe de Gouges avait cru que la Révolution pourrait demeurer modérée, et elle découvrait en septembre 1792 qu'une société minée, déséquilibrée, inquiète, était la proie rêvée des pêcheurs en eau trouble. Le 13 septembre suivant, soit à peine une semaine après les massacres, « l'ange de paix » comme la surnommait Bernardin de Saint-Pierre avec lequel elle correspondait [29], se présenta en personne à la barre de la Législative avec, sous sa protection, un homme âgé. Elle l'avait fait libérer de la prison de Bicêtre au moment où les sabres des massacreurs allaient s'abattre sur sa tête : « Législateurs, déclara-t-elle, le peuple dans sa juste vengeance sait respecter l'innocent ; voyez ce vieillard vénérable, la hache était levée sur lui ; son juge lui dit : Quel était ton crime ? J'ai, répondit-il, aimé la fille d'un noble ; je la demandai au père qui me fit passer pour fou et m'enferma à Bicêtre. Depuis trente ans je suis dans les prisons ; voilà mon crime...»

Le noble en question, le duc de Brissac, qui venait lui-même d'être égorgé le 3 septembre, versait une légère pension à ce vieillard qui, en perdant son « tyran », perdait du même coup son « bienfaiteur ». Olympe réclama pour lui les secours publics, qu'elle obtint, par « son éloquence et sa bonne intention » qui furent applaudies ; et les honneurs de l'Assemblée, que présidait Hérault de Séchelles, furent accordés aux deux

---

28. Olympe de Gouges, *La Fierté de l'Innocence ou le silence du véritable patriotisme*, *op. cit.*
29. *Ibid.*

pétitionnaires [30]. Cette intervention est révélatrice de la nature généreuse, et bien sûr du courage d'Olympe de Gouges, qui voulait fonder la démocratie sur le respect des droits de la personne et savait si bien mettre ses préceptes en pratique…

Le 21 septembre, on annonça la victoire de Valmy dont Goethe a dit : « De ce lieu et de ce jour date une ère nouvelle dans l'histoire du monde.» Le lendemain, la Législative laissait place à la Convention et le premier jour de l'an I de la République consacrait le 10 août et l'abolition de la royauté en France. Pétion, l'ancien maire de Paris, fut élu président de la Convention nationale et il s'entoura de secrétaires tels que Condorcet, Brissot, Rabaut Saint-Étienne, Vergniaud, Camus – tous girondins. C'est à cette mouvance qu'Olympe de Gouges se rattacha très nettement. Il est possible qu'elle ait été reçue dans les salons de Mme Roland dont elle ne cite pas le nom mais celui de son mari, ministre de l'Intérieur, dont elle dit : « Semblable à Roland, mais bien longtemps avant lui, j'avertis Louis XVI du sort que lui préparait une cour perfide [31].»

Il est certain en revanche qu'elle allait aux réceptions données par Julie Talma dans son bel hôtel particulier de la rue Chantereine. On y rencontrait des acteurs « rouges », comme Dugazon, Mlle Desgarcins et Mme Vestris, que l'on distinguait depuis 1789 de leurs collègues royalistes ou « noirs », c'est-à-dire Molé, Fleury, Dazincourt, Mlle Raucourt et Mlle Contat, nostalgiques des privilèges d'Ancien Régime qui, au moment du procès de Louis XVI, jouèrent la *Didon* de Le Franc de Pompignan, en appuyant bien sur ces vers : « Les rois, comme les dieux, sont au-dessus des lois. »

Chez les Talma, Mme de Gouges rencontra le général Dumouriez, auréolé de la gloire de Valmy, et elle se promit d'écrire en son honneur une pièce de théâtre patriotique. Elle y retrouvait aussi le célèbre avocat de Bordeaux, Pierre-Victurnien Vergniaud, qu'elle avait connu peu après son arrivée à Paris, qu'elle aimait beaucoup et qui était devenu le plus remarquable orateur de la Gironde [32]. Il s'était toujours montré délicat à son égard, et elle lui en savait gré : « Tant de grâces, de talents et de perfections réunies, disait-elle de lui, ne peuvent s'allier qu'avec la plus belle âme [33].» Elle fréquentait d'autres célébrités de la Révolution, tel Hérault

30. *Archives parlementaires*, vol. 49, p. 608.
31. *La Fierté de l'Innocence ou le silence du véritable patriotisme*, *op. cit.*, p. 9.
32. Fleury, *Mémoires*, t. II, p. 105.
33. *Olympe de Gouges à Dumourier*, 1793, p. 8.

de Séchelles dont la prestance la séduisait tout particulièrement : « Toi qui serais mon héros si j'étais femme [34] ! » Mais toute dévouée à son amour de la patrie, elle paraissait avoir renoncé aux aventures amoureuses : « Les prudes, c'est-à-dire les intrigantes à trente-six aventures, m'ont donné des amoureux dans l'Assemblée constituante, législative et jusqu'à la Convention. Certes, je peux avoir fait quelques conquêtes mais je déclare qu'aucun législateur n'a fait la mienne ; c'est sans me parer d'une fausse vertu que je crois pouvoir en convenir hautement, je ne vois pas qu'il y ait d'hommes dignes de moi [35]... »
Cubières avait bien vu cette évolution :

« Tu n'en veux aujourd'hui qu'aux citoyens rebelles,
Qui prêchent le désordre et violent la loi,
Le plus beau dictateur est un monstre pour toi,
Et fut-il Adonis, Endymion, Alcide,
À tes yeux courroucés il n'offre qu'un perfide,
Oui, le patriotisme a sur tes sentiments,
L'empire qu'autrefois obtenaient les amants [36]. »

Sa grande indépendance d'esprit, ses prises de position passionnées et ses provocations déplaisaient à beaucoup d'hommes politiques. On l'accusait même de démagogie, ce dont elle se défendit toujours sans mal. Dans un colloque imaginaire, écrit peu de temps après son exécution, elle fut mise en scène dans les sphères infernales avec un autre guillotiné, le général Miaczinsky, qui l'accueillait en ces termes : « La Révolution vous avait si bien multipliée qu'on vous trouvait partout ; vous montiez les échelles du patriotisme comme vous les descendiez, et par malheur, ainsi qu'on me l'a rapporté, l'on vous surprit au moment où, tournant le dos à la montagne, vous courriez dans la plaine. Vous en souvient-il [37] ? »

Elle demandait des leçons aux événements et à l'expérience plutôt qu'aux doctrines toutes faites et, après la révélation des sourdes menées de la Cour, elle se sentit devenir républicaine aussi naturellement qu'elle était devenue constitutionnelle. Mais sa république à elle était libérale et respectueuse de la liberté d'expression, au contraire des Jacobins qu'elle

34. AN, W293 dossier 210, lettre d'Olympe de Gouges à Hérault de Séchelles.
35. Olympe de Gouges, *Avis pressant à la Convention*, Paris, 1793.
36. Michel de Cubières, *Épître à Marie-Olympe de Gouges*, Paris, 1792.
37. Anonyme, *Colloque des morts les plus fameux*, vol. I, p. 101-108, Paris, an II.

soupçonnait de viser à la dictature de quelques-uns sur le plus grand nombre. Elle allait très loin car elle croyait à une manipulation, par l'étranger, des auteurs des massacres de Septembre, et particulièrement Marat qu'elle détestait : « Vois ces hommes perfides altérés de sang nous vendre aux puissances ennemies, ne jurant que par la République et n'attendant que le comble du désordre pour proclamer un roi [38]. »

Octobre 1792 : assez vite sur la scène politique, l'affrontement entre ceux qui avaient fait le 10 août et les modérés qui n'avaient pu l'empêcher fut d'une grande violence. Les Girondins souhaitaient exclure de l'Assemblée plusieurs chefs montagnards dont Robespierre et Marat, qu'ils redoutaient particulièrement. Appuyant l'offensive girondine, on vit M^me de Gouges prendre part aux débats dans des affiches qu'elle faisait placarder dans tout Paris, y compris dans les « corridors de la Convention [39] ». Dans les *Fantômes de l'opinion publique*, elle prit publiquement position contre Marat qu'elle tenait pour responsable de ces massacres de Septembre qui la révulsaient : « Déjà la Convention nationale fléchit devant une poignée de factieux : elle colore sa terreur du nom de mépris pour ces agitateurs. Mais Marat, le boutefeu Marat, n'a pas manqué de la développer aux Jacobins ; ce Marat dont le seul aspect inspire les plus douloureux soupçons et qui, peut-être, ne peut pas dire comme Figaro : « Ce n'est pas moi qui vous trompe, c'est ma figure. » Non, jamais physionomie ne porta plus horriblement l'empreinte du crime. De quelque côté qu'on l'observe, on croit voir le forfait voltiger sur son visage comme les grâces sur la bouche d'une jolie femme. Et ce cannibale a pu séduire le peuple français ? Et cet homme méprisable peut devenir redoutable ? Il ne lui faut qu'un jour, une heure favorable pour renverser la France et servir l'ambition de l'Angleterre [...]. Il est question de faire le procès de Louis XVI qui périra peut-être sur l'échafaud pour avoir trahi la Nation. Et Marat ? Marat ! fameux agitateur, destructeur des lois, ennemi mortel de l'ordre, de l'humanité, de sa patrie, atteint et convaincu de vouloir introduire en France une dictature et de menacer sans cesse la Convention nationale de son entière dissolution, Marat vit libre dans la société dont il est le tyran et le fléau. »

Convaincue d'un complot des ultra-révolutionnaires et de leur volonté de livrer le pays à l'anarchie, Olympe de Gouges suppliait les

38. Olympe de Gouges, *Les Trois Urnes*, Paris, 1793 (voir édition des *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. II, p. 243).
39. J.-A. Dulaure, *Mémoires*, Paris, 1855, p. 315.

conventionnels de réagir quand il en était encore temps sous peine de se retrouver muselés par « une douzaine de scélérats ». Sans plus se préoccuper des risques qu'elle prenait à s'exposer ainsi, pointant du doigt le très démagogue « ami du Peuple », elle ajoutait : « C'est le moment de déployer toute son énergie et son équité en vomissant de son sein un avorton de l'humanité, qui n'a ni le physique ni le moral de l'homme et le déshonore par ses excès [40].»

Il est très probable qu'elle publia son texte au lendemain de la soirée donnée par Talma et son épouse en l'honneur de Dumouriez et des Girondins, dans leur hôtel rue Chantereine devenu un des centres politiques de Paris, rendez-vous de prédilection des Girondins [41]. Le 16 octobre 1792, les Talma avaient convié une société élégante, politiquement homogène, lorsque, soudain, sans crier gare, Marat en carmagnole, suivi d'une troupe de sans-culottes armés, s'était fait annoncer. Vergniaud, Boyer-Ducos, Louvet, Millin, Boyer-Fonfrède, Arnault, Olympe de Gouges, Kersaint, Lasource, Chénier, Santerre, M^me^ Vestris et M^lle^ Desgarcins du Théâtre de la République, Benjamin Constant, M^lle^ Souque, M^lle^ Allard de l'Opéra, M^lle^ Coupigny, Dulaure, Gorsas, Chamfort, Murville et sa femme devisaient paisiblement. Tous furent surpris de cette intrusion. Marat et ses amis balayèrent le salon d'un œil soupçonneux, chaque convive, médusé, demeurant figé dans sa position et silencieux, à l'exception du chevalier de Saint-Georges prêt à dégainer son épée et M^lle^ Candeille qui, imperturbable, continua à jouer du clavecin. L'Ami du Peuple rendit compte de cette soirée, accusant les convives de préparer en secret une « république fédérative », et c'est probablement son article, paru dans le *Journal de la République* [42], qui déclencha l'ire de M^me^ de Gouges [43].

Le 28 octobre suivant, Robespierre était accusé par le Girondin Louvet de briguer la dictature. L'affaire prit une certaine ampleur et tout le

---

40. La loyauté de Marat, dont le frère à Lausanne fréquentait lord Cholmondeley, a été discutée par plusieurs contemporains. Il fut accusé par Dulaure d'avoir été un agent provocateur à la solde de l'étranger. Aucune recherche n'a été entreprise sur ses liens éventuels avec les milieux d'affaires suisses et les services secrets britanniques.
41. À hauteur de la rue de la Victoire, n° 56-60, maison bourgeoise construite dans la verdure au bout d'une longue allée de tilleuls.
42. Compte rendu de Marat dans le numéro du 17 octobre 1792.
43. Voir Augustin Thierry, *Talma*, Paris, 1942, et les témoignages donnés par Louise Fusil, *Souvenirs d'une actrice*, *op. cit.*, t. I, p. 277 ; Esquiros, *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 192 ; Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire,* t. II, p. 133, Paris, s.d. ; Biré, *Journal*, t. I, p. 133 ; Benjamin Constant, *Journal intime* ; Fleury, *Mémoires*, t. IV, p. 186 ; Bouilly, *Mes Récapitulations*, t. III, p. 87 et *Mémoires sur Mirabeau*, t. VII, p. 350.

monde attendait que l'incriminé se justifiât à la Convention. Son discours était attendu le 5 novembre mais, dans la matinée, M^me^ de Gouges fit répandre dans tout Paris une affiche rouge intitulé *Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie*, signé « Polyme » (anagramme d'Olympe). En quelques lignes, elle brossait d'abord son autoportrait : « Je suis un animal sans pareil ; je ne suis ni homme ni femme. J'ai tout le courage de l'un et quelquefois les faiblesses de l'autre. Je possède l'amour de mon prochain et la haine de moi seul. Je suis fier, simple, loyal et sensible. Dans mes discours, on trouve toutes les vertus de l'égalité, dans ma physionomie les traits de la liberté et dans mon nom quelque chose de céleste.» Puis elle lançait une énergique diatribe contre Robespierre, « quelques expressions fortement prononcées » ainsi qu'elle le reconnut volontiers : « Tu te dis l'unique auteur de la Révolution, tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration. Je ne m'épuiserai pas en efforts pour te détailler. En peu de mots je vais te caractériser : ton souffle méphitise l'air pur que nous respirons actuellement ; ta paupière vacillante exprime malgré toi toute la turpitude de ton âme et chacun de tes cheveux porte un crime [...]. Robespierre, lorsque le Sénat français te somma de répondre à toutes les dénonciations qui s'accumulaient contre toi, pourquoi, réponds, balanças-tu ? L'innocence ne temporise point quand elle peut terrasser la calomnie : l'imposture au contraire cherche toujours les subterfuges. Tu prépares ton discours depuis huit jours pour répondre aujourd'hui. Je t'aurais devancé, mais j'ai voulu voir les progrès de tes nouveaux efforts, ils sont impuissants. Le peuple français devenu républicain ne deviendra pas un peuple d'assassins ? Tu voulais que ta réponse fût une insurrection sanglante, quoique Paris paraisse aujourd'hui agité. Que pourras-tu dire à la tribune pour ta justification ? Crois-moi, Robespierre, fuis le grand jour, il n'est pas fait pour toi ; imite Marat, ton digne collègue, rentre avec lui dans son infâme repaire. Le ciel et les hommes sont d'accord pour vous anéantir tous les deux. Que veux-tu ? Que prétends-tu ? De qui veux-tu te venger ? À qui veux-tu faire la guerre et de quel sang as-tu soif encore ? De celui du peuple ? Il n'a pas encore coulé. Tu sais que les lois républicaines sont plus sévères que les rois des tyrans que tu voudrais égaler en autorité comme en forfaits [...]. Tu voudrais assassiner Louis le dernier pour l'empêcher d'être jugé légalement ; tu voudrais assassiner Pétion, Roland, Vergniaud, Condorcet, Louvet, Brissot, Lasource, Guadet, Gensonné, Hérault de Séchelles, en un mot, tous les flambeaux de la République et du patrio-

tisme… Tu voudrais te frayer un chemin sur des monceaux de morts et monter par les échelons du meurtre et de l'assassinat au rang suprême ! Grossier et vil conspirateur [44] ! »

Elle ne croyait pas si bien dire : seul, Louvet survécut à la Terreur. Intuitivement elle pressentait – avec un an d'avance – l'irrésistible ascension de l'Incorruptible qui, on le sait, a fini par incarner la Terreur de l'an II qui s'est ensuite retournée contre lui [45]. Fidèle à ses principes humanistes – « l'humanité est la cause du peuple [46] », disait-elle –, et malgré le mépris que lui inspiraient Robespierre et Marat, elle engagea la Convention à punir ceux qui provoqueraient le meurtre de ces « agitateurs insensés » : « La Convention nationale, disait-elle, doit elle-même étouffer tout ressentiment et donner l'exemple de l'impartialité républicaine [47]… »

Cependant, les accusations de Louvet, par la fragilité de leur démonstration, offrirent à Robespierre le moyen de se justifier de façon éclatante dans la soirée : il triompha à la Convention par une habile justification, confondant sa cause avec celle du peuple insurgé, ramenant à lui une partie de l'opinion et déconcertant les attaques des Girondins. Ce succès de « l'incorruptible » déclencha chez Mme de Gouges une nouvelle fièvre polémique, et elle rédigea à une vitesse tenant du prodige une *Réponse à la justification de Maximilien Robespierre* qu'elle adressa à Pétion, alors le président de la Convention. Elle y reprenait les principaux termes du discours de Robespierre, l'accusant surtout de démagogie : « Dis-moi, Maximilien, pourquoi redoutais-tu si fort, à la Convention, les hommes de lettres ? Pourquoi t'a-t-on vu tonner à l'Assemblée électorale contre les philosophes à qui nous devons la destruction des tyrans, les restaurateurs des gouvernements et les vrais soutiens du monde ? Voulais-tu instruire tes citoyens par l'ignorance de la Convention, et en faire une assemblée de goujats ? Ne prétendais-tu pas plutôt dominer sur elle ? Réponds-moi, je t'en conjure… »

---

44. *Pronostic sur Maximilien Robespierre*. Cette affiche a été suivie d'une brochure annexée à la *Réponse à la Justification de Maximilien Robespierre* qui suivit le *Pronostic.*
45. La Terreur est une initiative, non de Robespierre mais de Barère qui demanda à la Convention de « mettre la Terreur à l'ordre du jour » , motion suivie de la loi des Suspects qui fut votée le 17 septembre 1793.
46. *Œuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe in* Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. II, p. 233.
47. Olympe de Gouges, *Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie*, Paris, 1792, p. 11 et 31.

Maîtresse de sa plume, elle se dominait tant que cela lui paraissait nécessaire, pour donner ensuite libre cours à sa fougue naturelle, provoquant son adversaire par tous les moyens à sa disposition. Le frein une fois lâché, elle ne connaissait plus de retenue, tournant en dérision le député d'Arras : « Sais-tu la distance qu'il y a de toi à Caton ? Celle de Marat à Mirabeau, celle du Maringouin à l'aigle et de l'aigle au soleil. Je suis persuadée que tu te repais encore de l'espoir frivole de monter au degré des usurpateurs anciens et modernes [...]. Un caprice, un engouement populaire, une extravagance révolutionnaire peuvent faire un prodige et donner le sceptre à un intrus [...]. Je te propose de prendre avec moi un bain dans la Seine ; mais pour te laver entièrement des taches dont tu t'es couvert depuis le dix [*août*], nous attacherons des boulets de seize ou de vingt-quatre à nos pieds et nous nous précipiterons ensemble dans les flots... Ta mort calmera les esprits et le sacrifice d'une vie pure désarmera le ciel [48]...»

L'esprit de cette provocation d'un nouveau genre (« un de ces jets, disait-elle, que je n'ai jamais pu retenir ») n'a pas été compris par ceux qui, peu disposés à saisir l'ironie contenue dans cette proposition cocasse de bain dans la Seine, ont vu de la démence là où il y avait de la bravade teintée d'humour. Certes, M<sup>me</sup> de Gouges n'avait pas prévu de se noyer en entraînant Robespierre au fond de l'eau avec elle ! Sa propension à caricaturer et humilier ses adversaires mâles en leur proposant des duels d'un genre singulier devait lui nuire gravement : incapable de réfréner ses attaques frontales contre des hommes devenus puissants par leur popularité, elle se désignait d'elle-même à la haine de leurs zélateurs [49].

Le 28 octobre précédant, la séance des Jacobins s'était ouverte sur la lecture d'un article du *Courrier du Midi* assurant que Louis XVI prenait son « son mal en patience » : « Il est sûr de sa vie et de sa liberté. Il a dit que puisque le peuple était content de la République, il l'était aussi. Déjà, plusieurs sections de Paris ont prononcé qu'il n'a encouru que la déchéance...»

L'un des membres influents des Jacobins, Bourdon de l'Oise, interrompit cette lecture, s'écriant avec colère : « C'est le dernier comble de l'intrigue d'attribuer de pareilles idées à Paris qui s'est fait écharper le dix août pour tuer le tyran, et qui met-on à la tête de l'intrigue ? C'est la

48. Olympe de Gouges, *Réponse à la Justification de Maximilien Robespierre*, *op. cit.*, p. 6.
49. Voir son article paru dans *La Révolution de 1792 ou le journal de la Convention nationale* en date du 7 novembre 1792.

de Gouges, cette Olympe de Gouges que vous avez vue placarder dans toutes les rues de Paris avant la fin de l'Assemblée législative. On a fait une pétition à Fontainebleau [50]. Eh bien ! C'est cette coquine qui est chargée de la colporter [51] ! »

Il invita les membres du club à se défier de cette femme *aristocrate* qu'il déclara *bâtarde de Louis XV*. Prévenue, M^me^ de Gouges riposta un peu plus tard dans le *Compte moral* qu'elle rendit à la Convention : « Bourdon, je t'interpelle de répondre au tribunal de l'opinion publique, tu ne lui échapperas pas et tu lui rendras compte de cette infâme pétition que tu m'attribues et dont tu es sans doute l'auteur [...]. Le sieur Bourdon reproche à la Société des Jacobins de ne pas porter son attention entière sur moi. Pour aiguiser les poignards qui doivent m'assassiner, il atteste que je suis la fille de Louis XV ; il ajoute que je colporte une brochure qui tend à rien moins qu'à remettre sur le trône Louis XVI : remettre sur le trône ce traître ? Et c'est par de semblables billevesées qu'on agite, qu'on trompe le peuple et qu'on fait égorger les citoyens ! »

Rappelant ses interventions, son rôle et la pureté de ses sentiments patriotiques dès les premières heures de la Révolution, elle reprenait : « Qu'étiez-vous, alors, Marat, Robespierre, Bourdon ? Des insectes croupissant dans le bourbier de la corruption d'où vous n'êtes pas encore sortis ! » Puis, en rendant publique sa correspondance avec l'intendant de la Liste civile Arnault de Laporte, le duc de Brissac et la princesse de Lamballe, tous trois exécutés, elle se justifiait avec éclat des soupçons qui auraient pu peser sur sa probité et la sincérité de ses sentiments républicains [52]. Elle insista bien sur le fait que, contrairement à d'autres, la Révolution ne l'avait pas enrichie. Elle disait même s'être brouillée avec un de ses amis, l'ancien garde des Sceaux Duport-Dutertre, aujourd'hui sommé par la Convention de rendre des comptes [53]. Il s'était enrichi dans l'exercice de ses fonctions et elle lui en tenait rigueur : « On me dispensera de dire tout ce que je pense de cet homme. On me reproche sa

50. Proposition d'inspiration girondine selon laquelle les Parisiens se refuseraient à juger Louis XVI.
51. *Journal des Jacobins* du 28 octobre 1792. Voir aussi Société des amis de la Liberté et de l'Égalité séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré à Paris, *Réponse à Charles Villette, député à la Convention nationale, par Léonard Bourdon, l'un de ses collègues*, 17 décembre 1792 (BN, LB40/732).
52. Elle pouvait imaginer qu'on aurait trouvé quelques-unes de ses lettres dans les papiers de Laporte, intendant de la Liste civile à qui elle avait écrit pour l'intéresser à la fête de la Loi. Elle prit les devants et publia toute cette correspondance qui, sur le fond, ne la compromettait nullement.

connaissance. Je le connaissais avant qu'il ne fût ministre, et c'est le seul homme dont j'aurais attesté la probité. Je lui déclarais la guerre aussitôt qu'il fut en place, l'amitié et la chose publique m'en faisaient une loi. Je lui montrai l'abîme sur lequel il échafaudait sa fortune et sa dignité. Je mis le comble à son ressentiment par une conversation que j'ai eue avec lui chez moi, en présence de plusieurs personnes, et dans laquelle je le traitai de plus vil des esclaves. C'était à l'époque où ce citoyen, corrompu par le poison subtil de la cour s'avisa de recevoir dans l'antichambre de son « maître » la députation de l'Assemblée nationale. Il osa alléguer l'étiquette, l'usage. À ces mots, je ne me connus plus :
— L'étiquette, l'usage, lui dis-je en colère, à l'égard des représentants du peuple ! C'est à ce roi qu'il appartient d'aller au-devant du Souverain, c'est-à-dire le peuple français.
Il voulut me persuader que je n'entendais rien en politique.
— Anti-philosophe, mauvais citoyen, lui répondis-je de toute la force de mon âme, je la connais mieux que vous. Nous avons, j'en conviens, une manière bien différente de l'observer. Mais brisons-là. »
« C'est ainsi, Sénateurs, que j'ai constamment relevé l'esprit public : voilà mon crime aux yeux des conspirateurs. Dans tous les temps, je les ai poursuivis ; ceux de la Cour, ceux de la ville, en un mot j'ai affronté leurs poignards et leurs poisons. Ce n'est pas encore assez pour convaincre, dans ce siècle pervers, de toute la pureté de mon âme : elle est portée à un trop haut degré de perfection pour qu'aucuns, j'ose le dire, excepté ceux qui comme moi exposent leur vie pour la chose publique, soient en état de l'apprécier. Les Brutus, les Beaurepaire sont désignés pour les grandes époques du monde. Si je n'ai pas leur célébrité, j'ai toutes leurs vertus [54]. »

S'adressant avec gravité aux membres de la Convention, elle lançait cette péroraison digne d'un orateur : « Déjà trois gouvernements en trois ans ! Si les factieux l'emportent, nous n'irons pas jusqu'à la fin de la troi-

---

53. Marguerite Louis François Duport-Dutertre, né en 1754, avocat, lieutenant du maire au bureau de police, substitut du procureur général syndic et, sur la recommandation de La Fayette, nommé par Louis XVI ministre de la Justice le 21 novembre 1790. Elle l'avait sans doute rencontré par l'intermédiaire de son ami le comte de Langeac et ils devinrent assez liés. Duport-Dutertre démissionna le 22 mars 1792 mais, après le 10 août, Robespierre, Chabot et Merlin de Thionville obtinrent sa mise en accusation. Arrêté et transféré à Orléans pour y être jugé par la Haute Cour, il échappa par miracle aux massacres de Septembre, mais, traduit l'année suivante au Tribunal révolutionnaire, il fut guillotiné trois semaines après Olympe.

54. Olympe de Gouges, *Journal de la Cour. Compte moral rendu à la Convention*, *op. cit.*, p. 1-2.

sième législature. Que deviendra aux yeux de l'Europe cette Révolution si vantée et dont nous étions si fiers ? [...] Réveille-toi, lâche insouciance ! La Renommée publie partout nos victoires. Paris seul peut les flétrir. L'esprit de 89 doit renaître pour effacer l'esprit du 2 septembre [55].»

Brissot qui, comme Vergniaud, suivait d'assez près le cours de ses interventions, s'est exprimé longuement à son sujet dans ses notes inédites, tant sur ses brochures, remplies de « fautes de grammaire à peine excusables dans un écolier » dont certaines, ajoutait-il, « firent une grande sensation dans le public », en particulier son portrait « assez ressemblant [*de Robespierre*], à un trait près » : « Elle lui accordait une connaissance parfaite des révolutions, de la vie et des mœurs des grands conquérants, et il n'y avait pas d'homme plus ignorant, plus étranger à l'histoire ancienne et moderne, et à toute espèce de science que Robespierre. C'était un faiseur de phrases, voilà tout son talent, et ses phrases étaient souvent fort ennuyeuses. Olympe de Gouges attaquait Robespierre avec sa franchise et son courage ordinaires, mais elle aurait dû dédaigner le bourdonnement des insectes qui se traînaient sur les pas de l'ambitieux démagogue.» Brissot considérait qu'elle aurait dû se dispenser de relever les insinuations de Bourdon de l'Oise, ainsi, dit-il, « lorsque je reçus d'elle [*une lettre*] au moment où d'injustes persécutions commençaient à troubler la vie de cette intéressante femme ». Elle lui avait en effet signalé la dénonciation dont elle avait été l'objet :

> Ce 20 novembre l'an Ier de la république (1792)
>
> Je vous fais passer, citoyen, mes comptes rendus avec la brochure qui les a précédés. Aurais-je besoin de vous prier d'en donner un extrait dans votre journal du *Patriote français* ? C'est à vos principes républicains que j'en appelle, non pour me venger de l'atroce calomnie que les perturbateurs du repos public ont semée sur mon civisme, mais pour rendre hommage à la vérité. Peut-être n'êtes-vous pas sans avoir appris la dénonciation qu'on a faite aux Jacobins contre moi. Je sais de bonne part qu'on a juré ma perte. Je m'y attends et je ne crains rien. Je laisse à votre patriotisme éclairé et à la force de votre logique le soin de me défendre, si vous croyez qu'une femme qui a su se rendre utile à son pays mérite que vous lui rendiez quelque justice.
>
> Olympe de Gouges

55. Olympe de Gouges, *ibid.*, p. 5-6. Voir aussi AN, C243 n° 304. Un rare exemplaire de ce texte publié sous forme d'une affiche est conservé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (fonds Portiez de l'Oise).

PS. Au moment où je vous écris je reçois des lettres anonymes d'une nature à déconcerter une âme forte. Mais soutenue par mes vertus civiques, rien ne peut me décourager. Je voudrais vous dire deux mots chez vous ou chez moi, indiquez-moi l'heure, le lieu, le jour, j'attends un mot de réponse. Rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, ci-devant l'Hôtel des Vivres de la Marine.[56]

Il était encore temps pour elle de mettre un terme à ses campagnes de propagande politique. Mais rien ni personne, autour d'elle, ne semblait capable de la convaincre du danger qu'elle courait à se mettre ainsi en première ligne. Depuis plusieurs semaines on parlait des responsabilités du roi déchu qui, depuis le 10 août, redevenu simple citoyen, était enfermé avec sa famille dans la prison du Temple. Prévoyant l'issue inexorable d'un tel procès, M^me^ de Gouges fit tout ce qu'elle put pour l'arracher à l'échafaud. Hostile par principe à la peine de mort elle développa des arguments favorables à Louis XVI comme homme, qu'elle distinguait du roi prévenu de connivence avec les cours et cabinets d'Europe. Le procès du roi, malgré l'hostilité des Girondins, était en effet devenu inévitable depuis la révélation de sa correspondance secrète avec l'ennemi trouvée dans l'armoire de fer, et immédiatement portée sur la place publique. Tandis que l'Assemblée était occupée à définir les modalités de ce procès, elle reçut de M^me^ de Gouges une lettre qui fut lue de bout en bout en séance :

Paris, 15 décembre.

Citoyen Président,

L'univers a les yeux fixés sur le procès du premier et du dernier roi des Français [...]. Je m'offre après le courageux Malesherbes [57] pour être le défenseur de Louis. Laissons à part mon sexe, l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes et la Révolution en offre plus d'un exemple. Je suis franche et loyale républicaine, sans tache et sans reproche, personne n'en doute, pas même ceux qui feignent de méconnaître mes vertus civiques : je puis donc me charger de cette cause. Je crois Louis fautif comme roi ; mais, dépouillé de ce titre proscrit, il cesse d'être coupable aux yeux de

56. AN, 446 AP 15, papiers inédits de Brissot.
57. Chrétien-François-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, né à Paris en 1721, appelé au ministère de l'Intérieur en 1774. Il essaya d'abolir les lettres de cachet mais dut démissionner. À nouveau ministre en 1787, il fit restituer aux protestants l'exercice de leurs droits mais partagea l'impopularité de Loménie de Brienne. À l'issue de son procès, Louis XVI lui remit d'importants papiers que, à la veille d'être arrêté, Malesherbes confia à son amie M^me^ Blondel. Celle-ci les adressa à son tour au chevalier Sandrier des Pommelles, correspondant de d'Antraigues qui les posséda jusqu'à sa mort.

la République. Ses ancêtres avaient comblé la mesure des maux de la France, malheureusement pour lui la coupe s'est brisée dans ses mains et tous les éclats ont rejailli sur sa tête. Je pourrais ajouter que, sans la perversité de la Cour, il eût été peut-être un roi vertueux. Il suffit de se rappeler qu'il détesta les Grands, qu'il sut les forcer à payer leurs dettes et qu'il fut le seul de nos tyrans qui n'eut point de courtisane, et qui eut des mœurs primitives. Il fut faible, il fut trompé, il nous a trompés, il s'est trompé lui-même. En deux mots, voilà son procès [...]. Louis le dernier est-il plus dangereux à la République que ses frères, que son fils ? Ses frères sont encore coalisés avec les puissances étrangères et ne travaillent actuellement que pour eux-mêmes. Le fils de Louis Capet est innocent et il survivra à son père : que de siècles, de divisions et de partis les prétendants ne peuvent-ils pas enfanter ! Les Anglais occupent dans l'histoire une place bien différente de celle des Romains. Les Anglais se sont déshonorés aux yeux de la postérité par le supplice de Charles I[er] ; les Romains se sont immortalisés par l'exil de Tarquin. Mais les vrais Républicains eurent toujours des maximes plus élevées que celles des esclaves. Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer, il vit encore longtemps après sa mort. Mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute [58]...

« Attendu l'acceptation de Tronchet », un défenseur pressenti, la Convention passa à l'ordre du jour, négligeant la proposition d'Olympe de Gouges qui, selon le Jacobin Prudhomme, prétendait être nommée « l'avocate d'un monstre couronné qu'elle n'estimait que fautif [59] ». Dans son offre, elle avait prié la Convention de ne pas tenir compte de son sexe, provoquant malgré elle, cette réplique d'un autre journaliste : « Le vœu de M[me] de Gouges a été rempli, on est passé à l'ordre du jour sur sa demande [60]... » Les plaisanteries allaient bon train : « Il eut été singulier que M[me] de Gouges fût choisie pour un des défenseurs du roi et que l'arrêté de la municipalité qui portait que les conseils du ci-devant roi seraient visités jusque dans les endroits les plus secrets eut été exécuté [61] ! » Son appel à la clémence fut condamné par la presse montagnarde très remontée contre elle [62]. Elle en appela au peuple dans une affiche jaune

58. AN, C243, n°304. *Archives parlementaires*, vol. 55, p. 60. Voir Dufriche-Fontaines, *Louis XVI et ses défenseurs*, Paris, 1817, p. 25. Elle aurait été inspirée, selon le chevalier de Guer, par l'exemple de P.-P. Guélon-Marc.

59. *Révolutions de Paris* du 16 décembre 1792.

60. *Correspondance littéraire secrète* du 18 décembre 1792.

61. *Courrier des 83 départements* du 16 décembre 1792.

62. Voir aussi la *Feuille de correspondance* n° 47 de décembre 1792 qui écrivait : « Parmi ceux qui ont offert d'entreprendre la défense de Capet on a remarqué la citoyenne Olympe de Gouges. Cette femme attaquée de la manie de la célébrité et qui depuis longtemps voudrait se faire un petit nom a cru que c'était là l'occasion de reparaître sur la scène.»

placardée un peu partout dans Paris, ce qui eut pour effet d'accentuer l'irritation de certains qui, déchirant l'affiche, s'écrièrent : « De quoi se mêle-t-elle ? Qu'elle tricote plutôt des pantalons pour nos braves sans-culottes ! » Un chroniqueur ironisa : « Ce n'est pas l'avis du législateur Condorcet qui a soutenu il y a quelques mois qu'on devait admettre indistinctement les deux sexes dans toutes les assemblées politiques et à toutes les charges de l'État. Qu'on imagine à la Convention deux cents femmes de l'espèce d'Olympe de Gouges assises à côté de l'évêque Fauchet, de l'auteur de Faublas (Louvet), de Thuriot, de Chabot, d'Égalité, de Condorcet même : nous laissons à nos lecteurs le plaisir d'en calculer les suites [63] ! »

Mais les choses n'en restèrent pas là. Par ses défis lancés aux hommes et ses outrances contre Robespierre et Marat, Olympe de Gouges s'était trop démarquée. On l'avait repérée, on la connaissait de vue et on savait même où elle habitait. Aux moqueries succédèrent les injures, puis les menaces qui précèdent les voies de fait. Une troupe vociférante et armée s'ameuta au bas de son domicile rue Saint-Honoré n° 253 dans l'ex-hôtel des Vivres devenu un hôtel garni tenu par le cousin du maire, Philbert de Lunel [64]. Elle entendit du bruit et elle aperçut la foule attroupée criant son nom sous les fenêtres de sa chambre. « M$^{me}$ de Gouges était audacieuse et fière, raconte le comédien Fleury, une autre se serait cachée. Elle descendit sans hésiter, on la ridiculisa, on cria sur elle, on lui dit des injures ; puis on en vint aux attaques plus sérieuses. »

Un plaisant féroce, voyant son impassibilité, la saisit par la robe, la tint, l'enserra par la tête, fit voltiger la cornette et attrapa les cheveux qui se déroulèrent, puis, de l'autre main, leva son sabre :
« À vingt-quatre sous la tête de madame de Gouges ! À vingt-quatre sous ! Une fois, deux fois, personne ne parle ? À vingt-quatre sous la tête ! Qui en veut ? Mon ami, dit-elle en montrant la tranquillité d'une personne qui cause dans un salon, mon ami, je mets la pièce de trente sous et je vous demande la préférence. On rit, l'homme la lâcha et, cette fois, elle se tira d'un fort mauvais pas [65]. »

Elle publia une affiche intitulée *Mon dernier mot à mes chers amis* dans laquelle elle annonça son désir de cesser tout activisme politique : « Oui,

---

63. *Journal historique et politique* du 20 décembre 1792. Des exemplaires de cette affiche sont conservés à la Bibliothèque Marguerite-Durand à Paris, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (fonds Portiez de l'Oise) et à la bibliothèque Paul-Éluard à Nantes.

64. Voir plus bas note 1, p. 165.

65. Fleury, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 88.

mes amis, je vais à mon grand regret, vous satisfaire ; je quitte la carrière épineuse (et ruineuse) dans laquelle mon patriotisme, votre aimable égoïsme, vos gentillesses anthropophages, vos galantes scélératesses qui ne tendaient à rien moins que me faire égorger par vos généreux satellites, m'ont engagée plus longtemps que je ne l'aurais désiré pour mes intérêts et la gloire de vos entreprises [...]. Oui, mes chers amis, vous voilà délivrés d'un observateur intègre, d'une sentinelle surveillante, et ce qui pouvait être pour vous des plus dangereux, d'une âme désintéressée et aussi fière que libre, et indépendante. »

Et elle remercia publiquement le duc d'Orléans, Philippe-Égalité, d'avoir bien voulu la justifier aux Jacobins à qui il venait en effet de déclarer : « Je connais son caractère mieux que vous et je répondrai de la pureté de son patriotisme ! » Mais, alarmée par la perspective de l'exécution de Louis Capet, elle diffusa fin décembre une *Adresse au don Quichotte du Nord*, c'est-à-dire Frédéric, roi de Prusse, l'invitant à se retirer du territoire français s'il ne voulait pas porter la responsabilité de la mort du roi. Ce fut en pure perte. Le procès suivait inéluctablement son cours. Dans les tribunes de la Convention qui allaient des bancs des représentants jusqu'au fond de la saIle, un grand nombre de femmes assistaient au scrutin par appel nominal qui s'ouvrit le 14 janvier 1793. Plusieurs, amies ou maîtresses des Montagnards, devisaient gaiement comme au spectacle, en dégustant des oranges ou des glaces. Dans les couloirs de l'Assemblée, M^me^ de Gouges cherchait à entraîner les députés hésitants en développant de nouveaux motifs favorables à Louis XVI. Puis un peu plus tard elle soutint de bout en bout le spectacle des députés se succédant à tour de rôle à la tribune et se prononçant à voix haute sur la culpabilité du roi. Sur ce point, le vote fut unanime ou presque. Le surlendemain, dans le scrutin décisif sur la peine, 387 députés sur 700 votèrent pour la mort. Les Girondins Buzot, Condorcet, Brissot et Barbaroux proposèrent de surseoir à l'exécution du jugement en raison de la situation extérieure. C'est également l'idée qu'elle décida de développer à l'ultime moment, dans une affiche rouge prenant la défense du ci-devant roi, mais habilement intitulée *Arrêt de mort que présente Olympe de Gouges contre Louis Capet.* Elle en répandit à profusion dans l'enceinte de la Convention et sur les arbres des Tuileries : « Je crois que depuis que Louis a encouru la peine de mort comme roi, le glaive de la Loi ne peut plus l'atteindre comme homme. Cette tête coupable, une fois tombée, elle ne nous est plus d'aucune utilité. Cette tête nous a coûté trop cher pour ne pas en tirer un réel avantage. »

Elle suggérait que la famille royale, enchaînée, fût conduite « au milieu de nos armées, entre le fer de nos ennemis et notre artillerie » : « Si, dit-elle, les brigands couronnés persistent dans leurs crimes et refusent l'indépendance de la République française, je briguerai l'honneur d'allumer la première la mèche du canon qui nous délivrera de cette famille homicide et tyrannique [66] ». Cependant, toutes ses tentatives, comme celles de Mercier et de quelques autres qui avaient écrit dans le même sens furent vaines, toutes ses avances restèrent sans réponse et, dans la matinée du lundi 21 janvier 1793, à dix heures vingt-deux, la tête du ci-devant roi roulait sur l'échafaud.

66. *Arrêt de mort que présente Olympe de Gouges contre Louis Capet*, Paris, le 18 janvier 1793.

# VIII. LES TROIS URNES

*« J'ai tout prévu, je sais que ma mort est inévitable. »*
Testament politique (1793)

LE SURLENDEMAIN mercredi 23 janvier 1793, il faisait un froid glacial à Paris. Une foule de citoyens se pressait aux guichets du Théâtre de la République, à l'emplacement de notre actuelle Comédie-Française [1]. On jouait *L'Entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les vivandiers*, un spectacle de circonstance, avec défilés et apothéose, annoncé la veille par l'auteur lui-même dans une affiche intitulée *Olimpe de Gouges à Dumourier (sic)*. Elle y relatait les circonstances difficiles dans lesquelles sa pièce patriotique, écrite et prête à être jouée depuis deux mois sur un petit théâtre de la ville [2], avait été réclamée à grands cris par la Comédie-Française. Mais une fois que les comédiens l'avaient eue en main, ils avaient différé la représentation, sous le prétexte qu'une pièce écrite par leur collègue, Mlle Candeille, devait être jouée en priorité [3]. Mme de Gouges estimait que ce passe-droit lui était d'autant plus préjudiciable que sa pièce à elle était de circonstance, conçue pour être jouée alors que la gloire de Dumouriez, de retour à Paris, était au plus haut. Elle était d'autant plus irritée qu'on avait cherché à la monter contre Mlle Candeille avec laquelle elle était jusqu'alors amie.

Son spectacle, qu'elle se vantait d'avoir dicté en quatre jours, avec l'aide de trois secrétaires, mettait donc en scène le général Dumouriez, mais aussi le jeune duc de Chartres (le futur roi Louis-Philippe) et les sœurs Fernig, deux héroïnes de la Révolution [4]. Le nouveau patriotisme, fondé sur l'amour d'une patrie libérée du despotisme sous toutes ses formes,

1. À la réouverture de la Comédie-Française, au printemps 1791, il y eut deux compagnies rivales. La troupe « aristocrate » continua de jouer au Théâtre de la Nation (actuel Odéon) tandis que les « rouges » – avec Talma à leur tête – furent accueillis rue de Richelieu, dans la belle salle de Victor Louis commandée par le duc d'Orléans pour l'Opéra. On l'appela alors le « Théâtre français de la rue de Richelieu ».
2. Représentation prévue le 24 novembre 1792.
3. Il s'agissait de *La Belle Fermière*.
4. Mlles Félicité et Théophile Fernig, de Mortagne à la frontière belge. Vêtues d'habits militaires, elles accompagnèrent leur père en 1792 dans la campagne contre les Autrichiens. Présentées à Beurnonville qui signala leur dévouement, elles reçurent deux chevaux du gouvernement. Elles participèrent aux combats de Valmy à Nerwinden et émigrèrent après la trahison de Dumouriez, leur protecteur.

avait remplacé le loyalisme de l'Ancien Régime. L'offensive qui avait suivi Valmy avait porté les armées françaises jusqu'en Belgique. Aussi voyait-on dans cette pièce patriotique des soldats révolutionnaires acclamés par les Belges, qui les recevaient en libérateurs. À l'approche des Français, un conseiller de la ville s'exclamait : « Voyez actuellement quel était le souverain qui se présente à nos portes, un peuple libre qui combat seul contre tous les tyrans pour défendre la cause des peuples et qui rend aux nations leurs droits, leur majesté et leur première énergie. »

Mais ce n'était pas assez de libérer la population d'une ville qui n'était pas activement hostile. M^me^ de Gouges voulait prouver que les Français ne faisaient la guerre qu'aux tyrans et non à leurs sujets : elle montrait un Français qui s'était introduit dans l'armée autrichienne comme vivandier pour faire de la propagande révolutionnaire : « Camarades, on vous trompe ; les Français furent vos amis, ils ne veulent que détruire les tyrans pour délivrer les nations ; ils ont commencé par la leur ; imitez-les ; les soldats sont tous frères et doivent se réunir pour la cause universelle des peuples. » C'était là un discours révolutionnaire, prolongement de la thèse qu'elle avait développée dans *L'Adresse au don Quichotte du Nord* sur la portée universelle de la Révolution française. Mais les rapports médiocres entretenus par M^me^ de Gouges avec les comédiens, à quoi s'ajoutait son intervention peu goûtée des Jacobins dans le procès de Louis XVI, laissaient mal augurer du succès de cette pièce. La représentation se déroula mal en effet. Les spectateurs réclamèrent l'auteur. Julie Candeille qui jouait justement le rôle principal s'avança pour le nommer lorsqu'on vit M^me^ de Gouges se dresser dans sa loge de l'avant-scène : « C'est moi, citoyens, s'écria-t-elle, voilà l'auteur ; mais vous n'avez pu juger ma pièce, les acteurs ne vous en ont donné qu'une très mauvaise répétition ! À ces mots, rapporte Ducray-Duminil, rédacteur aux *Petites Affiches*, les éclats de rire et les huées fusèrent de tous côtés. Affectée de l'injustice, Julie Candeille assura que ses camarades et elle feraient plus d'efforts la prochaine fois pour contenter le public. Mais certains continuaient de crier : « Non, vous avez bien joué, c'est la pièce qui ne vaut rien ! »

Par la suite, le public gagna les coulisses où s'était retirée M^me^ de Gouges et la poursuivit « en l'accablant de sarcasmes les plus amers les uns que les autres ». À la seconde représentation, la pièce ne put aller jusqu'au bout car quelques « spectateurs » s'élancèrent sur la scène en dansant la *Carmagnole*, tandis que les autres faisaient chorus dans la salle [5]. Cette version

5. Étienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français*, *op. cit.* Voir aussi le compte rendu qu'en donne Grimm dans sa *Correspondance*, Éd. Tourneux.

des faits, qui fut reprise par les auteurs de *L'Histoire du Théâtre-Français*, était partiale. L'échec de cette pièce tenait tant aux modifications et coupures des comédiens qu'à sa mise en scène. Il fut surtout l'œuvre de chahuteurs décidés à en découdre avec « l'avocate de Louis Capet ». Mais Ducray-Duminil avait expliqué le mécontentement du public par la nullité du spectacle. Louis-Sébastien Mercier, qui ne partageait pas cet avis, lui en tint rigueur dans ses *Nouveaux Tableaux de Paris.* Quant à Michel de Cubières, il s'insurgea lui aussi contre ces « hommes mal intentionnés qui ont empêché que la pièce ne fût représentée plus de deux fois ». Or, de l'avis de ceux qui eurent en main la version imprimée, comme le Girondin Vergniaud, cette pièce avait le mérite d'être à la fois « remplie de patriotisme » et dotée d'une « intrigue ingénieuse et sagement conduite » : « Il n'y a aucune personnalité, il n'y a rien au monde qui puisse appeler contre elle l'opinion publique [6].»

Dans une affiche rouge intitulée *Complots dévoilés*, M^me^ de Gouges voulut une nouvelle fois régler ses comptes avec les comédiens du Théâtre de la République : « Les misérables me reprochent mon incivisme parce que je me suis proposée pour défendre Louis XVI. Parce que j'ai pensé que sa mort était inutile et pourrait devenir funeste à la République [7] ! » Elle s'en prit à Ducray-Duminil et à Guénégaud qui, tous les deux, l'avaient incendiée dans leur journaux respectifs [8], montrant avec habileté que leurs critiques étaient partiales et peu fondées. Les jours suivants, elle adressait des exemplaires de sa pièce imprimée à la Convention, au Comité d'instruction publique et à divers journaux [9].

> Citoyens,
> ma fortune ne me permet plus d'offrir avec profusion mes ouvrages aux membres de la Convention. J'ai été calomniée, persécutée pour avoir fait un ouvrage vraiment digne des principes républicains. On a dégradé cette pièce nationale puisque ce n'est pas la même qui a été représentée sur le Théâtre de la République. La voilà toute imprimée, recevez-en un exemplaire pour votre comité. J'ose me flatter que jusqu'à l'invocation des tyrans, tout y peint l'amour de la liberté et la nécessité

6. Michel de Cubières, *Épître à Marie-Olympe de Gouges*, Paris, 1793.
7. *Complots dévoilés des sociétaires du prétendu Théâtre de la République*, Paris, 1793.
8. Les *Petites Affiches* du 25 janvier sur « cet ouvrage bizarre dans lequel on ne trouve ni plan, ni conduite, ni goût ni rien de ce qui constitue la véritable comédie », et le *Journal français* du même jour où Guénégaud ne voit que des « lieux communs démagogiques ».
9. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, manuscrits, ms 1371, EL672, n° 20 ; AN, F17/A 1004/A 388, lettre du 30 janvier 1793.

d'instruire tous les peuples encore éloignés de notre Révolution. J'ai voulu les éclairer et par ce moyen consolider le gouvernement républicain, voilà mon crime aux yeux des malveillants et des agitateurs de tous les partis.

De Gouges

L'accueil au texte imprimé fut bien meilleur, ce qui tendrait à prouver que M^me de Gouges fut bien la victime d'une cabale. Dans l'article qu'il lui consacra dans le *Journal de Paris* du 17 février, Louis-Sébastien Mercier fit l'éloge de la pièce et de son auteur : « Quand les despotes sont armés, l'inaction et le silence accusent le citoyen. Il faut combattre pour la liberté ou entretenir par ses écrits le feu du patriotisme. Personne ne s'est plus empressé de payer cette dette sacrée que la républicaine Olympe de Gouges. Les ouvrages qu'elle a publiés depuis la Révolution sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. *L'Entrée de Dumouriez à Bruxelles* est une nouvelle preuve de la haine qu'elle porte aux tyrans. Nous n'entreprendrons pas de faire l'extrait de cette pièce. Elle est à la [*manière de*] Shakespeare et l'on sait combien les productions de ce poète sont peu susceptibles d'être analysées. Ceux qui ont lu le théâtre anglais trouveront plus d'un trait de ressemblance entre Olympe de Gouges et son modèle. On doit encore des éloges à une pièce conçue et exécutée en quatre jours par une femme, dans le dessein de produire la révolution de la Belgique et celle de tous les peuples encore à régénérer [10]. »

Mais un mois plus tard – M^me de Gouges ne pouvait guère le prévoir –, Dumouriez, le glorieux vainqueur de Valmy et de Jemmapes, se rendait coupable d'inaction calculée et se faisait battre à Neerwinden. Il ne cachait même plus ses intentions de se servir de son armée plus contre la Convention et les clubs que contre les armées de la coalition. Alors que l'Angleterre et l'Espagne venaient d'entrer à leur tour en guerre, qu'une grande partie de l'Europe était liguée contre la France, les affrontements entre partis se faisaient toujours aussi durs, allant jusqu'à menacer la cohésion nationale. Ce comportement inquiétant fit, le 20 mars 1793, l'objet d'un *Avis pressant aux représentants*, qu'Olympe de Gouges adressa solennellement à la Convention, adjurant les députés de mettre fin à leurs dissensions. Fidèle à ses méthodes de communication, elle fit placarder ce texte un peu partout dans Paris, prenant à témoin l'opinion publique : « Voyez cette masse généreuse de la plus brillante jeunesse voler sur nos

10. *Journal de Paris* du 17 février 1793.

frontières pour y répandre un sang pur et sans tache. Et pour qui, grand Dieu ! Pour la Patrie seule et non pour assouvir vos passions et pour remettre un tyran sur le trône... Les aristocrates s'applaudissent de vos divisions. J'ai entendu de mes propres oreilles dans un corridor de spectacle : — Nos affaires vont bien, les coquins de la Convention nationale ne s'entendent plus, notre triomphe est certain ! »

Elle attendait que s'opérât entre les tendances rivales une réconciliation plus durable que celle qui, au mois de juillet précédent, avait suivi la publication de son *Pacte national* et le « baiser Lamourette » : « Montagne, Plaine, Rolandistes, Brissotins, Girondistes, Robespierrots, Maratistes, disparaissez épithètes infâmes ! Disparaissez à jamais et que les noms de législateurs vous remplacent pour le bonheur du peuple [11] ! »

Dans son désir éperdu de concorde universelle, elle était persuadée qu'il suffisait de mettre en présence les uns des autres tous ces hommes que séparaient des divergences politiques et sociales profondes pour qu'ils renoncent aussitôt et une fois pour toutes à leurs luttes, à leurs rivalités, à leurs ambitions personnelles. Elle parlait réconciliation face au danger, ne parvenant pas à s'habituer aux discours démagogiques de la Révolution. Ses tendances politiques l'inclinaient plus que jamais vers le parti girondin, dont les membres redoutaient à tout moment une nouvelle insurrection populaire attisée en permanence par les plus radicaux des Cordeliers. Parmi eux, on remarquait le Polonais Lazowski, ancien chef du corps d'ingénieurs du duc d'Orléans et, depuis la Révolution, agitateur professionnel et homme de main des Montagnards. Le 1^er^ mars 1793, il était dénoncé à la Convention par Vergniaud. Ayant assisté à cette séance orageuse dans les tribunes, Olympe de Gouges en éprouva une grande satisfaction et, de retour chez elle rue de Harlay, elle parla de cette intervention à son voisin, le citoyen Allion, qui avait autrefois été lecteur dans la maison du duc d'Orléans. Celui-ci prétendit ne pas connaître Lazowski, à peine l'avoir entrevu, et que si il le voyait, il ne le reconnaîtrait pas. Trois jours après cette entrevue, il lui demanda de bien vouloir lui accorder un entretien prolongé, chez elle, le 20 mars suivant, à une heure convenue. Elle promit, mais ce jour-là, peu avant le rendez-vous, elle dut descendre de chez elle pour faire une course. Après avoir traversé la place Dauphine elle s'engagea sur le Pont-Neuf en direction de l'actuelle Samaritaine lorsqu'elle aperçut le sieur Allion qui venait à sa rencontre en compagnie

11. AN, D XL/23, lettre du 20 mars 1793.

du fameux Lazowski et d'une « troupe de coupe-jarrets ». Édifiée, elle fit marche arrière, se dirigeant à la hâte vers la rue Dauphine, tandis que les deux compères la désignaient du doigt à l'un des hommes de main qui, remarqua-t-elle, tenait « un gros bâton ». D'un pas rapide, celui-ci s'élança à sa poursuite. Elle trouva refuge dans une papeterie de la rive gauche d'où, peu après, elle sortit discrètement par une porte du fond. Mais toujours suivie par l'individu à la mine patibulaire, elle sollicita des gardes nationaux qui arrêtèrent l'agresseur présumé. Le constat d'identité s'effectua à la section des Quatre-Nations et l'interrogatoire du quidam, un nommé Boysse, fut rapidement expédié : « Les membres de la section le confondirent plusieurs fois, se plaignit-elle, mais le sieur Lazowski était connu et avait des amis dans cette section. On feignait de me regarder comme aristocrate, m'étant proposée pour défenseur officieux de Louis Capet. Mon assassin fut simplement renvoyé à sa section pour y être reconnu et tout resta là [12]. »

Pour la seconde fois, elle venait d'échapper à un acte d'intimidation, voire de violence physique. Cette pratique à l'égard des femmes était maintenant dans les usages. Surtout depuis le 10 août et les massacres de septembre ; un pas avait été franchi. Plusieurs imprimeries avaient été saccagées et il n'était pas rare que des « ci-devants » ou prétendus émigrés rentrés fussent lynchés comme quelques mois plus tôt d'Eprémesnil l'avait été au Palais-Royal. En juin 1793, Théroigne de Méricourt fut saisie par des femmes brutales et fustigée aux Tuileries dans les rires et les applaudissements. M^me^ de Gouges redoutait surtout les dénonciations anonymes qui arrivaient journellement au Comité de sûreté générale, la police politique. Elles semblaient maintenant suffire pour entraîner une interpellation, avec le risque d'un séjour prolongé en prison. Le journaliste Gabriel Faydel l'avertit ainsi qu'on la soupçonnait d'entretenir des relations avec « un individu compris dans la fabrication de faux assignats », crime puni de mort. Elle démentit immédiatement, accusant l'entourage de Philippe-Égalité d'être à l'origine de ces malveillances. Dans une nouvelle affiche intitulée *Union, Courage, Liberté*, elle accusait les anciens Orléanistes, et notamment Laclos, de trahir la Révolution. Quant au cousin de Louis XVI, elle ne le ménageait guère : « Pourquoi, s'il est bon citoyen, a-t-il fait passer la majeure partie de sa fortune à l'étranger ? Et n'est-il pas visible qu'il s'est dit : « Si je suis roi, régent ou dictateur, je

12. *Œuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe*, 1793, p. 9.

serai assez puissant, assez riche en France. Si j'échoue dans mon projet, j'ai ma fortune assurée ailleurs. Si cette conduite n'était pas criminelle, elle était du moins bien étrange et bien suspecte à la République [13].»

Elle devait reprendre ces accusations contre le prince régicide dans la préface à la dernière édition de ses *Œuvres politiques* : « Dès mon plus jeune âge, je savais que les rois n'agissaient jamais pour les intérêts des peuples [14]; aujourd'hui, je le reconnais [...]. Ô Bourbons ! Les Français sont-ils donc nés pour être vos victimes et le jouet de votre ambition ! Va Philippe, si je dois périr par vos poignards, je vous vendrai chers mes derniers moments. Un brigand, un assassin digne du plus cruel supplice, n'aurait pu commettre la moitié des atrocités dont la renommée t'a déclaré l'auteur [...]. Que de forfaits l'Histoire amasse sur ta vie [15] ! »

Les deux volumes de ses *Œuvres politiques*, rassemblant ses écrits de 1791 à 1793, et quelle avait initialement dédiés à Philippe, furent adressés au mois d'avril aux journalistes parisiens, avec une lettre circulaire qui révèle son angoisse et son ressentiment : « C'est au dernier moment de sa vie que M^me^ de Gouges dicte ces lignes. Elle prie messieurs les journalistes d'avoir pour cette production toute l'indulgence dont ils sont susceptibles ; cette pièce a été mutilée de toutes les manières, les imprimeurs ont changé des phrases entières. Enfin, elle était moins coupable de ces fautes que les auteurs de semblables sottises. Quels que soient ma fatigue et mes tourments aigus, je veux ajouter encore quelques mots : les ennemis de l'infâme Philippe d'Orléans, en lisant cette pièce, ne manqueront pas de dire qu'il m'a fait empoisonner ; il en était bien capable, mais je suis *moi-même* le bourreau de mes jours. Je vous prie, messieurs, d'insérer dans votre feuille cette observation et de réclamer mes ouvrages que j'ai eu la sottise de dédier à l'homme le plus corrompu, le plus vil de tous les pervers. C'était au moment de son exil honorable en apparence que je lui dédiai mes brochures ; je méprisais bien sincèrement le duc de Chartres et je croyais qu'il s'était régénéré en duc d'Orléans : dans ces œuvres [16], il y a mon portrait en miniature. Il en avait demandé la gravure à la tête

13. *Avis pressant à la Convention*, Paris, 1793. Voir aussi l'affiche conservée dans le fonds Portiez de l'Oise à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
14. Elle possédait un exemplaire du *Monarque accompli*, ouvrage anonyme réclamant la disparition de la royauté, condamné en 1775 par Louis XVI à être lacéré et brûlé.
15. *Œuvres de la citoyenne de Gouges*, Paris, 1793, p. 4.
16. Il s'agit de l'édition de 1788 de ses œuvres théâtrales. Le portrait en question n'a pas été retrouvé mais une vraisemblable copie de la miniature a été localisée par Forestié puis a figuré dans les collections du musée Ingres à Montauban.

de l'ouvrage mais comme je n'ai pas encore eu l'orgueil de toutes nos savantes, je préférais y joindre cette miniature, c'était le seul portrait que j'aye ressemblant [...]. Ce portrait était à mon fils, je vous prie, messieurs, d'en faire la réclamation la plus sévère par ce qu'il en [*illis.*] pour un enfant de pouvoir encore voir sa mère après l'avoir perdue [17].»

Le portrait en miniature ne lui fut jamais restitué mais l'objet de la lettre visait une nouvelle fois à couper court aux rumeurs persistantes qui couraient sur ses relations d'autrefois avec Philippe-Égalité [18]. Celui-ci excitait d'ailleurs une vive méfiance au sein des divers partis. Il finit par être dénoncé à la Convention dans la première semaine d'avril comme complice de Dumouriez, arrêté peu après avec sa femme et sa sœur, la duchesse de Bourbon, puis transféré de Marseille à Paris où il fut jugé et exécuté au mois de novembre suivant.

En ce printemps 1793, les défaites de Belgique et du Rhin, la trahison de Dumouriez et l'insurrection de la Vendée exaspéraient la lutte entre Girondins et Montagnards. Ces derniers bénéficiaient toujours de la confiance populaire et ils réussirent, le 30 mai, à prendre le pas sur la Gironde dont certains membres n'assistaient pas à la séance du jour de la Convention. N'ayant reçu aucune nouvelle de son fils, adjudant-général chef de bataillon à l'armée des Côtes de La Rochelle, le croyant mort ou tout au moins grièvement blessé, M^me^ de Gouges, qui avait d'abord prévu de se rendre aux environs de Sens puis à Vernon en vue d'une acquisition immobilière, se rendit au dernier moment à Tours où résidaient Marie-Anne-Hyacinthe Mabille, la jeune compagne de son fils et leurs enfants [19]. Celle-ci lui apprit qu'il avait bien été blessé mais qu'il s'était rendu à Paris pour obtenir du grade auprès de la Convention. Grâce à l'appui des représentants Choudieu, Richard, Ruelles et Tallien, il devait en effet obtenir le grade de chef de brigade.

Au cours de cette incursion en Touraine, M^me^ de Gouges découvrit les beautés de la campagne : se promenant un jour sur les côteaux, elle fut conquise par le charme d'une petite maison à vendre. Entouré de quatre hectares de prés, de bois et de vignobles, le « Clos-Figuier » était situé à

---

17. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, manuscrits, ms CP 6363.
18. Dans ses *Procès fameux*, Desessarts y fait encore allusion, assurant qu'il avait été son « héros ».
19. Elle se fit délivrer le 4 avril 1793 un passeport par le maire d'Auteuil où, depuis 1790, elle avait conservé sa petite maison de campagne rue du Buits n° 16. Elle indiqua pour destination Sens puis Vernon en vue d'une « acquisition qu'elle a à faire ». Pour son voyage, elle était accompagnée de sa domestique, Justine Thomas, âgée de 29 ans.
Bibliothèque du XVI^e^ arrondissement, fonds Parent de Rozan, 306-307.

proximité de la commune de Saint-Étienne-de-Chigny, village du canton de Luynes [20]. C'était une modeste maison en tuffeau, agrémentée d'une terrasse et de jardins fleuris, pourvue de communs troglodytiques, cave avec pressoir et fûts pour le vin et une étable comprenant quatre vaches et un taureau. À flanc de coteau, surplombant la vallée de la Loire, ce cadre champêtre lui plut beaucoup et elle décida de s'y retirer le plus tôt possible. Elle fit part au propriétaire, un boulanger du village de Cinq-Mars, de son désir d'acheter, le priant de faire le nécessaire auprès du notaire local. Ce hâvre de verdure et de paix constituerait un refuge précieux au cas où, à Paris, les choses devaient mal tourner.

Quelques jours plus tard, l'officier Pierre Aubry était, selon un témoignage suspect, de retour à Tours où il trouva sa mère chez lui. Assez vite, semble-t-il, ils se seraient accrochés, la mère ayant peut-être reproché à son fils ses complaisances à l'égard des Jacobins. Les choses auraient même mal tourné puisque, d'après le général Roussillon sous le commandement duquel Aubry était placé, celui-ci « chassa » sa mère de chez lui [21].» Si ce témoignage est recevable, il préluderait au malheureux reniement public de la mère par le fils six mois plus tard... Mais M^me^ de Gouges a donné une tout autre version des faits qui paraît plus probable [22]. Elle aurait abrégé son séjour en Touraine pour aller à la rencontre de son fils qu'elle aimait tant, et ils se croisèrent en chemin. Ils ne se seraient donc pas revus et le témoignage de Roussillon, recueilli ultérieurement, était destiné, comme d'autres visant au même but, à noircir Olympe de Gouges et justifier la conduite de son fils qui, de peur d'être compromis, renia publiquement sa mère après son exécution. Quoi qu'il en soit, celle-ci était de retour à Paris fin mai 1793.

Le 1er juin, la Commune et le Comité insurrectionnel demandaient la mise en accusation de vingt-sept députés. Les Girondins tergiversaient tandis que le Comité insurrectionnel ordonnait l'arrestation des anciens ministres Clavières et Roland. Ce dernier parvint à s'enfuir, mais à sa

---

20. Archives départementales d'Indre-et-Loire, étude du notaire Juge, liasse n° 21 ; vente de biens nationaux provenant de déportés (n° 36), district de Tours, canton de Roches-sur-Loire, communes de Roches et Chigny-les-Bois. La vente aux enchères de la propriété d'Olympe de Gouges eut lieu à Tours le 29 prairial an II.
21. Vincennes, Archives des Armées, dossier militaire de Pierre Aubry de Gouges.
22. Olympe de Gouges, *Testament politique* : « J'avais fui la capitale, je ne cherchais qu'à vivre inconnue dans la province où j'allais me fixer ; j'apprends que le ciel m'a rendu mon fils, qu'il est à Paris, et une destinée qu'en vain je voudrais entraver me ramène dans les murs de la capitale...»

place, on arrêta sa femme. Le 2 juin, c'était la chute de la Gironde ; avec elle tombait la haute bourgeoisie, comme la noblesse était tombée avec le trône. La Révolution prenait un tournant nouveau. Déterminée à résister à ce courant, M^me^ de Gouges adressa un exemplaire de ses *Œuvres politiques* à la Convention, le 9 juin, avec une lettre exprimant héroïquement sa solidarité avec la Gironde écrasée : « Si l'assemblée des représentants est encore pure, elle verra dans ma vie politique quels furent mes sentiments, et s'il faut des victimes aux tigres altérés de sang, qu'ils viennent, je m'offre la première. J'ai préparé la Révolution par mes écrits : je ne parle pas du sacrifice de mon repos. Je m'offre pour victime aux monstres avides du sang humain, si ma mort peut apaiser leur rage et rendre la Convention nationale à sa splendeur...» Levasseur de la Sarthe coupa l'huissier et tonna : « Je demande l'ordre du jour, motivé sur ce que la citoyenne de Gouges ne doit point croire que la Convention ait perdu de sa splendeur [23] ! »

On lui donna acte et la lecture fut abandonnée. Sans désarmer, elle fit circuler les jours suivants un nouveau pamphlet, son *Testament politique*, dans lequel, imperturbable, elle prenait avec beaucoup de témérité la défense des Girondins arrêtés ou proscrits. Apparemment ses amis politiques n'avaient pas réussi à la convaincre du danger auquel elle s'exposait à nouveau : « Si trente-deux victimes peuvent éteindre les haines et les passions, si elles peuvent faire déclarer par les puissances étrangères la République indépendante et détruire l'armée des contre-révolutionnaires, hâtez-vous de faire couler leur sang sur les échafauds, je vous offre une victime de plus. Vous cherchez le premier coupable ? C'est moi. Frappez, j'ai tout prévu, je sais que ma mort est inévitable [24]...»

Prophétie de mauvais augure fondée sur le fait qu'elle s'était attelée le 10 mai à la préparation d'une affiche, *Le Combat à mort des trois gouvernements* [25], dans laquelle elle réclamait que chaque département pût s'exprimer sur le choix du gouvernement. Or, l'entreprise était risquée depuis la promulgation le 29 mars précédent d'une loi punissant de mort quiconque tendrait, par ses écrits, au rétablissement d'un gouvernement autre que républicain, un et indivisible. Déjà dans son *Testament politique*,

---

23. *Journal du Soir*, 9 juin 1793. Voir aussi le *Journal* de Perlet, n° 262, p. 75 et le *Point du jour*, n° 72, p. 285. Voir enfin les *Archives parlementaires*, vol. 66, p. 204. Nous n'avons pas localisé cette lettre qui a peut-être été détruite.
24. Olympe de Gouges, *Testament politique*, Paris, 1793, p. 5.
25. Manuscrit original conservé aux Archives nationales, W 293, dossier n° 210, pièce 19.

M^me de Gouges avait esquissé les grands traits de son audacieux projet et parlait sans détour d'un soulèvement des départements : « Que deviendrez-vous, hommes de sang, si les départements s'élèvent contre Paris et s'arment pour la défense des dépôts sacrés qu'ils ont confiés dans la personne de leurs mandataires ? » Entre son départ définitif de Paris et l'imminence de son arrestation, elle ne voyait guère d'autres issues pour elle et, avec humour, elle décidait de faire ses derniers dons : « Je lègue mon cœur à la Patrie, ma probité aux hommes (ils en ont besoin) ; mon âme aux femmes, je ne leur fais pas un don indifférent ; mon génie créateur aux auteurs dramatiques, il ne leur sera pas inutile, surtout ma logique théâtrale au fameux Chénier ; mon désintéressement aux ambitieux ; ma philosophie aux persécutés ; mon esprit aux fanatiques ; ma religion aux athées ; ma gaîté franche aux femmes sur le retour et tous les pauvres débris qui me restent d'une fortune honnête à mon héritier naturel, à mon fils s'il me survit. »

Enfin, après avoir une fois de plus attaqué Philippe-Égalité, elle choisit Danton, qu'elle estimait modéré, comme son exécuteur testamentaire. Puis elle remit des exemplaires du *Testament politique* à la Convention, aux Jacobins, à la Commune, aux diverses sections parisiennes, ainsi qu'aux journalistes [26]. Le 14 juin suivant, le *Thermomètre du jour* annonçait cette publication en des termes flatteurs, évoquant son dernier séjour en Touraine : « Les dangers de la Patrie ont fait sortir cette citoyenne de la retraite où elle s'était livrée pour faire paraître cet ouvrage : elle y parle avec énergie contre les ennemis de la Patrie, contre les anarchistes. Cet ouvrage est fait pour ajouter à la réputation que l'auteur s'est déjà acquise [27]. »

Fin juin elle retournait sur les bords de Loire pour y transporter du mobilier. Elle travaillait alors à son projet d'affiche prônant l'autodétermination des départements, l'intitulant provisoirement *Combat à mort des trois gouvernements.* Le 1^er juillet 1793, elle signait à Tours le contrat d'acquisition du « Clos-Figuier » au prix de 10 500 livres, somme qui représentait le reliquat de son ancienne fortune [28]. Puis elle revint à Paris, décidée à publier son affiche. Le 13 juillet, elle adressait d'ultimes recommandations à son notaire, M. Juge : « J'ai, lui écrivait-elle, pris la liberté de vous adresser, Monsieur, une partie de mes effets que vous voudrez bien

26. Olympe de Gouges, *Testament politique*, 1793, p. 5 et 12.
27. *Thermomètre du Jour* du 14 juin 1793.
28. Archives du département de l'Indre-et-Loire, archives notariales de Juge, acte du 1^er juillet 1793.

avoir la complaisance de me garder jusqu'à mon arrivée à Tours qui sera incessamment. Vous voudrez bien aussi veiller sur les petits intérêts de ma chaumière avec le closier ; je ne sais pas si je serai arrivée à temps pour la moisson. Veuillez, je vous prie, en charger votre frère, le curé. C'est un bon républicain qui, plus à portée que vous de ma campagne, se fera un plaisir de servir ma part de blé, de pois, de haricots et tout ce qui doit me nourrir dans ma paisible retraite [29].»

Son manuscrit fin prêt, avec ce nouveau titre suggestif *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie par un voyageur aérien*, elle le déposa chez l'imprimeur Longuet qui en tira près d'un millier d'exemplaires. Il restait à assurer à cette affiche un retentissement considérable. Elle en envoya une par précaution au Comité de salut public et une autre à Hérault de Séchelles. Ne recevant pas de réponse, elle se crut autorisée à passer à l'action.

Malgré les récents orages et les pluies diluviennes qui les avaient accompagnés, une chaleur torride écrasait de nouveau la capitale encore agitée par le meurtre de Marat et de l'intrépidité de son assassin, « l'infâme Charlotte Corday ». Trois jours après l'exécution de la jeune femme, planait une atmosphère de suspicion dans la capitale que l'on disait peuplée d'assassins armés par Pitt et Cobourg. L'effervescence, savamment entretenue dans les discours et les feuilles démagogiques, annonçait la traque aux « suspects [30]». En ce 20 juillet 1793, en milieu de matinée rue de la Huchette, M^me^ de Gouges était perplexe en sortant de chez l'afficheur de la Commune, le citoyen Meunier. La veille, celui-ci lui avait donné son accord pour placarder ses tracts dans la ville. Or il venait de lui annoncer qu'il ne voulait plus s'en charger, prétextant les risques d'orage. Accompagnée de son éditeur Jean-Pierre Costard [31], elle voulut s'enquérir d'un nouvel afficheur [32]. Il était onze heures quand le couple s'engagea sur le pont Saint-Michel, alors bordé de maisons. Rue de la Barrillerie, actuel boulevard du Palais, Costard remarqua un jeune colporteur désœuvré et lui offrit le marché qu'il accepta [33] . Mais à quelques mètres derrière

---

29. Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 7054, recueil d'autographes, lettre au notaire Juge en date du 13 juillet 1793.
30. La loi des suspects date du 17 septembre 1793.
31. Autrefois en relation avec Jean-Jacques Rousseau, Costard avait été arrêté en 1783 et détenu à la Bastille pour avoir édité des écrits licencieux.
32. Archives de la Préfecture de Police Yb, n° 163 bis : déposition de Françoise-Modeste Meunier, demeurant rue de la Huchette, n° 4.
33. AN, W 293, dossier n° 210, déposition de Frédéric-Charles Trottier, colporteur, demeurant place Maubert, n° 22.

eux, la fille du citoyen Meunier désignait le trio à deux commissaires suivis de gardes nationaux. Quelques instants plus tard, très précisément à la hauteur des grilles du Palais de Justice, Olympe de Gouges et ses compagnons furent arrêtés. Tous trois furent conduits au dépôt de la Mairie qui se trouvait non loin, à l'emplacement de l'actuelle préfecture de Police. C'était l'entrepôt des personnes arrêtées sans motif énoncé et on les laissait généralement dans la gêne la plus dure [34].

Interrogé le premier, le colporteur nommé Trottier s'expliqua et fut aussitôt mis hors de cause [35]. Le libraire-éditeur Jean-Pierre Costard dut répondre plus longuement aux questions des municipaux. La principale concernait l'origine de l'affiche « de couleur rougeâtre » intitulée *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie par un voyageur aérien*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Costard expliqua que son rôle s'était borné à en remettre un exemplaire de la part de la citoyenne Olympe de Gouges au président du Comité de salut public et un autre au citoyen Hérault de Séchelles à qui le placard était dédié [36]. À son tour, Costard fut libéré. Restait M^me^ de Gouges qui, impatiente de « justifier sa conduite » et de faire entendre ses « justes réclamations [37] », écrivit sans attendre à Marino, l'administrateur du Comité de salut public, qu'elle croyait à l'origine de son arrestation. En fait, le mandat d'amener avait été signé par les citoyens Baudrais et Michonnis sur la dénonciation de la famille Meunier, les afficheurs. Prévenu de l'arrestation de la citoyenne de Gouges, Marino tint à assister en personne à cet interrogatoire que conduisirent Louvet et Baudrais [38]. Il se montra peu disposé envers la prévenue et le ton monta. Il la menaça du Tribunal révolutionnaire et elle répondit : « C'est là où je vous attends ». Aux yeux de M^me^ de Gouges, Marino n'était autre qu'un « lion rugissant, un tigre déchaîné, un forcené sur lequel un raisonnement philosophique n'avait fait qu'irriter les passions ». Mais l'heure n'était plus à philosopher, et elle dut s'expliquer sur ses intentions. Après avoir décliné ses noms et qualités, elle se reconnut l'auteur de l'affiche intitulée *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie par un voyageur aérien.* Au sujet de ses relations personnelles, elle déclara ne connaître que

---

34. Nougaret, *Histoire des prisons*, an V, 1793.
35. AN, W293, dossier 210, lettre du 20 juillet 1793.
36. Archives de la préfecture de Police, Yb, n° 164, interrogatoire.
37. AN, W 293 dossier 210, lettre à Marino, 20 juillet 1793.
38. AN, W 293 n° 210, affiche *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire* (voir *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. II).

peu de monde, citant le nom de Cubières qui occupait la fonction importante de secrétaire de la Commune, et de Pierre Bourg, orfèvre, son propriétaire. Très en vue aux Cordeliers, Cubières donnait alors le change en composant un poème à la louange de Marat que la *Feuille du Salut Public* publia une semaine plus tard. Du fond de sa prison de Sainte-Pélagie, Mme Roland manifestait alors sa répugnance pour cet homme « qui prêche le sans-culottisme comme il chantait autrefois les grâces, et fait des vers à Marat comme il en faisait à Iris ».

Mme de Gouges assura, puisqu'on le lui demandait, ne pas avoir de relations avec la citoyenne Rochechouart qui était recherchée [39]. Elle prétendit aussi ne pas connaître Brissot [40], Guadet et Roland mais seulement Vergniaud, alors arrêté, qu'elle reconnut avoir fréquenté ces quinze dernières années. Elle ajouta avoir récemment dîné avec lui et les citoyens Mercier, Cubières et le juge de paix du Pont-Neuf, Nicolas Thilly [41]. Lorsque l'interrogatoire de police eut pris fin, Marino ordonna « en inquisiteur à ses sbires » : « Conduisez Madame au secret, et que personne au monde ne puisse lui parler ! »

On l'enferma à double tour cellule n° 10, au second étage, sous la garde d'un gendarme qui ne devait pas la quitter de l'œil [42]. En l'absence d'un secrétaire, elle rédigea laborieusement des billets et une lettre à l'adresse de Cubières qui ne reçut rien puisque tout était intercepté au fur et à mesure par le concierge qui remettait ce courrier à l'administration de police. Cubières n'apprit l'arrestation de son amie que beaucoup plus tard, trop tard pour faire quoi que ce soit en son pouvoir puisque le dossier avait été transmis au Tribunal révolutionnaire. La lettre qu'il ne reçut pas était ainsi conçue :

---

39. Née Armide Durey de Morsan, l'épouse du comte Jules de Rochechouart était recherchée car impliquée dans des complots contre-révolutionnaires. Elle avait participé au financement de l'acquittement du général Miranda et elle semble aussi avoir cherché à intervenir dans l'affaire de l'évasion de Marie-Antoinette du Temple. Du Directoire à l'Empire, elle se mêla d'espionnage à Londres, Paris et Hambourg.

40. Elle connaissait Brissot puisqu'il affirme lui-même dans ses notes manuscrites qu'elle faisait partie du club des Amis des Noirs en 1789. Il y a aussi, dans les papiers de Brissot, des extraits de lettres qu'elle lui avait écrites en 1792.

41. AN, W 293, n° 210, affiche *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*.

42. *Ibid*.

Au citoyen Dorat-Cubières, secrétaire de la Commune,

Je vous fais savoir, citoyen, que je viens d'être mise en état d'arrestation à la Mairie. Mon délit est le même que celui qui m'avait désigné une place en 1785 à la Bastille. Mon *Esclavage des Noirs* fut le premier coup de massue qui frappa la tyrannie et mon dernier ouvrage intitulé *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie* vient enfin me donner la récompense de mes efforts civiques. Une femme monstre [*Charlotte Corday*] vient de montrer un courage peu commun : elle n'a reçu que la récompense de son crime. Mais l'être sensible et humain qui a tout sacrifié au bien de son pays et qui se voit persécuté, peut-être conduit à la mort pour avoir préparé la paix et voulu faire le bonheur de la république, doit ambitionner son dernier moment si une injustice de cette force doit assurer le salut public en ouvrant tous les yeux. Je ne sais si vous avez peur de cette arrestation, mais tous les journaux retentissent encore de cette loi publique que vous vous faites de mon républicanisme. Mais sans doute cette loi ne sera pas seule. C'en est assez, je ne cherche pas la célébrité, vous en êtes bien convaincu. Servir la cause du peuple, la patrie, avec toute la modestie dont je suis capable, c'était là ma plus douce récompense. Mais on veut me conduire à l'immortalité, et j'attends avec impatience la publicité des crimes que l'on m'impute. Je suis hors d'état de vous écrire moi-même, excusez. De l'indulgence pour les fautes d'orthographe et de style ! Je ne possède pas le calme du crime, et ce que j'éprouve m'indigne et me fait frémir pour la patrie.

Olympe de Gouges [43]

Le 22 juillet, on vint la chercher en vue de la perquisition policière ordonnée chez elle, rue de Harlay. Vers dix-sept heures trente, elle gravit avec émotion les quelques marches de son immeuble et, au premier étage à gauche, un des commissaires frappa. La porte s'ouvrit, laissant apparaître Justine Thomas, la fidèle domestique qui les fit entrer. L'appartement fut passé au crible et les commissaires s'apprêtaient à repartir bredouilles lorsque, sûre de son bon droit, M^me^ de Gouges informa les commissaires que ses papiers étaient rassemblés au troisième étage, dans une pièce qui lui servait de bureau [44]. Manuscrits, brochures, correspondance, tout était là : « Chaque papier qui tombait entre leurs mains, se félicitait-elle, était de nouvelles preuves de mon patriotisme et de mon amour pour la plus belle de toutes les causes. Les commissaires, mal prévenus d'abord et sur-

43. AN, W 293, n° 210, lettre du 20 juillet 1793. Cette lettre, absolument autographe, prouve qu'Olympe de Gouges savait écrire, et même mieux que la moyenne des femmes de son temps.

44. Archives de la préfecture de Police, A/A le 22 juillet 1793 et AN 293, dos. 210, procès-verbal signé Le Tellier.

pris de trouver tout à ma décharge, n'eurent point le courage d'apposer les scellés ; ils ne purent s'empêcher de convenir dans leur procès-verbal que tous mes papiers manuscrits et imprimés ne respiraient que patriotisme et républicanisme [45].»

Plusieurs documents furent néanmoins saisis mais les scellés ne furent pas posés. Le soir vers vingt-deux heures, Mme de Gouges réintégra son cachot du dépôt de la Mairie, en fait une mansarde de six pieds de long sur quatre de large où se trouvait un lit : « Un gendarme qui ne me quittait pas d'une minute, jour et nuit, indécence dont la Bastille et les cachots de l'Inquisition n'offrent point d'exemple.» La semaine fut épouvantable : fièvre, chaleur insupportable, promiscuité, absence d'hygiène, mauvais traitements : « Je ne peux, écrivait-elle, me rappeler ce traitement sans verser des larmes. Vous aurez de la peine à croire que des hommes, des magistrats soi-disant populaires, aient poussé la férocité jusqu'à me refuser pendant sept jours de faire appeler un médecin et de me faire apporter du linge. Vingt fois la chemise que j'avais trempée de mes sueurs se ressécha sur mon corps. Une cuisinière du maire de Paris, touchée de mon état, vint m'apporter une de ses chemises. Son bienfait fut découvert et j'appris que cette pauvre fille avait reçu les reproches les plus amers pour son humanité [46].» À cause de son attitude outrageante à l'égard des prisonniers et sa corruption, le concierge de la prison, Gautier, devait être guillotiné quelques semaines plus tard [47].

Le 28 juillet, la prisonnière était épuisée, la jambe enflée avec une plaie suppurante suite à une blessure au genou qui s'était envenimée. On la transféra à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, que Mme Roland venait de quitter pour Sainte-Pélagie. On l'enferma sans doute dans la cellule que cette dernière venait de quitter, caractéristique par ses murs qui avaient conservé les traces du sang des personnes massacrées le 2 septembre 1792 [48]. Pour hâter l'examen de son cas, qui avait été jugé suffisamment grave par l'administration de Police pour être renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire, elle écrivit le 29 juillet à Montané [49] qu'elle croyait encore président du Tribunal révolutionnaire, mais qui venait d'être envoyé en prison pour complaisance envers la « fille Corday » :

---

45. AN, W 293, n° 210. *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, 1793.
46. *Ibid.* Voir aussi les *Écrits politiques* d'Olympe de Gouges, *op. cit.*, p. 258.
47. Nougaret, *Histoire des prisons*, *op. cit.*
48. *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire.*
49. Beau-frère du député toulousain Bonnecarrère, Montané avait rendu un grand nombre de non-lieux dans des affaires d'émigration.

Citoyen président,

Je suis détenue dans les prisons depuis onze jours. J'ai été interrogée deux fois. Plus d'humeur que de justice a produit le renvoi de cette inique arrestation devant vous. Quelle que soit ma juste indignation pour la persécution atroce de quelques lâches ennemis, j'éprouve une douce satisfaction de paraître devant un homme aussi intègre qu'éclairé. J'ose espérer qu'au nom de l'innocence opprimée vous voudrez accélérer mon premier interrogatoire devant vous qui sera, je pense, l'époque de mon élargissement.

Agréez les salutations civiques d'une vraie républicaine.

Olympe de Gouges [50]

Les choses n'allant pas assez vite, M^me^ de Gouges protesta à nouveau le 1^er^ août, cette fois par une lettre au président de la Convention, Danton, qui en ordonna la lecture en début de séance du 4 août. Elle demandait à être rapidement interrogée « par les membres du Comité de sûreté générale » à qui sa requête fut renvoyée [51]. C'est ainsi que son arrestation fut rendue publique et relatée un peu plus tard dans une brève du *Thermomètre du jour* [52]: « Vergniaud et Valazé ont été transférés du Luxembourg à la maison de la Force. La citoyenne Olympe de Gouges est aussi prisonnière, on en ignore la cause.» Le 6 août, alors qu'elle se plaignait dans une lettre à Fouquier-Tinville de l'injustice de sa détention, un huissier passait à l'Abbaye et l'emmenait au Tribunal révolutionnaire pour y subir un interrogatoire à huis-clos. À dix-huit heures, elle comparaissait devant le nouveau président Ardouin, assisté du greffier Wolf, et fut interrogée par Fouquier-Tinville. Il lui demanda de fournir des explications sur son affiche. Elle reconnut, cette fois encore, en être l'unique auteur et ajouta que, si elle n'avait pas fait figurer son nom, ce n'était pas la première fois et on devait y voir de la modestie plutôt que de la dissimulation. Habilement, elle s'étonna d'avoir été arrêtée sur la dénonciation de l'afficheur de la Commune alors que la veille, elle avait bien pris soin de remettre un exemplaire du factum, paraphé de sa main, au Comité de salut public. Fouquier n'insista pas et, entrant dans le vif du sujet, il lui fit observer que « les représentants du peuple avaient tout récemment décrété la forme du gou-

50. AN, W 150 pièce 11.
51. *Archives parlementaires*, vol. 70, p. 82. Procès-verbaux de la Convention, vol. XVIII, p. 20 ; l'Auditeur national, n° 315, p. 5. Les membres du premier Comité de sûreté générale, presque tous proches de Danton et des modérés, étaient connus pour leur mansuétude relative et leur vénalité.
52. *Thermomètre du jour*, 6 août 1793.

vernement français et adopté une République une et indivisible », elle se mettait hors la loi en prétendant rétablir une autre forme de gouvernement :

> — Vous ne deviez pas, lui objecta-t-il, ignorer la loi qui fait défense de tenter de proposer de rétablir la royauté en France.
> — Mon projet d'affiche, répondit-elle, était terminé avant que cette Constitution fût achevée. La division des partis qui avaient semé la discorde dans les départements m'avait fait craindre la guerre civile pour l'acceptation de la Constitution.
> — Lorsque vous avez voulu faire apposer vos affiches, la Constitution était arrêtée et acceptée par un grand nombre de départements.
> — Peut-être mais à ce moment, des capitales en révolte, telles que Bordeaux, Lyon, Marseille, le Calvados, parlaient de marcher sur Paris et faisaient à cet effet des préparatifs.
> — Loin de prévenir la guerre civile, votre projet des *Trois Urnes* la faisait au contraire naître au sein de la France, étant impossible de réunir trois partis entièrement divisés dans un même lieu sans que le choc de leur opinion n'y causât une explosion dangereuse.
> — Mes intentions étaient pures puisque mes ouvrages, ma conduite et le sacrifice de ma fortune pour la patrie sont la preuve authentique que je n'ai jamais travaillé que pour éviter le fléau de la guerre civile [53].

Olympe de Gouges eut du mal à convaincre Fouquier-Tinville de ses bonnes intentions car avec son projet, de façon implicite, elle mettait non seulement en cause la légitimité du gouvernement républicain mais prônait du même coup un gouvernement fédéral, idée essentiellement girondine, voire monarchique, ce qui était encore pire : « Trois urnes, avait-elle écrit, seront placées sur la table du président de l'assemblée (de chaque département), portant chacune d'elles cette inscription : « Gouvernement Républicain », « Gouvernement Fédéral », « Gouvernement Monarchique ». Le président proclamera au nom de la Patrie en danger le choix libre et individuel de l'un de ces trois gouvernements...» Il resterait aux Français, « enfin maîtres de leur choix », à déposer dans l'urne un bulletin correspondant à leur préférence. Ainsi ils se prononceraient librement en faveur du gouvernement qui leur paraîtrait « le plus conforme à leur caractère, à leurs mœurs, à leur climat... La majorité doit l'emporter [54]».

---

53. AN, W 151.
54. AN, W 293 dossier n° 210, affiche *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie.*

Elle contrevenait donc gravement à la loi sur les délits d'opinion et, même si ses intentions, comme elle le soutenait, étaient pures, elle s'était mise dans une très mauvaise situation car les charges contre elles étaient bien suffisantes pour l'inculper. À la fin de l'interrogatoire, elle choisit l'assistance de Tronson-Ducoudray qui s'était proposé de défendre Louis XVI en décembre 1792 et qui venait d'assurer la défense impossible de Charlotte Corday. Puis, dans l'attente de son jugement où elle pouvait encore espérer un acquittement, elle réintégra son triste cachot à l'Abbaye...

## IX. LE COUPERET

*« Je suis femme, je crains la mort, je redoute votre supplice mais je n'ai point d'aveux à faire et c'est dans mon amour pour mon fils que je puiserai mon courage. Mourir pour accomplir son devoir, c'est prolonger sa maternité au-delà du tombeau. »*

Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire.

Ni à la mairie ni à l'abbaye Mme de Gouges n'avait reçu de soins appropriés. La plaie de son genou gauche suppurait, et elle dut à nouveau supplier qu'on la laisse consulter un chirurgien. Indignée de ne recevoir aucune réponse, elle entreprit de révéler les conditions déplorables de sa détention depuis le 19 juillet, composant un texte d'une fierté, d'une violence superbes qu'elle prévoyait de faire afficher à l'extérieur. Restif de la Bretonne, peut-être fiable sur ce point la concernant, raconte qu'elle en donna lecture à Baculard d'Arnaud qui était détenu avec sa femme à l'Abbaye : « Cette affiche, lui dit-il, si vous la faites appliquer aux murailles de Paris, elle vous conduira à la guillotine [1] ! » Passant outre cette mise en garde, elle remit son manuscrit à un citoyen Caffre qui était venu rendre visite à une dame originaire de Lyon qui partageait sa cellule. Dans la semaine, chacun put lire le récit de cette arrestation et des premiers interrogatoires qui suivirent sur un placard intitulé *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire.* Le journal le *Thermomètre du jour*, en date du 17 août, salua l'entreprise risquée de Mme de Gouges « qui, disait-on, se plaint énergiquement et même avec courage des traitements qu'on lui a fait éprouver et de sa détention qu'elle regarde comme tyrannique et attentatoire à la Déclaration des droits de l'homme [2] ».

Citant l'article 7 de la Constitution, elle rappelait en effet : « La liberté des opinions n'est-elle pas consacrée comme le plus précieux patrimoine de l'homme ? » Très remontée contre Robespierre qu'elle regardait comme l'artisan principal de son incarcération, elle prenait aussi à partie les Jacobins et leurs puissant club, « caverne infernale où les Furies vomis-

1. Restif de la Bretonne, *L'Année des dames nationales*, Paris, an II, p. 455.
2. *Thermomètre du jour* du 17 août 1793.

sent à grands flots le poison de la discorde ». Avec une audace incroyable, compte tenu de sa situation, elle poursuivait : « Quel est le mobile qui a dirigé les hommes qui m'ont impliquée dans une affaire criminelle ? La haine et l'imposture. Robespierre m'a toujours paru un ambitieux, sans génie, toujours prêt à sacrifier la Nation entière pour parvenir à la dictature ; je n'ai pu supporter cette ambition folle et sanguinaire et je l'ai poursuivi comme j'ai poursuivi les tyrans. La haine de ce lâche ennemi s'est cachée longtemps sous la cendre, et depuis, lui et ses adhérents attendaient avec avidité le moment favorable de me sacrifier à sa vengeance. »

Ni Robespierre, ni son « sanhédrin », Fouquier-Tinville, à qui étaient réservés quelques propos bien sentis, ne réagirent à ce moment. Cependant cette affiche ne passa pas inaperçue, ainsi qu'on le constate dans un rapport de l'inspecteur de police Latour-Lamontagne. Les mauvais traitements subis par Olympe de Gouges émurent quelques Montagnards. Pour ne pas prêter le flanc aux critiques, Fouquier ordonna aux médecins du Tribunal révolutionnaire, Naury et Théry, d'aller ausculter la prisonnière sans délai. Ils considérèrent son état « normal », lui prescrivant seulement de se faire tirer un peu de sang [3]. Elle leur dit que, ce qui lui conviendrait le mieux, serait de prendre des bains. D'une hygiène scrupuleuse, elle souffrait de la promiscuité et de la saleté de la prison de l'Abbaye, très bruyante aussi aux heures matinales. Pourquoi ne la renvoyait-on pas chez elle sous la garde de deux gendarmes comme c'était alors le cas de personnes placées en résidence surveillée ? Pourquoi ne la transférait-on pas dans une maison de force où elle pourrait suivre « le traitement indispensable pour sa santé [4] ? »

Ses requêtes furent enfin suivies d'effet, et Fouquier ordonna qu'on la conduisît à l'infirmerie des femmes de la Petite-Force, rue Pavée, dans le Marais. L'édifice, aujourd'hui détruit, était l'ancien hôtel de Brienne, transformé sous l'Ancien Régime en prison destinée à recevoir les femmes de « mauvaise vie ». Elle partagea les premiers temps une « chambre » ou plutôt une cellule déjà occupée par une condamnée à mort, M^me^ de Kolly, née Françoise-Madeleine de Rabec, veuve d'un fermier général [5]. Cette mère de trois enfants venait de perdre son mari exécuté

3. AN, W293 dossier n° 210, rapport du 17 août 1793.
4. *Ibid.*, requête du 21 août 1793.
5. Voir le rapport de Fouquier du 13 brumaire an II. M^me^ de Kolly fut exécutée le 14 brumaire, l'affaire de M^me^ de Gouges ayant rappelé la sienne. Voir Olivier Blanc, *La Dernière Lettre des condamnés à mort. Prisons et condamnés de la Révolution*, Paris, Laffont, 1984.

en avril et elle s'était déclarée enceinte pour éviter la guillotine. Après avoir fait clandestinement une fausse couche, elle simulait sa grossesse pour échapper à l'exécution de la sentence qui la frappait. Depuis, elle vivait dans l'angoisse permanente d'être examinée à nouveau, communiquant avec ses enfants – retenus dans le quartier des hommes – par une sorte d'égout par où, plus tard, elle leur fit parvenir ses cheveux quand le bourreau vint la chercher. Nombreuses seront, sous la Terreur, les femmes qui, cherchant légitimement à échapper à une sentence inique, firent une déclaration de grossesse. À part quelques rares exceptions comme M^mes^ de Sérilly ou de Saint-Aignan, les intéressées ne firent que prolonger leur agonie de quelques semaines ou de quelques mois quand leur déclaration n'était pas tout simplement rejetée [6]...

Contrairement à M^me^ de Kolly, M^me^ de Gouges n'était pas fixée sur son sort qui relevait de la décision du jury du Tribunal révolutionnaire. Sa détention l'exaspérait d'autant plus qu'elle croyait le Tribunal incapable de la condamner, ne pouvant se fonder sur des charges, pensait-elle, aussi minimes. Prenant les devants, elle invita donc Fouquier-Tinville à avancer la date de son jugement : « Pourquoi ne me soumet-on pas à un acte d'accusation ? L'inculpation qui pèse sur moi repose sur un écrit qui a été mal interprété mais qui est en réalité un hommage solennel rendu à la souveraineté nationale [7]. » Mais, comme à l'accoutumée, l'accusateur public faisait la sourde oreille.

Rentrée de Tours avec ses enfants, la compagne de Pierre Aubry commença ses visites à sa belle-mère, ainsi que le remarqua le greffier de la Petite-Force, le citoyen Waveleux [8]. La prisonnière était partagée entre espoir et découragement. Elle supportait très mal la promiscuité avec des condamnées de droit commun. Dans une nouvelle lettre à Fouquier-Tinville, elle revint sur son dévouement passé, sa probité et son républicanisme, autant de raisons qui lui donnaient droit de voir son avocat, Tronson-Ducoudray, qu'elle désirait charger de ses intérêts privés « ruinés par une longue détention [9] ».

Mais Fouquier ne bougeait pas, attendant son heure. Sans se laisser démonter, la courageuse femme revenait à la charge, lui exposant sa « déplorable

6. Max Billard, *Le Femmes enceintes devant le Tribunal révolutionnaire*, Paris, 1910.
7. AN, W293, dossier n° 210, lettre du 30 août 1793.
8. Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fichier Charavay, attestation de Waveleux, greffier de la Petite-Force, recueillie par Pierre Aubry le 26 août 1801.
9. AN, W 293 dossier n° 210, requête du 9 septembre 1793.

situation », se plaignant de ne pas pouvoir recevoir des vêtements de rechange. Elle désirait vouloir effectuer son déménagement sous la garde des gendarmes, car son propriétaire de la rue de Harlay, le citoyen Bourg qu'elle ne pouvait plus payer, venait de lui signifier son congé [10]. À cette lettre, elle joignit l'exemplaire d'une nouvelle affiche intitulée *Une patriote persécutée* qui fut répandue les jours suivants dans les rues de Paris. L'observateur de police Latour-Lamontagne, dans un autre rapport en date du 21 septembre 1793, prétend qu'elle laissait les gens indifférents : « Tous les murs de Paris sont couverts d'une affiche de la citoyenne Olympe de Gouges qui se plaint de sa longue détention, rappelle les services qu'elle a rendus à la Patrie, annonce la préparation d'un nouveau massacre dans les prisons et se regarde comme une victime qu'on va immoler. Le placard ne produit aucune sensation : on s'arrête un instant et l'on se retire en disant : Ah ! c'est Olympe de Gouges [11].»

Ce texte, d'une haute tenue, était un remarquable plaidoyer *pro domo* où M^me^ de Gouges faisait preuve d'audace et de courage. Pas un instant, elle ne cherchait à flatter ou apitoyer les maîtres du jour, comme alors de nombreux prisonniers dans leurs requêtes à Fouquier-Tinville ou aux membres des grands comités. Ne reniant pas ses opinions de républicaine humaniste, attachée aux Droits de l'homme, elle faisait preuve d'une pugnacité rare, héroïque, expliquant que « ses détracteurs avaient donné une interprétation méchante à l'ouvrage qui m'attire de si cruelles persécutions » : « Que peut-on m'imputer ? Quel est mon crime ? Pourquoi exerce-t-on envers moi un acte de rigueur attentatoire à la liberté individuelle ? C'est un mystère d'iniquité qu'on ne peut pénétrer. Chacun se rappelle les services que j'ai rendus à la patrie. Chacun sait à quel degré j'ai porté l'enthousiasme républicain, et chacun se demande avec étonnement le motif de mon incroyable et longue captivité. La Convention, le Comité de salut public ne sont assemblés que pour protéger l'innocence et l'on ose abuser de leur autorité pour me rendre la victime d'une haine particulière que je n'ai point méritée...»

Comme M^me^ Roland, elle redoutait de prochains massacres dans les prisons de Paris : « Oui, si le massacre a lieu, je serai peut-être une des premières victimes sacrifiées. Mais que mes assassins frémissent : tout sera compté quand je ne serai plus. On apprendra au peuple ce que j'ai fait pour

10. *Ibid.*, requête du 21 septembre 1793.
11. AN, F7 3688/3, publié par Pierre Caron, *Paris sous la Terreur. Rapports des inspecteurs du ministère de l'Intérieur*, Paris, 1942.

lui. On lui dira : Cette femme que de vils assassins ont immolée fut ton soutien dans le grand hiver ; elle fut nommée la mère du peuple par tous les cœurs. Par ses écrits humains et populaires, elle excita la bienveillance des riches et des gens de la cour. Elle a su à propos les menacer du désespoir du peuple, et cette saine terreur émut toutes les âmes en faveur des pauvres et des ouvriers sans travail. Elle indiqua les ateliers publics, elle donna le projet d'impôt volontaire et tant d'autres projets aussi précieux pour la chose publique. Elle fit plus, elle sacrifia sa fortune entière, elle méprisa la Cour et ses bienfaits, elle est morte pauvre. Voilà la femme dont on t'a privé ! Oui, reprenait-elle, tout me force à croire qu'on tiendra ce langage sur mon compte. Le bien ne se perd jamais sur la terre ; l'expérience nous apprend que l'être vertueux qui fut persécuté dans sa vie recueille après sa mort les larmes de la reconnaissance et que sa mémoire est honorée...»

Et, relevant le front, elle osait encore braver ceux qui attendaient le bon moment pour la condamner : « Une républicaine ne sut jamais s'avilir ; elle ne sait pas mendier un pardon quand on lui doit une réparation éclatante. C'est ce courage, cette fierté, qui fait aujourd'hui tout mon crime aux yeux des esclaves parvenus érigés en tyranneaux modernes. Mais la probité a des droits imprescriptibles et plus puissants sur l'esprit des mandataires du peuple.» Puis elle terminait son affiche avec ces mots superbes, les derniers qu'elle ait publiés : « Que l'on me juge donc ! La mort, ou la liberté. Et elle signait : Olympe de Gouges. [12]»

Il est inutile de préciser combien la lecture des lettres de prison d'Olympe de Gouges, qui se débat dans la nasse qui se referme sur elle, sont éloquentes et émouvantes. Sa philosophie de la vie et son courage politique y transparaissent à chaque ligne et justifient sa place « parmi les femmes les plus intéressantes de son temps [13]». L'indifférence et la lâcheté collective acheminaient insensiblement les Parisiens vers la Terreur, et s'offrit à leurs yeux le spectacle des guillotinades qu'inaugura la loi des suspects du 17 septembre 1793. Gorsas, qui avait plusieurs fois commenté des interventions politiques de M^me^ de Gouges, fut exécuté puis ce fut le tour de la belle-mère de l'ancien maire Pétion lui-même en fuite en Gironde. Ces nouvelles désespéraient M^me^ de Gouges et la renforçaient

12. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, fonds Portiez de l'Oise (texte reproduit dans les *Écrits politiques* d'Olympe de Gouges, *op. cit.*, t. II, p. 249-253.

13. Fortunée B. Bricquet, *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France, dédié au Premier consul*, Paris, an XII-1804, p. 19-20.

dans ses sentiments partagés d'impuissance, d'insécurité et de solitude. Dans une lettre ouverte aux membres des quarante-huit sections de Paris qu'elle pensait parmi les derniers lieux de démocratie, elle protesta énergiquement contre l'arbitraire de son incarcération, insistant pour que plusieurs de leurs représentants interviennent « à la barre du Sénat réclamer justice d'un semblable traitement [14]».

Certains membres des sections modérées de Paris obtinrent qu'elle fût conduite dans une maison de santé située à la sortie de la ville dans l'actuel onzième arrondissement. Cet établissement, tenu par la citoyenne Marie-Catherine Mahaye, était situé à la hauteur de l'actuelle rue du Chemin-Vert, n° 13, accueillant les prisonniers dont la santé avait subi quelque altération [15]. Un chirurgien patriote, un certain Jean-Adrien Lescourbiac, était censé visiter les pensionnaires, moyennant finances. Le prix du transfèrement puis celui réclamé chaque mois, qui tournait autour de 500 livres, représentait une somme élevée : lorsqu'elle fut admise rue du Chemin-Vert, Mme de Gouges dut mettre en dépôt au mont-de-piété plusieurs objets précieux dont sa montre en or contre 102 livres et, trois semaines plus tard, le 23 octobre, une bague, une pierre gravée et deux brillants « entourés de brillants » contre 423 livres. Dix jours plus tard, il ne lui restait plus, en tout et pour tout, que 73 livres. Les 452 livres manquantes (le loyer annuel moyen d'un appartement parisien) ont été utilisées pour un mois de pension en maison de santé.

Comparé à Saint-Lazare, aux Carmes ou à l'Abbaye, on jouissait du moins d'une relative liberté dans ces soi-disant maisons de santé, véritables entreprises de racket protégées par Fouquier et la police politique, dont la plus célèbre était celle de Belhomme, rue de Charonne [16]. Plusieurs témoignages attestent la mixité de ces lieux où il arrivait que naissent des idylles entre détenus comme la duchesse d'Orléans avec le député Rouzet. On ignore les noms des codétenus de Mme de Gouges car les listes conservées ne commencent qu'en décembre 1793. Il semble pourtant que Théodore Gérard, auteur lui aussi de brochures patriotiques, fût alors un des prisonniers de la rue du Chemin-Vert. Selon toute vraisemblance, c'est là que Mme de Gouges, qui avait paraît-il conservé son « joli visage », eut apparemment une liaison amoureuse à l'origine de sa gros-

---

14. Lettre citée par Lairtullier, *Les Femmes célèbres de 1789 à 1795*, Paris, 1840. Ce document lui avait été communiqué par le colonel Maurin.
15. Comte de Rochegude, *Promenades dans toutes les rues de Paris*, Paris, 1910, p. 24-25.
16. Voir le beau livre de Frédéric Lenormand sur la pension Belhomme, Paris, Fayard, 2001.

sesse. Ce séjour lui redonna confiance, comme elle l'écrivit à son fils : « J'ai été libre comme chez moi. J'aurais pu m'évader ; mes ennemis et mes bourreaux ne l'ignorent pas. Mais convaincue que toute la malveillance réunie pour me perdre ne pourrait parvenir à me reprocher une seule démarche contre la Révolution, j'ai demandé moi-même mon jugement [17]. »

L'automne avançait à grands pas. Pour tenir tête à l'Europe coalisée, le gouvernement révolutionnaire durcissait ses rouages. Pour faire face au danger de la patrie trahie et vendue, pour contrer les menaces intérieures – on parlait d'attentats sur le territoire, financés par Pitt et Cobourg –, il décida de rendre plus rigoureuse la répression intérieure en appliquant à la lettre les lois de mars sur les propos et écrits contre-révolutionnaires. Le mois d'octobre avait été marqué par le procès de Marie-Antoinette qui inaugura la série des grands procès politiques de novembre et décembre 1793. Deux semaines après l'exécution de la ci-devant reine, vingt et un Girondins, jugés à huis-clos par nécessité démagogique, montaient à leur tour sur l'échafaud. La Terreur était désormais à l'ordre du jour et Fouquier-Tinville, qui avait mis la dernière main à l'accusation de la « femme Degouge » donna ordre de la transférer le 28 octobre dans cette antichambre de la mort qu'était maintenant devenue la Conciergerie [18]. Elle y fut placée au secret, « ne pouvant pas même parvenir à parler au concierge [19] », probablement dans la « petite pharmacie » qui, selon le mémorialiste Beugnot, s'apprêtait à ce moment à recevoir une femme fameuse [20]. La cellule avait une « double porte de cinq pouces d'épaisseur, revêtue de fer et chargée de trois énormes serrures ». L'une des fenêtres était hermétiquement bouchée et l'autre presque entièrement. Sur les murs, « un papier multipliait les emblèmes et les mots de « liberté », « égalité », « Droits de l'homme », « Constitution » ; il était impossible de lever les yeux sans rencontrer le mot de liberté ou des barreaux, celui d'égalité ou des verrous ». M^me^ de Gouges eut-elle la possiblité d'apercevoir ses amis girondins, les entendit-elle chanter la nuit précédant leur exécution ? Elle ne se berçait guère d'illusions sur son propre sort.

Le samedi suivant, 2 novembre, vers sept heures le matin, la porte du cachot s'ouvrit, laissant apparaître un huissier suivi de gendarmes. L'heure était venue de monter au Tribunal révolutionnaire. « Malade et faible [21] »,

---

17. AN, W 131, lettre du 21 novembre 1793.
18. Archives de la préfecture de Police, A/a n° 91.
19. AN, W 293, dossier 210, lettre d'adieu du 3 novembre 1793.
20. J.-C. Beugnot, *Mémoires*, Paris, 1866, p. 123.
21. AN, W 293, dossier 210, lettre d'adieu du 3 novembre 1793.

transsie car, d'après les archives de l'Observatoire, le thermomètre était descendu cette nuit au-dessous de zéro, elle s'apprêta, sortit de la cellule et s'engagea dans le sombre couloir où, selon Riouffe, une lanterne, laissée jour et nuit allumée, lançait des ombres menaçantes. Dans le silence de l'heure matinale, le pas cadencé des gendarmes et le cliquetis des clés ouvrant les grilles résonnaient sous les voûtes. On fit monter la prisonnière par l'escalier de pierre de la tour Bonbec car le jugement devait avoir lieu dans la salle de l'Égalité (ancienne salle Saint-Louis [22]) où avait comparu Charlotte Corday en juillet. C'était une assez grande pièce aux murs nus, sauf celui de gauche où pendaient les écussons tricolores habituels : haches de licteurs, trophées avec faucille et triangle, tables de la loi. En dessous, devant une table longue, avaient pris place le président Herman, jeune protégé de Robespierre, les juges David et Lannes et leurs assesseurs. À droite, la petite table du substitut Naulin qui, en l'absence de Fouquier, soutiendrait l'accusation. Président, juges et accusateurs portaient le même habit noir sous un manteau, avec au cou un ruban tricolore qui retenait une médaille ; leur chapeau Henri III relevé sur le front par un ruban et une cocarde était surmonté d'un panache noir. Les tribunes étaient déjà garnies de monde ; un témoin rapporte qu'elles étaient d'ailleurs « occupées journellement par des femmes de mauvais ton ». Il lui semblait même que « les personnes qui sont dans le cas d'être jugées devraient être amenées par une issue derrière la salle du tribunal et non par celle qui communique absolument avec les spectateurs. Les malveillants peuvent facilement armer en passant celui qui doit être jugé [23]. »

Par ce témoignage, on devine une salle hostile aux accusés. Beaucoup de « tricoteuses » avaient pris place dans les gradins et, prévoyant l'issue inexorable, elles semblaient des oiseaux de mauvais augure. M$^{me}$ de Gouges parut « avec assurance et dignité » face aux jurés, juchée sur une petite estrade où était fixé un siège placé de telle manière qu'elle soit vue de tous. Ce jour-là, la malheureuse sentait bien qu'elle n'aurait pas « l'art de parler au public » : « Semblable à Jean-Jacques, ainsi que par ses vertus, je sentis toute mon insuffisance [24]. »

Elle demeura debout, le temps que, le silence rétabli, les trois témoins assignés prêtent serment : il y avait le papetier Cressot, l'imprimeur

---

22. F.-B. Tisset, *Compte-rendu aux sans-culottes par ... dame Guillotine*, 1794, p. 323.
23. Pierre Caron, *Paris pendant la Terreur. Rapports des agents secrets du ministère de l'Intérieur*, *op. cit.*, t. VII, rapport de Prévost en date du 12 brumaire an II.
24. AN, W 293, dossier 210, lettre d'adieu à son fils.

Longuet et la dénonciatrice Françoise Meunier, fille des afficheurs de la Commune. À la requête du président, elle décline alors ses nom et qualités : Marie-Olympe de Gouges, âgée de trente-huit ans, femme de lettres, native de Montauban, demeurant à Paris, rue de Harlay, section du Pont-Neuf. Coquette, elle l'était particulièrement en ce qui concernait son âge : depuis plusieurs années, elle se rejeunissait de six ans comme en témoignent ses passeports de 1792 et 1793 [25]. En réalité, elle avait quarante-cinq ans en 1793, personne ne s'en aperçut et l'erreur sur sa date de naissance subsista de nombreuses années après sa mort…

Ducray, le commis-greffier, énuméra les chefs d'accusation retenus par Fouquier-Tinville : « Contre le vœu manifesté par la majorité des Français pour le gouvernement républicain et au mépris des lois portées contre quiconque proposerait une autre forme de gouvernement, Olympe de Gouges a composé et fait imprimer des ouvrages qui ne peuvent être considérés que comme un attentat à la souveraineté du peuple puisqu'ils tendent à mettre en question ce sur quoi il a formellement exprimé son vœu [...]. On ne peut se tromper sur les intentions perfides de cette femme criminelle, et sur ses moteurs cachés, lorsqu'on la voit dans tous les ouvrages dont elle est au moins le prête-nom, calomnier et verser le fiel à longs traits sur les plus chauds amis du peuple et sur ses plus intrépides défenseurs, etc.[26] ».

Quand il eut achevé, l'accusée s'étonna de l'absence de son avocat. On lui répondit qu'il n'avait pas voulu se charger de sa cause. Elle en demanda un autre, mais le président Herman l'interrompit : « Vous avez suffisamment d'esprit pour vous défendre seule [27]. Successivement, les témoins assignés défilèrent à la barre et leur déposition n'apporta rien de nouveau : Olympe de Gouges était bien l'auteur de l'affiche, *Les Trois Urnes ou le salut de la patrie*. Le président du tribunal se tourna vers elle :

— À quel moment avez-vous composé cet écrit ?

— Dans le courant du mois de mai dernier… Voyant des orages s'élever dans un grand nombre de départements et notamment à Bordeaux, Lyon et Marseille, je m'étais mis dans la tête de réunir tous les partis en les laissant chacun libre dans le choix du gouvernement qui lui conviendrait le mieux.

25. Bibliothèque du XVI$^{e}$ arrondissement, fonds Parent de Rozan, vol. XXVIII, folio 307 verso (1792) et vol. XXXIV, folio 186 verso (1793).

26. Jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire, brumaire an II.

27. AN, W 293, dossier 210, lettre d'adieu à Pierre Aubry, 3 novembre 1793.

— Comment se fait-il que vous, accusée, qui vous dites si bonne patriote, ayez pu développer ces moyens que vous appelez « conciliateurs » sur un fait qui ne pouvait plus être mis en question, puisque le peuple, à cette époque, s'était fortement prononcé pour le gouvernement républicain un et indivisible ?
— C'est aussi celui pour lequel j'avais voté de préférence, répliqua-t-elle ; depuis longtemps, je n'avais professé que des sentiments républicains ainsi que les jurés pourront s'en convaincre par mon ouvrage intitulé *L'Esclavage des Noirs*.

Le substitut de l'accusateur public fit ensuite lecture d'une lettre qu'Olympe avait adressée en juillet au président de la Convention, Hérault de Séchelles, en lui envoyant son factum : là aussi, elle exprimait nettement des opinions fédéralistes. Elle ne le nia pas mais voulut persuader les jurés de la pureté de ses intentions. S'adressant à l'ensemble de l'assistance, elle s'écria : « Je désirerais pouvoir montrer mon cœur aux jurés afin qu'ils puissent juger de mon amour pour la liberté ! » Herman poursuivit :
— Vous reconnaissez-vous l'auteur d'un ouvrage manuscrit, trouvé parmi vos papiers, intitulé *La France sauvée ou le tyran détrôné* ?
— Oui.
— Pourquoi alors, reprit-il, avez-vous mis dans la bouche du personnage qui devait, dans cette pièce, représenter la femme Capet, des déclamations injurieuses et perfides contre les plus ardents défenseurs des droits du peuple ?
Elle eut le mot juste :
— J'ai fait tenir à la femme Capet le langage qui lui convenait. Quant à l'affiche pour laquelle je suis traduite au Tribunal, elle n'a jamais été affichée ; pour éviter de me compromettre, je m'étais déterminée à en envoyer vingt-quatre exemplaires au Comité du salut public qui, deux jours après, me fit arrêter.
Mais Naulin, en digne représentant de Fouquier, se montrait acharné à la perdre :
— Si votre placard intitulé *Les Trois Urnes* n'a pas été rendu public, c'est que l'afficheur n'a pas voulu s'en charger.
— J'en conviens.
On lui demanda ensuite si, depuis sa détention, elle n'avait pas envoyé un exemplaire de cette affiche à son fils avec une lettre. « C'est vrai, dit-elle, mon intention à cet égard était de lui faire connaître la nature de mon

arrestation... Du reste, j'ignore si mon fils l'a reçue, n'ayant pas reçu de ses nouvelles depuis longtemps et ne sachant point ce qu'il peut être devenu [28]... »

Mais, réalisant soudain le danger qu'elle pouvait faire courir à Pierre, que certains auraient voulu compromettre avec elle [29], elle se tourna vers le public, le prenant à témoin comme Marie-Antoinette quinze jours plus tôt : « Je suis femme, je crains la mort, je redoute votre supplice mais je n'ai point d'aveux à faire, et c'est dans mon amour pour mon fils que je puiserai mon courage. Mourir pour accomplir son devoir, c'est prolonger sa maternité au-delà du tombeau [30] ! »

Impressionné, le public eut l'air de l'approuver, et les juges, voyant l'échafaudage d'une complicité du fils se fissurer, passèrent à d'autres questions. Sommée de répondre sur diverses phrases des affiches intitulées *Olympe de Gouges défenseur de Louis Capet* et *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, elle se défendit point par point, usant de « phrases oratoires », persistant à dire qu'elle était et avait toujours été bonne citoyenne et qu'elle n'avait jamais intrigué. À l'accusation d'avoir « injurié » et « calomnié » plusieurs représentants du peuple, dont Robespierre, elle se fit péremptoire : « Je n'ai pas changé de sentiments et j'ai toujours la même opinion sur leur compte, je les ai regardés et je les regarde toujours comme des ambitieux. »

Desessarts prétendit que, dans sa défense, elle allégua avoir été la fondatrice de clubs de femmes. Mais cette allégation n'est pas confortée par le témoignage de Mme de Gouges elle-même qui, peu avare de détails autobiographiques, n'aurait pas manqué de le signaler ici ou là dans ses écrits. Ou alors peut-être aurait-elle cru pouvoir servir sa cause en se vantant, mais c'eût été gravement inopportun car, trois jours plus tôt, les clubs, rassemblements ou réunions de femmes avaient été formellement proscrits par la Convention. Il était possible, cependant, que l'accusateur public voulût tendre un piège à l'accusée en l'interrogeant sur son rôle et sa participation dans les clubs révolutionnaires féminins, jouant sur le fait qu'elle ignorait leur mise hors-la-loi. Au fur et à mesure que se faisait le résumé des charges qui pesaient contre elle, un témoin la voyait « joindre

28. Desessarts, *Procès fameux*, VII, p. 169.
29. Ainsi dans *L'Observateur de l'Europe ou l'écho de la Liberté* en date du 3 août 1793, il était fait allusion à une dénonciation venant de Tours : « Nous avons ici le fils d'Olympe de Gouges, c'est un ancien serviteur du château de Versailles. » (Rapporté dans Olympe de Gouges, *Affiche au Tribunal révolutionnaire*.)
30. Fleury, *Mémoires*, Paris, 1844, t. I, p. 104.

les mains et lever les yeux vers le plafond de la salle, puis, passant tout d'un coup à un geste expressif manifestant l'étonnement, elle regardait l'auditoire et souriait aux spectateurs [31]». Par ces gestes significatifs, elle désirait prendre l'assistance à témoin du peu de crédit qu'il fallait accorder aux accusations portées contre elle.

Le jury ayant délibéré, le président Herman l'invita à se prononcer sur l'application de la peine. Pressentiment ? Elle se leva et déclara spontanément : « Mes ennemis n'auront pas la gloire de voir couler mon sang : je suis enceinte et donnerai à la République un citoyen ou une citoyenne ! » Cette déclaration fut reçue et enregistrée, après quoi Herman rendit le verdict. La déclaration unanime du jury portait :
1/ qu'il est constant qu'il existe au procès des écrits tendant au rétablissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple,
2/ que Marie-Olympe de Gouges, se disant veuve Aubry, est convaincue d'être l'auteur de ces écrits ; le tribunal, faisant droit sur les conclusions de l'accusateur public, condamne ladite Marie-Olympe de Gouges veuve Aubry à la peine de mort.

Après l'énoncé du verdict auquel elle s'attendait, M^me^ de Gouges quitta « presque sans émotion le siège où on venait de l'interroger [32]». Sénar, qui était alors secrétaire au Comité de sûreté générale, a admis que, si on n'eût « rétréci sa défense et on ne l'eût comme obscurcie, elle avait disposé en sa faveur l'auditoire et confondu le Tribunal [33]...»

De sa cellule, la condamnée adressa une lettre au président de la Convention, le suppliant de bien vouloir lui donner des nouvelles de son fils :

Au citoyen Président de la Convention nationale,

Le 2^e^ jour de la décade

Citoyen Président,

Je suis condamnée à mort pour avoir été trop idolâtre de la Révolution. Puissent mes ennemis me pardonner ce crime comme je leur pardonne. Malade, sans défense, je n'ai eu pour appui que mon innocence. Hélas, je ne vous demande point la révision de cette incroyable condamnation. Je suis enceinte de quelques jours par des signes non équivoques. Sans doute ma douleur et la longue persécution que j'éprouve ne me feront point arriver à mon terme, mais du moins j'aurai la dou-

---

31. Tisset, *Compte-rendu*, *op. cit.*, p. 324.
32. Labouisse-Rochefort, *Souvenirs et mélanges littéraires, politiques et biographiques*, t. II, Paris, 1826, p. 287.
33. Sénar, *Révélations tirées des cartons du Comité de sûreté générale*, Paris, 1826.

ceur, avant ma dernière heure, de recevoir des nouvelles de mon fils. Il est dans les armées du Rhin en qualité d'officier général. Puis-je mourir de douleur, je demande à la Convention, au nom de la Nature et d'une victime férocement précipitée dans les tombeaux, de me faire donner des nouvelles de ce fils dans la prison où l'on m'a déposée. Puisque je suis morte au monde pour tous les vivants, je ne puis recevoir des nouvelles que par la Convention elle-même ; elle ne me refusera pas du moins cet acte d'humanité pour tous les services que j'ai rendus à la Patrie, au peuple et à la Liberté, que mon arrêt de mort va immortaliser.

Olympe de Gouges [34]

Pendant qu'elle cherchait à calmer son angoisse de ne pas recevoir de nouvelles de son fils, le citoyen Hérault de Séchelles, dont le nom avait été cité pendant la procédure, s'empressait d'adresser de Colmar, où il était en mission, une mise au point à Fouquier-Tinville, faisant allusion à la lettre de juillet par laquelle M^me^ de Gouges lui dédiait son affiche *Les Trois Urnes* :

Mon cher concitoyen, un Jacobin de Paris venu dans ce pays m'apprend que la nommée Olympe de Gouges, condamnée par votre tribunal, m'avait écrit une lettre qui a été lue à l'audience. Je déclare n'avoir parlé à cette femme qu'une seule fois dans ma vie, pour une demande qu'elle me fit et à laquelle je me refusai. Je ne lui ai jamais écrit, en un mot je n'ai jamais eu avec elle aucune relation directe ou indirecte. J'ignore pourquoi il lui a plu, dans cette dernière circonstance, de me gratifier de son souvenir. J'ignore pareillement ce que j'ai fait au ciel pour qu'elle m'ait apostrophé dans ses *Trois Urnes*. Je vous serai infiniment obligé de faire parvenir à Béford, poste restante, une copie de sa lettre.

Salut, amitié, fraternité,
Hérault [35]

Dans les circonstances présentes, on voit mal ce que Hérault de Séchelles pouvait écrire d'autre sans se compromettre, d'autant qu'il avait fait l'objet de quelques dénonciations. Sa déclaration sur ses rapports avec la condamnée n'est guère convaincante…

M^me^ de Gouges, quoique enceinte de trois semaines environ, puisqu'elle était entrée à la pension Mahaye en octobre, ne se faisait guère d'illusions

34. AN, W 134, p. 84, lettre du 12 brumaire an II.
35. AN, W 120, pièce 51. Lettre reproduite dans Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, t. II, p. 42.

sur son sort. On lui fit subir un examen gynécologique dans l'après-midi du 2 novembre et les deux médecins et la sage-femme qui s'en chargèrent déclarèrent dans leur rapport que, vu l'époque récente à laquelle elle faisait remonter sa grossesse, ils ne pouvaient porter « un jugement positif de son état » bien que le col de la matrice leur parut « assez resserré ce qui se remarque soit à l'approche des règles, soit au commencement des grossesses [36] ». Cette déclaration ne contredisait en rien l'affirmation de la condamnée qui avait été mise en contact avec des prisonniers dans la maison de santé de la rue du Chemin-Vert. Mais Fouquier-Tinville fit mine de l'ignorer et il se fonda uniquement sur ce qu'elle avait été emprisonnée à l'Abbaye et à la Force pour prétendre qu'elle avait toujours été séparée des hommes : « D'après les règlements concernant lesdites maisons d'arrêt, il ne doit exister aucune communication à l'intérieur et à l'extérieur entre les hommes et les femmes détenus. » Il en conclut qu'il fallait passer outre la déclaration de grossesse de la condamnée et procéder dans les vingt-quatre heures à son exécution [37].

Tard dans la nuit du 2 au 3 novembre, M^me^ de Gouges veilla sans pouvoir trouver le sommeil. Elle se servit du répit qui lui restait pour tracer, de sa main, une dernière lettre à son fils : « Je meurs, mon cher fils, victime de mon idolâtrie pour la Patrie et pour le peuple. Ses ennemis, sous le spécieux masque du républicanisme, m'ont conduite sans remords à l'échafaud après cinq mois de captivité [*sic*]. Pouvais-je croire que des tigres démuselés seraient juges eux-mêmes contre les lois, contre même ce public assemblé qui bientôt leur reprochera ma mort [...]. Vingt fois j'ai fait pâlir mes bourreaux et, ne sachant que me répondre à chacune des phrases qui caractérisait mon innocence et leur mauvaise foi, ils ont prononcé ma mort [...]. Adieu, mon fils, je ne serai plus quand tu recevras cette lettre. Je meurs, mon fils, mon cher fils, je meurs innocente [38]... »

Au matin du 13 brumaire (3 novembre), une pluie diluvienne noyait la capitale depuis le matin. Elle devait cesser en début d'après-midi au moment où, à la Conciergerie, on vint chercher la condamnée pour les apprêts de son supplice [39]. Le concierge Bault tira les lourds verrous du

36. AN, W 293, dossier 210. Procès-verbal de Naury, Théry et la citoyenne Paquin sage-femme, le 12 brumaire an II.

37. *Ibid.*, Réquisitoire de Fouquier-Tinville, 13 brumaire an II.

38. AN, W 131, pièce 192. Lettre publiée dans son intégralité par Olivier Blanc, *La Dernière Lettre. Prisons et condamnés de la Révolution*, *op. cit.*

39. Bibliothèque de l'Observatoire de Paris, F1, 9-15 (1785-1798), pour le 13 brumaire an II matin, midi et soir (pluviométrie et température).

cachot où l'huissier Eustache Nappier entra, suivi du bourreau et de ses aides. « Instruite de son sort », M[me] de Gouges écouta la lecture de la sentence de mort. On lui dit de rassembler tous les biens qu'elle avait conservés avec elle, dont un médaillon représentant son fils, souvenir que, pendant ses longues heures de solitude, elle avait souvent contemplé avec émotion. Elle n'était « point abattue » lorsque des prisonniers la virent passer dans les couloirs, respirant les parfums d'un bouquet de violettes qu'un jeune homme lui avait tendu au passage [40]. Dans la petite salle réservée à la toilette des condamnés, elle s'assit sur un tabouret, dénoua sa chevelure et la livra au ciseau de l'exécuteur qui se mit à la tailler à grands coups. Selon la légende, elle aurait réclamé un miroir : « Dieu merci, mon visage n'est pas trop pâle, il ne me jouera pas de mauvais tours [41].» Elle déposa sur une table les quelques objets qu'elle avait sur elle, dont deux portefeuilles contenant un peu d'argent et ses papiers personnels, une petite tabatière, un nécessaire à couture dont un dé et une petite paire de ciseaux, deux montres en or, une ceinture incrustée de pierreries, des gants, un mouchoir, des boucles d'oreilles, des bagues en or et deux diamants qui, ainsi que la miniature de Pierre Aubry, furent enregistrés par le greffier de la prison, placés dans un sac scellé et remis au concierge [42]...

Quelques minutes plus tard elle gravissait les marches en pierre débouchant dans la cour du Mai. Elle avait maintenant les bras liés solidement dans le dos, le col échancré et les cheveux coupés grossièrement, cachés, comme c'est l'usage pour les femmes, sous un bonnet de toile blanche. À l'aide d'une échelle servant de marchepied, elle monta prestement sur la charrette et prit place, comme le lui recommanda Sanson, en sens inverse de la marche. Lorsqu'elle fut installée sur la banquette de bois le signal du départ fut sonné. Les chevaux tirèrent, un grand remous se fit dans la foule et le convoi s'ébranla lourdement, escorté de gendarmes à cheval et de gardes nationaux. Les grilles du Palais s'ouvrirent, la charrette obliqua à gauche, s'engageant rue Barthélemy, vers le pont au Change qu'elle traversa au pas. Puis elle longea le quai de la Mégisserie, jusqu'à la rue de la Monnaie pour atteindre enfin l'interminable rue Saint-Honoré, la plus animée de Paris. Le trajet pouvait durer une heure.

---

40. Ce détail rapporté par Mary-Lafon dans *L'Athénée du Midi* est probablement apocryphe.
41. Le compilateur d'Olbreuse prête à Sanson une relation des derniers moments d'Olympe de Gouges qui a le malheur d'être en contradiction totale avec ce qu'ont rapporté les témoins oculaires cités ci-après.
42. AN, W 534 (II), 14 brumaire an II.

C'était véritablement l'agonie et le supplice. La populace, prête à invectiver la condamnée, s'agglutinait aux fenêtres des maisons et se bousculait aux carrefours ou sur les marches de l'église Saint-Roch. C'est de là que l'auteur dramatique Arnault la vit lentement passer, « aussi belle et aussi courageuse que Charlotte Corday [43]». Tirée par un gros cheval de labour, la charrette cahotait et on l'entendait craquer comme si elle allait se rompre. Autour, quelques excités plus ou moins avinés suivaient le cortège en gesticulant. La femme qui partait à la mort éveillait la curiosité du public : on la disait « aussi maligne que belle » et s'étant montré « tantôt républicaine, tantôt royaliste », avec « ses phases, comme la lune », elle excitait « à la fois la haine et l'amour [44]». Pour son malheur, elle avait pris la liberté révolutionnaire à la lettre et elle le payait bien cher. Il faisait froid – la température atteignait à peine cinq degrés et la corde qui lui tirait les bras en arrière et lui liait les poignets gênait la circulation du sang.

Rue Saint-Florentin, la rue était si étroite, les fenêtres si proches de la charrette que les spectateurs pouvaient observer les moindres crispations du visage de la condamnée. Soudain apparut la place de la Révolution où trônait la colossale statue de la Liberté à laquelle une autre femme, Manon Roland, adressa cinq jours plus tard son dernier salut et son dernier mot. M^me^ de Gouges, pour ce qui la concerne, n'a pas prononcé « d'une voix fiévreuse et déclamatoire » les mots apocryphes de l'invention de l'auteur des prétendus *Mémoires de Sanson* : « Fatal désir de la Renommée, pourquoi ai-je voulu être quelque chose ? » Quoique transie par le froid et l'humidité sous sa pauvre robe de toile, affaiblie par une longue détention, elle ne s'est pas non plus attendrie sur son sort contrairement à ce qu'insinue le même romanesque auteur qui a imaginé les derniers moments de chaque victime de la Révolution [45]. Ce qui est incontestable, en revanche, c'est le témoignage d'un inconnu perdu dans la foule qui a consigné cet événement dramatique le lendemain : « Hier sur les cinq heures du soir, on a conduit à l'échafaud une personne assez extraordinaire nommée Olympe de Gouges, et qui prenait le titre de femme de lettres tandis que tout Paris, en admirant sa beauté, savait qu'elle ne connaissait pas même les lettres. Cette personne, qui a un instant éprouvé les sentiments de crainte qui deviennent l'apanage de tout individu qui voit sa mort inévitable, s'est bientôt relevée et a démenti [*sic*] l'aveu qu'elle se croyait

43. Antoine-Vincent Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*, *op. cit.*
44. Anonyme, « Olimpe de Gouges et Miaczinsky », *in Colloque des morts*, Paris, an II, p. 101.
45. *Mémoires* de Sanson rédigés par M. d'Olbreuse, Paris, 1850.

enceinte. Elle a porté à l'échafaud un front calme et serein, et a forcé les furies de la guillotine qui l'ont conduite jusqu'au lieu du supplice, de convenir que, jamais, on n'avait vu tant de courage réuni à tant de beauté [46].»

Nombreux malgré le froid humide, les curieux s'étaient massés peu à peu autour de l'échafaud ou bien se pressaient sur les terrasses du jardin des Tuileries recouvertes du feuillage rouge et or de l'automne. Çà et là, sillonnant joyeusement l'assistance curieuse et impatiente, bouquetières, limonadiers et marchands de marrons, s'activaient comme à une fête. Depuis Marie-Antoinette, quinze jours plus tôt, aucune femme n'avait été mise à mort. On venait voir comment la « fameuse Olimpe allait, plaisantait le délicat général Roussillon, faire le saut de carpe les mains derrière le dos [47]». Mais elle était sereine sous l'œil imbécile de la foule impatiente, sous l'œil narquois et méchant des autres femmes. La voiture s'arrêta, la condamnée descendit. Apercevant le couteau de la guillotine qui luisait à la lumière, elle aurait conclu avec mélancolie : « Ils vont être contents, ils auront détruit l'arbre et la branche.» Face au néant, elle gravit les marches de l'échafaud avec la pâleur que donnent les quelques secondes qui précèdent la mort et auxquelles aucun condamné n'échappe. Du haut de la plate-forme, elle scruta le peuple assemblé et, encore confiante dans le genre humain, elle s'exclama : « Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort [48] ! »

Docilement, elle se laissa entraîner contre la planche. Les choses allèrent vite. Au loin, quatre heures sonnaient. Une éternité. Le couperet s'abattit sourdement et la tête coupée rebondit, sanglante, dans le panier… Aussitôt, déferlant place de la Révolution, une clameur s'éleva : « Vive la République ! », une salve d'applaudissements crépita dans l'air et quelques chapeaux volèrent ici et là.

Contrairement à ce que certains prévoyaient, Olympe de Gouges n'eut aucune faiblesse. Peu disposé envers elle, le journaliste Perlet qui assista de bout en bout à l'exécution a rapporté avec une pointe de déception que « la conspiratrice avait su mourir avec plus de fermeté qu'on en pouvait attendre de la part d'une femme qui, par un mensonge, avait cherché à

---

46. Bibliothèque historique de la ville de Paris, ms 872, folio 288-289. Manuscrit inédit de la fin du XVIII^e siècle intitulé *Recherches pour l'histoire de ce temps*, par un témoin anonyme.
47. Archives des Armées, lettre du 4 août 1793 de Roussillon à Bouchotte.
48. Ces dernières paroles prononcées par elle, rapportées par Desessarts, sont les seules dont on soit sûr. Les détails contenus dans les *Mémoires* de Sanson sont imaginaires.

gagner quelques mois de sa misérable existence [49]». Au milieu du brouhaha, un autre témoin, l'inspecteur de police Prévost, entendit une conversation tenue par ses voisins, consternés, dont l'un disait : « Voilà une place où, jusqu'ici, on a bien tué de l'esprit ; et on en tuera encore [50].» Hommage indirect, mérité, à une femme d'esprit qui fut surtout une humaniste engagée, d'un courage héroïque dans son combat pour épargner le monarque déchu et dans sa solidarité avec les Girondins, bien supérieure en qualité humaine à quelques gloires républicaines de son temps pour qui la Révolution fut une carrière.

Un peu plus tard les badauds avaient disparu et, sur la place de la Révolution presque déserte à la nuit tombante, la pluie se remit à tomber [51].

---

49. *Journal de Perlet* du 15 brumaire an II.
50. AN, D/XLII (11). Voir Pierre Caron, *Paris pendant la Terreur. Rapports des agents secrets du ministère de l'Intérieur*, *op. cit.*, t. VII, rapport daté le 14 brumaire an II.
51. Archives de l'Observatoire pour le 13 brumaire an II.

## X. PIERRE AUBRY

*« Si le sort te conserve pour essuyer mes larmes [...], viens en vrai républicain demander la loi du Talion contre les persécuteurs de ta mère...»*

Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire (1793)

On se servit de l'exécution de Mme de Gouges peu après Marie-Antoinette le 16 octobre, suivie de celle Mme Roland le 8 novembre, pour inviter les Françaises à se détourner des affaires publiques : « Olympe de Gouges, lisait-on dans la *Feuille du Salut public* du 17 novembre, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle commença par déraisonner et finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France : elle voulut être homme d'État et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe [1].»

Les mêmes jours, le procureur de la Commune, Pierre-Gaspard Chaumette, invitait les membres du club des Jacobins à méditer sur cette exécution qui avait valeur d'exemple : « Rappelez-vous cette virago, cette femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges qui, la première, institua des sociétés de femmes, qui abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes ! » Et il poursuivait en s'adressant plus particulièrement aux femmes des Jacobins : « Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le fer vengeur des lois ; et vous voudriez les imiter ? Non, vous sentirez que vous ne serez intéressantes et vraiment dignes d'estime que lorsque vous serez ce que la nature a voulu que vous fussiez. Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes.» Le ton était donné, et ce discours de Chaumette, morceau d'anthologie de l'histoire des femmes en France, marque l'ouverture de la période de recul et d'effacement des Françaises dans la société civile et politique pendant plus d'un siècle et demi.

À cette évocation de la vie d'Olympe de Gouges, s'ajoute un épilogue ambigu et douloureux qui concerne son fils, Pierre Aubry. Dans une lettre au Comité de salut public du 18 mai 1795, les représentants aux armées

1. *La Feuille du Salut public* du 27 brumaire an II.

du Nord et de Sambre-et-Meuse, les citoyens Pérès et Giroust, écrivaient en effet à son sujet : « Il était à Tours lorsque sa mère fut guillotinée ; lorsque son jugement lui fut parvenu, il fit afficher dans tous les coins de la ville qu'il était le fils de cette Degouges, que son sang a justement coulé sur l'échafaud, qu'il s'estimait trop heureux de pouvoir faire le sacrifice de sa mère à la patrie [2]...»

Le 24 brumaire an II (14 novembre 1793), une dizaine de jours après l'exécution de sa mère, Pierre Aubry avait signé une « profession de foi civique » dans laquelle il se plaignait d'avoir été destitué par cela seul qu'il était le fils d'Olympe de Gouges. Il ajoutait qu'il ne partageait pas ses opinions, qu'il avait donné des preuves multiples de son civisme, son sang versé en plusieurs occasions le prouvant amplement : « Depuis quinze mois, disait-il, je ne l'ai vue qu'une seule fois, encore était-elle venue me trouver parce qu'on lui avait dit que j'avais été tué à l'armée : et voulant prendre soin de ma femme et de mes enfants, je la remerciai de ses offres [3]...» Dans cette « profession de foi civique », autrefois conservée dans la collection La Bédoyère, il traçait ces mots terribles : « Le monstre, je la renie pour mère, elle n'était pas républicaine ! »

Cette lettre d'Aubry suscita diverses réactions compréhensives dont celles des auteurs du *Rougyff* et du *Journal de Paris National* qui justifièrent sa déclaration et les motifs de sa destitution : « Brutus avait deux fils aristocrates : Brutus proposa leur arrêt de mort ; et Brutus a bien mérité de tous les amis des républiques ; le supplice de Titus n'a point déshonoré la mémoire de son père. Pourquoi, dans notre République naissante, la honte serait-elle héréditaire ? C'est la question que se font ceux qui, après le supplice d'Olympe de Gouges, voient son fils destitué de la place qu'il occupait [4]. D'autres, les plus nombreux, furent profondément indignés de cette attitude, ainsi Lecointre de Versailles qui, dans sa dénonciation des membres des anciens comités de gouvernement, s'écriait : « Vous avez corrompu les mœurs publiques au point d'applaudir à un fils qui renie sa mère pour conserver sa place et l'injurie au moment du trépas.»

À la demande de Carnot, il fut décrété par la Convention que le ministre de la Guerre rendrait compte des réels motifs qui avaient donné lieu à

2. Alphonse Aulard, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, Paris, 1895, t. IX, p. 695.
3. *Le Moniteur* du 24 brumaire an II et Bibliothèque du Sénat, Olympe de Gouges, *Œuvres de Madame de Gouges*, Paris, (1793), copie (?) de l'original de la profession de foi civique de Pierre Aubry.
4. *Le Rougyff ou le Franc en vedette*, n° 46, 29 brumaire an IV.

la destitution d'Aubry et, s'il y avait lieu, donnerait ordre de le réintégrer. Mais il ne retrouva pas son grade. Pour quelles raisons la sanction fut-elle maintenue ?

Aux premiers jours de l'incarcération de M^me^ de Gouges, une dénonciation en provenance de Tours avait été rendue publique dans *L'Observateur de l'Europe ou l'écho de la Liberté* du 3 août : « Nous avons ici le fils d'Olympe de Gouges pour général ; c'est un ancien serviteur du château de Versailles [5]...» En mère aimante et courageuse la prisonnière avait aussitôt pris la défense de son fils dans l'affiche intitulée *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire* : « Il est facile de démentir un mensonge aussi grossier, mais les machinateurs ne cherchent pas à prouver ; il leur suffit seulement de jeter de la défaveur sur la réputation d'un bon militaire. Si tu n'es pas tombé sous les coups de l'ennemi, si le sort te conserve pour essuyer mes larmes, abandonne ton rang à ceux qui n'ont d'autre talent que de déplacer les hommes utiles à la chose publique ; viens en vrai républicain demander la loi du talion contre les persécuteurs de ta mère [6].» Et elle lui faisait parvenir un exemplaire de son autre affiche, *Les Trois Urnes,* pour lui faire connaître la cause de son arrestation.

Dans le climat politique de l'été 1793, à Tours et ailleurs, la démarche de M^me^ de Gouges aurait pu être interprétée comme un signe de complicité du fils avec la mère. Il se trouvait justement qu'Aubry était mal noté par ses supérieurs. Dix jours après l'arrestation de sa mère, il avait été suspendu de ses fonctions d'adjudant-général et chef de bataillon par le ministre de la Guerre « pour avoir proféré des menaces contre l'administration du département de l'Indre-et-Loire », et pour « plusieurs autres faits » qui n'avaient apparemment rien à voir avec l'arrestation de M^me^ de Gouges. Réintégré le 21 août grâce au général Ronsin [7] qui le tenait pour un patriote « ardent et révolutionnaire », il fut par la suite envoyé à l'armée du Rhin. Mais le 24 septembre 1793, il était à nouveau suspendu. On l'avait dénoncé pour « propos alarmants » et « fuite honteuse en présence de l'ennemi [8]». Cependant, d'après Léonce Grasilier qui a consacré

5. *L'Observateur de l'Europe ou écho de la Liberté* du 3 août 1793 ; archives des armées, dossier Aubry de Gouges, lettre de Brühl à Arbelletier du 28 juillet 1793.

6. AN, W 293, n° 210. *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, Paris, 1793. (voir *Écrits politiques*, *op. cit.*, t. II, p. 260).

7. Le général Ronsin, qui fut guillotiné avec les hébertistes, avait probablement connu Olympe de Gouges car il avait lui-même composé des pièces de théâtre sous l'Ancien Régime.

8. AN, AFII 304, lettre de Lazare Carnot demandant au ministre de la Guerre de communiquer dans les deux jours au Comité de salut public les motifs de la destitution ou suspension de l'adjudant Aubry de Gouges (voir les *Archives parlementaires*) ; Édouard Forestié, *Olympe de Gouges*, *op. cit.* (appendices).

une étude favorable à Pierre Aubry [9], ces accusations ne concordaient guère avec les témoignages rendus en divers moments par Menou, Beffroy, Ronsin, Tallien [10]. Tous avaient attesté que le jeune homme avait servi la patrie et la liberté avec distinction, qu'on pouvait rendre hommage à son civisme, à son zèle et à son intelligence.

Quelle était la valeur des plaintes déposées contre lui ? Étaient-elles dues à sa parenté avec une conspiratrice ou à sa pusillanimité ? Les témoignages postérieurs à sa « profession de foi civique » ont été recueillis par lui, sous le Directoire, dans le souci qu'il eut alors de justifier sa conduite passée. Il fit valoir la malveillance qui s'acharnait contre lui parce qu'il était le fils d'Olympe de Gouges, expliquant une chose par l'autre. Il fit aussi valoir qu'à cette époque, celle de sa première destitution et jusqu'à l'exécution de sa mère, on n'épargnait pas les militaires soupçonnés de tiédeur ou d'aristocratie : Miaczinski, Custine, Brunet, Houchard, Lamarlière, Biron n'avaient-ils pas été guillotinés tour à tour ? Pour sauver sa tête jusqu'au 9 thermidor an II, Aubry soutint, paraît-il, la réputation du « Jacobin le plus terroriste et le plus immoral qui ait jamais existé [11]...»

Pourtant, c'est à sa mère qu'il était redevable de sa rapide promotion dans la carrière militaire. Caporal dans la compagnie des chasseurs volontaires de la section du Luxembourg, il avait ensuite obtenu, grâce aux démarches maternelles auprès des ministres Duport-Dutertre et Cahier de Gerville, mais surtout auprès du général Gouvion, une nomination de sous-lieutenant aux canoniers soldés de Paris (28 janvier 1791). Un an plus tard, il était reçu au 104e régiment d'infanterie. Grâce à une nouvelle intervention de Mme de Gouges auprès du ministre Narbonne, il était promu officier à vingt-six ans (mars 1792) recevant presque aussitôt le grade de lieutenant au 8e régiment d'infanterie (juillet 1792 [12]). Recommandé par sa mère au nouveau ministre girondin de la Guerre, Servan, il était nommé capitaine le 26 août 1792 [13].

À cette époque Aubry fréquentait depuis plusieurs mois Mlle Marie-Anne-Hyacinthe Mabille, âgée de dix-sept ans, fille d'un entrepreneur en

---

9. Léonce Grasilier, « Pierre Aubry », *Nouvelle Revue française*, 1922.
10. AN, p AF II 317, dossier 2611, pièce 91.
11. Alphonse Aulard, *Recueil des Actes du Comité de salut public*, *op. cit.*, t. IX., p. 695.
12. Archives des Armées, dossier Aubry de Gouges.
13. Bibliothèque nationale de France, fichier Charavay, lettre du 24 août 1792 à Servan par laquelle Mme Gouges lui dit sa satisfaction de sa nomination et lui recommande son fils, lieutenant au 8e régiment.

bâtiment qui tenait un hôtel meublé pour les officiers et élèves de l'Université. C'était un assez beau garçon, grand, brun, aux yeux gris, au front élevé, avec un nez aquilin accentué mais qui ne déparait pas le visage marqué légèrement de petite vérole. Sa compagne lui donna un fils, né en 1792, mais ils ne se marièrent qu'en 1796, après la naissance d'un second enfant. Alors qu'au contrat en séparation de biens Aubry déclarait ne posséder que 1 500 livres, sa femme disposait d'une petite fortune dépassant 50 000 livres, « non compris les biens mobiliers et immobiliers ». La jeune fille venait de recueillir l'héritage de ses parents décédés et le couple acquit une somptueuse propriété dans l'île de Chatou, peut-être l'ancienne folie de Bertin. Pour des raisons inconnues, Aubry hypothéqua ce bien, sans doute pour disposer de liquidités à son usage propre.

Après avoir vécu à Tours en 1793, le ménage séjourna à Caen où lui naquit un second fils, puis à Rouen et Paris où ils habitèrent rue du Mont-Blanc puis rue Cérutti, au début du Directoire, avant d'emménager à Chatou après la régularisation de leur union. Grâce à l'argent de son épouse, Aubry, qui devait aimer vivre au-dessus de ses moyens, s'offrit bientôt un luxueux logement à l'Élysée-Bourbon, actuel Palais de l'Élysée, où il résidait encore en 1800 peu avant de partir en Guyane où il fut nommé par décision du Premier Consul [14].

Depuis l'an II, malgré les interventions de Carnot et de Merlin de Thionville, Aubry n'avait toujours pas retrouvé ses fonctions d'adjudant général. Pour faire vivre les siens, il s'était fait nommer par la Convention inspecteur principal des équipages militaires à l'armée des côtes de Cherbourg, fonction que Jacques Biétrix de Rozières, l'ancien amant de sa mère, occupa également à cette époque en remplacement de son frère André qui avait été arrêté [15]. Après la Terreur, le fils d'Olympe de Gouges changea ouvertement d'attitude vis-à-vis de sa mère et, le 3 avril 1795, il demandait solennellement à la Convention nationale que celle-ci fût réhabilitée. Il lui fit hommage de deux volumes des *Œuvres politiques* d'Olympe de Gouges, accompagnant son envoi d'une lettre émouvante : « Représentants fidèles et persécutés, l'ombre de ma mère plane sur vos têtes et attend que vous lui accordiez la justice qu'elle vous rendit dans ses écrits [16]. » Puis il reprit le nom d'Aubry de Gouges et, avec l'aide de l'écri-

14. Archives nationales, minutier central, études Delamotte, 8 pluviôse an II ; Raffeneau de Lille, 1er nivôse an V ; Cabal, 21 ventôse an VIII ; Brelut de La Grange, 6 floréal an VIII.

15. Archives de la Marine, dossier André Biétrix de Saulx.

16. Archives nationales, AB XIX 3470, dossier 4 et C 337, dossier 1578.

vain Maurin de Pompigny, il entreprit de modifier et de faire jouer une pièce de théâtre, sans doute tirée des manuscrits de sa mère, sous le titre *Le Prélat d'autrefois où Sophie de Saint-Elme*, pièce chaleureusement accueillie à sa création par le public du Théatre de la Cité, le 18 mars 1795 [17]. En janvier 1796, ce qui restait des papiers personnels d'Olympe de Gouges était retiré du greffe du Tribunal révolutionnaire et déposé au Bureau du Domaine national [18]. Le fils réclama aussitôt le contrat de mariage de sa mère et l'extrait mortuaire de son père pour prouver la dignité de ses droits à la succession maternelle [19]. Héritage dont il ne recueillit rien puisque la belle propriété de M^me^ de Gouges, le « Clos-Figuier » à Saint-Étienne-de-Chigny, avait été vendue en juin 1794 dans le district de Tours comme bien national [20]. La levée des scellés ayant été effectuée tous les papiers de famille furent restitués [21].

Suspendu depuis maintenant six ans de ses fonctions d'adjudant général, Aubry de Gouges décidait après le 18 brumaire de réclamer son grade au Premier consul Bonaparte qui réorganisait l'armée. Une première démarche auprès du ministre Berthier n'aboutit pas, aussi décida-t-il de s'engager dans l'armée du Rhin comme adjudant commandant. Grièvement blessé en août 1800, il fut rejoint par sa femme à Fribourg où il était soigné [22]. Il en profita pour renouveler sa demande d'avancement qui, à nouveau, se solda par un échec : il était de notoriété publique que l'adjudant Aubry de Gouges avait renié sa mère, et Bonaparte, qui avait dû recueillir des détails sur cette triste affaire par la comtesse de Beauharnais, tante de son épouse, se montrait intraitable sur les questions de moralité.

Pourtant, une nouvelle demande, cette fois-ci par l'intermédiaire du général Lecourbe sous le commandement duquel Aubry de Gouges se trouvait, lui redonna espoir : il reçut l'assurance qu'il serait immédiatement porté sur le tableau des adjudants généraux s'il pouvait prouver au ministre de la Guerre qu'il n'était pas l'auteur de la lettre écrite en 1793 au sujet de sa mère. Il écrivit alors : « L'adjudant-commandant de Gouges désavoue formellement l'écrit dont il est question, comme n'en étant ni le rédacteur, ni le signataire et prie le ministre de la Guerre de vouloir bien lui indiquer le bureau

17. L.-H. Le Comte, *Histoire des Théâtres de Paris*, « Le théâtre de la Cité », 1792-1807, Paris, 1910.
18. AN, T 1684 (dossier 1118).
19. AN, T 1679 (1463).
20. Archives départementales d'Indre-et-Loire, ventes de biens nationaux, le 29 prairial an II ; voir René Caisso, *La vente des biens nationaux dans le district de Tours*, Paris, 1967.
21. AN, T 1620.
22. AN, F/7/3503, passeport du 28 germinal an IX.

où il devra remettre l'attestation de deux de ses adjoints qui ont fait cet écrit à son insu, ainsi que leur aveu verbal. D'après quoi, il demande qu'il en soit fait un prompt rapport au ministre [23].»

Sommés de faire une déposition écrite, les deux adjoints, Delort et Fichet, rédigèrent bientôt une attestation, dans laquelle ils déclarèrent que, à leur connaissance, « Aubry de Gouges n'était point l'auteur des écrits envoyés en son nom et notamment de celui qui approuvait le jugement rendu contre sa mère par le Tribunal révolutionnaire ; que l'ayant désigné dans plusieurs écrits imprimés, comme devant la venger un jour, et comme un de ses plus zélés partisans, ses amis furent obligés de transmettre à la Convention nationale un écrit en son nom pour soustraire à la prison et à l'échafaud un père de famille [24].»

Contrairement à ce que pense Léonce Grasilier qui n'apprécie pas Olympe de Gouges et défend son fils peu défendable, nous pensons que cette attestation était de complaisance. Une enquête sommaire effectuée auprès de l'imprimeur de la « profession de foi civique » d'Aubry de Gouges et une autre auprès de divers témoins, dont un gardien de la prison de la Force qui attesta les visites de prison de la compagne d'Aubry en septembre 1793, parurent conforter les déclarations de Delort et Fichet : Aubry fut donc admis au traitement de réforme dans le grade de chef de bataillon en juillet 1801 [25].

Le 1er août, Bonaparte le confirmait dans le grade de « chef de brigade » mais pour aller exercer un commandement en Guyane. C'était un exil déguisé. Le fils indigne embarqua à la fin de l'hiver suivant, et, en juin 1802, il était à Cayenne avec sa famille où, ironie du sort, le gouverneur, Victor Hugues, rétablit l'esclavage qu'Olympe de Gouges avait tant combattu. Il ne faisait que mettre en application le senatus-consulte de 1802 portant sur le rétablissement de l'esclavage. Entre Aubry et le gouverneur la méfiance s'installa. Victor Hugues écrivait bientôt à l'état major à Paris que, huit jours après son arrivée à Cayenne, Aubry lui avait avoué « franchement qu'il n'y était pas venu pour changer d'air mais pour se remplir les poches et, en conséquence, lui avait proposé de faire insurger quelques ateliers de Noirs, afin de pouvoir pêcher en eau trouble [26]». Vrai, faux ? Impossible à savoir. En tout cas, les deux hommes se détestèrent cordia-

23. Archives des Armées, dossier Aubry de Gouges.
24. *Ibid.*
25. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Ms. 783, folio 193.
26. AN, C/14 84 folio 52 ; voir aussi C/14 80 (folio 225) et C/14 82 folio 10.

lement. Aubry, qui avait la réputation d'un intrigant, aurait voulu remplacer Hugues mais celui-ci fut confirmé dans ses fonctions par le ministre de la Guerre.

D'après le témoignage de son fils [27], Aubry fut bientôt terrassé par la fièvre et il mourut à Macouria le 17 pluviôse an XI (7 février 1803) [28]. Sa veuve ne le pleura pas exagérément. Elle acquit presque aussitôt une plantation, au prix de 38000 livres, par contrat passé devant le notaire Dominique Audibert qu'elle épousa en juin, celui-ci étant veuf d'une épouse elle-même décédée en avril de la même année [29]. En se remariant, Marie-Anne Hyacinthe, veuve d'Aubry de Gouges, se déclara incapable de produire l'acte de décès de son époux : l'officier municipal passa outre alors que, en principe, cette pièce était indispensable…

En 1809, la Guyane était conquise par les Portugais. De violents affrontements eurent lieu. Les familles françaises durent fuir. La nouvelle Mme Audibert s'embarqua pour la France avec ses enfants, sur un navire qui semble avoir été attaqué et capturé par les Anglais. Tombée subitement malade, elle mourut le 25 mai et son corps fut jeté à la mer. Le bâtiment où restaient les petits enfants de Mme de Gouges, sans doute sous la garde de leur beau-père Dominique Audibert, fut finalement détourné vers La Havane par un corsaire français [30]. Malgré leur jeune âge, deux des petits-fils d'Olympe de Gouges revirent la France : l'un, Louis-Anacharsis, mourut à Paris en 1855 dans le dénuement. L'autre, Jean-Hélie-Hippolyte, qui était retourné en Guyane en 1812, se livra au négoce de bois précieux et il finit bourgeoisement ses jours à Nancy, propriétaire d'une ébénisterie…

---

27. Édouard Forestié, *Olympe de Gouges*, *op. cit.*, appendices (correspondance avec Hippolyte Aubry de Gouges).
28. AN, section outremer, État civil, Mariages, Cayenne, 19 prairial an XI.
29. Archives nationales, section outremer, étude Audibert, 26 ventôse an XI. Dominique Audibert appartenait à une célèbre famille de négociants de ce nom installés à Marseille au XVIIIe siècle. Voir *Souvenirs napoléoniens*, mars 1980, p. 20.
30. Léonce Grasilier, « Pierre Aubry », *Nouvelle Revue française*, *op. cit*. Les papiers de famille de Pierre Aubry de Gouges, et probablement une partie de ceux ayant appartenu à Olympe de Gouges, quelques meubles, tableaux et miniatures ont été recueillis par Audibert de Marseille puis transmis à Hippolyte Aubry de Gouges qui s'intéressait particulièrement à sa grand-mère, comme en témoigne sa correspondance avec Édouard Forestié.

# ANNEXE

Ce document inédit relatif à la fête en l'honneur du maire d'Étampes Simoneau, règle le cortège des femmes tel que Marie-Olympe de Gouges l'avait imaginé. Il fut communiqué le 23 mai 1792 aux acteurs et actrices de la Comédie-Française avec l'apostille suivante :

*« M. le Président du département a annoncé à M^me^ de Gouges que le roy avait accepté le vœu des femmes et qu'il en avait chargé le département ».*

## CORTÈGE DES DAMES FRANÇAISES POUR LA FÊTE DU TRIOMPHE DE LA LOI

« Une bannière à laquelle flotteront des rubans tricolores que tiendront de jeunes pensionnaires ouvrira la marche. Elle sera portée par une femme jeune et belle, et suivie de cent jeunes femmes qui porteront des corbeilles de fleurs et des cassolettes remplies de parfums. Une couronne civique de même que des guirlandes de fleurs sera portée par une jeune demoiselle et entourée d'un grand nombre de personnes de son âge.

Un autre groupe de femmes portera trois couronnes de laurier entrelacé de myrrhe suspendues à une branche de laurier et soutenue par la Renommée qui tiendra à la main cette inscription : « aux trois généraux défenseurs de la Liberté s'ils les méritent ». Ensuite les veuves entoureront le sarcophage. Le cortège marchera sur deux colonnes.

Les jeunes demoiselles seront vêtues de blanc et voiles de linon, couronne blanche, ceintures et souliers blancs. Les femmes mariées, robe blanche, voile noir, couronne de roses et ceinture tricolore. Les veuves, robe, voile, ceinture, bas, souliers noirs et une couronne de saule pleureur.

Si le pouvoir exécutif accepte le vœu des femmes et qu'il charge le département des détails de cette fête, je lui proposerai d'y inviter les dames des spectacles de Paris.

Ce sont elles qui connaissent la régularité des costumes. Cette régularité imprimera à cette auguste cérémonie l'apparence imposante et tout l'intérêt dont est susceptible ce spectacle neuf, simple et majestueux à la fois. Ne méritait-il pas devoir être embelli des charmes de quelque chant martial ? qu'un cœur exécuté par les femmes artistes dramatiques de l'Opéra, de la Comédie-Italienne, du Théâtre de la rue Feydau etc., sur l'autel même de la patrie dans lequel on invoquerait le dieu Mars à la défense de la Liberté, produirait sans doute un effet qui porterait à l'âme le feu du plus pur civisme, calmerait les passions factieuses et rapprocherait ainsi les partis divisés. Une sensation religieuse doit enivrer nos jeunes guerriers. Cette sensation produite par la beauté en sera d'autant plus redoutable qu'il n'y a pas un Français qui ne combattît pour sa patrie et pour sa dame.

Les moments sont précieux, il faudrait donc que les poètes et les musiciens des deux sexes s'empressassent sur le champ de s'occuper de la composition du morceau de poésie et de musique qui doit consacrer les vœux de la nation à cette fête mémorable. Si le temps ne permet point de remplir cet objet, ne pourrait-on pas employer des paroles et de la musique connues ? Je me rappelle à ce sujet les premiers vers du chœur d'un opéra qui fut représenté il y a dix ou douze ans à la Comédie-Italienne et dont la musique de M. Grétry d'un effet vraiment pittoresque et tout à fait analogue aux sons guerriers et mélodieux d'une fête telle que celle qui se prépare. Je me suis permis de parodier les quatre premiers vers, mais de crainte de ne pas arriver à mon but, je me suis arrêtée à la moitié du chemin. Et voici la strophe :

Air « Dieu d'amour en ce jour-là
Les hommes chantent
O Dieu mars,
Tes hasards
N'ont rien qui nous épouvantent
Et nos droits,
Et nos lois
Guideront nos exploits

Les femmes chantent :
La beauté pour se rendre
N'écoute que l'honneur
Et Vénus devient plus tendre
Quand la gloire ajoute au bonheur

On peut encore ajouter à ce cortège des emblèmes plus intéressants et plus imposants, une femme sous le costume de la liberté, telle que la dépeint M. David dans son tableau serait à la tête du peuple qui ouvrirait la première marche. Ensuite viendrait Bellonne avec son costume guerrier à la tête de la garde nationale.
Troisièmement, une femme qui représenterait la justice serait à la tête du département et de la municipalité qui prendrait le sarcophage.

Quatrièmement, on verrait arriver la France à la tête de l'Assemblée nationale. Et si le roy avec le président de l'Assemblée pouvait être à ses côtés, cette auguste cérémonie deviendrait la première du monde.

Je désignerai dans ces quatre femmes M$^{\text{elle}}$ Raucourt, de la Comédie-Française, M$^{\text{elle}}$ Contat, M$^{\text{me}}$ Defarges de l'Opéra Italien, M$^{\text{me}}$ Ponteuil de l'Opéra. »

Le projet était accompagné d'un billet à l'adresse des actrices concernées par le projet, c'est à dire M$^{\text{elles}}$ Raucourt et Contat.

*« Je ne doute pas, Mesdames, qu'au nom de la patrie vous ne m'imitiez et que vous ne secondiez mon vœu de tout ce qui est en votre pouvoir pour cette fête : passion, haine particulière, tout doit disparaître pour nous réunir tous autour de la cause publique, au maintien des lois et à la conservation des propriétés, en un mot à l'encouragement des arts et des talents. L'Assemblée nationale, le roy des Français, le public entier approuvent mon plan. Puissiez-vous l'agréer, Mesdames, et soyez bien persuadées que j'oublierai de grand cœur tous mes tourments passés. C'est dans cette agréable illusion que je suis, Mesdames, votre concitoyenne. »*

*De Gouges*

# BIBLIOGRAPHIE

### *Éditions des œuvres de M^me de Gouges*

On distingue quatre éditions des œuvres d'Olympe de Gouges. L'édition des œuvres théâtrales de 1788 est plus courante que les trois éditions successives des *Œuvres politiques* qui sont très rares, saisies et détruites en partie après la mort de leur auteur :
– Édition A : le recueil de ses premières œuvres théâtrales en trois volumes publiés dans le courant de l'année 1788 [1].
– Édition B : un recueil formant le quatrième volume de ses *Œuvres*, composé de brochures politiques publiées entre 1788 et 1790.
– Édition C : deux volumes réunissant ses écrits politiques jusqu'en 1792 et son théâtre révolutionnaire, annoncés dans la *Grande Éclipse du Soleil jacobin*. Tirage à cinquante exemplaires d'après une lettre d'Olympe de Gouges à la veuve Duchêne, son éditeur [2].
– Édition D : deux volumes de ses œuvres et de son théâtre politiques de 1791 à 1793, publiés en mai 1793 et offerts à la Convention nationale le 9 juin 1793 [3].

Diverses bibliothèques possèdent des éditions de ces œuvres :
– Édition A (1788): Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Bibliothèque de l'Arsenal, Archives de la Comédie-Française, Bibliothèque Marguerite-Durand, Bibliothèque de la Société des auteurs dramatiques, Bibliothèque du musée Condé à Chantilly (l'exemplaire magnifiquement relié aux armes du prince de Condé est apparu ces dernières années sur le marché parisien), Bibliothèques municipales de Montauban, de Nantes, de Dijon, Newberry Library à Chicago, British Library à Londres, Columbia University à New York, Bibliothèque de l'Université de Leipzig, etc.
– Édition B (1790) : Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Bibliothèque du Sénat : (les 7 dernières pièces du volume ont été insérées à une époque ultérieure).

1. Voir la *Gazette de France* du 19 février 1788 pour les deux premiers volumes dédiés au duc d'Orléans et du 20 mai 1788 pour le volume suivant dédié au prince de Condé.
2. Bibliothèque municipale, Ms. fichier Charavay, lettre à la veuve Duchêne datée d'avril 1792.
3. *Archives parlementaires*, t. LXVI, p.204.

– Édition C (1792) : British Library à Londres.
– Édition D (1793) : Bibliothèque municipale de Lyon (fond Lacassagne), Bibliothèque municipale de Nantes.

***Répertoire des œuvres imprimées et manuscrites***

En regard de chaque titre, les lettres (A), (B), (C) et (D) indiquent à quelle(s) édition(s) (voir ci-dessus) des *Œuvres* ils se rattachent généralement. L'absence de ces lettres indique qu'il s'agit d'ouvrages n'entrant dans aucune des éditions ci-dessus. Il s'agit de textes isolés, d'essais ou de romans comme celui intitulé *Le Prince philosophe* publié en 1792. La lettre (P) indique que l'ouvrage fut également diffusé sous la forme d'une affiche ou d'un placard. Ces affiches étant fort rares, nous les avons localisées si possible, la plupart d'entre elles étant conservées à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (fonds Portiez de l'Oise).

La mention (*in*), suivie d'un chiffre, renvoit au titre de l'ouvrage principal auquel l'écrit considéré est généralement associé. Olympe de Gouges publiait parfois une brochure réunissant deux ou même trois titres, avec la mention « suivi de ». Certains manuscrits de pièces de théâtre citées ci-dessous ont un titre identique à ceux – nous le signalons – répertoriés dans le *Catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne* (Paris, 1843). Les écrits divers figurant dans l'inventaire des papiers manuscrits ou imprimés dont Olympe de Gouges est l'auteur, qui furent saisis à son domicile et dont on a perdu la trace, ont été inventoriés [4] puis détruits, si l'on s'en tient à la lettre suivante adressée quinze jours après l'exécution d'Olympe de Gouges par Tilly, juge de paix de la section révolutionnaire, à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire :

> Paris, le 30 brumaire l'an II de la République française une et indivisible
>
> Citoyen accusateur public,
> En exécution du jugement du Tribunal révolutionnaire, j'ai apposé les scellés chez Olympe de Gouges afin de mettre ses effets sous la main de la République. Hier, ils ont été levés et les effets et meubles qui ne sont pas nombreux ont été remis après description à la garde d'un citoyen pour être livrés à l'huissier priseur pour les

4. AN, W 293, dossier 210. Inventaire publié par Olivier Blanc dans Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, Paris 1994, t. II, p. 43-46.

vendre. Il s'est également trouvé sous le scellé une quantité considérable de papiers qui sont pour la plupart des exemplaires des ouvrages de cette femme, tant en affiches, placards, qu'en tout autre format. Il y a aussi des lettres manuscrites et des pièces de théâtre de sa composition. Le citoyen Pirault, fondé de procuration du régisseur des domaines nationaux et moi, nous avons pensé que ces papiers ne devront point être vendus, même à la livre, parce qu'il serait infiniment dangereux de les laisser circuler dans le public où ils pourraient empoisonner l'esprit public, et que, quant aux manuscrits, ils devraient être déposés au greffe du tribunal.

Mais avant de ne rien déplacer, je te prie de me dire quelle est la conduite que je dois tenir. Si tu le juges convenable, je ferai brûler tous les imprimés en présence de deux commissaires du Comité civil ou révolutionnaire de ma section et je ferai déposer au greffe du tribunal tous les papiers manuscrits qui me paraîtront de quelque importance.

Vive la république, ton concitoyen,

Tilly, juge de paix de la section révolutionnaire [5].

D'après ce document un très grand nombre de documents, brochures, affiches et manuscrits divers saisis rue de Harlay, qui n'existaient pour certains qu'en exemplaires uniques, ont été détruits. Ils sont listés ci-dessous avec la mention « inventaire ».

## Romans, mémoires, préfaces, écrits isolés

1/ *Abrégé de la vie de l'auteur*. 1792 (C) ; signalé dans 109. Intitulé *Précis de la vie de l'auteur* dans l'inventaire.

2/ *Avis au public sur une comédie de « L'Entrée de Dumourier (sic) à Bruxelles »*, 1793 ; (P non localisé affiche jaune ) ; in 41.

3/ *Le Bonheur primitif de l'Homme, ou les Rêveries patriotiques*. 1789 (B) ; voir le *Mercure de France* du 11 avril 1789. Adressé à l'Assemblée nationale : AN, AD I/63.

4/ *La Bienfaisance récompensée, ou la Vertu couronnée*. 1788 (A) ; voir la *Gazette de France* du 20 mai 1788.

5/ *Les Comédiens à la Bastille*. Signalé par É. Forestié (Fonds Forestié ; Arch. Départ. du Tarn-et-Garonne) et par Tourneux.

6/ *Les Comédiens démasqués, ou Madame de Gouges ruinée par la Comédie-Française pour se faire jouer*. 1789 (B); in 17.

7/ *Complots dévoilés des sociétaires du prétendu Théâtre de la République*, janvier 1793 ; (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 10, affiche rose, 433/525 mm) ; in 41.

5. AN, W118, pièce 42.

8/ *Dialogue entre mon esprit, le bon sens et la raison, ou critique de mes œuvres*. 1788 (A).
9/ *Les Droits de la femme et de la citoyenne, dédié à la Reine*, septembre 1791 (C) et (D).
10/ *Lettre de Madame de Gouges auteur de l'Esclavage des Nègres au public*, décembre 1789 (B); parue dans la *Chronique de Paris* le 19 décembre 1789.
11/ *Lettre aux Littérateurs français*, février 1790 (B).
12/ *Maximes d'Olympe de Gouges*, 1792 (C); signalé dans 109.
13/ *Mémoire aux avocats* (inventaire).
14/ *Mémoire aux journalistes* (ou *Olympe de Gouges à tous les journalistes*).
15/ *Mémoire à Monsieur le garde des Sceaux*, (?) Probablement adressé à Duport-Dutertre.
16/ *Mémoire de Marie de Gouges à l'auteur Cailhava* (inventaire).
17/ *Mémoire pour Madame de Gouges contre les Comédiens-Français*, mars 1790, (B); se compose de 78 et de 6.
18/ *Mémoire de Madame de Valmont sur l'ingratitude et la cruauté de la famille des Flaucourt avec la sienne dont les sieurs de Flaucourt ont reçu tant de services*, 1788 (A) ; d'après le permis d'imprimer, écrit vers 1784 sous le titre de *Roman de Madame de Valmont*.
19/ *Le Monarque accompli* : cet ouvrage en trois volumes, censuré en 1775 par décision de Louis XVI, n'est pas d'Olympe de Gouges bien qu'il figure dans l'inventaire de ses papiers.
20/ *Préface pour les dames, ou le Portrait des Femmes*, 1788 (A).
21/ *Le Prince philosophe, par l'auteur de la pièce intitulée « L'Esclavage des Nègres »*, Paris, 1792 (2 volumes).
22/ *Projet de formation d'un second Théâtre Français*, 1789 (B) ; in 3.
23/ *Projets utiles et salutaires,* Paris, 1789 (B); in 102.
24/ *Prologue du « Marché des Noirs »*, manuscrit inédit ; in 54.
25/ *Réflexions sur les Hommes Nègres*. 1788 (A) ; in 75.
26/ *Réflexion sur une pièce* (inventaire).
27/ *Réminiscences*, 1788 (A).
28/ *Réponse au champion Américain ou Colon très aisé à connaître* 18 janv. 1790 ; adressé à la Commune de Paris le 1er février 1790.
29/ *Le Roman de la femme auteur* (inventaire).
30/ *Les Vengeances utiles et humaines*. 1788 (B) et (D) ; in 3.
31/ *Les voyages de Volontairette et Colombette*. (?) Romance de Michel de Cubières, probablement dédiée à Olympe de Gouges. Voir le *Mercure de France* de décembre 1784, p. 49-57.

## Pièces de théâtre (publiées ou manuscrites, jouées sur différents théâtres publics ou privés)

32/ *L'Ami joué (*inventaire).
33/ *Les Aristocrates et les Démocrates, ou le Curieux du Champ de Mars* (1 acte). 1789 (C); suivi de 89.
34/ *Au Peuple* (inventaire).
35/ *Le Bénitier renversé* (7) (inventaire).
36/ *Bienfaisante ou la Bonne mère,* pièce en un acte, Paris, 1788 (A) ; voir la *Gazette de France,* du 20 mai 1788.
37/ *Le Couvent, ou les Vœux forcés*, pièce en trois actes, Paris, 1792 (C) ; conçue vers octobre 1790 la pièce fut créée en 1791 au Théâtre comique et lyrique de la rue de Bondy à Paris, puis en province, notamment à Bordeaux.
38/ *Le Danger des préjugés, ou l'École des jeunes gens*, pièce inédite en 5 actes. Titre de départ de 64 (inventaire).
39/ *Encore Figaro* (inventaire).
40/ *L'Enfant de l'amour* (inventaire).
41/*L'Entrée de Dumourier à Bruxelles, ou les Vivandiers*, Paris, 1793 ; pièce reçue à la Comédie-Française le 23 novembre 1792 et créée le 23 janvier suivant ; exemplaire imprimé adressé à la Convention et au Comité d'Instruction publique le 31 janvier 1793.
41/ *L'Esclavage des Noirs*, pièce en trois actes, Paris, 1792 (C) ; reçue le 8 juillet 1785 à la Comédie-Française sous le titre *Zamore et Mirza*, la pièce fut créé le 28 décembre 1789 sous le titre *L' Esclavage des Nègres ou l'Heureux naufrage* ; première édition adressée à la Constituante le 12 septembre 1789 ; manuscrit original conservé aux archives de la Comédie-Française.
42/ *La Femme misanthrope (*inventaire).
43/ *Les fils ingrats* (inventaire).
44/ *Le Français à Rosette* « comédie » (inventaire).
45/ *La France sauvée, ou le Tyran détrôné*. Pièce inachevée sur le 10 août 1792, utilisée à charge au Tribunal révolutionnaire et conservée aux Archives nationales (W 293, dossier 210).
46/ *Le Génie de Brutus* (inventaire).
47/ *Les Héritiers, ou le Mort ressuscité* (inventaire).
48/ *L'Homme généreux*, pièce en 5 actes, Paris, (janvier) 1786 (A) *in* A.
49/ *L'Homme incorrigible*. Cf. ms. Soleine 3072.
50/ *Hypatie* (inventaire).
51/ *La Leçon du bal* (inventaire).
52/ *Lucinde et Cardénio, ou le Fou par amour* (1 acte). Inédit ; inscrit en lecture par la Comédie-Française sous le litre de *Lucinde et Cardénio ou le Pouvoir par amour* et refusé le

28 août 1785 (1 acc. ; 1 corr. ; 11 refus). Le chevalier de Cubières a publié en 1787 une pièce peut-être inspirée du projet d'Olympe de Gouges sous le titre *La Folle par amour, ou Lucile et Lindamore*, Paris, 1787 (voir *Les folies sentimentales ou l'égarement de l'esprit par le cœur*, volume I).

53/ *Les Manies du temps* (inventaire).

54/ *Le Marché des Noirs* (3 actes). Inédit ; manuscrit proposé en lecture en décembre 1790 à la Comédie-Française (inventaire).

55/ *Matanda et Juma* (inventaire).

56/ *Le Mauvais Fils*, cf. ms. Soleine 3661 ; (inventaire).

57/ *Le Mariage inattendu de Chérubin* (3 actes). (A) ; janv. 1786 ; sous le titre *Les Amours de Chérubin.* Cette pièce fut reçue le 4 novembre 1784 à la Comédie-Italienne mais fut retirée pour être présentée aux Français qui la refusèrent (1785).

58/ *La Mère imprudente* (inventaire).

59/ *Mirabeau aux Champs-Élysées*. 1791 ; 1441791 ; représenté à la Comédie-Italienne.

60/ *Molière chez Ninon, ou le Siècle des grands hommes* (5 actes), 1788 (A) ; inscrit en lecture à la Comédie-Française et refusé le 17 février 1788.

61/ *Nécessité du divorce, ou le Divorce*, pièce inédite en 5 actes de l'ancienne collection Soleine 3072, aujourd'hui conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; la pièce fut inscrite en lecture à la Comédie-Italienne en mars 1791. Voir 88, et AN, D III 361, 361-363.

62/ *Les Noces de Gamache* (inventaire). Ancienne collection Soleine 2606 ; à noter du même titre le ballet pantomime de L. J.-J. Millon, auteur de *La Nouvelle Héloïse dévoilée* (1775).

63/ *Le Nouveau Preux* (inventaire).

64/ *Le Nouveau Tartuffe ou l'École des jeunes gens* (5 actes). Signalé dans 101. Proposé en lecture en décembre 1790 à la Comédie-Française.

65/ *L'Orpheline et son seigneur* (inventaire). Pièce citée par L. Grasilier, *Le Fils d'Olympe de Gouges*, *NRF*, (1923), p. 147.

66/ *Le Patriotisme puni*, (inventaire ?).

67/ *Le Philosophe corrigé, ou le Cocu supposé*, pièce en 5 actes, Paris, 1787 (A).

68/ *Le Prélat d'autrefois, ou Sophie et Saint-Elme*, pièce en 3 actes, Paris, 1794 ; 1795 ; par Pompigny et Degouges.

69/ *Les Rêveries de Jean-Jacques, la Mort de Jean-Jacques à Ermenonville* (pièce en 3 actes). Signalé dans 101. Lu le 11 janvier 1791 à la Comédie-Française et refusé.

70/ *La Révolution des Couvens* (sic). Titre de départ de 37.

71/ *La Servante de Molière*. Titre de départ de 60.

72/ *Le Temps et la Liberté, ou la Fédération française*, deux actes allégoriques, Paris, 1790 (cf. 109).

73/ *Les Vœux volontaires, ou l'École du fanatisme,* pièce inédite en trois actes. Titre de départ de 37.

74/ *Les Voyageurs* (inventaire).
75/ *Zamore et Mirza, ou l'Heureux naufrage* (pièce en 3 actes), Paris, 1788 (A) ; écrit en 1784 ; lu à la Comédie-Française le 8 juin 1785, reçu le 8 juillet 1785 ; titre de départ de 41 (voir *L' Esclavage des Noirs*).

## Pamphlets révolutionnaires (brochures, placards, articles)

76/ *Action héroïque d'une Française, ou la France sauvée par les Femmes*. Septembre 1789 (B) ; adressé à la Constituante le 11 septembre 1789 : voir AN, AD I 68.
77/ *Adresse au don Quichotte du Nord*. Octobre 1792 (B) ; suivie de 108.
78/ *Adresse aux Représentants de la Nation*. Février 1790 (B) ; in 17.
79/ *Adresses au Roi et à la Reine, au Prince de Condé et Observations à M. Duveyrier sur sa fameuse ambassade*. Août 1791 (C) et (D).
80/ *Allégorie de l'emprunt patriotique*. 1788 (B) ; in 142.
81/ *Arrêt de mort que présente Olympe de Gouges contre Louis Capet*. 18 janvier 1793 (D).
82/ *Aux Fédérés*, juin ou juillet 1792.(P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 9, affiche violette, 420/530 mm).
83/ *Avis aux habitants de Paris ou la Tête, le corps, les quatre pattes et la queue*. 1789 ; cette brochure signalée par Tourneux n'est pas d'Olympe de Gouges.
84/ *Avis pressant à la Convention, par une vraie Républicaine*. (D); (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 4, affiche blanche, 403/530 mm). Suivi de 143. Voir manuscrit adressé à la Convention le 20 mars 1793 : AN, D XL 23.
85/ *Avis pressant, ou Réponse à mes Calomniateurs*, mai 1789 (B).
86/ *Avis pressant au roi*, fin août 1791 (brochure extrêmement rare, désavouée par O. de Gouges, non localisée).
87/ *Le Bon Sens français, ou l'apologie des vrais nobles, dédié aux Jacobins*. (C) et (D) ; adressé à la Législative le 15 avril 1792.
88/ *Le Bon Sens des Français*, daté du 7 février 1792 (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 13, n° 1). Voir AN, C 147, n° 220.
89/ *Bouquet national* (en vers et prose), 1790 ; in 33.
90/ *La Confédération nationale* (inventaire).
91/ *Confession générale de Madame de Gouges* (inventaire). Titre de départ de 137 ?
92/ *Le Contre-poison, Avis aux citoyens de Versailles,* 1789.
93/ *Correspondance de la cour. Compte moral rendu par Olympe de Gouges sur une dénonciation faite contre son civisme aux Jacobins par le sieur Bourdon*, 14 novembre 1792, (P, carton 5, chemise 18, n° 14, affiche rose, 530/814 mm) ; (D) adressé à la Convention en décembre 1792.
94/ *Le Couronnement de Mirabeau*. Titre de départ de 132 (inventaire).
95/ *Le Cri de la Patrie* (inventaire).

96/ *Le Cri de l'Innocence* (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 8, affiche bleue, 359/458 mm).
97/ *Le Cri du sage, par une Femme*. Mai 1789 (B).
98/ *Les Curieux de Versailles*. Cf. 33.
99/ *Les Dangers de l'opinion publique*. Titre de départ de 106.
100/ *Dédicace à la providence*, 1792 (C) ; signalé dans 109.
101/ *Départ de Monsieur Necker et de Madame de Gouges, suivi de Les Adieux de Madame de Gouges aux Français et à M. Necker*, 24 avril 1790.
102/ *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité*. Mars ou avril 1789 (13) ; adressé aux États généraux.
103/ *Discours de l'aveugle aux Français*. 24 juin 1789 (B) ; voir l'exemplaire de la Bibliothèque Thiers.
104/ *Épître à Louis XVI*, juillet 1789 (B), (inventaire).
105/ *L'Esprit français, ou Problème à résoudre sur le labyrinthe de divers complots, par Madame de Gouges*, mars 1792, (C) et (D) adressé à la Législative le 22 mars 1792.
106/ *Les Fantômes de l'opinion publique,* octobre 1792 (D).
107/ *Femme naturelle avec son portrait* (inventaire).
108/ *La Fierté de l'Innocence, ou le Silence du véritable Patriotisme*. Septembre 1792 ; (P).
109/ *La France en (et la) Liberté* (inventaire).
110/ *Grande Éclipse du Soleil Jacobiniste et de la Lune Feuillantine*. Avril 1792 (C) et (D) ; suivi de 116.
111/ *Invocation à la Providence*, 1792 (P, « dont le nombre est considérable » (inventaire), non localisé).
112/ *Invocation au sens commun, ou Dernier mot sur la fête de la Liberté qui aura lieu dimanche 15 avril*, 1792 ; (P, Portiez de l'Oise, carton J, chemise 14, n° 8, affiche rose, autre exemplaire égaré à la Bibliothèque nationale, Fol Lb39/5873).
113/ *Lettres à la Reine, aux Généraux de l'Armée, aux Amis de la Constitution et aux Françaises citoyennes*, mai 1792 (D).
114/ *Lettre à Monseigneur le duc d'Orléans*, juillet 1789 (B).
115/ *Lettre au peuple, ou Projet d'une caisse patriotique, par une Citoyenne*, novembre 1788 (B). Adressé à l'Assemblée nationale : AN, AD/I 64.
116/ *Lettre aux Français*, avril 1792 ; (P non localisé) ; publié à la suite de 110.
117/ *Lettre aux Représentants*, août 1789 (B) et (D) ; adressé à l'Assemblée Constituante en septembre 1789.
118/ *Louis XVI à son peuple* (1789 ?) inventaire : « une planche de cuivre portant pour inscription... » et « un grand nombre d'épreuves de cette planche ».
119/ *Mes Vœux sont remplis, ou le Don patriotique*, mai-juin 1789 (B) ; adresse aux États généraux.

120/ *Mon dernier mot à mes chers amis*, décembre 1792 ; in 93, (P non localisé).
121/ *Motion de Monseigneur le duc d'Orléans, ou les Songes patriotiques*, juillet 1789 (B) ; publié à la suite de 138.
122/ *Observations sur les étrangers*, juillet 1791 (B, rare exemplaire à la Bibliothèque du Sénat).
123/ *Œuvres de la citoyenne de Gouges dédiées à Philippe*, Paris, 1793. Olympe de Gouges avait prévu, fin 1792, de dédier la prochaine édition de ses divers écrits politiques à Philippe Capet, mais elle changea d'avis après le vote du 21 janvier. La page de titre seule a été conservée pour l'édition d'une brochure de seize pages, datée mai 1793, dans laquelle elle prend ses distances avec l'ex-duc d'Orléans.
124/ *Olimpe de Gouges à Dumourier,* janvier 1793 ; (P non localisé, affiche rouge) ; *in* 41.
125/ *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*, juillet 1793 ; (P, Archives nationales, W 293, n° 210, affiche rouge).
126/ *Olympe de Gouges défenseur officieux de Louis Capet* ; décembre 1792 ; (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 2, affiche jaune, 416/525 mm, et autre exemplaire à la Bibliothèque Marguerite Durand) ; manuscrit adressé à la Convention le 15 décembre 1792 : Voir AN, C 243.
127/ *L'Ordre national, ou le Comte d'Artois inspiré par Mentor*, 1789 (B) ; adressé aux États généraux.
128/ *Pacte national, par Madame de Gouges*, adressé à l'Assemblée législative le 5 juillet 1792 ; (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 1, affiche jaune, 396/503 mm). Voir manuscrit adressé à la Législative (comité des douze) : AN, D XL 14 n° 60. Voir aussi D III 340.
129/ *Une Patriote persécutée à la Convention nationale*, 1793 (P, Portiez de l'Oise, carton 5 chemise 18, n° 7, affiche bleue, 422/534 mm).
130/ *Pour sauver la Patrie, il faut respecter les trois Ordres*, juin 1789 (B).
131/ *Précis de la vie de l'auteur*, inventaire (imprimé ou manuscrit ?).
132/ *Projet d'impôt étranger au peuple et propre à détruire l'excès du luxe*, décembre 1788 (B) ; *in* 135.
133/ *Projet d'une garde nationale de Femmes*, juin 1791, adressé à la Constituante et à la Société fraternelle des deux Sexes le 24 Juin 1791.
134/ *Projet sur la formation d'un Tribunal populaire et suprême en matière criminelle*. Mai 1790 (B) ; adressé à la Constituante le 26 mai 1790.
135/ *Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie*. 5 novembre 1792 (D) ; (P fonds Portiez de l'Oise, carton 10 n° 230, affiche rouge).
136/ *Remarques patriotiques, par la citoyenne auteur de la Lettre au Peuple,* décembre 1788 (B).
137/ *Repentir de Madame de Gouges,* 5 septembre 1791.
138/ *Réponse à la justification de Maximilien Robespierre*, novembre 1792 (D) ; (P non localisé).
139/ *Séance royale*, le 11 juillet 1789 (B) ; P ; suivi de 111.

140/ *Sera-t-il roi ou ne le sera-t-il pas ?* juin 1791 (D) ; exemplaire adressé à l'Assemblée constituante le 23 juin 1791.
141/ *Testament politique d'Olympe de Gouges,* 4 juin 1793 (D) ; exemplaire adressé à la Convention le 15 juin 1793.
142/ *Le Tombeau de Mirabeau.* Avril 1791 ; manuscrit conservé aux Archives nationales. Voir aussi AN, C 131.
143/ *Les Trois Urnes, ou le Salut de la Patrie*, 17 juillet 1793, (P, rare exemplaire conservé aux Archives nationales, W 292, dossier 210, affiche jaune). Premières épreuves sous le titre *Le Combat à mort des trois gouvernements.*
144/ *Union, courage, surveillance, et la République est sauvée*, mars 1793 ; (P, Portiez de l'Oise, carton 5, chemise 18, n° 3, affiche blanche, 383/500 mm); publié à la suite de 84.

## Principaux articles de presse publiés par Olympe de Gouges

La *Chronique de Paris* du 20 décembre 1789, relatif aux « Amis des Noirs ».
Le *Journal de Paris* du 28 décembre 1789, relatif à *l'Esclavage des Nègres*.
La *Chronique de Paris* du 28 décembre 1789.
Le *Fouet National* du 2 mars 1790, relatif à Bailly et aux comédiens-français.
Le *Courrier de Paris* du 2 mars 1790, relatif à *l'Esclavage des Nègres*.
Le *Thermomètre du Jour* du 1er mars 1792, relatif à *l'Esprit Français*.
Le *Moniteur* du 15 juillet 1792, relatif au général Gouvion.
La *Révolution de 1792, ou le Journal de la Convention nationale*, du 7 novembre 1792.

## Commentaires et études historiques concernant Olympe de Gouges

Anonyme, *Colloque des morts les plus fameux, condamnés par la loi portée contre les conspirateurs, ouvrage précédé d'une description rapide des vices de l'Ancien Régime*, (Paris, chez les Marchands de nouveauté, l'an II, tome II, chapitre X).

Tisset (citoyen), *Compte rendu aux sans-culottes de la république française par très haute, très puissante et très expéditive dame Guillotine*, (Paris an II).

Nicolas Edme Restif de la Bretonne, *L'Année des dames nationales ou Histoire jour par jour d'une femme de France*, (Genève et Paris, décembre 1794, p. 3802).

Hermann (professor P.), *Revolutions Gallerie des franzosischen Republik* (Augsburg, II, 1796).

L. Prudhomme, *Histoire générale des crimes commis pendant la Révolution française sous les quatre législatures et particulièrement sous le règne de la Convention nationale* (Paris, 1796-1797).

N.-L.-M. Desessarts, *Procès fameux jugés depuis la Révolution, contenant le détail des circonstances qui ont accompagné la condamnation des grands criminels et des victimes qui ont péri sur l'échafaud* (Paris, chez l'auteur, an VII-X : volume VII).

Dubroca, *Les Femmes célèbres de la Révolution* (Paris chez l'auteur, Bonneville an X- 1802).

Fortunée Briquet, *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des Étrangères naturalisées*, Paris, Treutell et Wurtz, 1804, p. 19-20. Première bibliographie des écrits de Mme de Gouges.

*Biographie moderne ou dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du 18e siècle et au début de celui-ci par leurs écrits, leur rang, leurs emplois, leurs talents* (deuxième édition augmentée, Brelau, 1806).

Stewarton, *The female revolutionnary plutarch, containing biographical, historical and revolutionnary sketches, characters and anecdotes...*, London, 1806, t. 1. Mme de Gouges est citée comme ayant prononcé un discours dans un club de femmes.

Proussinalle (alias P.J. A. Roussel), *Histoire secrète du Tribunal révolutionnaire* (Paris, 1815).

*Biographie nouvelle des contemporains ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité...* (Paris, 1819 : tome 18). Notice par Beuchot dont les informations biographiques puisent malheureusement en partie chez Restif de La Bretonne.

E. Lairtullier, *Les Femmes célèbres de 1789 à 1795 et leur influence dans la Révolution, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française* (Paris, 1840, 2 vol., II). Première étude proprement dite sur Mme de Gouges : l'auteur parle du personnage avec sympathie et a pris une connaissance assez approfondie de ses écrits.

J. Michelet, *Les Femmes de la Révolution* (Paris, Delahays, 1854). L'auteur n'exerce aucune critique historique des sources et il utilise pêle-mêle les conclusions du Tribunal révolutionnaire, les prétendus *Mémoires* de Sanson, par d'Olbreuse, et les suspects *Mémoires* de Fleury, publiés et augmentés par M. Laffite.

Ch. Monselet, *Les Oubliés et les dédaignés, figures littéraires de la fin du 18e siècle,* (Poulet-Malassis, Alençon, 1857). L'étude sur Mme de Gouges voisine avec des études sur ses deux amis le chevalier de Cubières et Louis-Sébastien Mercier, mais l'auteur puise malheureusement en partie ses sources chez Fleury.

Mary-Lafon, « La Ninon de 1789 » paru dans le journal *L'Athénée du Midi* (Montauban, 1860, voir fonds Forestié, archives du Tarn-et-Garonne, Montauban). L'auteur dit s'appuyer sur des souvenirs locaux concernant sa célèbre compatriote.

L. Capefigue, *Les déesses de la Liberté. Les femmes de la Convention*, (Paris, Amyot, 1862).

À la période suivante, les études concernant M^me^ de Gouges ont été renouvelées par l'accès aux sources manuscrites, d'abord à Paris, puis à Montauban et par l'établissement de premiers essais bibliographiques des écrits de la femme de lettres montalbanaise.

Émile Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris* (Paris, 1866).

H. A. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes* (Paris, 1880-1882). Essentiellement centré sur le procès et l'exécution de M^me^ de Gouges. Assez peu critique avec ses sources (notamment Desessarts et Sanson).

A. Hedin, *Franska Revolutioneus Quinor* (Stockholm, Fritze, 1880).

John G. Alger, *Glimpses of the French Revolution, Ideals and Realities* (Londres, 1894). L'auteur, que la Révolution de 1789 répugne, a catalogué M^me^ de Gouge sous la rubrique « prophétesses et viragos ».

Léopold Lacour, « Olympe de Gouges », *Revue de Paris* (1898). Article repris et augmenté dans son volume *Les Origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution* (Paris, Nourrit et C^ie^, 1901). L'auteur a résolument axé son étude sur le féminisme de M^me^ de Gouges, délaissant les autres aspects de son militantisme humaniste, notamment en faveur des Noirs. Il a occulté la femme de lettres et la femme politique, pour ne voir que la féministe. Elle apparaît radicale et excessive alors qu'elle était modérée en tout.

Édouard Forestié, « Olympe de Gouges », *Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne,* 1900 et 1901. Ces articles furent réunis en volume avec un important appendice de textes et publiés sous le titre *Olympe de Gouges (1748-1793)* (Montauban, Forestié, 1901). L'auteur, injustement critique avec sa compatriote, publie de précieux documents d'état civil et apporte de nombreuses précisions sur la jeunesse de M^me^ de Gouges et sa famille, établissant pour la première fois les liens que sa famille maternelle entretenait avec les Le Franc de Pompignan.

Louis Sonolet, « Une amazone des lettres sous la Révolution, Olympe de Gouges », *Revue hebdomadaire* (1903). Regard chaleureux sur la femme de lettres montalbanaise.

Maurice Dreyfous, *Les Femmes de la Révolution française* (Paris, 1903).

Alfred Guillois, *Étude médico-psychologique sur Olympe de Gouges. Considérations générales sur la mentalité des femmes pendant la Révolution française* (Lyon, 1904). Petit chef-d'œuvre de misogynie

inconsciente de ce descendant de Roucher, qui disserte volontiers sur l'hystérie de la femme. Cet essai a sa place dans une anthologie critique des essais consacrés aux femmes.

Adrien Lasserre, *La Participation collective des femmes à la Révolution française. Les antécédents du féminisme* (Toulouse et Paris, 1906).

Max Billard, *Les Femmes enceintes devant le Tribunal révolutionnaire* (Paris, 1910). Essai érudit, et quelques informations nouvelles.

Hector Fleischmann, *Les Femmes et la Terreur* (Paris, 1910). Regard sympathique sur M^me de Gouges.

A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1891-1914). Pour la biographie d'Olympe de Gouges le volume X, paru en 1912, qui inventorie le dossier d'instruction W 293, n° 210, est de loin le plus important.

Léonce Grasilier, « Le fils d'Olympe de Gouges, le général Pierre Aubry », *Nouvelle Revue française* (1922-1923). Portrait par un érudit misogyne, essai peu concluant qui tente de justifier la « profession de foi civique » de Pierre Aubry.

Léon Abensour, *La Femme et le féminisme avant la Révolution* (Paris, 1923).

Olivier Blanc, *Olympe de Gouges* (Paris, Syros, 1981). Premier recours systématique aux archives publiques et privées françaises, particulièrement aux archives notariales et aux archives de la Comédie-Française inexploitées jusqu'alors. Première bibliographie critique des œuvres politiques et théâtrales de M^me de Gouges.

A. Lorrho, *Le Théâtre politique d'Olympe de Gouges*, mémoire présenté pour l'obtention de la maîtrise d'études théâtrales (université de Paris III, 1985).

Chantal Thomas, « Les causes perdues [*sic*] d'Olympe de Gouges » *in* Jean-Claude Bonnet, *La Carmagnole des muses, l'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution* (Paris, 1988). L'auteur, qui affirme et ne démontre rien, s'appuie sur les conclusions de Fouquier-Tinville et de ses suiveurs pour condamner à nouveau M^me de Gouges. Pour illustrer sa thèse préétablie selon laquelle celle-ci est une incarnation de l'échec, qu'elle est impuissante, M^me Thomas tronque et adapte les textes et les faits historiques comme la présence du fils à Paris au procès de sa mère. Voir commentaires *in* Olympe de Gouges, *Écrits politiques*, Côtés femmes, t. I, p. 33-34.

Eleni Varikas, « préface » *in* Olympe de Gouges, *L'esclavage des Noirs ou l'heureux naufrage*, 1792, Paris, Côté-femmes, 1989. Très bonne analyse de la pièce et du contexte politique dans lequel elle a été écrite, défendue par M^me de Gouges et finalement jouée.

Gisela Thiele Knobloch, « préface » *in* Olympe de Gouges, *Théâtre politique* (Paris, Côté-femmes, 1991, t. I). Dans son introduction, l'auteur procède à une remarquable analyse du théâtre politique de M[me] de Gouges replacé dans le contexte prérévolutionnaire et révolutionnaire.

Joan W. Scott « A woman who has only paradoxes to offer : Olympe de Gouges claims right for women », *in Rebel Daughters : Women and the French Revolution* (Melzer and Rabine, New York, Oxford University Press, 1992). L'auteur pose un regard anachronique sur Olympe de Gouges et en conclut que ce personnage transcende son propre modèle biographique et peut être considéré comme un espace dans lequel les combats politiques et culturels peuvent s'accomplir (un ring de boxe, en quelque sorte, où féministes et antiféministes américains viendraient s'empoigner). Les inductions hasardées de M[me] Scott sur la confusion des genres et des sexes qu'elle imagine avoir décelée chez M[me] de Gouges ont malheureusement fait quelques émules aux États-Unis, en particulier Mr. Brown qui spécule gratuitement, au mépris du contexte historique qu'il méconnaît, et falsifie le sens à donner aux écrits d'Olympe de Gouges, à qui il prête des intentions non démontrées (voir ci-dessus p. 33 et O. Blanc, *L'Amour à Paris*, Paris, 2002, p. 58).

Olivier Blanc, « Itinéraire politique et bibliographique d'Olympe de Gouges », *in* Olympe de Gouges, *Écrits politiques* (Paris, Côté-Femmes, I, 1993).

Olivier Blanc «Arrestation et procès d'Olympe de Gouges » (documents inédits), *in* Olympe de Gouges, *Écrits politiques* (Paris, Côté-Femmes, II, 1993).

Gisela Thiele Knobloch, « Préface», *in* Olympe de Gouges, *Théâtre politique* (*ibid.*, t. II, p. 7-37). Dans la suite du premier volume ci-dessus l'auteur expose, entre autres, la manière dont le théâtre de M[me] de Gouges a été reçu en son temps et par la postérité.

Gabrielle Verdier, « From Reform to Revolution, the Social Theater of Olympe de Gouges », *in Litterate Women, and the French Revolution* (édité par Catherine R. Montfort, Birmingham, Alabama, INC, 1994, p. 189-221). L'auteur distingue l'originalité et la pertinence de la thématique théâtrale chère à M[me] de Gouges, justifiant une réévaluation comparée de sa production dramatique.

Janie Vanpée, « *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* : Olympe de Gouges's rewriting of *La Déclaration des droits de l'homme* » , *in Litterate Women and the French Revolution of 1789* (édité par Catherine R. Montfort, Birmingham, Alabama, INC, 1994, p. 55-79). La meilleure analyse du texte fondateur de la parité moderne.

Shannon Hartigan, Rea Mac Kay et Marie-Thérèse Seguin, *Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*, Mancton, Éditions d'Acadie, 1995.

Olivier Blanc, « Féminisme et politique : l'exemple d'Olympe de Gouges, 1789-1793 », Actes du colloque *La Démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Université de Paris 7, Paris, 1996, p. 159-166.

René Tarin, « L'esclavage des Noirs, ou la mauvaise conscience [*sic*] d'Olympe de Gouges », *Dix-huitième siècle* (1998, t. XXX, p. 373-381). Le titre de cette contribution renvoie lui aussi, d'emblée, au mental de Mme de Gouges qui fait, ici encore (après Guillois, Thomas, Scott, etc.) l'objet, aux anachronismes près, d'une *évaluation*.

Olivier Blanc, « Une grande dame de la Liberté : Olympe de Gouges », *Lunes. Réalités, parcours, représentations de femmes*, n° 4, juillet 1998, p. 39-45.

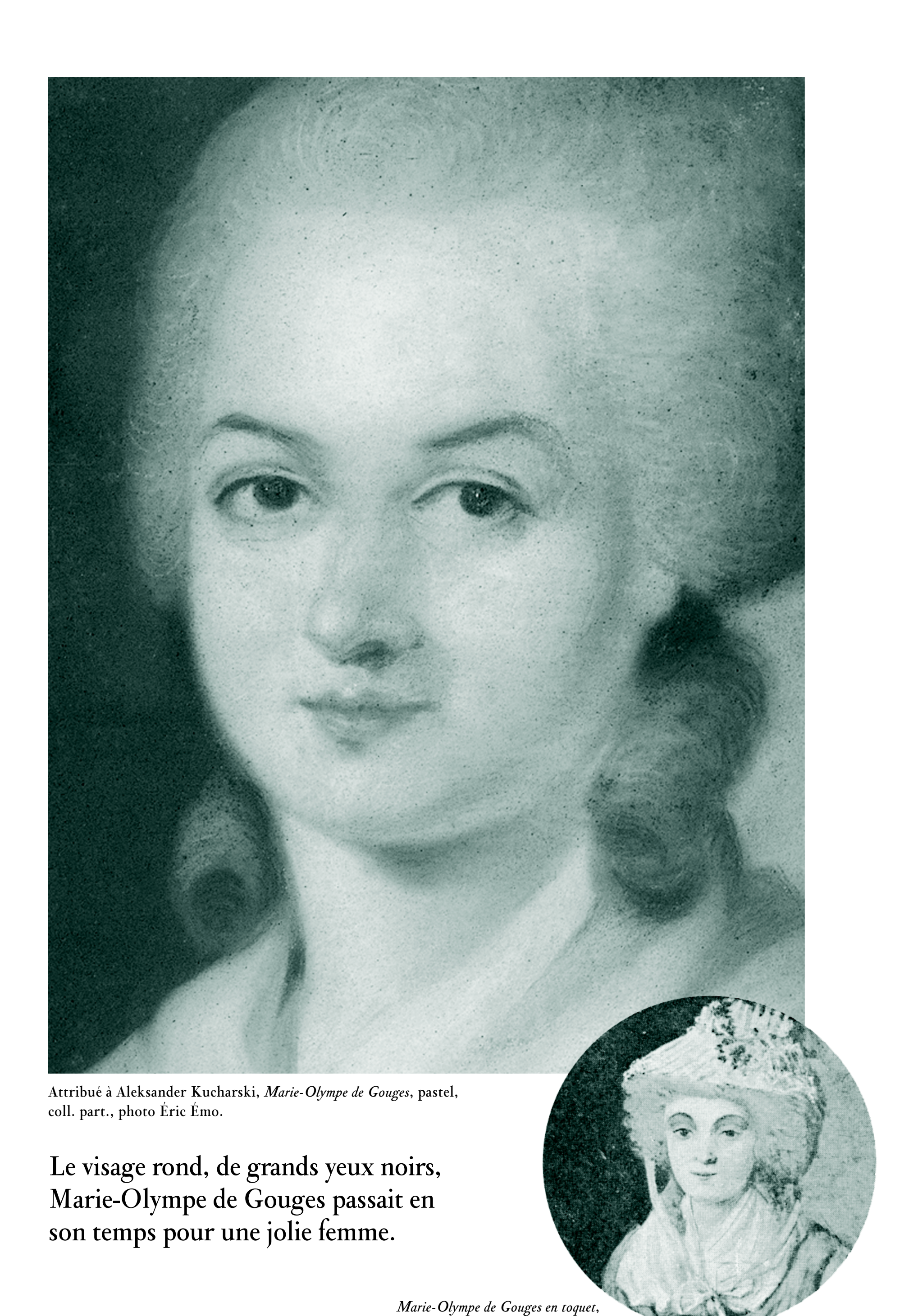
Catherine Masson, « Olympe de Gouges antiesclavagiste et non-violente », *Women in French Studies*, vol. 10, 2002, p. 153-165. Regard critique et documenté sur la participation de Mme de Gouges au débat de 1789 sur l'abolition de l'esclavage.

Sophie Mousset, *Olympe de Gouges et les Droits de la femme*, Paris, le Félin, 2003.

Véronique Maurus, « Olympe de Gouges l'imprécatrice », *Le Monde*, le 27 juillet 2003. Un portrait en forme de bilan du parcours politique de Mme de Gouges.

Olivier Blanc, « Une humaniste au XVIIIe siècle : Olympe de Gouges », *1789-1799 : combats de femmes*, ouvrage collectif sous la direction d'Évelyne Morin-Rotureau, Autrement, 2003, p. 14-34.

# INDEX DES NOMS CITÉS



Attribué à Aleksander Kucharski, *Marie-Olympe de Gouges*, pastel, coll. part., photo Éric Émo.

Le visage rond, de grands yeux noirs, Marie-Olympe de Gouges passait en son temps pour une jolie femme.

*Marie-Olympe de Gouges en toquet*, vers 1782, miniature non localisée, DR.



J.-B. Mallet, gouache, Paris, musée Cognacq-Jay, ©PMVP.



Fille naturelle
du marquis de Pompignan,
Marie-Olympe Gouze se maria
en 1765 à Montauban avec
Louis-Yves Aubry, parisien
d'origine, donnant bientôt
naissance au futur
général Pierre Aubry.

*Marquis de Pompignan,*
huile, Toulouse, hôtel d'Assézat,
Académie des jeux floraux, photo P. Cros, DR.



*Joseph Bénard dit Fleury*, gravure du XIXe siècle, coll. part., DR.

Selon le comédien
Joseph Bénard dit Fleury,
elle était fort bien reçue chez
le duc d'Orléans et
la marquise de Montesson.

Élisabeth Vigée-Lebrun, *marquise de Montesson*, huile, coll. part., photo © Jérôme da Cunha.




DR.

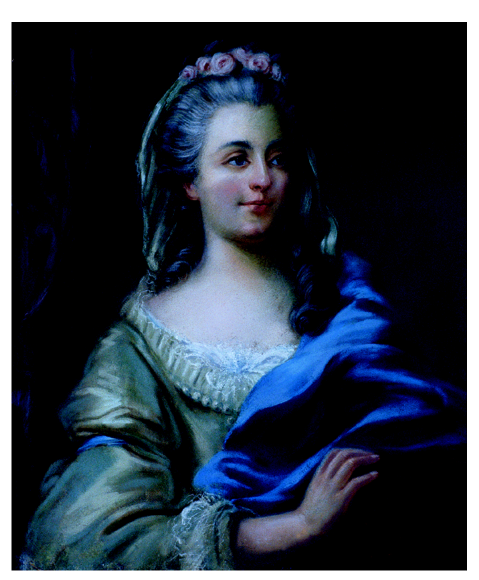
Pour ses débuts d'auteur, elle reçut l'appui
du comédien François Molé et de M^me^ Raymond.



Jacques-Antoine-Marie Lemoine, *Madame Raymond*, dessin, coll. part., photo Éric Émo, DR.



*François Molé*, huile, coll. part., photo Éric Émo, DR.



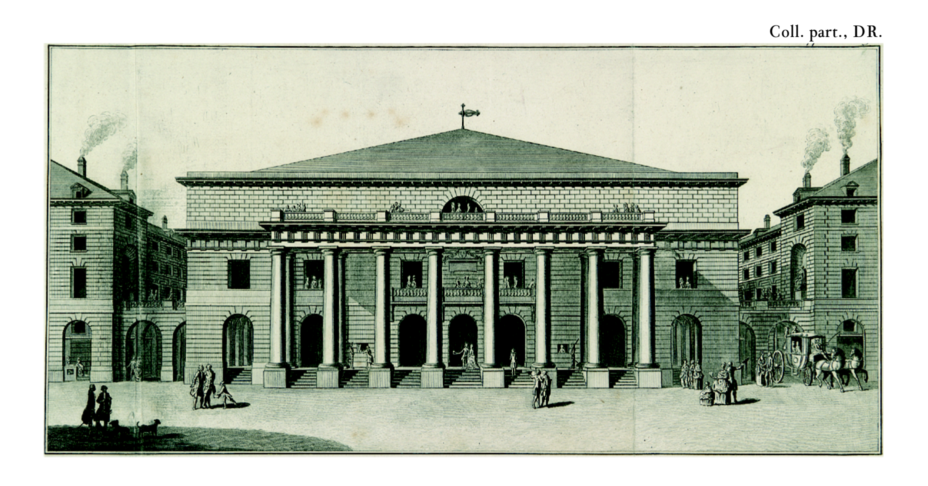
Joseph Boze, *Louise-Françoise Contat*, pastel, coll. part., photo Éric Émo, DR.



Jacques-Antoine-Marie Lemoine, *Marie-Élisabeth Joly*, dessin, coll. part., photo Éric Émo, DR.

À la Comédie-Française, actuelle place de l'Odéon (gravure du temps), M^elles^ Contat et Joly dénigraient M^me^ de Gouges et ses pièces de théâtre.

Coll. part., DR.



Parmi les amis,
la talentueuse Julie Candeille,
Louis-Sébastien Mercier et
Mirabeau à qui elle rendit un
hommage public en avril 1791.



Mme Doucet de Suriny,
*Julie Candeille*, miniature,
coll. part., photo Éric Émo, DR.



Edme Quenedey, *Louis-Sébastien Mercier*, physionotrace,
coll. part., photo Éric Émo, DR.

*Mirabeau aux Champs-Élysées*, © Bibliothèque nationale.





C.E. Gaucher, *La comtesse Fanny de Beauharnais*,
gravure d'après le portrait peint en 1785
par Thornton de Tortola, © Bibliothèque nationale.



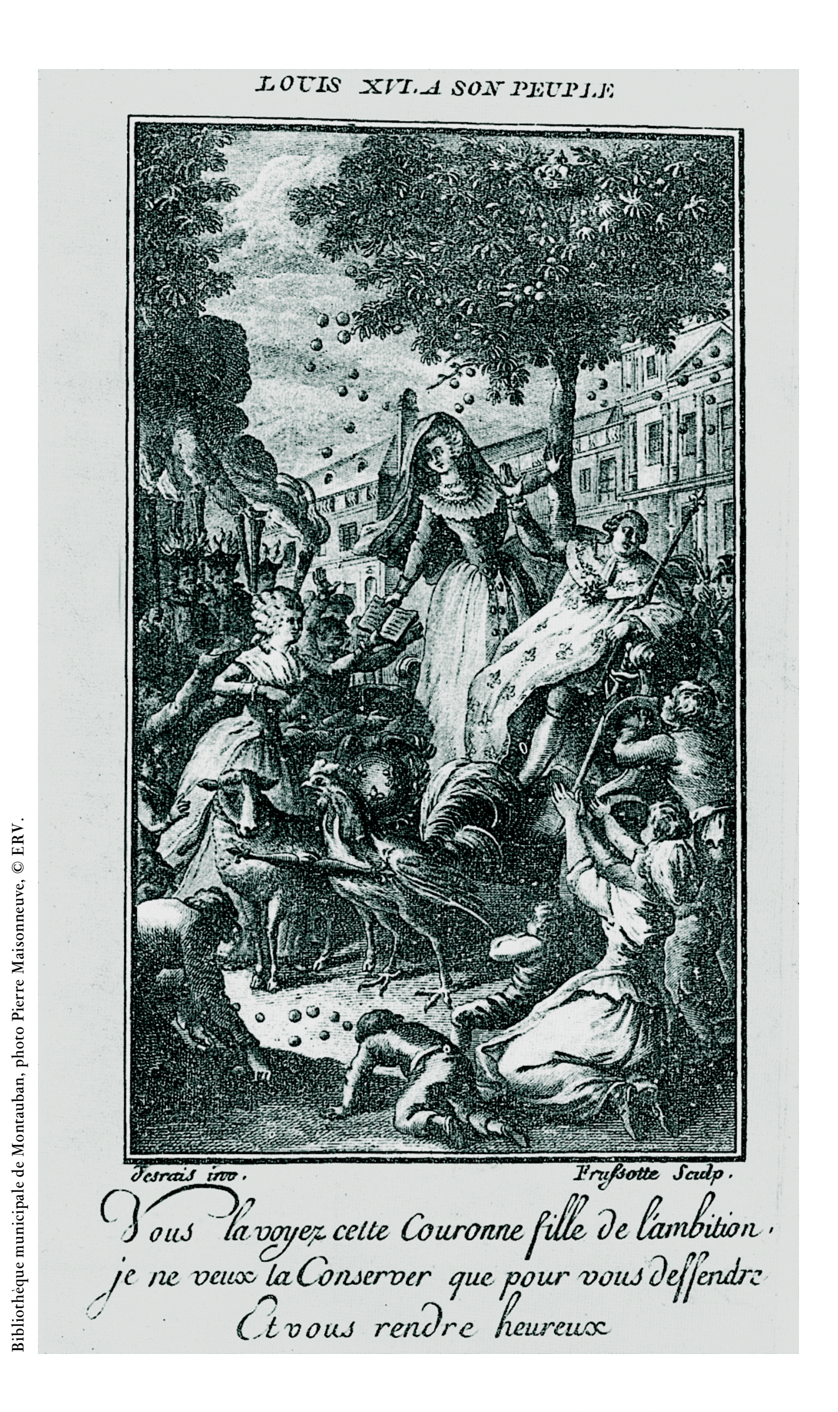
Baron Vivan-Denon, *Le chevalier Michel de Cubières*,
dessin, DR.

Célébrée dans un poême
de Michel de Cubières,
elle fréquentait
la comtesse de Beauharnais
et les Condorcet chez qui
on préparait l'établissement
de la République.

Edme Quenedey, *Le marquis de Condorcet*,
physionotrace, coll. part.,
photo Éric Émo, DR.

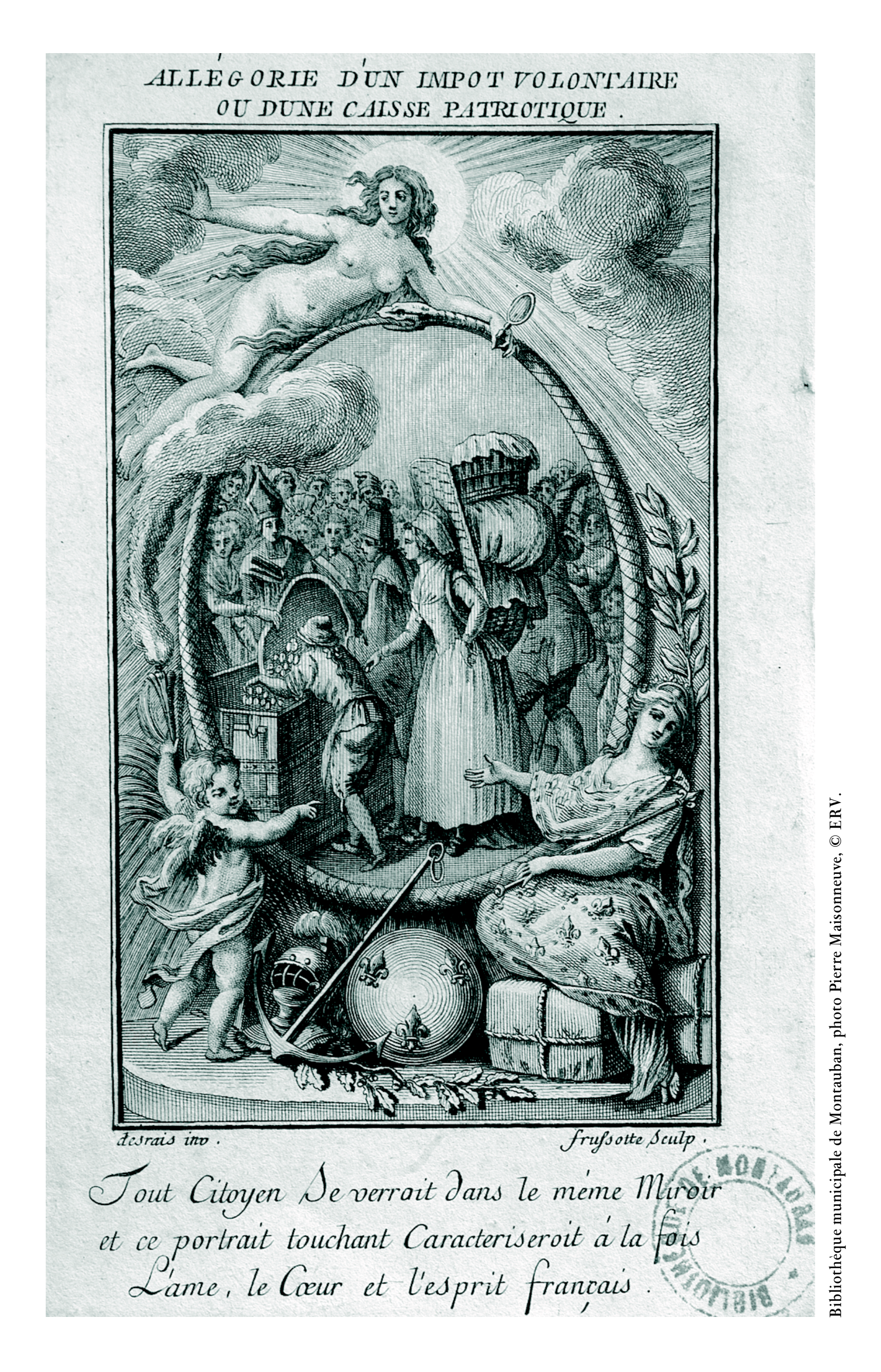


Autoportrait, *La marquise de Condorcet*,
miniature, coll. part., photo Éric Émo, DR.





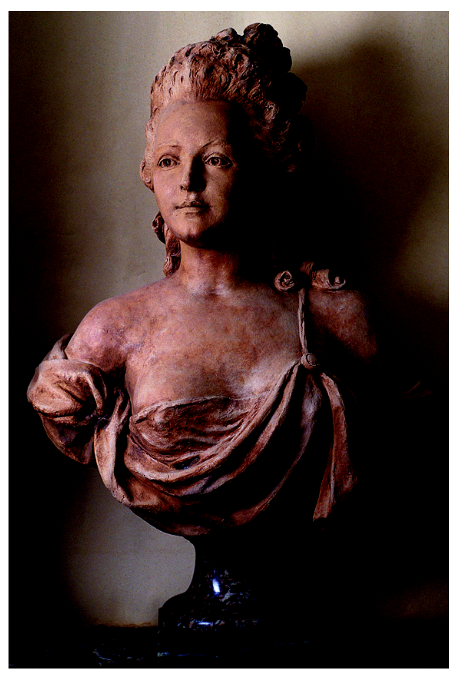

1788 : le *Journal général de la France* annonça la parution de ses deux premiers




Bibliothèque municipale de Montauban, photo Pierre Maisonneuve, © ERV.

écrits politiques illustrés d'allégories par Desrais et Frussotte.

1789 :
M^me^ de Gouges
salua *l'action héroïque*
de M^me^ Moitte et
des femmes artistes qui
firent don de leurs bijoux
à l'Assemblée.



Jean-Guillaume Moitte, *Adélaïde Moitte née Castellas*, terre cuite, coll. part., photo Éric Émo, DR.

Lesueur, gouache, musée Carnavalet, photo Josse, © PMVP.



*Madame Helvétius*, gravure d'après un pastel du XVIIIe siècle, coll. part., photo Éric Émo, DR.





Photo Éric Émo, © ERV.

De 1790 à 1792, Mme de Gouges vécut rue du Buis à Auteuil (cliché), fréquentant assidûment le salon de Mme Helvétius où elle puisa son inspiration de propagandiste politique.



Anonyme, *Marie-Olympe de Gouges, veuve Aubry*, 1793, aquarelle, mine de plomb, musée du Louvre,© RMN, photo Le Mage.

Club Patriotique de Femmes.
Des Femmes bien Patriotes avoient formées un Club dans lequel nétoit admise aucune autres ; Elles avoient leur Présidente et des sécrataires ; on s'assembloit deux fois la semaine, la Présidente faisoit la lecture des Séances de la convention nationnale, on approuvoit ou l'on critiquoit ses Décrets. Ces Dames animées du zèle de la Bienfaisance faisoient entr'elles une collecte qui étoit distribuée à des familles de bons Patriotes qui ont besoins de secours.

Lesueur, gouache, musée Carnavalet, photo Josse, © PMVP.

Mme de Gouges fit de rares apparitions dans les clubs : femme d'action, elle entreprit une remarquable campagne d'affiches en 1792 et 1793.



OLYMPE DE GOUGES,
DÉFENSEUR OFFICIEUX
DE LOUIS CAPET.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Bibl. Marguerite Durand, photo Éric Émo, © ERV.

PRONOSTIC
SUR
MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
PAR UN ANIMAL AMPHIBIE.
(Olympe de Gouges)
PORTRAIT EXACT DE CET ANIMAL.

Bibl. de l'Assemblée nationale, photo Éric Émo, © ERV.



C.F.G. Levachez, *Jacques-Pierre Brissot*, gravure, coll. part., photo Éric Émo, DR.



Johann-Ernst Heinsius, *Madame Roland*, huile, Versailles, photo Éric Émo, DR.

À la Conciergerie, *l'antichambre de la mort*, elle suivit immédiatement Brissot et les Girondins et y précéda de quelques jours Manon Roland.



DR.




Mettais, lavis, 1793, Londres, © British Library.

Le 3 novembre 1793, un parisien la vit mourir « aussi belle et aussi courageuse que Charlotte Corday ».

Cet ouvrage
a été composé en « Vizille »,
caractère typographique inspiré de
la typographie du XVIII^e siècle
spécialement dessiné pour
le musée de la Révolution française à Vizille
par Thierry Gouttenègre.



Couverture, maquette & mise en pages
de Thierry Gouttenègre.

Cet ouvrage est sorti des presses
de l'imprimerie France Quercy à Cahors
en novembre 2003
pour le compte
des Éditions René Viénet.



ISBN : 2 - 84983 - 000 - 3
DÉPÔT LÉGAL : novembre 2003

